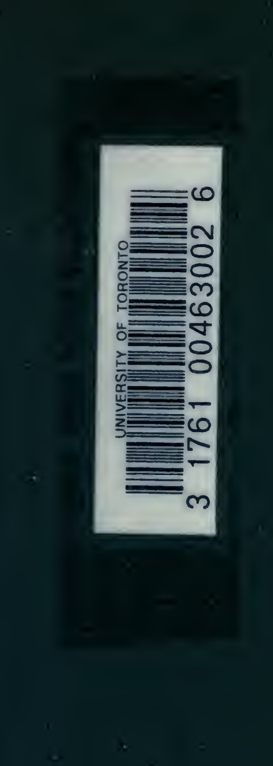


HISTOIRE POPULAIRE

DE MONTREAL

HISTOIRE POPULAIRE

DE MONTRÉAL

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS

PAR

A. LEBLOND de BRUMATH,

Bachelier de l'Université de France, membre correspondant de la
Société de Géographie de Lille, auteur de la
Vie de Melle Mance, de la Vie de Mgr Bourget, etc.

---

*Avec une Lettre-Préface de l'abbé Verreau et une Introduction
de Benjamin Sulte.*



LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
CADIEUX & DEROME
1603, RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL.

1890



LETTRE-PRÉFACE.

Monsieur Leblond de Brumath.

Cher Monsieur,

Je regrette de n'avoir pas eu le temps d'examiner le manuscrit de votre *Histoire de Montréal*, mais ce que je connais de vos autres travaux littéraires me donne l'assurance que vous avez su unir, une fois encore, la facilité et l'élégance du style à l'exactitude que réclame la stricte vérité.

Je dois vous féliciter d'autant plus cordialement que vous ouvrez une voie nouvelle : la ville de Montréal n'avait trouvé, parmi les hommes de talent qu'elle a vus naître, personne qui s'occupât de raconter ses origines, ses luttes, et les transformations qui l'ont élevée au point de prospérité que nous voyons.

Cette tâche, vous l'avez entreprise avec zèle et patriotisme. Grâce à votre ouvrage, les nombreux étrangers, étonnés de ne point rencontrer ici de bibliothèque publique, trouveront au moins les renseignements dont ils auront besoin ; nos concitoyens pourront suivre le développement civil, politique et commercial de notre

entreprenante cité à travers les deux siècles de son existence ; enfin dans nos écoles,—et c'est pour moi un point de haute importance,— l'*Histoire de Montréal* sera le complément obligé de l'Histoire du Canada, et les instituteurs sauront indiquer les lieux et les rares monuments auxquels se rattachent des souvenirs historiques.

C'est donc de tout cœur, cher Monsieur, que je vous souhaite le plus grand succès possible.

Votre serviteur dévoué,

H. A. VERREAU, Ptre.

Ecole Normale Jacques Cartier.

———

PRÉFACE DE L'AUTEUR.

En offrant au public cette Histoire de Montréal, nous tenons à l'avertir, comme le faisait autrefois M. Dollier de Casson en dédiant son récit à ses confrères de St-Sulpice, que nous n'avons ni le désir ni le temps de nous livrer à de nouvelles recherches d'érudition et que nous faisons comme lui, prenant ici et là " tantôt une " fleur, tantôt une autre, pour former notre bouquet... " que si les fleurons qui le composent se trouvent moins " artistement accommodés, nous ne laisserons pas de " vous le présenter volontiers, parce qu'il vous sera " difficile de l'approcher sans que vous en ressentiez " la suave odeur."

Il n'avait pas peur de ces mouches " que nous appe-" lons *maringouins* et qui donnent tant *d'exercice* aux " habitants du pays."

Il espérait les bannir si bien de son livre que personne n'oserait dire qu'il en eût rencontré une. Nous ne nous flattons pas d'une telle espérance, mais nous comptons sur l'indulgence du public, qui verra avec plaisir nos efforts, et nous encouragera dans le but que nous avons eu de faire revivre pour les contemporains les premières pages de notre histoire aussi bien que les

derniers combats de notre nationalité aujourd'hui triomphante.

Dieu, qui prédestine les hommes, prédestine aussi les pays et les cités : Il choisit le Sinaï et le Carmel, les collines de Rome et les rivières de la Gaule ; Il n'a pas dédaigné le Mont-Royal. Ce travail sera donc un hommage à sa divine Providence, et nos lecteurs nous aideront, parmi tous les récits merveilleux et héroïques accomplis dans le vallon et dans la plaine, à lui en rendre de patriotiques actions de grâces. Nos enfants s'encourageront par l'histoire de ces grands faits à rester fidèles au génie de leur race, mère de la civilisation catholique en Amérique. Ils apprendront à connaître la mission initiatrice de leurs ancêtres, et tiendront à honneur de la continuer : Bon sang ne peut mentir ! La naissance et l'éducation ne sont pas seulement un bienfait, elles sont aussi une responsabilité. Puisse ce modeste ouvrage leur rappeler cette pensée et notre but sera atteint !

INTRODUCTION

En plus d'une occasion, j'ai encouragé des personnes désireuses de publier l'histoire de leur paroisse, à ne pas différer et à ne rien craindre, car les pionniers font œuvre patriotique, et jamais par la suite on ne songe à les blâmer, même s'ils se trompent. Le commencement est toujours pénible. Celui qui ouvre une voie nouvelle le sent bien—j'oserais dire que le plus illettré d'entre nous le comprend. Il ne faut pas un grand courage pour suivre un mouvement, mais quelle force possède l'homme qui sert de guide ! Montréal, si fier de son vieux nom, n'a pas trouvé parmi les siens un enfant assez brave pour écrire un abrégé de son histoire, non pas que l'histoire de Montréal soit difficile à écrire et non pas qu'il y ait là des questions trop délicates à traiter, mais parce que les esprits ne se sont pas encore dirigés de ce côté : Il faut diriger l'attention sur le passé de Montréal. Nous ne serons quelque chose qu'à la condition de pouvoir raconter l'histoire de notre grande ville.

M. Leblond de Brumath a voulu commencer. Il s'y est pris de telle manière qu'il ne sera pas effacé, mais il sera surpassé, comme il me l'a dit, parce que, à la suite de son livre, plusieurs écrivains voudront piocher cette riche mine sur laquelle il nous dirige et que la jeunesse ne manquera pas d'exploiter. Tant mieux, si les précurseurs ont des suivants !

Ils en auront ! Depuis vingt ans, les braves gens qui ont publié les histoires de leurs paroisses se comptent par vingt, sinon plus. Tous ont ouvert une voie nouvelle. Aujourd'hui, la curiosité excitée demande de plus amples détails. Ainsi va le mouvement. Tout le passé revient à flot. Et ce passé est tellement honorable que nous pouvons dire : " il n'y a rien à cacher." C'est attirant, n'est-ce pas ? Publions donc, et le plus vite possible, car tout délai entraîne la perte de quelque document qui ne se retrouvera plus.

Que Montréal ait son histoire écrite. Il en est temps ! Québec, étudié par Le Moine, n'a pourtant pas un volume complet à offrir à notre curiosité. Trois-Rivières est dans la même condition. Je voudrais voir Paris, Lyon, Marseille entre les mains de tout le monde, c'est-à-dire Montréal, Québec et Trois-Rivières accessibles au lecteur. Avançons d'un pas, faisons au moins des résumés des grands ouvrages. Donnons une idée d'ensemble des choses du passé à la jeunesse qui sera demain la partie dirigeante du Canada. Rien n'est à négliger dans notre histoire ; il y a beaucoup à apprendre.

Alors pourquoi tant différer à mettre devant le lecteur le récit des anciennes actions ? Je veux savoir ce que c'était que Montréal il y a deux cents ans, il y a cent ans. La paresse d'esprit qui nous a privés de ces renseignements n'est plus excusable. Dites ! que se passait-il en tel temps ? Le lecteur, c'est l'enfant terrible qui pose de ces questions. Répondez, historiens.

Nous sommes peu nombreux, nous n'avons pas de force, nous qui cherchons à étudier les évènements d'autrefois et à les résoudre en une saine et tranquille morale, mais qu'avons-nous besoin d'être le grand nombre et de posséder des moyens puissants ! Dès qu'un livre paraît, il est lu et son œuvre s'accomplit. Que le livre soit bon, c'est là tout mon désir ; le reste, qui s'appelle forte étude ou instruction très profonde, ne me tente pas encore : un commencement est ce que fait le cultivateur d'une bonne terre qui jette son grain dans les sillons.

L'Histoire de Montréal que voici, est une semence. La récolte sera abondante, non pas l'année courante peut-être, mais dans le temps voulu, et cela suffit.

Que je voudrais donc voir les moindres coins du pays étudiés et racontés comme Montréal la grande ville, et Québec la ville mère, et Trois-Rivières la ville oubliée le seront avant longtemps !

Nous sommes quelque chose, n'abaissons pas pavillon ! Avec le passé, puis avec l'énergie du présent, nous préparerons l'avenir. Que chacun de nous sache l'histoire

du pays. J'ai en moi l'orgueil de ces nobles du temps jadis qui ne parlaient que de leurs ancêtres—nos ancêtres étaient des gens dont on ne doit pas se moquer—encore moins est-il possible que leurs descendants les oublient !

BENJAMIN SULTE.

CHAPITRE I.

FONDATION DE MONTRÉAL.

" Nul lieu sur le fleuve, après la situation militaire de Québec, n'était plus propre que l'île de Montréal, à l'établissement d'une colonie et d'une grande ville, dont l'avenir ne pouvait être douteux. Situé à la limite de la navigation transatlantique, Montréal pouvait offrir aux vaisseaux de mers un port spacieux et d'un accès facile, s'ouvrant à la jonction de l'Ottawa avec la *Grande rivière du Canada*: commandant par ces deux puissantes artères les immenses vallées de la rivière des Outaouais, du St-Laurent et des *mers douces* du Haut-Canada; pénétrant jusque dans la vallée du Mississipi, et par le Champlain et l'Hudson se reliant au vaste port de New-York." (1)

L'île de Montréal, d'une superficie de 146206 arpents (123523 acres), commandant toutes les voies par lesquelles pouvaient descendre les sauvages, offrant d'abondantes ressources à la pêche et à la chasse, devait être à la fois un centre d'accès facile aux chasseurs

(1) Histoire de M. Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, par M P. Rousseau, P. S. S.

de castors et aux missionnaires. Personne n'ignore en effet que très-souvent elle servit de digue aux Iroquois pour arrêter leur fuite et briser leur coalition. Les envahisseurs y trouvèrent le même rempart, et si la chûte de la puissance française a pu être retardée deux siècles plus tard, c'est à ce boulevard avancé qu'on doit en attribuer le principal mérite. Le Canada, dit M. Dollier de Casson, est obligé à Montréal de sa conservation... La bonté de Dieu a paru visiblement en cette entreprise, et sa sagesse et sa toute-puissance n'y ont pas brillé avec moins d'éclat. La Providence du Très-Haut a voulu rendre cette île assez puissante pour être la frontière du pays, et assez peuplée pour y faire retentir les louanges de notre Créateur.

Telle fut la mission de Montréal au premier jour, telle elle nous apparaît encore aujourd'hui ; ses origines et son développement nous serviront de preuve.

M. de la Dauversière, M. Olier et M. de Maisonneuve peuvent être considérés comme les pères de Ville-Marie. Soit que l'inspiration divine, comme nous le croyons sincèrement, leur eût suggéré le dessein de fonder cette colonie, ou que ce projet fût l'effet de leur charité pour le salut des sauvages, il n'en est pas moins vrai qu'ils concoururent ensemble, avec le zèle que mettent les saints à de semblables entreprises, à l'établissement de Ville-Marie. La chose n'était pas facile ; il fallait obtenir d'abord la cession de l'île par M. de Lauson.

M. de la Dauversière et le Père Charles Lallemand, jésuite chargé des affaires du Canada pour sa compagnie, traitèrent directement la question avec le propriétaire, lui représentant l'impossibilité où il se trouvait de tenir avec la grande compagnie les clauses de son

contrat, qui comportaient l'établissement d'une colonie dans cette île ; ils lui prouvèrent que sa conscience était engagée à la réalisation de promesses auxquelles il ne pouvait faire suffisamment honneur.

Puisque nous avons dit que ceux qui avaient entrepris cette œuvre étaient les pères de Montréal, nous ne pouvons nous dispenser de les faire brièvement connaître à nos lecteurs.

Jérôme le Royer de la Dauversière descendait d'une famille bretonne qui, à la mort de Charles de Blois (1364) à la bataille d'Auray, avait quitté le pays où s'éteignaient ses espérances politiques, et qui, après diverses péripéties, était venue s'établir à la Flèche. Ni les devoirs de sa charge de receveur des finances, ni les obligations de la vie de famille, ni sa qualité de laïque ne l'empêchèrent de s'intéresser aux œuvres de zèle et de se livrer aux pratiques les plus mortifiantes de la vie parfaite : " Il prenait la discipline tous les jours, raconte M. de Fancamp, son ami, et portait une ceinture et des gants remplis de pointes très aigues."

Dieu récompensa cet amant de la croix comme il le désirait en l'enivrant d'épreuves et de souffrances. Il le purifiait ainsi de tout ce qui restait encore d'esprit propre et personnel en lui, en même temps qu'il le préparait à devenir un digne instrument de sa volonté. Il ne lui ménagea pas les secours les plus évidents de sa grâce, pas plus que, pour achever de le purifier, il ne lui épargna les déboires et les humiliations. En effet, en même temps qu'elle semblait l'accabler sous les échecs et les revers, la Providence se plaisait à placer à point nommé sur son passage les instruments nécessaires à son œuvre, et à relever son courage par les plus hautes communications. Levant pour lui les

voiles de l'espace, Dieu lui montrait la clarté d'une vision divine, racontent les contemporains, les rivages de notre île, la place de Ville-Marie au pied de sa montagne, et au bord de son grand fleuve.

Pourquoi refuser de croire à ce récit ? M. de la Dauversière n'était-il pas le Moïse de cette nouvelle terre promise de l'apostolat, et Moïse avant sa mort n'avait-il pas contemplé la terre de Chanaan ? Au moins, aimons-nous mieux admettre ces beaux récits de notre histoire, si glorieux pour la patrie, si intéressants pour le cœur, si honorables pour Dieu, que tant de ridicules fables dont le monde est aujourd'hui rempli. C'est cette confiance en la divine Providence que le Ciel s'attacha à récompenser dans M. de la Dauversière par les faveurs les plus signalées et les plus merveilleuses. Nous ne pouvons par exemple regarder comme ordinaire sa rencontre avec M. Olier, son grand auxiliaire dans l'œuvre de Montréal.

Ce fut à Meudon, à la porte du palais où M. de la Dauversière était venu réclamer l'appui du ministre pour son institution, qu'eut lieu leur première rencontre ; ces deux hommes qui ne s'étaient jamais vus, illuminés soudainement par une clarté intérieure, tombèrent dans les bras l'un de l'autre, s'appelèrent de leurs noms, se traitèrent de frères, se firent part de leurs mutuels projets, parlèrent enfin de cette colonie de Montréal qui n'était encore qu'une île presque inconnue, avec des détails topographiques si exacts qu'on eût dit qu'ils y avaient passé de longues années ensemble. M. Olier ne se contenta pas d'encourager son nouvel ami, il lui donna cent louis d'or, et voulut être de tout ce qu'il entreprendrait pour le bien de Montréal.

Il fit plus encore : sur l'ordre de la sainte Vierge, il

se proposa d'établir une colonie qui soutiendrait l'entreprise et d'envoyer des missionnaires pour évangéliser le pays ; bien que sa Congrégation naissante ne lui fournît encore que peu de ressources, il ne recula devant aucun sacrifice d'hommes ou d'argent. Il choisit parmi ses prêtres les hommes les plus distingués et les plus pieux pour cette œuvre de son cœur, et en mourant, il la légua avec tendresse à ses successeurs. Ceux-ci se firent un devoir de continuer son entreprise et d'exécuter coûte que coûte le testament de leur fondateur. Depuis près de trois siècles ils ont fait comme lui, et ont toujours choisi pour cette mission lointaine les membres les plus zélés et les plus capables de leur institut. Ils ne se sont jamais départis de cette ligne de conduite.

M. Olier ne vint pas seul au secours de M. de la Dauversière : la même Providence, qui avait placé ce saint prêtre sur son chemin, lui fit encore trouver M. de Maisonneuve. M. Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, avait été tout particulièrement recommandé comme chef de la nouvelle entreprise par le Père Lallemand. M. de la Dauversière, avant de se décider dans un choix si important, voulut approfondir par lui-même le caractère de l'homme sur qui allait reposer l'avenir de la future colonie, et, sans faire connaître son dessein, il alla loger dans la même hôtellerie que lui. Un jour qu'ils causaient ensemble de l'établissement de Ville-Marie, M. de Maisonneuve déclara qu'il serait tout prêt à quitter la France pour coopérer activement à cette œuvre : " Je suis sans intérêt, ajouta-t-il, et j'ai assez de bien pour mon peu d'ambition ! j'emploierai ma fortune et ma vie à votre entreprise, sans autre récompense que l'honneur de servir Dieu et mon roi

dans les armes, que j'ai toujours portées." Un langage si chrétien prouvait chez celui qui le tenait beaucoup de résolution et de patriotisme, mais surtout un désintéressement peu ordinaire ; aussi mit-il fin aux hésitations de M. de la Dauversière. Désormais le Godefroy de Bouillon de la nouvelle croisade était trouvé !

M. de Maisonneuve avait débuté jeune dans le métier des armes, car dès l'âge de treize ans, il guerroyait dans la Hollande : " Il avait conservé sa piété dans les camps, au milieu de ces pays hérétiques, dit M. Dollier de Casson. Il avait appris à pincer du luth pour passer ses loisirs seul et pour n'être pas obligé de fréquenter la compagnie des méchants."

Le Père Charles Lallemand, frère du père Jérôme Lallemand et oncle du glorieux martyr du même nom, partage avec eux la reconnaissance et la vénération de notre pays. Il exerçait à Paris l'emploi de procureur des missions de la compagnie ; c'était une charge qu'il était d'autant plus apte à remplir, qu'il connaissait parfaitement le pays, où il avait desservi assez longtemps l'église de Notre-Dame de la Recouvrance ; Champlain et M. de Lauson l'estimaient beaucoup.

Le 7 août 1640, grâce aux instances du Père Charles Lallemand, M. de Lauson signa l'abandon de l'île de Montréal aux conditions auxquelles il l'avait reçue, avec droits de navigation de passage sur toute l'étendue de la rivière, droits de pêche à deux lieues autour de la propriété, à la charge de payer dix livres de poisson, à simple titre de reconnaissance.

Malheureusement la concession que venait de faire M. de Lauson était nulle, parce que, comme il n'avait rempli aucune des conditions de l'acte de cession dans

le temps prescrit, ces droits étaient sans valeur ; il fallut donc négocier avec la Compagnie des Cent Associés qui réclamait son droit de propriété ; elle céda heureusement aux sollicitations qui lui furent présentées. Elle se réservait cependant la partie supérieure de l'île, cédant en dédommagement la seigneurie de St-Sulpice ; mais plus tard en 1655, elle remit l'île entière à la société de Montréal qui succéda à ses droits.

Au printemps de 1641, deux convois se préparaient pour la colonie, formés, l'un à la Rochelle et l'autre à Dieppe. Le convoi parti de la Rochelle se composait de deux navires ; sur le premier se trouvait M. de Maisonneuve avec 25 hommes ; Mlle Mance, le père Laplace, et douze hommes seulement étaient sur le second. Le troisième vaisseau, équipé à Dieppe, portait dix hommes, dont trois étaient accompagnés de leurs femmes ; il arriva le premier à Québec. La recrue se composait de 53 personnes, dont 48 hommes et 5 femmes.

Mlle Mance allait fonder à Montréal un hôpital qui devait devenir deux siècles plus tard le magnifique refuge des malades que nous admirons aujourd'hui. Elle était née en 1606 d'une famille honorable de la magistrature. Jusqu'à l'âge de 24 ans, elle pratiqua dans sa famille tous les devoirs de la vie parfaite, consolant et embellissant la vieillesse de son père. L'année même où il mourut, elle entendit un jour raconter les merveilles de charité dont le Canada donnait alors le spectacle, et elle se sentit elle aussi appelée à cette vie de sacrifices.

Elle consulta les pères Lallemand, de St-Jure et le père Rapin, supérieur des Récollets, et son dessein ayant reçu leur approbation, elle partit, emportant un

premier versement de 1200 livres que Mme de Bullion l'avait priée d'accepter pour commencer l'hôpital. Cette riche veuve, désireuse de donner à Dieu le plus secrètement possible la meilleure part de ses grands biens, ne devait pas s'en tenir là, et ses largesses devaient maintes fois arriver à temps pour sauver de la ruine la maison des sœurs hospitalières.

Un seul regret tourmentait Melle Mance : celui de partir seule femme au milieu de tant d'hommes ; une compagne inattendue se présenta au dernier moment. Déjà le vaisseau démarrait, quand une vertueuse fille, touchée du désir de consacrer sa vie à Dieu dans les pays lointains, se jeta dans le navire malgré les efforts des matelots qui voulaient s'opposer à une invasion aussi brusque. Melle Mance bénit la Providence, et partit pleine de courage et de confiance.

Le 24 août 1641, M. de Maisonneuve arriva à Québec. Son navire, qui avait été séparé de celui de Melle Mance, avait essuyé de furieuses tempêtes, et il avait été obligé de relâcher trois fois en France ; pour comble de malheur, trois de ses hommes et le chirurgien, effrayés de tant de dangers, l'abandonnèrent. Heureusement, ce chirurgien fut remplacé par un autre qui s'offrit de lui-même à Tadoussac, où il était sur un vaisseau de la Compagnie de la Nouvelle-France.

Malgré le bonheur de se trouver réunis, et l'ardeur des nouveaux venus, il fallut reconnaître qu'il était trop tard pour songer à s'établir à Montréal avant l'hiver ; on se résigna à attendre le printemps à Québec, où le gouverneur de Montmagny et les anciens colons faisaient les plus vives instances pour les retenir. Les raisons alléguées étaient sérieuses : " N'y ayant encore que deux cents Européens dans tout le pays, disait-

on, ne valait-il pas mieux réunir les forces nouvelles aux anciennes pour se mettre en état de résister plus efficacement aux ennemis ? ”

M. de Montmagny proposait l'île d'Orléans, à la porte de Québec, pour l'établissement des nouveaux colons : “ Ce que vous me proposez serait bon, répondit M. de Maisonneuve, si on m'avait envoyé pour délibérer et choisir un poste : mais la Compagnie qui m'envoie, ayant déterminé que j'irais à Montréal, il est de mon honneur et vous trouverez bon que j'y monte pour commencer une colonie, quand tous les arbres de cette île se devraient changer en autant d'Iroquois.”

M. de Montmagny était homme à comprendre la noblesse de ce langage ; il en fut même si satisfait, qu'il proposa à son ami de le conduire à Montréal pour reconnaître le poste et en prendre possession. La proposition fut joyeusement acceptée, et le 15 octobre, M. de Montmagny, M. de Maisonneuve, le père Vimont, supérieur des jésuites, et quelques compagnons, arrivèrent au lieu appelé par Champlain, *Place Royale*, et accomplirent les cérémonies prescrites en semblable circonstance ; ils prirent possession au nom de la Compagnie de Montréal. Cet endroit, où fut ensuite bâti le Fort, était situé entre la petite rivière St-Pierre et le fleuve St-Laurent, et c'est là que s'élève aujourd'hui la nouvelle Douane.

L'influence que M. de Maisonneuve avait su gagner dès les premiers jours par la rondeur toute militaire de son caractère et la pureté de ses vues fut admirablement secondée par l'ascendant que prit Melle Mance sur les anciens et les nouveaux colons ; les Ursulines, la Mère de l'Incarnation, leur bienfaitrice Mme de la Peltrie

arrivée avec elle depuis deux ans, avaient pour leur compagne toutes les délicatesses de sœurs et d'amies.

M. de Maisonneuve s'effrayait pourtant de la perspective d'un hivernage à peine meilleur que celui que ses compagnons auraient pu avoir à Montréal. Il est vrai que leurs hôtes n'étaient guère mieux abrités qu'eux ; la différence de mission des deux entreprises, les divergences d'opinion sur les besoins du pays, quelques symptômes de ces misérables querelles de préséance qui ont de tout temps fait un si grand mal au Canada, auraient abattu une âme moins chrétienne et moins solidement trempée que celle de M. de Maisonneuve. Il se confia à la Providence, et ce ne fut pas en vain. Un vénérable vieillard, M. Pierre Puiseau, qui avait acquis une petite fortune aux îles espagnoles, et qui, dans l'espérance d'être utile à la conversion des sauvages, était venu joindre Champlain quelques années auparavant, fut si frappé du dévouement des nouveaux venus qu'il demanda à être leur associé, et qu'il leur abandonna ses meubles, ses bestiaux, et ses deux fiefs de St-Michel et de Ste-Foye près de Sillery, avec la magnifique maison qu'il y possédait, et qu'on appelait à bon droit le bijou du Canada.

D'habiles charpentiers furent dépêchés à Ste-Foye pour y prendre le bois nécessaire à la construction de deux barques ; l'activité et l'entrain de M. de Maisonneuve, son esprit pratique firent des merveilles, et quand les neiges du premier hiver commencèrent à fondre, tout se trouva prêt pour le départ.

Le 8 Mai 1642 on partit, et les deux barques, auxquelles on avait joint une pinasse et une gabarre, emportèrent MM. de Montmagny, du Puyseau, de Maisonneuve, le père Vimont, Melle Mance, les ouvriers, les

soldats, et Mme de la Peltrie, qui voulait établir à Montréal un nouveau monastère des Ursulines. Neuf jours après, le 17, la flottille arriva en face de Montréal.

L'enthousiasme des colons éclata par des cris de joie et des cantiques d'allégresse. Ils abordèrent sur une langue de terre formée d'un côté par le fleuve, et de l'autre par une décharge de la rivière St-Pierre. Ce cours d'eau passait tout le long de la rue des Commissaires actuelle, et se jetait dans le fleuve à peu près vis-à-vis de l'ancienne douane. Mme de la Peltrie et Melle Mance furent chargées d'orner l'autel où le père Vimont devait célébrer la messe. Le père Vimont, dans une chaleureuse allocution, pronostiqua la gloire du futur Montréal dont il compara les débuts au grain de séneyé de l'Evangile. Il exposa ensuite le St-Sacrement, qui resta sur l'autel toute la journée, comme si Notre-Seigneur eût voulu prendre possession de cette terre où il devait être tant aimé. Il n'a plus cessé depuis lors de reposer à Villemarie ; mais, au commencement, à défaut de lampe et d'huile, on se contenta de suspendre devant le tabernacle une fiole remplie de ces mouches à feu très communes en Amérique, et qui projettent une lueur si vive et si claire.

C'est de ce 18 mai 1642 que date Montréal, dont l'emplacement était autrefois appelé Tiotiaki par les Iroquois. Les colons avaient débarqué sur la Pointe à Callière (1) ; ce fut là qu'après avoir élevé une clôture de palis, ils commencèrent à établir un fort et une église. La situation qu'ils choisirent dénote l'esprit pratique du nouveau gouverneur ; les colons se trouvaient ainsi pourvus de frontières naturelles contre les surprises des

(1) Cette pointe prit le nom de M. de Callière après 1685.

sauvages par la petite rivière dont nous avons parlé et par le St-Laurent. D'ailleurs M. de Maisonneuve avait peut-être emprunté cette idée aux sauvages qui autrefois se servaient de cet emplacement comme de lieu de campement après le portage du Sault St-Louis, quand ils descendaient le fleuve. Champlain s'y était arrêté en 1603 et l'avait fortifié et cultivé ; le terrain y était donc tout préparé et était protégé par plusieurs îlots contre les glaces de l'hiver ; en outre la petite rivière offrait un port pour les chaloupes et les canots. La palissade élevée, on creusa un fossé autour du camp, et on travailla au fort la moitié de l'été. Une nouvelle recrue de douze hommes envoyée par les associés de Montréal, arriva dans le courant de l'été sous la conduite de M. de Repentigny. Un charpentier très pieux, d'une bravoure éprouvée et d'une habileté remarquable, Gilbert Barbier, surnommé Minime, qui rendit les plus grands services à la colonie, conduisait aussi une grande cargaison d'ornements d'église, de denrées, de munitions de guerre, et même de pièces d'artillerie.

Les colons couchaient sous la tente, près de l'autel qu'ils avaient élevé, n'ayant tous au cœur qu'un même désir, la conversion des sauvages, qu'un but, le salut de leurs âmes, qu'une ambition, celle de se rapprocher le plus possible de la pratique des vertus de la primitive Eglise : " Il semble, dit le père Vimont, que la résolution de se donner entièrement à Dieu naît avec la pensée de s'établir dans la Nouvelle-France ; ce n'est pas une petite faveur de Dieu sur ce pays, et elle paraît plus que jamais en la personne des membres de la Compagnie de Montréal et de tous ceux qui demeurent dans leur habitation."

La ferveur et la pureté des vues de M. de Maison-

neuve étaient passées dans tous les cœurs : les ouvriers, les simples manœuvres, les soldats, ne respiraient que l'ardeur de l'apostolat ; ceux qui étaient arrivés moins bien disposés s'étaient laissés doucement gagner à l'œuvre sainte, et l'on pouvait dire avec les sociétaires de Paris que cette île, autrefois le séjour des démons, était devenue les délices des anges. Plus tard, quand les habitations furent construites, ils voulurent pour la plupart continuer à vivre en commun dans une sorte de pension, où tout appartenait à chacun et où régnait la véritable fraternité chrétienne. On ignora longtemps l'usage des serrures et la nécessité de fermer les portes. " Tous ces colons, dit la sœur Morin, restèrent près de onze ans renfermés dans le fort, sans que, durant tout ce temps, il y eût entre eux aucun différend qui pût blesser la charité. Ceux à qui il échappait une parole trop vive en demandaient pardon avant de se coucher à ceux qu'ils avaient offensés de la sorte, et aussi exactement qu'on eût pu le demander dans un monastère plein de régularité et de ferveur."

Nous serions injuste de faire honneur à M. de Maisonneuve, à M. de Montmagny et à Melle Mance seuls de cet état de choses ; une plus haute protection s'était mise de la partie, la Ste-Vierge veillait sur la ville naissante et acceptait ce fief que les associés se plaisaient à remettre entre ses mains. Eux aussi étaient dignes de l'œuvre et montraient le même détachement et la même pureté de vues. La plupart, quoiqu'ils appartinssent à la plus haute noblesse, qu'ils fussent princes, ducs et barons " ne voulaient pourtant être connus que de Dieu," à l'exemple de Mme de Bullion, et leur modestie fut si discrète, qu'on ignore encore au juste aujourd'hui les noms d'un grand nombre d'entre eux.

M. Olier, qui jetait alors les fondements du Séminaire de St-Sulpice, profita de ces dispositions pour leur suggérer l'idée de consacrer à Marie cet établissement, afin qu'elle le défendît comme son bien et l'accrût comme sa propriété. Il les réunit dès le mois de février de cette même année, le jour de la Purification, dans l'église de Notre-Dame de Paris, pour leur faire offrir solennellement à Marie le domaine de cette île (1642). Ils le firent de grand cœur et adoptèrent même pour sceau de la compagnie la figure de Notre-Dame, et confirmèrent le nom de Ville-Marie, si heureusement donné à cette terre prédestinée.

La nouvelle en arriva quelques mois plus tard aux colons, et excita parmi eux un enthousiasme universel ; ils en retardèrent pourtant l'expression jusqu'à la fête de l'Assomption : " Ce jour-là, dit le père Vimont, nous chantâmes le *Te Deum*, en actions de grâces de ce que Dieu nous faisait la faveur de voir le premier jour d'honneur et de gloire, la première grande fête de Notre-Dame, à Montréal ; le tonnerre des canons fit retentir toute l'île ; les démons, quoique accoutumés aux foudres, furent sans doute épouvantés d'un bruit qui parlait de l'amour que nous portons à notre grande maîtresse, et je ne doute pas que les anges tutélaires des sauvages n'aient marqué le jour dans les fastes du Paradis."

Après les vêpres eut lieu la procession solennelle du vœu de Louis XIII ; on pria pour le roi, pour la reine, pour le dauphin, depuis Louis XIV, et son frère, le duc d'Anjou, pour la France ; puis on se rendit au travers des grands bois qui entouraient alors la cité naissante, à la montagne qui la domine. Des sauvages algonquins, de passage à Montréal, les accompagnaient et se mon-

traient émerveillés de tout ce qu'ils voyaient et disposés à recevoir l'instruction religieuse. C'est cette nation d'ailleurs qui avait eu l'honneur de donner à Dieu les prémices de la gentilité en faisant baptiser, le 28 juillet, un enfant de 4 ans, à qui Melle Mance et M. de Maisonneuve donnèrent le nom de Joseph. Les sauvages s'arrêtèrent au sommet de la montagne. S'adressant aux Français avec une sorte d'orgueil mélancolique, en étendant les mains vers les montagnes qui sont à l'orient : " Nous sommes, dirent-ils, de la nation de ceux qui ont autrefois habité dans cette île ; voilà les endroits où il y avait des bourgades remplies d'une grande quantité de sauvages ; nos ennemis en ont chassé nos ancêtres, et c'est ainsi que cette île est devenue déserte et inhabitée."

Cependant les travaux du fort se poursuivaient avec activité ; l'approche de la mauvaise saison ne les ralentit point, mais ils faillirent être bien tristement interrompus tout-à-coup par le débordement du fleuve, et si la Providence n'eût renouvelé pour les colons les merveilles des temps apostoliques dont ils essayaient de retracer les vertus, tout espoir d'un sérieux établissement eût été ajourné pour longtemps. En effet, afin de mettre leurs fortifications plus à l'abri des surprises de l'ennemi, ils les avaient établies, comme nous l'avons dit, sur une langue de terre entre le fleuve et une petite rivière qui s'y déversait un peu plus loin, mais ils n'avaient pas songé qu'à l'automne des inondations pourraient monter jusque-là. Champlain avait été frappé dès 1611 de cette difficulté ; les observations qu'il avait faites à la Place Royale pour s'assurer de la hauteur des inondations lui avaient prouvé qu'il y avait là un obstacle sérieux ; aussi avait-il indiqué l'île

Ste-Hélène comme l'endroit le plus convenable pour bâtir une ville. Les nouveaux habitants ignoraient cette expérience de l'illustre navigateur, et cette ignorance faillit leur coûter cher. La petite rivière déborda, les fossés du fort se remplirent, et M. de Maisonneuve et ses colons assistèrent avec douleur au progrès continuel des eaux. Dans cette extrémité, cet homme rempli de foi plante au bord des flots une croix de bois, et fait vœu, si Dieu veut sauver ce fort où se trouvent avec les provisions de la colonie les seuls moyens de la préserver des attaques de l'ennemi, de porter sur ses épaules une croix semblable jusqu'au sommet de la montagne.

Vain espoir ! les eaux dépassent le rempart que sa foi venait d'élever, et viennent battre à grosses vagues les nouvelles fortifications. Sa confiance pourtant ne fut point ébranlée, et Dieu le récompensa aussitôt : le flot s'arrêta au seuil du fort, et peu à peu il commença à s'écouler lentement et à rentrer dans son lit.

C'était le 25 décembre, jour de la Nativité du Sauveur, que cette grande faveur leur fut accordée. M. de Maisonneuve voulut tout de suite en remercier Dieu par l'accomplissement de son vœu. On se mit à l'œuvre, les uns traçant le chemin au travers des bois, les autres préparant la croix : elle fut prête et bénite le 6 janvier, jour des Rois, et aussitôt la procession commença. M. de Maisonneuve chargea ses épaules de cette lourde croix, et la porta l'espace d'une lieue le long des flancs escarpés de la montagne jusqu'au sommet où elle fut solennellement plantée. On y renferma de précieuses reliques, et un pèlerinage s'établit à partir de ce jour à la croix de la montagne, pour obtenir la conversion des pauvres sauvages.

Bien des fois les catholiques ont essayé de relever ce pélerinage ; tout dernièrement encore leur piété envers la Ste-Vierge leur avait inspiré de dresser sur le sommet du Mont-Royal une statue gigantesque à la Vierge Marie. Leur pieux dessein rencontra chez leurs frères séparés une telle opposition, que le vénérable archevêque, qui avait d'abord donné son assentiment à l'érection de cette statue, a cru devoir, par esprit de conciliation et de paix, remettre à des temps plus heureux la construction de ce monument qu'il avait plus hâte de voir établir que tout autre.

Durant ce premier hiver, la Providence, qui avait dérobé aux Iroquois l'établissement de la colonie, l'avait si visiblement assistée, que pas un colon ne tomba malade. Aussi se prépara-t-on à célébrer dignement la fête de St-Joseph, patron général de la Nouvelle-France.

Les colons s'empressèrent d'achever le principal bâtiment du Fort, et le 19 mars y transportèrent du canon, et se plurent à annoncer à tous les échos des bois et de la montagne la gloire du bienheureux patriarche. C'était à la fois un acte de reconnaissance et une prière : un acte de reconnaissance, pour la santé et la paix dont ils avaient joui depuis le commencement et qui étaient indispensables au début ; une prière, en vue des dangers futurs qu'on ne pouvait se dissimuler.

En effet, l'habitation de Montréal ne pouvait rester plus longtemps cachée aux Iroquois, ces coureurs de bois sans cesse à la poursuite des Hurons ou des Algonquins. Malheureusement, dix de ces derniers, se trouvant serrés de près par un parti iroquois, s'enfuirent vers le fort des Français pour y chercher abri et protection. Leurs ennemis n'osèrent les y poursuivre, mais

ils reconnurent la place, et se proposèrent de dresser des embuscades aux environs, aussitôt que l'on serait remis de l'alarme qu'ils venaient de donner.

Leur patiente malice eut tout le succès qu'ils en avaient attendu, et, au mois de juin, ils surprirent à Lachine, près de Ville-Marie, une flottille huronne de 13 canots chargés de pelleteries qu'elle venait échanger avec les Européens. Les Hurons, se voyant inférieurs en nombre, firent société avec leurs ennemis, qu'ils engagèrent à attaquer Ville-Marie ; les Iroquois acceptèrent avec joie cette suggestion, et quarante des leurs surprirent à deux cents pas du Fort six charpentiers occupés à lever le faîte d'une maison. Les Français se défendirent avec acharnement, mais furent écrasés par le nombre ; trois furent tués et scalpés, les trois autres faits prisonniers. Du Fort on n'avait rien entendu ; et le soir, quand M. de Maisonneuve, inquiet de leur absence, eut fait des recherches, il retrouva les corps de Guillaume Boissier, de Pierre Laforest, et de Bertrand Berté, qui furent inhumés dans le cimetière du Fort, à l'embouchure de la Petite Rivière. Les Hurons reçurent la juste punition de leur lâcheté : au milieu de la nuit suivante, les Iroquois, tombant sur eux à l'improviste, en massacrèrent la moitié ; trente parvinrent à s'enfuir et se réfugièrent à Villemarie, où on leur pardonna leur trahison.

Les Iroquois, qui s'étaient emparés des canots et des pelleteries des Hurons, passèrent devant le Fort, et se dirigèrent vers Chambly. Ils abordèrent au-dessous de Montréal, sur la côte méridionale, coupèrent par les bois, et ne pouvant emporter toute leur charge de peaux de castors, défoncèrent leurs canots pour les mettre hors de service, et cachèrent dans les taillis une

partie de leur butin. L'un des trois Français prisonniers étant parvenu à s'échapper, s'empara du moins brisé des canots, dont il boucha les trous avec de l'herbe, le chargea de pelleteries, et revint à Montréal où il raconta son odyssée. M de Maisonneuve envoya aussitôt un certain nombre de ses hommes, qui rapportèrent au Fort le reste des pelleteries qu'ils étaient parvenus à retrouver. Les deux autres prisonniers n'eurent pas le même bonheur et furent brûlés.

A partir de ce jour, la colonie ne fut plus sans appréhensions, et il faut avouer qu'elles étaient bien fondées. Il n'était pas besoin de se surrexciter l'imagination pour comprendre tout ce qu'avait de précaire un établissement isolé au milieu de solitudes peuplées de sauvages ou de bêtes fauves, entouré de forêts vierges où d'implacables ennemis épiaient sans cesse le moment de fondre sur lui. Les massacres, les incendies et les horreurs de cette guerre de sauvages à sauvages parlaient assez haut pour que chacun se pût demander si un sort aussi funeste n'attendait pas, à quinze cents lieues de sa patrie, le dernier des Français. Aussi, quand la nuit descendait des hauteurs du Mont-Royal et s'étendait sur le vallon où les colons avaient dormi si paisiblement, les premiers mois de leur arrivée, les regards sondaient-ils instinctivement les profondeurs du bois d'où pouvaient à chaque instant s'élancer leurs insaisissables ennemis " plus prompts que les aigles, plus terribles que les lions," comme les dépeignent les Relations des Pères Jésuites.

Mais l'imminence du danger ne faisait qu'accroître la ferveur : " chaque habitation, disent les récits contemporains. avait été placée sous la protection d'un saint, et tous les jours, matin et soir, le chef de la fa-

mille, entouré des siens, récitait à haute voix la prière suivie de l'examen de conscience."

Sur ces entrefaites de bonnes nouvelles arrivèrent par M. de Montmagny, qui vint visiter la colonie, et la rassurer dans son isolement et ses dangers : " Les associés de France ne les avaient pas oubliés : sur les vaisseaux arrivaient des secours pour Montréal, conduits par un gentilhomme champenois, M. Louis d'Ailleboust de Coulonge, qui était accompagné de sa femme et de sa belle-sœur. La bienfaitrice inconnue n'avait pas non plus oublié sa protégée, et persistait à fonder immédiatement un hôpital à Villemarie." (1)

En effet, le jour de l'Assomption 1643, au moment où ils se rendaient à la messe, les habitants de Québec aperçurent les deux navires voguant à pleines voiles vers l'entrée de leur port. Quelques heures après, M. d'Ailleboust débarquait et se rendait immédiatement à l'église pour remercier le Seigneur de son heureux voyage.

Louis d'Ailleboust de Coulonge descendait d'une famille allemande qui, naturalisée en France, avait donné aux rois François 1er et Henri IV d'illustres médecins, et à l'Eglise de France de saints prélats. Pour lui ses œuvres devaient être son unique postérité : il n'avait épousé Barbe de Boullongne qu'à la condition de respecter le vœu de virginité qu'elle avait fait dès son enfance. Il la traitait comme une sœur avec laquelle il se plaisait à mettre en commun l'acquisition des plus belles vertus et la conquête du ciel. Dieu ne pouvait refuser au Canada, qu'il dotait alors des trésors surnaturels les plus extraordinaires, ces cœurs si près

(1) Ferland.

de lui et si dignes des anges. Louis d'Ailleboust se sentit longtemps attiré vers Montréal ; mais son épouse souffrante et d'ailleurs effrayée s'opposait à ce dessein. Une maladie qu'elle fit changea ses idées ; elle promit de partir pour le Canada, si elle guérissait. Elle se rétablit miraculeusement. Pourtant son dégoût et ses doutes persistaient, quand une réflexion bien naturelle y mit fin : " Pourquoi m'inquiété-je, se dit-elle, de ma vocation à une mission si périlleuse ? Dieu ne me doit aucun appel ; n'ai-je pas la vocation de suivre mon mari partout où il désire aller ? S'il est appelé de Dieu, je suis avec lui ! "

Les associés accueillirent M. d'Ailleboust dans leur compagnie avec d'autant plus d'empressement que ses connaissances dans l'art militaire le rendaient très apte à seconder M. de Maisonneuve. Son épouse et sa belle-sœur Mlle Philippine de Boullongne qui voulut les accompagner ne devaient pas être de moins précieuses auxiliaires ; quelques ouvriers, quelques huguenots même que leur piété avait convertis à la Rochelle, mais surtout le courageux Jean de Saint-Père dont nous aurons l'occasion de parler plus tard, allaient heureusement combler les vides faits par les Iroquois, et fortifier les colons.

M. d'Ailleboust se mit aussitôt à l'œuvre avec toute l'entente d'un homme du métier : il remplaça la palissade de pierre dont on s'était contenté jusqu'alors autour du fort, par une suite de beaux bastions parfaitement reliés ensemble et avec le principal corps de défense. Le Fort avait la forme d'un quadrilatère régulier et était flanqué de quatre bastions en maçonnerie ; les courtines, de deux toises de haut étaient en bois, et le tout mesurait 320 pieds de long. Trois portes y don-

naient accès: l'entrée principale ouvrait sur le St-Laurent, les deux autres donnaient, celle du nord sur la petite rivière, celle du sud sur le moulin qui fut construit plus tard en 1648. Dans son enceinte s'élevaient un bâtiment à deux ailes au centre duquel se trouvait la chapelle, des logements pour les colons et la garnison, des magasins servant d'entrepôt, l'hôpital. Enfin près du Fort, on établit le premier cimetière ouvert à Montréal. On vit bientôt que l'arrivée de M. d'Ailleboust était un effet de cette Providence, qui ne cessait depuis le commencement de veiller sur sa colonie privilégiée.

Le Canada français, en y comprenant Québec, ne comptait encore que deux cents Européens, et des milliers d'Iroquois exercés à la guerre, armés d'arquebuses fournies par les Hollandais de la Nouvelle-York, les enveloppaient de toutes parts.

En face d'un péril si imminent, les habitants ne songeaient qu'à la construction du Fort, mais comme l'homme s'agite et Dieu le mène, il arriva par son secours que ce fut justement l'hôpital, dont on allait avoir un plus grand besoin, qui fut construit tout d'abord.

CHAPITRE II.

SITUATION CRITIQUE DES COLONS.

Mme de Bullion avait fait passer à Melle Mance 42000 livres dont 6000 devait être consacrées à la construction des bâtiments, et les 36000 autres servir à constituer une rente de 2000 livres qui serait la dotation de l'hôpital. Elle joignit deux autres mille livres pour être employées par la fondatrice comme elle le jugerait bon. Mais elle exigea des sociétaires, par un acte du 2 janvier 1644, que cette donation ne fût pas détournée de son objet " la fondation d'un hôpital, au nom et en l'honneur de St-Joseph, pour nourrir, traiter et médicamenter les pauvres malades du pays et les faire instruire des choses nécessaires à leur salut."

Instruit par l'expérience, M. de Maisonneuve se garda bien de désigner un terrain aux environs du fort pour le nouvel établissement ; on ne s'étonnera pas qu'il voulût cette fois le choisir à l'abri des inondations, et on s'arrêta pour ce choix à la colline qui lui a servi si longtemps d'emplacement, à l'angle nord-est de la rue St-Paul et de la rue St-Joseph, (aujourd'hui rue St-Sulpice), là où se trouvent de nos jours les grands

magasins des Dames de l'Hôtel-Dieu. Les ouvriers travaillèrent avec ardeur, et construisirent un bâtiment de 60 pieds de long sur 24 de large ; c'est tout ce qu'on jugea nécessaire pour le commencement.

Les colons se trouvant en plus grand nombre commençaient comme des abeilles qui sortent de leurs ruches, à essaimer hors du fort et à entreprendre les défrichements. Les pois et le blé d'Inde qu'ils avaient semés dès la première année ne suffisant plus à leurs besoins, M. de Maisonneuve, sur le conseil de M. d'Ailleboust, fit semer du blé au printemps de 1644, et la moisson répondit à ses espérances ; mais les besoins spirituels n'étaient pas moins pressants que les nécessités temporelles. La Compagnie de Montréal, non moins attentive aux uns qu'aux autres, s'adressa à M. Olier, qui était l'âme de l'institution, et le pria d'envoyer des missionnaires choisis parmi les membres de la nouvelle Société, et sollicita d'Urbain VIII, dans une admirable supplique, les pouvoirs nécessaires à cette fondation.

Le Souverain Pontife s'empressa d'accéder à leur demande, mais les éloges que ce succès attira à l'entreprise soulevèrent d'autre part une tempête de récriminations. Les associés y répondirent par un savant exposé des "Véritables motifs des Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France." Cet exposé a été réédité tout récemment par la Société Historique de Montréal.

Le roi vint de son côté en aide aux fondateurs, leur confirma le droit de construire un fort, d'avoir de l'artillerie, et renouvela les pouvoirs de M. de Maison-

neuve ; plus tard, il fit don à la colonie d'un vaisseau de 250 tonneaux, la *Notre-Dame de Montréal*.

Par lettres-patentes du 13 février 1644, Louis XIV, de l'avis de la Reine-Régente, délivrait la colonie de la tutelle vexatoire de la Compagnie des Cent-Associés, car bien que ceux-ci se fussent dessaisis de leurs pouvoirs en faveur de la nouvelle société, ils ne voyaient qu'avec peine ses succès et les entravaient d'autres manières ; le roi confirmait en outre les franchises déjà accordées à Villemarie, permettait à ses habitants de se nommer un capitaine, de poursuivre les fortifications et les habitations pour les Indiens, de leur fournir des armes, et de leur accorder le droit de cité et celui de navigation sur le St-Laurent ; il autorisait la Société de Montréal à recevoir tout legs ou donation qui serait faite en sa faveur. Dans la suite, la Grande Compagnie dut céder aux réclamations générales, renoncer au monopole absolu de la traite aux pelleteries, et en étendre le privilège à tous les habitants.

Cependant Mme de la Peltrie était retournée à Québec, désespérant de pouvoir établir un monastère d'Ursulines dans les conditions actuelles de la colonie. Elle eut, avant son départ, la consolation de s'assurer que l'œuvre de Montréal, aussi bien que celle de Québec, allait être un puissant moyen de conversion pour les Sauvages. Elle avait vu le zèle et la charité de M. de Maisonneuve et les effets qui avaient presque aussitôt répondu à sa générosité : " Les Sauvages, dit le père Vimont dans la relation de cette année-là, disent tous que c'est à Villemarie qu'ils veulent être instruits et baptisés ; et non-seulement ceux qui ont déjà le bonheur d'y demeurer, mais même ceux des nations plus éloignées au-dessus de nous."

Quel était donc le puissant aimant qui attirait ainsi ces enfants des forêts à l'ombre des fortifications européennes ? sans doute l'espoir d'y trouver un appui contre les Iroquois, mais bien plus la piété des colons et l'affection qu'ils témoignaient à ces pauvres peuples. Elle était si vraie et si sincère, que partout le bruit s'était répandu que Villemarie n'avait été établie que pour le seul bien des Sauvages, et qu'ils eussent tous voulu s'y établir, n'eût été la crainte des Iroquois, et l'impossibilité pour M. de Maisonneuve de les soutenir tous. Il s'épuisait en largesses pour eux, mais en revanche ils se montraient dociles et dévoués ; ils se présentaient par bandes de vingt à vingt-cinq, s'arrêtaient quelque temps, et repartaient pour la chasse, emportant des impressions de foi qui ne tardaient pas à fructifier.

Les baptêmes commençaient à devenir nombreux ; pour encourager la foi des convertis, Mme d'Ailleboust et son mari, Melle Mance, M. de Maisonneuve avec les principaux habitants Legardeur de Repentigny, Barbier, Godet, Boissier, Quesnel, se plaisaient à leur servir de parrains et de marraines. Soixante-dix à quatre-vingts personnes avaient reçu le baptême en 1643 ; la conversion du chef de l'île et les circonstances qui l'accompagnèrent amenèrent un grand nombre d'autres Sauvages à solliciter la même faveur. Les Français l'appelaient le Borgne et redoutaient à bon droit son influence sur les Algonquins. Adroit, brave, éloquent, mais surtout orgueilleux, il n'avait jusque-là témoigné que du mépris pour *la prière.* Il avait pourtant promis à ses enfants de se faire baptiser ; son neveu, Joseph, allait l'être quelques jours plus tard et priait ardemment pour lui. Tout-à-coup, le 1er mars, l'indomptable chef arriva, après une course à travers les glaces, et

demanda à être baptisé, menaçant avec sa fougue habituelle, si on hésitait de lui accorder sa requête, de se rendre chez les Robes Noires des Hurons.

Il fut accueilli avec bonté, instruit, et disposé au baptême ; sa ferveur se maintint et fit bientôt l'admiration de tous, quand on le vit passer des nuits entières à prêcher à ses guerriers les bienfaits de la foi, et à déplorer d'avoir tant tardé à s'en instruire. M. de Maisonneuve, au baptême, lui donna son nom de Paul ; il fut marié le même jour, et il reçut avec Joseph un lot de terre à cultiver, et deux hommes pour le diriger et l'aider. Le don d'une belle arquebuse mit le comble à la réputation de magnificence que M. de Maisonneuve s'était faite parmi les Sauvages. Mais Paul, bien que touché de ces marques d'estime, l'était bien autrement du don de la foi. Ce lion païen était devenu doux comme un agneau ; son humilité, son recueillement intérieur rendaient visibles en lui les effets tout-puissants du baptême. Ne sachant comment exprimer à Mlle Mance et à M. de Maisonneuve sa reconnaissance, le pauvre sauvage vint mettre à leurs pieds ce qu'il avait de plus cher au monde, sa liberté ; il promit de ne pas se rendre à la traite à Trois-Rivières sans la permission du gouverneur qui se garda bien d'accepter cet esclavage volontaire, et ce dernier trait attacha Paul à son bienfaiteur bien plus que toutes les faveurs qu'il en avait reçues,

A son exemple, quantité de Sauvages se firent chrétiens ; on exclut pourtant avec une grande fermeté tous ceux qui laissèrent voir des motifs intéressés. Mais des pronostics alarmants se faisaient jour de toutes parts ; tantôt on apprenait le massacre des missionnaires et des Hurons, tantôt Villemarie tremblait tout-

à-coup au récit des menaces d'attaques que leur faisaient parvenir les impitoyables Iroquois, et les habitants ne pouvaient se faire illusion sur le dessein bien arrêté qu'ils avaient formé de les détruire tous.

Le découragement s'emparait de quelques néophytes : " Les Iroquois, nos mortels ennemis, disaient-ils, ne croient point en Dieu ; ils n'aiment point les prières, ils commettent tous les crimes, et néanmoins ils prospèrent. Nous, depuis que nous abandonnons les coutumes de nos pères, les Iroquois nous tuent, nous brûlent et renversent toutes nos bourgades. Que nous sert de prêter l'oreille à l'Evangile si la foi et la mort marchent ensemble ? " (1)

D'une extrémité à l'autre de la colonie, les mêmes appréhensions pesaient sur tous les cœurs ; le cercle dans lequel ces sauvages enfermaient leurs ennemis se rétrécissait peu à peu, et Villemarie elle-même allait se trouver comme enveloppée. Déjà les malheureux Algonquins et les autres bandes qui la quittaient pour quelques jours, dans le but de chercher dans la chasse des moyens de subsistance, étaient traqués et décimés de toutes parts, et le deuil commençait à planer sur la colonie. L'épreuve est dans les voies de la Providence ; c'est dans la faiblesse que se forme la vertu. Le jeune arbre de la foi planté au milieu des solitudes canadiennes avait besoin d'être secoué par les tempêtes et arrosé du sang des martyrs, pour que ses racines s'ancrassent profondément dans le sol, et qu'une sève abondante circulât dans ses rameaux.

Ce qui, outre leurs succès, soutenait les Iroquois, c'était la facilité qu'ils avaient de se procurer des armes

(1) Relations des Jésuites.

auprès des Hollandais de la Nouvelle York, tandis que M. de Montmagny, redoutant pour les Européens de semblables armements, n'osait en distribuer à nos amis les Hurons. On soupçonnait en outre le gouverneur de la Nouvelle Belgique de pousser secrètement les cantons à l'attaque, malgré la paix et les représentations de M. de Montmagny, et de les animer contre les Français.

Ce qui est certain, c'est que les précautions des Iroquois furent mieux prises que jamais, et qu'ils préparèrent leurs attaques avec une entente de la stratégie et un ensemble qu'on ne trouve pas ordinairement chez ces tribus. Ils se partagèrent en dix colonnes volantes qui pouvaient se replier facilement en cas d'échec sans compromettre le corps d'armée, en même temps que cette disposition leur permettait d'envelopper la colonie d'un cercle de fer, et d'attaquer tous les points à la fois. Cette savante tactique acheva de dérouter complètement les Hurons, et quelques années suffirent pour ruiner ce peuple qui comprenait plus de trente mille âmes, et qui donnait tant d'espérances à la foi par son zèle à s'instruire et son dévouement aux Français.

Villemarie, qui était comme le boulevard avancé des Européens, était naturellement désignée aux attaques de l'ennemi ; aussi deux de ces bandes se préparèrent-elles à mettre à sac la ville de M. de Maisonneuve ; pendant que deux autres s'établissaient au-dessus de l'île pour empêcher les tribus de s'y réfugier ou d'y porter secours, la cinquième, au nombre de quatre-vingts guerriers, s'alla mettre en embuscade devant Villemarie. Cette première attaque ne fut pas heureuse ; les Iroquois furent mal payés de la patience qu'ils avaient mise à guetter leur ennemi pendant trois

jours ; la garnison les découvrit et les dispersa, pendant que les Algonquins, se mettant à leur poursuite, leur faisaient un certain nombre de prisonniers, qui furent brûlés vifs quatre jours après.

La leçon, pour être dure, ne les abattit point, et ne fit qu'enflammer leur rage ; seulement, ils prirent plus de précautions encore : "Ils se glissaient dans les bois, dans les ravines, dans les moindres accidents de terrain, derrière les souches, pour attendre les habitants qui travaillaient aux champs. Il s'en cachait jusque dans la tête des arbres, autour des maisons, et plusieurs fois on en surprit ainsi qui étaient en sentinelle pour donner le signal d'attaque à leurs compagnons restés un peu plus loin ; ils passaient dans cette position des journées entières sans bouger." (1)

Une passion semblait dominer chez ces peuples toutes les autres : la vengeance, et les missionnaires, pas plus que les gouverneurs, ne purent souvent réussir à les calmer ; les nouveaux chrétiens gardaient quelque chose de leur rudesse, et la soif du sang, comme chez les Mérovingiens, déconcertait souvent la patience de leurs apôtres : " Cette passion, dit Colden, semble leur ronger le cœur, et ne laisse aucun repos qu'elle ne soit satisfaite... Un sauvage parcourra trois ou quatre cents milles, et se cachera pendant plusieurs semaines sur le territoire de l'ennemi dans l'espérance de venger la mort d'un parent ou d'un ami."

D'ailleurs ceux d'entre eux qui étaient chrétiens, eussent-ils voulu épargner leur ennemi, qu'ils ne l'eussent pu le plus souvent ; M. de Champflour, gouverneur de Trois-Rivières, et M. de Montmagny en

(1) Garneau, Histoire du Canada.

firent l'épreuve à quelque temps de là. Après un engagement où les Algonquins avaient eu l'avantage, ils essayèrent, à force de présents, d'arracher aux mains de ces derniers un chef Iroquois qu'ils étaient en train de torturer. Les gouverneurs espéraient se servir de lui pour obtenir la paix ; ils réussirent près des Algonquins, mais leur tentative échoua complètement auprès des Hurons, qui refusèrent constamment de leur livrer deux prisonniers qu'ils s'étaient réservés : " Je suis un guerrier et non un marchand, s'écria avec chaleur un des chefs ; je suis venu pour combattre et non pour faire le commerce ; ma gloire n'est pas de rapporter des présents, mais de ramener des prisonniers ; qu'ai-je à faire de vos haches et de vos chaudières ? Si vous avez tant d'envie d'avoir des prisonniers, prenez-les ; j'ai encore assez de cœur pour aller en chercher d'autres. Si l'ennemi nous tue, on dira dans le pays qu'Onontio ayant retenu nos prisonniers, nous nous sommes jetés à la mort pour en avoir d'autres." D'autres chefs avec moins de vivacité, mais avec la même fermeté, firent comprendre aux gouverneurs que les lois de la guerre étaient inflexibles, et que leur honneur, et même l'espoir de la paix dépendaient de ces prisonniers.

Si pourtant le sang sauvage se révélait par de soudaines révoltes, il faut reconnaître que la plupart de ces chrétiens s'adonnaient dès lors à la pratique des vertus avec une énergie qui allait souvent à l'héroïsme, et que déjà commençait à apparaître parmi eux cette sainte fraternité que l'Evangile fait partout éclore ; les Relations des Jésuites de cette année en fournissent de nombreux témoignages. Nous ne citons que celui-ci, qui montre l'influence de la foi sur ces néophytes : " Une escouade de Hurons était descendue à la mission

de St-Joseph ; les chrétiens, étant dans une grande nécessité de vivres, se demandaient l'un à l'autre : Pourrons-nous bien donner à manger à tous ces gens-là ? Comme ils disaient cela, en voilà une partie qui, sortant de leurs petits bateaux, s'en vont droit à la chapelle, se mettent à genoux, et font leurs prières. Un Algonquin, qui était allé saluer le St-Sacrement, les ayant aperçus, vint donner avis à son capitaine que ces Hurons priaient Dieu : Est-il vrai ? fit-il. Sus, sus, il ne faut plus consulter si on leur donnera de quoi dîner ; ils sont nos parents, puisqu'ils croient aussi bien que nous."

Ces traits de vertu des nouveaux baptisés encouragèrent nos généreux colons, mais il faut avouer qu'ils en avaient besoin, au milieu des dangers d'une situation qui devenait chaque jour plus critique.

La bande de Trois-Rivières avait mieux réussi que celle de Montréal ; elle avait enlevé le père Bressani et quelques-uns de ses compagnons ; le saint missionnaire endura comme le père Jogues toutes sortes de tortures, et repassa comme lui en Europe sur un navire hollandais. Ce demi-succès enhardit ceux qui s'étaient acharnés à la perte de Montréal, et on les vit bientôt revenir harceler nos colons. Le caractère français endurait mal cette situation de continuelle alarme, qui le forçait d'être toujours sur la défensive. Il en fut ainsi de tout temps : irrésistible dans l'attaque avec sa *furia francese*, le Français ne sait pas supporter les revers avec patience ; il se décourage et laisse reprendre par les ennemis des avantages qu'un peu de constance lui aurait conservés pour toujours. Les colons rougissaient des insultes quotidiennes des Iroquois, dont ils pensaient pouvoir se débarrasser par une bonne sortie. Tout travail de colonisation était entravé ; impossible de

se rendre au champ sans être armé et sans s'exposer à être surpris, scalpé, ou emmené prisonnier.

Ils ne purent le supporter plus longtemps, et supplièrent M. de Maisonneuve de les mener à l'ennemi. Mais le gouverneur connaissait mieux qu'eux le danger de la situation, et l'impossibilité de poursuivre dans les bois ces insaisissables adversaires ; d'ailleurs, eut-il réussi à tuer vingt ou trente Iroquois, que le résultat eût été à peu près nul, quand, au contraire, la perte de deux ou trois de ses hommes était un affaiblissement considérable pour sa faible garnison. Mais il est des moments d'impatience où les meilleures raisons irritent ; les colons étaient exaspérés, et M. de Maisonneuve vit qu'on allait attribuer à la pusillanimité ce qui chez lui n'était que vulgaire prudence. Il comprit que le plus grand mal après tout, serait encore ce manque de confiance entre les soldats et le commandant, et il résolut de les satisfaire à la prochaine occasion. Elle ne se fit pas attendre.

Les colons avaient dressé des chiens à reconnaître la piste des Iroquois, et ces animaux leur rendirent dans le temps les plus précieux services. L'histoire a conservé le nom d'une chienne Pilotte, que l'on avait apportée de France ; chaque jour, suivie de ses petits, elle faisait la ronde autour du Fort, et poussait des reconnaissances jusque dans les bois : "L'un de ses petits faisait-il le rétif, dit le père Lallemand, elle le mordait et s'il s'enfuyait, elle se jetait sur lui au retour et le châtiait de sa lâcheté. A peine son odorat avait-il découvert les traces des Sauvages, qu'elle coupait court, tirait droit au Fort, aboyant et dénonçant la proximité de l'ennemi. Sa persévérance à faire tous les jours son devoir avec la patrouille, l'instinct merveilleux avec

lequel elle découvrait les Indiens et donnait l'alerte, jetait tout le monde dans l'étonnement."

Le 30 mars 1644, les chiens signalèrent par leurs aboiements la présence des Iroquois aux environs; comme d'ordinaire on réclame à grands cris le combat. Cette fois, au grand étonnement de tous, M. de Maisonneuve donne son consentement, s'arme, et se met à la tête des trente plus déterminés. On entre dans le bois, les chiens servant de guides, mais au lieu de surprendre, on tombe dans une embuscade ; deux cents Iroquois se précipitent sur eux et s'efforcent de les envelopper. Les Français font bonne contenance tant qu'ils ont des munitions; malheureusement elles sont bientôt épuisées, et on met aussitôt à se replier sur le Fort autant d'empressement au moins qu'on en avait mis à en sortir.

L'intrépide de Maisonneuve seul restait en arrière, se retirant lentement les pistolets au poing, et se retournant parfois pour tenir les ennemis à distance. Tout-à-coup les Iroquois le reconnaissent ; leur chef se promet de le prendre vivant, et s'élance pour le saisir ; M. de Maisonneuve se retourne brusquement et lui casse la tête d'un coup de pistolet. Les Iroquois étonnés de tant de courage et de sang-froid, voulant d'ailleurs soustraire aux Français le corps de leur chef, se retirent vers le bois avec ses restes sanglants, pendant que le commandant rentre tranquillement au Fort. (1) Ce fut fini pour les murmures, et M. de Maisonneuve ne pensa pas avoir acheté trop cher ce résultat par la mort de quelques-uns des siens, et les blessures de quelques autres. (2)

(1) Ce combat eut lieu à l'endroit où sont bâtis l'ancienne Douane et le Revenu Intérieur.

(2) Ferland.

La paix que M. de Maisonneuve essaya en 1645 de conclure avec les prisonniers qu'il avait faits ne fut adoptée que par un des cantons, celui des Agniers, et resta toujours suspecte, malgré l'éloquence que Kiotsaeton déploya en cette circonstance : " J'ai passé, dit-il, auprès du lieu où les Algonquins nous ont massacrés ce printemps... J'ai passé vite, ne voulant point voir le sang des miens qu'on a répandu, ni les corps qui sont encore sur la place ; j'ai détourné les yeux pour ne pas exciter ma colère ! " Puis frappant la terre et feignant d'écouter : " J'ai entendu les voix de mes ancêtres massacrés par les Algonquins ; leurs voix amies m'ont crié : Mon petit-fils, mon petit-fils ! Il n'y a plus moyen de nous arracher à la mort. Pense aux vivants ! Un homme vivant vaut mieux que plusieurs trépassés. J'ai entendu leurs voix ; je suis venu à vous, pour délivrer ceux que vous tenez captifs."

La chaleur et l'éloquence manquaient moins à la harangue que la sincérité. Aussi, le père Jogues, qui était présent, ne put-il s'empêcher de sourire en regardant ses mains mutilées quand, dans un mouvement pathétique, Kiotsaeton dépeignit la douleur des Agniers lorsqu'ils l'avaient perdu ; le saint martyr, qui avait échappé comme par miracle au bûcher que ces barbares lui préparaient, trouvait que la métaphore était par trop audacieuse. On feignit pourtant de les croire, et l'année suivante, M. de Montmagny leur envoya une nouvelle ambassade avec le père Jogues : *Ibo, et non redibo*, j'irai et ne reviendrai pas, dit le saint vieillard heureux d'achever son sacrifice, comme il le disait, là où il l'avait commencé. Ses prévisions ne le trompaient pas ; il fut massacré en effet traîtreusement par un sauvage qui lui fendit la tête d'un coup de hache.

M. de Maisonneuve, rappelé en France pour des affaires de famille, confia le gouvernement de Villemarie à M. d'Ailleboust, qui réduisit le Fort à quatre bastions réguliers très bien construits et très solides; il dura jusqu'en 1672 et fut ruiné par les glaces, après que les colons l'eurent quitté pour s'établir en ville.

Les Iroquois cependant continuaient leurs exploits, et répandaient la terreur dans toutes les contrées environnantes; les échos en parvinrent jusqu'à Montréal par les récits qu'en firent deux pauvres indiennes échappées à leurs massacres. Elles racontèrent que, pendant qu'elles étaient occupées à ramener sur leurs canots des charges de pelleteries et de provisions, elles avaient aperçu sur la rive opposée des guerriers qu'elles avaient pris pour des Iroquois. A cette vue, la terreur s'était tellement emparée d'elles qu'elles s'étaient élancées sur le rivage et avaient abandonné leur petite cargaison pour se sauver dans les bois. La peur les suivit au travers des forêts; elles coururent longtemps jour et nuit, ne s'arrêtant un instant que pour cueillir des fruits sauvages qu'elles dévoraient dans leur fuite. La pensée leur vint de faire un radeau, et d'en lier les madriers avec des écorces de bois blanc. C'est sur ce fragile esquif qu'elles parcoururent le fleuve sur une longueur de plus de 200 lieues parmi les chûtes et les rapides; mais à la fin les liens se rompirent, et les pauvres femmes tombèrent à l'eau, croyant être arrivées à leur dernière heure. Elles purent cependant s'attacher à des débris flottants, et c'est ainsi qu'elles furent poussées par le courant jusqu'au rivage de l'île de Montréal. Quand on leur demanda comment elles avaient osé s'exposer à une mort presque certaine sur le fleuve, elles répondirent qu'elles avaient préféré courir le

danger d'être noyées que celui d'être torturées et brûlées vives par leurs ennemis. On leur donna à manger, et elles semblèrent oublier leurs infortunes et la perte de leurs provisions. Mais la peur qu'elles continuaient d'avoir des Iroquois, et les récits des maux qu'ils avaient causés, continuèrent d'agiter les esprits à Montréal.

On ne pouvait plus douter que les Onneïouts ne fussent entrés en campagne, et l'on en fit l'expérience à très peu de temps de là.

Pendant que le Borgne-de-l'Ile remontait dans son pays, il fut tout-à-coup assailli par ces sauvages : malgré le courage qu'il déploya dans sa défense, il eut la douleur de voir tomber un de ses jeunes guerriers, enfant de quinze ans sur qui il fondait les plus belles espérances. Le jeune homme fut ramené à Montréal, baptisé le jour même de son arrivée, et il mourut quelques heures après.

Deux femmes indiennes, faites prisonnières par un parti d'Onneïouts, échappèrent à un sort encore plus funeste : leurs terribles maîtres s'en retournaient rapidement vers leurs bourgades, quand ils aperçurent un canot de guerriers hurons ; ceux-ci, dont le regard n'était pas moins perçant, virent aussitôt le danger, et des deux côtés on s'élança sur la rive. Chaque camp ignorait le nombre d'ennemis qu'il allait falloir repousser, néanmoins les deux partis marchèrent en avant bravement, mais prudemment, à la manière des sauvages. La prudence semblait même cette fois-ci prendre le pas sur la valeur ; leurs chefs leur avaient bien distribué, selon la coutume, les pieux que chaque guerrier avait déterminément fixés en terre en déclarant qu'il ne reviendrait jamais sur ses pas jusqu'à cette limite

marquée par son courage. Mais, même dans ces cœurs intrépides, la pâle terreur trouve quelquefois accès, et il n'est pas inouï de voir quelques-uns de ces invincibles lâcher pied et déserter son bâton. Les soldats de Condé s'élancèrent au travers de la mitraille dans les bastions ennemis pour reprendre le bâton de maréchal de camp que venait d'y lancer leur jeune chef ; les sauvages tribus, malgré leur incontestable valeur, n'avaient pas encore cette héroïque intrépidité. Pour cette fois, ils ne s'attaquèrent qu'en héros d'Homère, avec les paroles les plus provocantes et les cris les plus furieux. Ils les poussèrent même si vigoureusement, qu'ils se firent peur les uns aux autres, et désertèrent le champ de bataille. Seuls cinq Hurons, dont l'ingrate histoire n'a pas plus conservé les noms que ceux des héros des Thermopyles, restèrent fidèles aux pieux qu'ils avaient plantés.

Naturellement les sauvagesses avaient profité de l'algarade pour rompre leurs liens et se sauver ; l'une d'elles accourut vers les Hurons, et leur apprit à leur grand étonnement la victoire complète qu'ils venaient, sans même avoir combattu, de remporter sur leurs ennemis. Ces ennemis d'ailleurs n'étaient qu'au nombre de 17 ; la force de leurs poumons avait singulièrement exagéré la profondeur de leurs rangs. Le courage revint aussitôt au cœur et aux jambes des Hurons ; ils rappelèrent leurs amis, se mirent à la poursuite des Iroquois pour leur couper la retraite, et après bien des efforts, parvinrent à leur faire un prisonnier. Ils le brûlèrent suivant leur coutume, malgré les instances de M. d'Ailleboust, qui voulait le conserver pour obtenir la paix.

Comme on le voit, la paix était loin de régner encore.

Ces escarmouches ne furent pas le côté le plus sérieux de la lutte ; en 1641, le Fort Richelieu, abandonné par M. de Montmagny, fut brûlé par les Iroquois, qui dès le mois de mars 1647, infestèrent tous les passages : " A Trois-Rivières, raconte M. Pierre Rousseau, dans son Histoire de M. de Maisonneuve, ils incendièrent deux maisons pendant que les habitants assistaient à l'office du mercredi des Cendres. Deux bandes d'Algonquins en étaient parties pour la chasse, l'une se dirigeant au nord, l'autre vers le sud ; surprises toutes deux, elles furent en partie massacrées, en partie faites prisonnières. Au sud, les pauvres Algonquins venaient de terminer leur prière, lorsqu'ils furent surpris ; leurs femmes, leurs enfants étaient avec eux. Marie, femme de Jean-Baptiste, marchait une des dernières ; dès qu'elle aperçut les Iroquois, elle cria aussitôt à son mari de hâter le pas et d'avertir la tribu de se mettre en défense. Jean-Baptiste lève aussitôt sa hache et fend la tête au premier Iroquois qui se présente ; mais bientôt entouré d'ennemis, il tombe à son tour sous une multitude de coups.

" Les Algonquins sont cernés et forcés de rendre les armes. Alors commença une horrible boucherie ; les hommes valides sont liés, battus, après quoi on leur arrache les ongles. Les vieillards, les femmes et les enfants qui ne peuvent les suivre sont éventrés, coupés en morceaux et brûlés. Un petit enfant de trois ans fut étendu sur une forte écorce, et les barbares percèrent ses mains et ses pieds innocents avec des chevilles de bois en guise de clous.

" Jean Taouichkarou ne perdit point cœur dans cette grande consternation ; le regard ferme et assuré, il soutenait la foi de ses compagnons d'infortune : Cou-

rage, mes frères, leur dit-il, ne quittons pas la foi ni la prière, la superbe de nos ennemis passera bientôt ; nos tourments ne seront pas de longue durée, et le ciel sera notre demeure éternelle ; que personne ne faiblisse dans sa créance, nous ne sommes point délaissés de Dieu pour être misérables ; mettons-nous à genoux, et le prions de nous donner courage dans nos tourments !

" Tous, chrétiens et catéchumènes, tombent alors à genoux et récitent à haute voix leurs prières, et comme les juifs captifs sur les bords des fleuves de Babylone, chantent des cantiques pour se consoler dans leur douleur. Les femmes faisaient faire le signe de la croix à leurs petits enfants sous les yeux des Iroquois qui se riaient d'eux. Personne ne prenait ses repas sans commencer par la prière, et dépouillés de tout ils récitaient le chapelet sur leurs doigts ; c'était une scène du temps des martyrs.

" A travers d'incroyables fatigues, ils arrivèrent enfin aux bourgades des Agnéronons. Ils y furent reçus avec des cris et des huées, les Iroquois rangés sur deux haies les rouaient de coups de bâtons et de verges de fer, et leur faisaient traverser des brasiers ardents. Ils laissèrent la vie aux femmes et à deux petits garçons, mais les hommes en état de manier le casse-tête furent distribués entre les trois bourgs de la tribu, et furent tous brûlés, bouillis ou rôtis.

" Le catéchiste qui faisait la prière publique fut traité comme un apôtre, il fut grillé d'une horrible façon. Son martyre commença avant le lever du soleil, les Iroquois le firent brûler toute la nuit depuis la plante des pieds jusqu'à la ceinture ; il ne jeta pas un cri, il ne donna aucun signe de faiblesse, et eut toujours les yeux levés au ciel. Le lendemain, les bourreaux

achevèrent leur œuvre et le firent brûler de la ceinture jusqu'à la tête. Sur le soir, les forces lui manquèrent, son corps tout noir de brûlures fut jeté dans les flammes, et son âme purifiée monta au ciel recevoir la couronne et la palme de la victoire.

" Il y avait parmi les prisonniers un jeune enfant de quinze à seize ans, beau comme le jour dans l'estime des sauvages ; les Iroquois le revêtirent de leurs robes de castor les plus riches, et prenaient plaisir à voir sa démarche et la grâce de son maintien. Quelques-uns gagnés par sa jeunesse et sa beauté voulaient le sauver, mais leur rage contre les Algonquins était si grande, qu'ils le dépouillèrent comme les autres, s'en firent un jouet dans les flammes, et en firent un ange après en avoir fait un martyr."

CHAPITRE III.

EXTERMINATION DES HURONS.—NOUVELLE CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ DE MONTRÉAL.

Au milieu de ces nouvelles plus désolantes les unes que les autres, d'autres évènements affligeaient Montréal. Au loin comme au près, l'ennemi faisait de nombreuses victimes, soit parmi les alliés, soit parmi les colons. Marie, la femme de Jean-Baptiste, un des chefs hurons baptisés à Ville-Marie, fut faite prisonnière et fut sur le point d'être brûlée vive. Ayant entendu ses ennemis parler de son futur supplice, et du désir qu'ils avaient de déjeûner avec les pieds de leur victime cuits sous la cendre, elle résolut de profiter de la prochaine occasion pour s'évader; elle réussit à tromper la vigilance de ses gardiens, mais elle n'en fut guère plus avancée, car elle était à plus de deux mois de Montréal, et c'était l'hiver. Cent fois elle fut sur le point de retomber entre les mains de ses ennemis; elle échappa comme par miracle, trouva une hache et un canot, fit du feu, et se mit en chasse; elle put réussir à prendre assez de gibier et de poisson pour continuer sa marche vers Montréal.

Son retour y fut fêté par Mlle d'Ailleboust et par toutes les autres dames de la colonie. La joie l'empêcha pendant longtemps de parler ; quand elle put s'exprimer, elle raconta les horribles tortures infligées par les Iroquois à leurs prisonniers, la cruauté qu'ils montraient en toutes circonstances, et le dessein qu'ils avaient de ruiner la colonie.

La fidélité que cette jeune héroïne avait montrée à sa foi consola sans doute les habitants de Villemarie, mais ils comprirent qu'ils ne pouvaient se faire illusion sur le sort qui les attendait ; d'ailleurs, une multitude de petites escarmouches les tenaient sans cesse en éveil ; à chaque instant quelque espion sauvage venait leur parler de paix et leur tendait des embûches. La plupart du temps ces espions en étaient pour leurs frais, et la générosité de leurs vainqueurs semblait les gagner à la colonie ; mais quel fonds pouvait-on faire sur des païens et des sauvages ? On a donc tout lieu de croire que la magnanimité des chefs militaires, et la piété de Melle Mance ou de Mlle Philippine de Boullongne réussirent seulement à faire des ingrats parmi des sauvages qui n'estiment que la vengeance, et ne craignent que le supplice du feu.

Le découragement gagnait les plus braves, et quelques-uns déjà songeaient à abandonner un poste qu'on ne pouvait plus défendre, quand un évènement ranima tous les courages : c'était le retour de M. de Maisonneuve. Il valait à lui seul toute une armée, et son influence à l'intérieur et à l'extérieur était si bien reconnue, que son nom seul servait de labarum à Villemarie : " Le retour de M. de Maisonneuve fut un coup du Ciel," dit M. Dollier de Casson. Les Sauvages s'éloignèrent comme par enchantement, et les habitants

reprirent courage quand il leur fit le récit de son entrevue avec les associés et des dispositions véritables de M. de Montmagny, gouverneur. Le successeur de Champlain désirait en effet suivre en tous points la politique de ce grand homme ; l'établissement de son camp-volant, composé de 40 hommes, et qui se portait, à la nouvelle de toute attaque des sauvages, sur les points envahis, rendait d'inappréciables services ; ces braves s'élançaient au combat, comme on voit aujourd'hui nos brigades du feu se précipiter au signal qui leur dénonce un sinistre : ils ne purent cependant empêcher la reprise des hostilités et la destruction du fort Richelieu par les Iroquois.

M. de Maisonneuve, dont le passage en France (1645-1647) avait été très utile, et qui s'était ménagé de hautes influences, conseilla à son ami, M. d'Ailleboust, de passer en Europe : " Vous en reviendrez gouverneur-général," lui disait-il. Ce n'était pas qu'il se défiât du dévouement de M. de Montmagny, mais il le croyait incapable, avec le Conseil dont on l'avait entouré, de fournir à la colonie les secours dont elle avait besoin. Le membre le plus influent de ce Conseil était le Supérieur des Jésuites de Québec, presque continuellement forcé de s'absenter pour visiter les missions ; d'ailleurs M. de Montmagny ne croyait pas au succès de Montréal, qu'il croyait ne subsister que par miracle et pour fort peu de temps. Les hésitations de sa politique, malgré ses bonnes intentions, pouvaient donc porter un préjudice très sérieux à la colonie ; aussi M. d'Ailleboust suivit-il le conseil de son ami, et se rendit-il à Paris. Il vit les associés de la Grande Compagnie du Canada et leur fit comprendre l'impossibilité où l'on était d'exiger d'une bourgade, à chaque instant sur le

point d'être égorgée, des redevances et des droits ; il leur fit même goûter le projet d'augmenter la garnison du Fort de six soldats, et de lui donner de nouvelles ressources.

Comme son ami le lui avait annoncé, M. d'Ailleboust revint de France avec le titre de gouverneur-général. M. de Montmagny le reçut avec tous les honneurs dûs à sa nouvelle dignité (20 août). Il ne s'attarda pas longtemps à Québec, et gagna Montréal où les habitants lui firent l'accueil le plus enthousiaste. On le fêta comme un sauveur ; il le fut en effet pour le moment. Il augmenta le camp-volant, et le porta à 70 hommes ; il le lança à la poursuite de toutes les tribus de Sauvages qui donnaient des signes d'hostilité. L'effet fut immédiat ; tout rentra dans la paix, et Villemarie put jouir de quelques jours de repos.

M. de Maisonneuve n'avait pas perdu son temps pendant l'absence de son ami ; il avait fait construire en forme de fort, avec meurtrières et mâchicoulis, ce fameux moulin de la Pointe à Callière qui fut longtemps la terreur des Iroquois, et dont on voyait encore les restes glorieux et mutilés, il y a 30 ans, là où se trouvent les écluses qui ferment l'entrée du canal de Lachine.

Ce qui aida M. de Maisonneuve à accomplir le bien qu'il rêvait pour la population, fut l'élévation de son traitement à 4000 livres, et les nouveaux règlements des associés, qui défrayaient largement les dépenses de l'Hôtel-Dieu, et payaient les soins d'un chirurgien chargé de soigner gratuitement tous les malades à Montréal. On connaît assez le caractère de M. de Maisonneuve pour savoir qu'il ne garda rien pour lui du traitement qui lui était alloué, et qu'il dépensa au ser-

vice de la population tout ce qu'il reçut. Personne ne trouva exorbitant que les associés se fissent rendre un compte exact et annuel des dépenses de l'hôpital, signé par le Gouverneur, le supérieur ecclésiastique, et les syndics des habitants. Tout le monde se félicita de l'heureux résultat du voyage de M. d'Ailleboust.

On n'était pas cependant au bout des épreuves ; les Iroquois se reconstituaient, et soit que les protestants hollandais dont ils étaient les alliés leur suggérassent leur nouvelle tactique, ou qu'ils en trouvassent l'inspiration dans leur malice instinctive, leurs menées devinrent de plus en plus audacieuses. Ils comprenaient que, tant que les Hurons resteraient les alliés des Français, il leur serait impossible d'attaquer la colonie, car cette courageuse tribu serait toujours là entre eux et les étrangers, et briserait la première fougue des assaillants. Ils résolurent donc de laisser pour un moment les Français tranquilles, et de s'attaquer exclusivement aux missions huronnes. Ce projet leur réussit.

Ils tombèrent sur elles avec la rapidité de la foudre, et en quinze jours les sept églises que la Société de Jésus avait fondées avec beaucoup de peine à l'extrémité du Lac Supérieur furent détruites et brûlées, les néophytes dispersés dans les bois et mis en fuite. Les missionnaires, loin d'abandonner leurs catéchumènes, dirigèrent leur retraite, et moururent victimes de leur zèle.

Le père Daniel fut surpris avec 700 de ses pauvres Hurons au moment où il leur administrait le baptême, et impitoyablement massacré avec eux ; l'année suivante (1649), ce fut le tour de la mission St-Ignace, où 400 Hurons furent impitoyablement égorgés ; quelques-uns furent assez heureux pour s'échapper, et allè-

rent donner l'alarme à la mission St-Louis, mais il était déjà trop tard ! Les pères de Brébœuf et Lallemand n'eurent pas le temps de faire évader leurs néophytes ; ils furent faits prisonniers avec eux et réservés naturellement pour les plus cruels supplices. Pendant trois heures, le père de Brébœuf endura les tortures du feu, le collier de haches rougies autour du cou, et l'eau bouillante qu'on lui versait sur la tête en dérision du baptême ; il ne poussa pas une seule plainte. Ses ennemis ne pouvaient retenir des cris d'admiration en face de tant d'énergie. Le héros tomba enfin, en donnant au Canada et au ciel un des plus glorieux martyrs.

Le supplice du père Lallemand fut plus atroce encore ; la délicatesse de sa constitution ne lui permettait pas de supporter avec un tel stoïcisme ces épouvantables souffrances. Pendant un jour et une nuit, ses barbares ennemis se firent un plaisir de le tourmenter avec toute la fureur de leur rage diabolique ; on lui brûla les chairs avec des sarments enflammés, on lui arracha les yeux, et à la place on mit des charbons ardents ; et quand on fut las enfin de l'entendre râler, un Iroquois lui fendit la tête. Les pères Garnier et Chabanel eurent le même sort.

En 1650, le père Ragueneau ramena à Montréal les restes de ces tribus ; de trente à quarante mille Hurons qui habitaient quelques années auparavant en face des Iroquois, trois ou quatre cents seulement avaient survécu. Il ne fit que passer à Villemarie avec ces débris d'un grand peuple, et alla se mettre avec eux à l'abri des canons de Québec. Ce sont les survivants de ces grands massacres, dont les fils habitent aujourd'hui la mission de la Petite Lorette.

Débarrassés des Hurons, les Iroquois se mirent en de-

voir d'accomplir la seconde partie de leur programme. La chose semblait dès lors facile, car ils avaient un allié dans la place : c'était la terreur semée dans la colonie par le passage de ces pauvres tribus décimées qui pendant un an défilèrent devant elle. Aussi les Iroquois, se croyant désormais sûrs du succès, ne tardèrent-ils pas à paraître sous les remparts de M. de Maisonneuve avec une insolence et une ténacité qu'on ne leur avait jamais vues.

Les différents voyages que les représentants de la colonie avaient faits en Europe avaient produit quelque effet ; mais, si l'on se reporte à ces temps où 1500 lieues de voyage en bateau à voile avec toutes les incertitudes du temps et les dangers des tempêtes épuisaient les aventureux voyageurs ; si l'on songe qu'il leur fallait s'ouvrir un chemin à la capitale dans des pays où les nationaux faisaient leur testament avant de se rendre à Paris, et que rendus là il leur fallait s'ouvrir un chemin bien autrement difficile, celui de la cour, on comprendra quelque chose de l'audace des d'Ailleboust, des Maisonneuve, des Demoiselles Bourgeoys et Mance, qui entreprenaient de semblables courses. C'était tout simplement de l'héroïsme ; ils s'en allaient confiants sur la Providence, sans habits fins et sans manteau de cour, se présenter au Roi-Soleil ou à son successeur pour lui parler le langage de la foi et de la vérité. Le Roi Très-Chrétien était le père de ses enfants, et nous devons dire à l'honneur de la monarchie française que le successeur de St-Louis ne mentait pas à son origine. " Si le roi le savait," avait-on coutume de dire dans les provinces éloignées, lorsque quelque criminelle négligence irritait les habitants ou quelque injustice les révoltait. Ce mot qui a fait sourire les révolu-

tionnaires était juste d'ordinaire : *quand le roi le savait*, il y mettait ordre. Louis XIII avait été appelé le roi justicier ; Louis XIV méritait ce titre, et Louis XV, malgré ses regrettables faiblesses, l'aurait obtenu également, si les différentes administrations qui se succédèrent ne l'eussent bien souvent trompé sur l'état des choses en France et en Canada.

On croyait donc à la justice du roi et même de ses ministres immédiats. M. de Maisonneuve et M. d'Ailleboust s'en faisaient les garants au Canada ; aussi ne devons-nous pas nous étonner que, presque immédiatement après le retour de ce dernier, et sur son conseil, Melle Mance résolût de passer en Europe. Sous le coup des calamités qui affligeaient la colonie, au bruit des massacres des Pères Jésuites, et de toutes les autres victimes qui tombaient chaque jour sous les traits des Iroquois, son cœur s'émut ; elle pensa que si l'on savait en France tout ce que souffraient les pauvres exilés de la terre des neiges, le cœur de la France bondirait de douleur. Pourrait-on lui faire un reproche d'avoir cru à la patrie, et d'être allée parler des souffrances de ses frères ? En tout cas, elle ne songea guère au reproche d'imprudence qu'on pourrait lui faire plus tard ; elle ne pensa qu'au devoir, et celle que tous les colons appelaient *l'ange de Villemarie* s'embarqua sous l'égide de la Mère de Dieu.

M. d'Ailleboust, et M. de Maisonneuve approuvèrent son projet ; elle trouva à Québec dans les lettres qu'elle reçut de France le même encouragement. Elle partit donc avec l'espoir de faire tomber les préventions qui plus que tout le reste ruinaient l'établissement de Montréal ; elle savait que de puissantes influences faisaient considérer cette fondation comme une œuvre impos-

sible à soutenir ; que déjà beaucoup des associés songeaient à mieux placer leurs libéralités et s'apprêtaient à soutenir exclusivement les missions huronnes pour lesquelles on sollicitait leurs charités. Au point de vue humain, son projet semblait inexécutable ; elle ne s'en préoccupa nullement, prit les premiers bateaux, et arriva au Havre à la fin de l'été 1649.

Elle se dirigea immédiatement sur Paris, et se rendit au Séminaire de St-Sulpice, sachant que M. Olier était de fait le premier des associés et l'âme de l'entreprise. C'est à lui qu'elle s'adressa avec une simplicité toute filiale : " Je lui parlai, dit-elle, dans la simplicité de mon cœur qui ne lui a rien caché." M. Olier l'écouta longuement ; le récit du massacre des missionnaires, des angoisses des colons et de la situation précaire où ils se trouvaient émut vivement son cœur ; il encouragea l'héroïque messagère, et lui promit d'unir ses efforts aux siens pour décider les associés à de nouveaux sacrifices.

Ils n'étaient malheureusement plus nombreux : sur les 45 qui s'étaient réunis à Notre-Dame quelques années auparavant dans ce but de propagande, 9 seulement restaient fidèles à leurs promesses. Avec son tact féminin, elle saisit tout de suite le joint de la difficulté : les associés étaient de fait beaucoup plus nombreux qu'ils ne paraissaient tout d'abord, mais ils ne voulaient pas se compromettre, de peur d'engager leurs familles et leur fortune. Ils étaient heureux de faire partie d'une société anonyme de bienfaisance qui n'engageait pas l'avenir, qui leur permettait de se retirer aussitôt qu'il leur serait loisible ; au fond c'étaient de nobles cœurs et prêts à tous les sacrifices. Mlle Mance vit tout cela d'un coup d'œil, et elle leur demanda de se

compromettre tous et officiellement en faveur de cette entreprise, et de donner à la colonie, au lieu d'espérances, des signatures qui rendraient la confiance au pays.

Ils s'exécutèrent bravement, et après avoir entendu l'exposé de la situation, MM. de Fancamp et de la Dauversière, par acte officiel du 21 mars 1650, signé devant Me Chaussière, notaire, à Paris, reconnurent comme leurs associés : MM. Jean-Jacques Olier, prêtre, curé de St-Sulpice ; Alexandre le Ragois de Bretonvilliers, prêtre ; Nicolas Barreau, prêtre ; Roger Duplessis, seigneur de Liancourt ; Henri-Louis Hubert, seigneur de Montmor, conseiller du Roi et maître des requêtes ; Bertrand Drouart, écuyer ; et Louis Siguier, seigneur de St-Germain, outre MM. d'Ailleboust et de Maisonneuve, qui se trouvaient en Canada. Ils acceptaient la propriété de la colonie, quelque chance qu'elle dût courir, se faisaient donation jusqu'au dernier survivant, et excluaient leurs héritiers de toute prétention à cet héritage.

M. Olier fut cette fois reconnu officiellement comme président de l'œuvre, et Melle Mance reçut de lui la promesse que quelques prêtres du Séminaire qu'il venait de fonder seraient envoyés pour entretenir la mission et subvenir aux besoins du culte. M. de Bretonvilliers, qui était l'ecclésiastique de France le plus riche en biens patrimoniaux et un des disciples les plus zélés de M.Olier, entra dans les vues du fondateur, et fut pendant de longues années le plus puissant appui de la colonie de Montréal.

Ce premier succès, que Melle Mance regarda comme une assurance incontestable de la protection du ciel, l'encouragea ainsi que tous ceux qui l'assistaient dans

son œuvre. De toutes parts les sympathies les plus vives se déclaraient en sa faveur ; elle inspirait une telle confiance, que toutes les bourses lui étaient ouvertes, et que beaucoup de ceux qui ne pouvaient payer de leur argent voulurent payer de leur personne. Des colons, et bon nombre de jeunes filles destinées au service de l'hôpital s'embarquèrent avec elle.

La joie que causa aux habitants de Montréal le retour de celle qu'ils appelaient leur bon ange fut bien tempérée par la continuation des attaques de plus en plus sournoises et violentes de leurs ennemis. Pendant toute l'année 1651, ceux-ci essayèrent à chaque instant de surprendre, comme nous l'avons dit, ce dernier rempart qui les empêchait de tomber sur Trois-Rivières et sur Québec, et d'en finir avec les Français. C'étaient des alertes continuelles ; ils ne quittèrent presque pas les murailles, et tombaient sur les colons isolés qui rentraient du travail des champs.

Jean Boudart, dit Grand-Jean, et son épouse Catherine Mercier, furent les premières victimes. Attaqué avec un autre colon du nom de Chicot, il s'enfuyait en toute hâte vers sa demeure, pendant que son compagnon se cachait sous une racine. Il rencontra sa femme au moment d'arriver chez lui et lui cria : " La porte est-elle ouverte ?—Non, répondit-elle, je l'ai fermée.—Voilà notre mort à tous deux." Ils tentèrent pourtant un dernier effort, mais les forces de la femme la trahirent ; les Iroquois s'emparèrent d'elle et l'emmenèrent. Boudart, en entendant les cris de son épouse, s'élance sur ses ennemis, et dépourvu d'armes, les assomme à coups de pied et à coups de poing. Ils ne purent s'en débarrasser qu'en lui tranchant la tête à coups de hache. La malheureuse femme fut emmenée par ces

barbares, et brûlée vive au milieu de longues et épouvantables tortures. Elle ne cessa jusqu'au dernier moment de regarder le ciel en murmurant le nom de Jésus.

Pendant que quelques-uns de ces misérables entraînaient la prisonnière, d'autres s'étaient mis à la poursuite de quelques Français attardés dans les environs et que le bruit de la fusillade avait alarmés. C'étaient LeMoyne, Archambault, et un troisième qui s'enfuyaient à toutes jambes, où ils espéraient trouver un abri ; mais leurs ennemis, qui étaient au nombre de 40, avaient prévenu leur pensée, et ils les cernaient de toutes parts.

Les trois Français, sans se décourager, tombent à coups de poing sur les assaillants, et malgré la grêle de balles qui les accueille, se précipitent dans l'hôpital dont la porte était restée ouverte, et s'y barricadent aussitôt. Dieu sembla avoir ménagé cet incident pour sauver Melle Mance et ses filles, qui se seraient trouvées sans défense sans ce secours inattendu. Craignant l'arrivée de M. de Maisonneuve, les Iroquois n'essayèrent pas de forcer la porte de l'hôpital, et se remirent à la chasse du pauvre Chicot : il fut découvert, et ils allaient l'emmener prisonnier, mais il travailla si bien des pieds et des mains, et lutta avec tant de courage, qu'ils désespérèrent de le prendre vivant. Ils se contentèrent de lui enlever la chevelure ; par un bonheur bien rare, il survécut à cet horrible traitement, et resta encore 14 ans dans la colonie.

Dans toutes ces attaques, les Iroquois perdaient sans doute dix fois plus de monde que les Français, mais leurs pertes étaient aussitôt réparées, tandis que la garnison se voyait réduite au nombre de 50 hommes. Ces

alertes continuelles, qui empêchaient tout travail et tout progrès, et qui minaient lentement toutes les ressources des Montréalais, finissaient par les décourager. Sans doute à chaque instant des actes d'héroïsme et de valeur réveillaient le patriotisme ; c'était Lavigne qui voyant quatre de ses compagnons réfugiés dans un fortin, s'élançait héroïquement à leur secours, ranimait leur courage, et tenait tête aux ennemis jusqu'à ce que LeMoyne avec sa compagnie volante arrivât à leur aide, et tuât 25 ou 30 Iroquois en mettant le reste en fuite.

L'ennemi voulut avoir sa revanche ; le 26 juillet, 200 Indiens s'embusquèrent dans un fossé qu'occupe aujourd'hui la rue St-Jean-Baptiste et qui était destiné à protéger l'hôpital contre leurs attaques soudaines. Ils allaient mettre le feu à la construction et massacrer tous ceux qui s'y trouvaient, quand le major Closse, qui restait en garnison avec 13 hommes, leur fit face avec une audace inouïe, et les repoussa sans faiblir un instant, de 6 heures du matin à 6 heures du soir. La seule victime de cette lutte acharnée fut Archambault qui, s'avisant de charger un canon pour décider de la déroute de l'ennemi, fut tué raide par les éclats de cette pièce. Il fut enseveli dans sa victoire, car la décharge et les éclats du canon tuèrent beaucoup de sauvages ; les autres se sauvèrent saisis de terreur.

Mais de Maisonneuve, après ces succès de détail, aurait pu répéter avec Pyrrhus : " Encore quelques victoires comme celles-là, et nous sommes perdus." C'était sa pensée et celle de tous les colons. Il voyait approcher le jour où la cité naissante s'écroulerait elle-même sur les tombes de tous ses vaillants défenseurs ; une indicible inquiétude régnait dans toutes les âmes.

Ce fut encore Melle Mance qui vint au secours de tous ces affligés ; elle alla trouver M. de Maisonneuve, et lui démontra qu'il était indispensable pour le salut commun qu'il repassât en France pour y solliciter de nouveaux secours et intéresser à la défense de Montréal tous les amis de la colonie.

Le gouverneur comprit le devoir qui lui était imposé : il voyait l'inutilité d'une lutte plus prolongée avec de si faibles moyens : il répugnait à sa conscience de sacrifier tant d'existences dévouées, dont les efforts ne pouvaient retarder que de très peu de temps la ruine définitive de tout le pays. Pour l'aider, Melle Mance ne craignit pas de remettre entre ses mains les 22000 livres qu'elle avait reçues de Mme de Bullion, et le gouverneur lui accorda comme compensation cent arpents de terre sur le domaine des seigneurs et la moitié des bâtiments. Bien que les terres n'eussent pas grande valeur alors, la directrice de l'hôpital, confiante dans l'avenir, accepta, et M. de Maisonneuve put immédiatement se préparer au départ.

Tous les habitants comprenaient que c'était une suprême tentative, et que si le gouverneur ne réussissait pas, il fallait se résigner à abandonner ces terres payées du sang de leurs parents et déjà fertilisées par leurs sueurs. Ce fut donc un moment solennel que celui où le gouverneur partit pour son long voyage ; tous les colons, avec M. des Musseaux, qu'il laissait pour le remplacer dans la garde du Fort, l'accompagnèrent jusqu'au rivage en versant des larmes.

CHAPITRE IV.

COMBATS AUTOUR DE MONTRÉAL.

Soit que les Iroquois eussent été informés du départ du gouverneur et que cela eût ranimé leurs espérances, soit que leur rage, excitée par leurs insuccès même, allât sans cesse en grandissant, on les vit presque aussitôt reparaître sous les murs de la cité. M. des Musseaux, qui connaissait fort bien l'état du pays et était doué d'une grande prudence et d'une grande habileté, les repoussa d'abord par la force, et essaya ensuite de les gagner par la politique. Il y réussit en partie.

Quant au gouverneur, son voyage à Paris fut heureux, Melle Mance, sans révéler entièrement son secret, lui en avait dit assez pour qu'il pût s'adresser avec confiance à Mme de Bullion sans exciter les soupçons ni blesser la modestie de la *bienfaitrice inconnue ;* il chercha et trouva un moyen de s'introduire auprès d'elle et de l'entretenir des affaires de la colonie. La sœur de M. de Maisonneuve avait un procès avec Mme de Bullion ; il saisit ce joint, et sous prétexte d'accommoder les parties, il demanda une entrevue à cette dame. Au cours de la conversation, il lui parla de l'œuvre de

Montréal, des difficultés de l'entreprise, des actes de dévouement et d'héroïsme dont il était témoin chaque jour :

" Malheureusement, ajouta-t-il, nous prévoyons qu'il faudra tout abandonner, et je ne sais quel sera le sort d'une bonne fille qu'on appelle Melle Mance,...... et celui d'une certaine fondation qu'une dame charitable que je ne connais point a faite pour l'hôpital dont elle est administratrice...

— Comment s'appelle cette dame ? demanda l'interlocutrice.

—Hélas ! elle a défendu à Mlle Mance de la nommer. Au reste cette demoiselle assure que sa dame est si généreuse, qu'on aurait lieu de tout espérer d'elle, si elle pouvait avoir l'honneur de lui parler ; mais qu'étant si éloignée, elle n'a aucun moyen de lui exposer les choses. Qu'autrefois, elle avait près de sa bienfaitrice un bon religieux qui les lui eût fait connaître et eût bien négocié cette affaire ; mais que maintenant que ce religieux est mort, elle ne peut lui parler ni lui faire parler, pas même lui écrire, cette dame lui ayant défendu de mettre son nom sur l'adresse d'aucune de ses lettres. Quand ce religieux vivait, elle lui envoyait ses lettres qu'il portait lui-même à la dame ; à présent, elle ne peut plus lui écrire ; si elle mettait seulement son nom pour servir d'adresse sur une lettre, elle assure qu'elle tomberait dans sa disgrâce, et qu'elle aime mieux laisser le tout à la sainte Providence, que fâcher une personne à qui elle est tant obligée, elle et toute la Compagnie de Montréal. Voilà, Madame, l'état où sont les choses.

" On est même si pressé de secours, que la demoiselle, voyant que tous les desseins de la fondatrice sont

prêts à être mis à néant, m'a donné pouvoir de prendre, en échange de cent arpents de terres défrichées que la Compagnie lui donne, vingt-deux mille livres de la fondation de l'Hôtel-Dieu, qui sont placées à Paris. Il vaut mieux, dit-elle, qu'une partie de la fondation périsse que le total ; servez-vous de cet argent pour lever des hommes, afin de garantir tout le pays en sauvant Montréal. Je ne crains point, a-t-elle ajouté, d'engager ma conscience ; je connais les dispositions de ma bonne dame ; si elle savait les angoisses où nous sommes, elle ne se contenterait pas de cela. Voilà l'offre que m'a faite cette bonne demoiselle. J'avais de la peine à l'accepter ; mais enfin en ayant été vivement pressé par elle, qui m'assurait toujours qu'elle pouvait hardiment interpréter la volonté de sa bonne dame en cette rencontre, j'ai fait un concordat avec elle pour les cent arpents de terre, en échange des vingt-deux mille livres qu'elle espère pouvoir beaucoup aider à garantir le pays, et c'est l'unique vue de ce concordat. Telle est donc, Madame, la situation où nous sommes."

Mme de Bullion, touchée du récit qu'elle venait d'entendre, donna de grandes louanges à la conduite de Melle Mance, dit qu'elle avait bien fait de donner les 22000 livres pour sauver la colonie tout entière ; elle ajouta qu'elle serait heureuse de l'aider, elle aussi, de tout son pouvoir, et qu'elle donnerait 20000 livres pour lever les troupes nécessaires au soutien de la fondation. Mais elle voulut rester inconnue, et ce fut M. le Président de Lamoignon qui remit au gouverneur la somme qu'elle avait promise.

Grâce à cette générosité et aux autres ressources que lui fournit la Compagnie, et qui montèrent à 75000 livres, M. de Maisonneuve put lever une nouvelle

recrue de 115 hommes qui l'accompagna en Canada, où il fut de retour 16 mois après en être parti. Ce secours arrivait à temps ; la petite colonie de Montréal, déjà fort réduite lors de son départ, avait encore plus souffert en son absence.

Un nouveau gouverneur-général, M. de Lauson, qui avait remplacé M. d'Ailleboust et qui ne portait pas aux colons le même intérêt, avait laissé M. des Musseaux dans un dénûment à peu près complet. On avait d'abord espéré mieux de la générosité de M. de Lauson, qui avait cédé l'île à la Compagnie, mais, soit qu'il crût qu'il avait assez fait pour soutenir une entreprise que tout le monde condamnait à Québec, ou qu'il fût dans l'impossibilité de faire mieux, il se contenta d'envoyer au mois de décembre 1652 dix pauvres soldats dépourvus de tout et qui arrivèrent presque mourants à Montréal.

Beaucoup de sang avait été répandu à Montréal pendant l'absence du gouverneur ; quelques incidents heureux et des actes d'héroïsme dont ils étaient coutumiers avaient à peine consolé les colons de toutes les pertes qu'ils avaient faites. Un de ceux-là mérite d'être rapporté. Au mois de juillet 1652, Catherine Messier, femme d'Antoine Primot, s'était hasardée à deux portées de fusil dans les champs de blé qui avoisinaient le Fort, quand elle découvrit tout-à-coup trois Iroquois qui y étaient en embuscade ; les cris qu'elle poussa pour appeler à l'aide forcèrent ses ennemis à se découvrir. Ils tombèrent sur elle pour la faire prisonnière, mais elle se débattit avec tant d'énergie que, désespérant de l'entraîner avant l'arrivée du secours, ils lui déchargèrent sur la tête plusieurs coups de hache, et la laissèrent mourante et baignée dans son sang.

Les soldats arrivèrent presque aussitôt. L'un d'eux la souleva dans ses bras pour la transporter, mais Martine revenant de sa léthargie lui lance en plein visage un coup de poing capable de terrasser les Iroquois qui venaient de la traiter si inhumainement : " Que faites-vous ? lui dirent les soldats, vous frappez un homme qui vient pour vous sauver ?

— Parmenda, répondit la paysanne dans le patois de son pays, j'ai cru qu'il voulait m'embrasser."

Ce petit épisode donna quelques jours de gaîté à toute la colonie ; quelque tristes qu'ils fussent, les colons n'avaient pas perdu leur esprit français. Martine reçut le sobriquet de Parmenda qu'elle conserva jusqu'à sa mort ; cette nouvelle Lucrèce en sabots avait donné un bel exemple de pudeur féminine ; il surprit d'autant moins que toutes les femmes de la colonie, au milieu de l'excitation de cette vie d'alertes continuelles, conservaient la plus parfaite modestie, car ce n'étaient pas seulement les missionnaires et les prêtres qui aspiraient au martyre en ces jours-là ; les soldats, les ouvriers, les manœuvres se préparaient sans cesse, comme aux premiers siècles de l'Eglise, à subir la mort la plus cruelle pour la gloire de Jésus-Christ. Chaque jour, après la prière du soir, on faisait à Dieu la *recommandation de l'âme*, et nous ne connaissons rien de plus touchant dans l'histoire de tous les peuples que cette *prière des agonisants* de Villemarie, qui dura pendant de si longues années. Le Canada semblait devenir un vestibule du Ciel ; parents et enfants, familles tout entières s'encourageaient à dédaigner la terre pour ne plus voir que le Ciel et la couronne qui les y attendait. Volontiers ils se seraient salués chaque jour avec les mots de la sainte liturgie : " Pars de ce monde, âme

chrétienne, au nom du Dieu qui t'a créée, au nom de Jésus-Christ qui t'a rachetée, au nom de l'Esprit-Saint qui t'a sanctifiée."

Cet enthousiasme religieux les soutint au milieu d'épreuves indicibles, car il n'y a que la religion qui puisse faire supporter si longtemps un si incessant et si douloureux martyre.

Les nouvelles que les reclus de Montréal recevaient de l'intérieur n'étaient guère de nature à les rassurer : le gouverneur de Trois-Rivières, M. Duplessis, et beaucoup de soldats, avaient été massacrés par les Iroquois. Les Montréalais comprirent qu'ils ne devaient compter que sur eux-mêmes pour leur propre salut, et redoublèrent d'énergie et de vigilance.

Parmi tous ces braves, il y en avait un que tous vénéraient pour son audace et son sang-froid : c'était le major Closse. Si le gouverneur de Maisonneuve fut l'Ulysse de cette nouvelle épopée, on peut dire que le major en fut l'Achille. Il était né à St-Denis de Mourgues (diocèse de Trèves),et s'était offert à M. de Maisonneuve pour venir combattre avec lui les bons combats de Dieu et souffrir le martyre, s'il en était digne. C'était un vrai soldat des vieux temps, et Victor et Sébastien n'eussent pas refusé de le recevoir dans leurs légions. Franc, intrépide et chevaleresque, d'une habileté à manier les armes à feu qui faisait l'envie de tous ses compagnons, il se portait partout où il y avait du danger avec une audace toujours heureuse qui électrisait les siens. Il en donna la preuve à l'automne de 1652, et voici en quelles circonstances.

Nous avons dit que pour éviter les surprises, les colons avaient dressé des chiens qui dépistaient les Iroquois quand ils se hasardaient dans les environs du

Fort, et donnaient l'alarme. Le 14 octobre, les fidèles gardiens donnèrent leur signal accoutumé ; le major réunit aussitôt 24 hommes des plus déterminés, et lance en éclaireurs Baston, Lalochetière, et un troisième dont le nom ne nous est pas parvenu. Bien que pour suivre les instructions de leur chef, ces trois guerriers se fussent tenus longtemps à une portée de fusil de leurs camarades, Lalochetière, impatient de découvrir l'ennemi, monta sur un tronc d'arbre d'où il pouvait découvrir le vallon où il le croyait caché ; c'était une cible vivante qui s'offrait aux coups des Iroquois. Ils se levèrent de leur cachette en poussant leur cri de guerre, et en faisant une décharge générale sur Lalochetière ; aucune balle ne l'atteignit, mais, se voyant sur le point d'être cerné, il épaula tranquillement son fusil, et tua le plus rapproché des Iroquois, pendant que celui-ci faisait en même temps feu sur lui ; les deux adversaires tombèrent frappés de mort.

Baston, ne pouvant rejoindre le gros de la troupe, se jeta dans une maison de terre pour attendre le secours de ses amis, mais eux-mêmes étaient dans une position critique ; 200 Iroquois les environnaient, et Closse, surpris par leur mouvement tournant, ne vit de moyen de salut qu'à se réfugier dans la masure où Baston avait cherché un abri. Les Indiens croyaient tenir leurs victimes, mais les Français, sans se décourager, trouent des meurtrières dans les murs de la maison de terre, et tuent tous les ennemis qui approchent à la portée du mousquet. Malheureusement les murs étaient bien minces ; les Iroquois qui s'en doutaient, ou que leur impuissance à atteindre leurs ennemis avaient mis hors d'eux-mêmes, tirèrent sur le fragile rempart, et blessèrent assez grièvement Laviolette, le plus beau soldat

du Fort et un des plus intrépides. Malgré tout, décimés par le feu de leurs invisibles adversaires dont tous les coups portaient, ils craignirent de laisser leurs morts au pouvoir de l'ennemi, ce qu'ils considèrent comme le dernier malheur qui puisse arriver à des guerriers : " C'est ce qu'ils savent faire de mieux," dit l'athlétique missionnaire, M. Dollier de Casson, avec le léger dédain que lui inspire toujours la faiblesse physique des Indiens. " Quoiqu'ils ne soient pas très-forts en autre chose, ils ne laissent pourtant pas de porter aussi pesant qu'un mulet, et s'enfuient avec un mort ou un blessé comme s'ils n'avaient quasi rien."

Cette occupation donna aux Français le temps de respirer, mais aussi de faire une remarque inquiétante ; les munitions baissaient, et pour peu que la lutte se prolongeât, elles allaient entièrement leur manquer. Closse prit aussitôt son parti ; il demanda à Baston, le meilleur coureur de la colonie, s'il aurait le courage d'aller seul à la citadelle chercher des munitions et du renfort. Baston répondit qu'il était prêt à exposer sa vie pour sauver ses camarades. Closse commanda alors d'ouvrir la porte de la masure, et fit une sortie générale contre les Iroquois qui fermaient le chemin de la ville. La ligne fut rompue aussitôt, et Baston partit comme un éclair par le chemin qui lui était ouvert.

Il reparut bientôt, en se cachant sous l'abri des bois, et revint accompagné de dix compagnons amenant deux pièces de campagne. Il prend les sauvages en flanc, et grâce à quelques décharges bien dirigées. pénètre dans la masure avec ses munitions et son renfort ; les choses changèrent de face aussitôt. Les Iroquois découragés commencent à plier et à compter leurs blessés et leurs morts ; ils en avaient une quarantaine complètement

estropiés, et probablement autant qui avaient succombé. Ils battirent en retraite, et ne parlèrent plus de cette aventure qu'avec une sorte de terreur: " Nous y sommes tous morts," disaient-ils dans leur expressif langage.

Malheureusement ce n'était qu'une métaphore. Au commencement de 1653, une autre de leurs bandes se jeta sur la redoute de la pointe St-Charles, que défendaient seulement quatre soldats. En entendant la fusillade, le major Closse cria à ses compagnons: " Laisserons-nous périr nos camarades ? — Jamais," répondirent-ils ensemble, et aussitôt 20 braves se joignent à lui, et se dissimulant sous l'abri des bois, tâchent d'arriver le plus près possible de leurs ennemis sans être aperçus. Mais ils sont découverts ; les Indiens font une décharge générale qui tue quatre Français. Sans se déconcerter, Closse ordonne aux seize autres de viser chacun son homme ; seize coups partent à la fois, et seize Indiens roulent sur le sol. Profitant de la surprise où les a jetés cette attaque, les Français se précipitent sur leurs ennemis, et, déchargeant à bout portant leurs pistolets sur les Indiens, en tuent encore seize autres, avant que ceux-ci n'aient eu le temps de recharger leurs armes.

Saisis de terreur, les Iroquois se sauvent vers le fleuve, poursuivis par les balles de leurs adversaires, et avant qu'ils n'aient le temps de remettre leurs barques à flot, perdent encore un grand nombre des leurs. Closse rentra triomphant à Villemarie avec les quatre hommes dont il venait de sauver la vie.

Cela ne découragea point les Indiens ; il n'y eut pas un mois dans l'année 1653 qui ne fût marqué par quel-

que combat. De leur côté les colons, encouragés par ces succès, avaient pris une humeur de plus en plus guerrière : " Sitôt qu'ils entendaient tirer quelque part un coup de fusil, ils couraient au combat comme à un bon repas." D'ailleurs les missionnaires mirent tout en œuvre pour exciter leur enthousiasme ; les prières des Quarante-Heures furent établies, on fit des processions, et on offrit à Dieu de nombreuses communions ; puis toute la colonie s'adressa à la Ste-Vierge pour lui demander de protéger une ville qui était française, et avait été élevée à la gloire de son nom. On fit le vœu de célébrer chaque année solennellement la fête de la Présentation de Marie au Temple, qui était la fête patronale que M. Olier venait de donner aux prêtres de sa congrégation.

A partir de ce jour, la Ste Vierge sembla en effet vouloir défendre elle-même ce douaire que lui offraient les colons, et " c'est une chose bien remarquable, dit le Père Mercier, que depuis ce temps les Iroquois n'ont eu sur nous aucun avantage, et qu'ils ont perdu beaucoup de monde dans leurs attaques. A la fin Dieu les a touchés si fortement qu'ils sont venus nous demander la paix." En effet les pertes que subirent les Iroquois dans leurs nouvelles tentatives allèrent toujours en augmentant, tandis que celles des Français furent insignifiantes. Quelques nations tentèrent alors de faire des ouvertures de paix. Ce furent les Onnontagués qui commencèrent ; soixante d'entre eux se présentèrent le 26 juin 1653 au pied des murailles de la ville en qualité de parlementaires. On exigea qu'ils quittassent leurs armes, et on les reçut dans la ville ; voyant qu'ils étaient sincères, on leur fit fête, et on les renvoya chargés de présents.

A leur retour, ils allèrent les montrer aux Onneïouts, en leur disant " que les colons étaient des démons quand on les attaquait, mais les plus doux, les plus courtois et les plus affables des hommes quand on les traitait en amis." Les Onneïouts vinrent à leur tour présenter le grand collier de paix à M. des Musseaux et faire alliance avec lui. C'étaient deux nations de gagnées, mais les trois autres persistaient dans leur haine implacable, " et pour preuve, disaient les Onneïouts aux habitants, c'est que six cents Agniers marchent en ce moment sur Trois-Rivières."

On apprit presque aussitôt une bonne nouvelle par l'entremise de Melle Mance qui était alors à Québec ; M. de Maisonneuve était en route pour le Canada avec des renforts considérables. Le " libérateur du pays " arrivait, ce fut une joie universelle, aussi bien à Québec qu'à Montréal, mais Trois-Rivières restait toujours assiégée, et on ne savait comment opérer sa délivrance. Heureusement que, pour occuper leurs loisirs, un certain nombre d'entre eux se dégagèrent du gros de l'armée pour venir attaquer Montréal.

Le chef des Hurons, Annontaha, les découvrit, avertit le gouverneur, et avec ses troupes alliées, cerna les Iroquois qui furent presque tous tués ; les autres furent faits prisonniers et amenés au Fort. Sur la proposition de LeMoyne, Annontaha fut chargé d'aller porter aux Iroquois qui assiégeaient Trois-Rivières la nouvelle de cette défaite ; il s'y rendit bravement, et arriva le 24 août en face de la ville. Il monta sur un tertre, et de là cria aux assiégeants : " Ne vous avisez pas de faire du mal aux Français ! Je viens de Montréal ; nous y avons pris tel et tel de vos capitaines que vous y aviez

envoyés. Ils sont maintenant à notre discrétion ; si vous voulez leur sauver la vie, faites la paix."

Les Iroquois, reconnaissant aux noms de leurs chefs qu'on leur disait vrai, acceptèrent les propositions de leurs adversaires, et même de rendre le P. Poncet et son compagnon si, comme l'affirmait Annontaha, il avait été fait prisonnier par un parti des leurs.

Une imprudence que commirent les Hurons faillit tout compromettre : malgré les instances de M. des Musseaux, ils voulurent aller montrer leurs prisonniers à Québec, et allèrent donner auprès des Trois-Rivières dans la flottille iroquoise. Se croyant perdus, plusieurs se jetèrent dans les bois et d'autres ouvrirent l'avis de massacrer les captifs et de s'enfuir. Leur chef Anéaté fut plus adroit et plus généreux ; il s'adressa au capitaine des Iroquois prisonniers et lui dit : " Mon neveu, ta vie est entre mes mains ; je te peux tuer et me sauver aussi bien que les autres, ou me jeter au milieu de tes gens pour en massacrer autant qu'il me serait possible ; mais ton sang et celui de tes gens ne nous retireraient pas des malheurs où vos armes nous ont jetés. Nous avons parlé d'alliance, puisque la paix est plus précieuse que ma vie, j'aime mieux la risquer dans le dessein de procurer un si grand bien à mes neveux, que de venger par l'effusion de ton sang la mort de mes ancêtres. Au moins mourrai-je honorablement, si on me tue après t'avoir donné la vie. Et toi si tu me laisses massacrer par tes parents, le pouvant empêcher, tu passeras le reste de tes jours dans le déshonneur ; tu seras tenu pour un lâche d'avoir souffert qu'on mît à mort celui qui venait de te donner la vie."

Le chef iroquois répondit : " Mon oncle, tes pensées

sont droites : il est vrai que tu peux m'ôter la vie, mais donne-la moi pour te la conserver. La gloire que j'ai acquise à ma nation par mes victoires, ne me rend pas si peu considérable dans l'esprit de mes compatriotes, que je ne puisse t'assurer de la vie, toi et tes gens. Si les miens te veulent attaquer, mon corps te servira de bouclier. Je souffrirais plutôt qu'ils me brûlassent à petit feu que de me rendre méprisable jusqu'à ce point, de ne pas honorer votre bienfait et mon retour par votre délivrance."

Les Iroquois accueillirent en effet les Hurons et les captifs avec de grandes démonstrations de joie et d'amitié, mais Anéaté, qui était en défiance contre eux, et à qui on avait enlevé son arquebuse,crut qu'on allait le massacrer, et commença préalablement à chanter son chant de mort ; il raconta aux Iroquois tous les prisonniers qu'il leur avait faits, tous ceux des leurs qu'il leur avait scalpés : " Cesse ton chant de mort ! lui crièrent les Agniers, tu es au milieu de tes frères, et tu sauras que le Français, le Huron et l'Iroquois n'ont plus de guerre ensemble. Entonne la chanson de la paix." Pour achever de le rassurer, ils jetèrent à ses pieds cent arquebuses ; il choisit la meilleure, et entra avec ses Hurons à Trois-Rivières, où il fut fêté par les Français et les Iroquois, pendant qu'un capitaine Agnier descendait à l'île d'Orléans pour porter à M. de Lauson la nouvelle de la paix.

Mais M. de Maisonneuve n'arrivait toujours pas ; l'inquiétude commençait à gagner tout le monde à Montréal et à Québec, et dans cette dernière ville on fit le 8 septembre une procession solennelle en l'honneur de la Ste-Vierge, pour demander le retour du gouverneur de Villemarie. On espérait, comme le remarque la

Mère de l'Incarnation, gagner ainsi le cœur du Fils par l'entremise de la Mère : l'événement prouva qu'on n'avait pas tort.

CHAPITRE V.

ARRIVÉE DE LA SŒUR MARGUERITE BOURGEOYS ET DES SULPICIENS.—NOTRE-DAME DE BONSECOURS.—MGR DE LAVAL ET L'ABBÉ DE QUEYLUS.

Pour être retardé, le retour de M. de Maisonneuve ne devait en être que plus profitable à la colonie. Il avait cru avant son départ devoir se rendre à Troyes pour y faire ses adieux à ses deux sœurs : Madame de Chuly, et la Supérieure des religieuses de Notre-Dame. Cette dernière l'accueillit avec les sentiments de l'amitié la plus vive, et lui rappela, ainsi que ses compagnes, la promesse qu'il leur avait faite de les associer à l'œuvre de la conversion des sauvages. Le gouverneur n'eût pas demandé mieux, mais l'état des choses était trop précaire pour qu'il acceptât cette offre généreuse, mais imprudente : " Du moins, demanda sa sœur, emmènerez-vous avec vous une jeune fille qui brûle du désir de passer sa vie au Canada, et qui appartient à la Congrégation des jeunes filles de cette ville ? Elle pourrait peut-être vous être d'un grand secours." On manda aussitôt l'enfant, qui s'appelait Marguerite Bourgeoys.

A peine fut-elle entrée au parloir de la Congrégation,

qu'elle s'écria en apercevant le gouverneur : " Voilà mon prêtre ! voilà celui que j'ai vu dans mon songe ! " On lui demanda l'explication de ces étranges paroles, et elle répondit qu'elle avait vu dans son sommeil un homme vénérable portant un habit simple de couleur brune, partie laïque, partie ecclésiastique, comme en portaient les prêtres en voyage, et que ce songe s'était renouvelé jusqu'à trois fois ; une fois même elle l'avait vu en compagnie de St-Jean-Baptiste et de St-François d'Assise.

On rit beaucoup de la petite visionnaire, mais M. de Maisonneuve ne parut pas prendre part à la gaieté générale qu'avait excitée ce récit ; il était frappé de voir que la jeune fille le reconnût d'après un songe, et plus encore de l'air de modestie et de sainteté qui éclatait dans toute sa personne : " Consentiriez-vous, lui demanda-t-il, à passer à Montréal, pour y tenir une école et y instruire chrétiennement les enfants ? — Je partirais sans hésiter, répondit-elle, et avec bonheur, sur la permission des supérieurs ecclésiastiques.—Mais ce n'est pas notre affaire, répondirent les religieuses ; si quelqu'un va, ce doit être nous." M. de Maisonneuve fit remarquer à ces saintes filles qu'elles étaient cloîtrées et qu'il ne pouvait, lui, emmener que des personnes séculières qui pussent au besoin se transporter partout.

Marguerite Bourgeoys d'ailleurs montra pour cette lointaine mission des marques extraordinaires ; elle était d'une intelligence supérieure, et dès son enfance avait montré une certaine gravité et un goût pour la piété qui indiquaient à tous que Dieu l'appelait à la vie religieuse. Elle n'avait pas encore dix ans, que déjà, avec ses compagnes, elle s'exerçait aux prati-

ques des communautés : " Nous accommodions cela, dit-elle avec sa charmante bonhomie, comme pouvaient le faire des enfants."

Mais Dieu prépare de loin ses instruments ; s'Il lui avait donné une grande facilité pour apprendre, une adresse remarquable pour toutes sortes d'ouvrages, une maturité de jugement surprenante pour son âge, un ascendant naturel sur tous ceux qui l'entouraient, c'est qu'Il la destinait à user de tous ses talents naturels et de toute cette souplesse incroyable d'esprit pour une œuvre qui réclamait une âme héroïque et une intelligence pleine de ressources.

Elle était née le 17 avril 1620, et elle n'avait encore que 23 ans, lorsqu'elle offrit au gouverneur de se consacrer entièrement à l'œuvre du Canada : naturellement sa famille s'opposa à son projet, et bien d'autres difficultés lui furent suscitées tout aussitôt ; mais ses directeurs spirituels l'approuvèrent, et le Ciel parla.

Un jour qu'elle était en prières, sa chambre s'illumina d'une lumière céleste ; au milieu de cette lumière, elle aperçut la Mère de Dieu toute resplendissante de clarté : " Va, lui disait Marie, je ne t'abandonnerai pas." Malgré cette assurance, la modeste enfant, sur le point de consommer son sacrifice, éprouvait de grandes inquiétudes : " Je suis seule pour partir, disait-elle, avec des gens de mer et de nouvelles recrues, et je n'ai pour compagnon qu'un gentilhomme que je n'ai jamais vu. — Mettez-vous entre les mains de M. de Maisonneuve, répondit M. Jendret, son directeur, comme entre celles d'un des premiers chevaliers de la Reine des Anges." Cette fois elle n'hésita plus ; elle rejoignit le gouverneur et les émigrants, et descendit avec eux la Loire jusqu'à St-Nazaire. Toutes ses craintes se dissipèrent

alors, et elle s'embarqua joyeusement sur le *St-Nicolas*, qui quitta la rade le 20 du mois de juin 1653.

Ses épreuves commencèrent aussitôt ; le bateau qui emportait les émigrants n'avait pas fait 150 lieues en mer, qu'on s'aperçut qu'il faisait eau de toutes parts, et que sa coque était pourrie. On essaya d'abord du travail des pompes, mais on reconnut bientôt que cet expédient était impraticable, et qu'on n'avait que tout juste le temps de regagner le port. Les soldats étaient découragés ; pour les empêcher de déserter, M. de Maisonneuve les fit débarquer dans une île d'où ils ne pouvaient s'échapper.

Le temps qu'on mit à équiper un autre vaisseau retarda le départ jusqu'au 20 juillet. Cette fois, le bateau était bon, mais, soit que les passagers fussent épuisés par les fatigues de la première tentative, soit pour quelque autre motif, la contagion se mit parmi eux, et les visita presque tous. Marguerite Bourgeoys se fit la garde-malade de tous les pestiférés, et nuit et jour on la vit à leur chevet, instruisant les matelots, passant de lit en lit avec des remèdes et des consolations, et commandant à tous le respect par ses vertus et son admirable charité : " Nous arrivâmes enfin, dit-elle, le jour de la St-Maurice, le 22 septembre, mais on ne prit point garde à une arête qui s'enfonça tellement dans le navire en arrivant devant Québec, qu'il fallut le brûler sur place. Notre arrivée redonna la joie à tout le monde."

Ils en avaient besoin. Les émigrants reconnurent tout de suite que Montréal et Québec n'avaient de ville que le nom ; ce n'étaient que des comptoirs et des postes militaires, avec un fort où tout le monde se reti-

rait à l'attaque de l'ennemi : " Il n'y avait à la Haute-Ville de Québec que cinq ou six maisons, et dans la Basse-Ville que le magasin des Pères Jésuites et celui de Montréal. Les Hospitalières étaient habillées de gris, enfin tout y était si pauvre que cela faisait pitié." La sœur Bourgeoys qui raconte ces détails eut au moins une grande consolation : le gouverneur la présenta à Melle Mance qui l'attendait, comme nous l'avons raconté : " Je vous amène, lui dit-il, une excellente fille nommée Marguerite Bourgeoys, personne de bon sens et de bon esprit, et dont la vertu est un trésor, qui sera d'un puissant secours à Montréal. Au reste, ajouta-t-il, en faisant allusion au pays de Melle Mance et au sien propre, c'est encore un fruit de notre Champagne, qui semble vouloir donner à ce lieu plus que les autres provinces réunies ensemble."

Les deux anges de Montréal n'eurent pas besoin de longues paroles pour se comprendre, et dès ce jour commença entre elles une émulation de vertu et de charité qui dura autant que leur vie. Mais le départ pour Montréal fut encore retardé ; M. de Lauson, qui croyait que la préservation de Québec était l'intérêt général de la colonie, voulait retenir près de lui les nouvelles recrues. M. de Maisonneuve, avec une calme fermeté, s'y opposa en vertu d'une lettre de cachet du roi, qu'il avait eu la prudence de se procurer. M. de Lauson montra un peu d'humeur et refusa les barques nécessaires pour faire remonter le fleuve au gouverneur de Villemarie et à ses compagnons ; force fut donc à M. de Maisonneuve de faire construire une petite flottille pour retourner à Montréal. Au moins toutes ces épreuves avaient-elles réussi à épurer le zèle des soldats et des émigrants ; la grâce les avait telle-

ment changés qu'ils étaient, dit la vénérable sœur, " comme du linge qu'on aurait mis à la lessive."

Les nouveaux soldats eurent l'occasion de montrer immédiatement leur zèle ; la guerre éclatait de nouveau, grâce à la trahison des Iroquois, qui avaient voulu détacher de notre alliance les Hurons de l'île d'Orléans, et avaient enlevé un jeune chirurgien, neveu de M. de Maisonneuve, pendant qu'il tendait, dans le voisinage, des trappes à prendre des castors. Un Huron accourut à Montréal, exposa la perfidie des Iroquois et le projet qu'ils avaient formé de se jeter sur la ville.

Un heureux événement changea la face des choses ; au mois de mai, un mois après l'enlèvement du jeune chirurgien, une bande d'Onnontagués qui ignorait ce qui s'était passé, vint à Villemarie, et se vit accueillie comme de coutume avec bienveillance et cordialité. Ils entrèrent sans défiance dans le Fort ; le gouverneur leur raconta alors ce qui s'était passé. Les Onnontagués pris au piège, croyaient qu'on allait les brûler vifs en représailles de la trahison commise à l'égard du jeune Français. Le gouverneur les rassura en leur demandant cependant de faire rendre aux colons les prisonniers qu'on leur avait faits ainsi en pleine paix ; le capitaine des sauvages le promit en s'offrant à demeurer lui-même comme ôtage ; un canot partit pour Onnontagué, et peu de temps après le jeune chirurgien fut ramené sain et sauf.

La paix conclue avec les Onnontagués et les Onneïouts dura le printemps et l'été, mais les trois autres nations recommencèrent à l'automne leurs incursions sur les terres des colons. On établit alors des sentinelles pour guetter les maraudeurs et les empêcher de nuire davantage à la colonie. Une d'elles fut surprise

par un Iroquois qui s'était glissé de souche en souche jusque sous ses pieds, et qui tout-à-coup bondissant sur elle, l'avait saisie par les jambes, et malgré ses efforts et ses coups, l'avait enlevée à la vue de tous ses amis. Ceux-ci coururent à son secours avec le major Closse, mais s'en vinrent donner contre un gros d'ennemis commandés par un chef nommé La Barrique, à cause de sa large corpulence. Closse fit signe à ses hommes de s'arrêter ; pendant que La Barrique du haut d'une souche haranguait sa troupe, il appela un de ses meilleurs tireurs et lui dit plaisamment :

" Mets-moi donc cette barrique-là en perce."

Le tireur visa, et la Barrique s'écroula criblé par une décharge de gros plomb reçue en plein corps. Les Iroquois s'enfuirent aussitôt.

La Barrique fut porté mourant à Melle Mance, qui le soigna avec un dévouement et une attention admirables. L'Iroquois en fut si touché, qu'il voulut rendre aux Français le bien qu'il en avait reçu : quand le frère de LaBarrique revint avec sa tribu pour venger la victime, et quand on était sur le point d'en venir aux mains, La Barrique se précipita en avant, et cria à son frère qu'il n'était point mort, et qu'il devait se garder de faire du mal aux Français, les meilleurs amis des Indiens. Les sauvages, qui avaient d'abord cru voir un fantôme, approchèrent peu à peu, les rangs se mêlèrent, et la paix fut cette fois jurée sincèrement avec promesse de la restitution des prisonniers. Ce qui ne contribua pas médiocrement à affermir les Iroquois dans cette bonne disposition, furent les succès que le gouverneur et M. Le Moyne obtinrent à quelques jours de là, et les captifs de marque qu'ils enlevèrent à leurs enne-

mis. De part et d'autre on se résolut donc à exécuter ponctuellement les traités.

Parmi les prisonniers français, se trouvaient les deux demoiselles Moyen, Elizabeth, qui épousa plus tard le major Closse, et Marie, qui demeura plus de douze ans auprès de Melle Mance, et épousa en 1767 Sidrac du Gué, sieur de Boisbriant. Michel, sieur de St-Michel, Gilles Trottier, les deux filles de M. Macart, et un nommé La Perle, qui avait été pris à Trois-Rivières, furent également rendus. On n'eut pas le bonheur de sauver de la mort le Père Garreau, qui l'année suivante fut apporté à Montréal mourant d'un coup de feu qui lui avait brisé l'épine dorsale, et qu'un traître lui avait lancé pendant qu'il naviguait dans son canot. L'autorité réussit à s'emparer du misérable, qui fut pendu.

L'heureuse conclusion de cette affaire donna un moment de répit à Montréal ; M. de Maisonneuve en profita pour s'embarquer de nouveau pour la France, laissant le gouvernement au major Closse, qu'il savait aimé et estimé par tous les colons ; MM. d'Ailleboust et des Musseaux l'accompagnèrent. Outre les grands intérêts qu'il se proposait de traiter avec les associés, le gouverneur désirait rappeler au fondateur de St-Sulpice la promesse qu'il lui avait faite de lui envoyer quelques-uns de ses prêtres pour travailler à l'instruction des colons et à la conversion des Sauvages. Les Pères Jésuites demandaient à être déchargés d'une mission pour laquelle il n'avaient aucune fondation, et qu'ils étaient obligés de laisser souvent sans desservants. Il fallait se hâter de faire cette demande, car le bruit s'était répandu que M. Olier touchait à sa fin.

Aussitôt qu'il fut arrivé, M. de Maisonneuve s'empressa de se rendre auprès de lui ; M. Olier n'avait que

48 ans, mais la paralysie, dont il avait été atteint plusieurs années auparavant, avait dégénéré en apoplexie, et le mal faisait de rapides progrès. D'ailleurs le saint prêtre conservait une parfaite lucidité d'esprit, et rédigeait sur son lit de mort ce *Traité des Saints Ordres* qui semble échappé à la plume de St-Jean Chrysostôme. M. de Maisonneuve fut accueilli avec le plus grand bonheur, et le pieux malade lui renouvela toutes les promesses qu'il lui avait faites par rapport à l'envoi des Hospitalières et des prêtres du Séminaire.

En effet, M. Olier proposa immédiatement cette mission aux plus zélés d'entre eux, et aussitôt M. de Queylus, connu pour ses missions parmi les hérétiques du midi, par son éloquence et sa piété, ainsi que MM. Souart, Galinier et d'Allet, se présentèrent. M. Gabriel de Thubière de Léry-Queylus, abbé de Loc-Dieu, docteur en théologie, fut choisi comme supérieur de la petite colonie ecclésiastique ; l'estime que faisaient de lui ses confrères et le clergé français qui le désigna deux fois pour l'épiscopat, les ressources qu'il retirait de son abbaye et de ses biens patrimoniaux le rendaient très-désirable pour l'œuvre qu'il s'agissait de fonder ; ce choix fut donc bien accueilli de tout le monde.

Le 31 mars 1657 se tint une assemblée des associés pour autoriser les Hospitalières à s'établir à l'Hôtel-Dieu de Villemarie, et à s'entendre pour cela avec Melle Mance ; la maison de la Flèche promettait de payer une pension de 150 livres à chacune des trois ou quatre sœurs qu'elle allait y envoyer, à condition pourtant que ce bien ne fût pas confondu avec les donations qui pourraient être faites pour les pauvres, et qu'il fût administré à part.

Tout semblait réglé, et l'on s'apprêtait à partir, quand une triste nouvelle accueillit les pèlerins à Nantes au moment où ils allaient s'embarquer: M. Olier était mort le lundi de Pâques 2 avril 1657. C'était un immense malheur pour la colonie qu'il avait tant aimée, mais les missionnaires ne furent pas un instant ébranlés dans leur résolution. M. de Queylus avait reçu de l'archevêque de Rouen les pouvoirs de grand-vicaire et d'official en Canada.

Il arriva à Québec le 29 juillet 1657, en compagnie de MM. d'Ailleboust et de Maisonneuve, après une traversée dure et fatigante. Ils y trouvèrent tout en révolution ; on s'était plaint, peut-être à bon droit, de l'inactivité de M. de Lauson et de sa préoccupation trop constante d'établir avantageusement sa famille. Il avait désigné pour le remplacer son fils M. de Charny ; celui-ci, allié à la famille du sieur Giffart, seigneur de Beauport, était doué de qualités brillantes et de beaucoup de valeur ; il semblait promettre de meilleurs jours, mais il avait échoué dans son entreprise de protéger les Hurons contre les Iroquois. M. de Charny fut heureux de remettre les rênes du gouvernement à M. d'Ailleboust qui arrivait et à qui il céda la place, et, découragé, il repassa en France.

M. d'Ailleboust résolut la difficulté qui avait arrêté son prédécesseur ; il construisit pour les Hurons un fort retranché sous la protection du cap Diamant, et fit élever çà et là dans la campagne et jusque dans l'île d'Orléans, des redoutes pour la défense des travailleurs.

M. de Queylus fut accueilli à Québec avec la plus grande courtoisie par les Pères Jésuites ; le père Dequen, supérieur, et le père Poncet, curé, qui tous les deux avaient été pendant quelque temps missionnaires à

Montréal, complimentèrent l'abbé de Loc-Dieu sur son arrivée et sur ses lettres de grand-vicaire ; il les leur fit voir, en leur disant qu'il n'avait l'intention de s'en servir que dans l'île de Montréal, mais le père Dequen lui exposa que les Jésuites n'avaient de juridiction qu'à la condition de la résilier entre les mains des premiers prêtres séculiers qui viendraient munis de ces titres en Canada. M. de Queylus accepta de visiter la paroisse de Québec, et se hâta de partir pour Villemarie, avec ses confrères. Melle Mance leur céda une chambre de l'hôpital, et plus tard en 1659, ils occupèrent la résidence de M. de Maisonneuve. M. Souart fut désigné comme curé de Villemarie, M. Galinier eut la charge de former un village de Sauvages et de l'évangéliser, et M. Dallet devait servir de secrétaire à M. de Queylus.

Le 21 novembre 1657, en assemblée générale, les habitants élirent les trois premiers marguilliers : Louis Prudhomme, Jean Cervaise, et Gilbert Barbier.

L'accueil le plus cordial fut fait aux Sulpiciens, car les colons étaient fiers de voir leur église élevée en cure ; malheureusement, M. de Queylus crut devoir un peu plus tard exercer les devoirs de sa charge à Québec, où il passa près de onze mois. Il y eut bientôt l'occasion de reconnaître que la première inspiration qu'il avait eue, de borner l'usage de ses facultés à la seule île de Montréal était la bonne, et que les Pères Jésuites, en insistant pour qu'il en usât dans toute son étendue, avaient fait preuve, ainsi que lui, en cette circonstance, de plus de générosité que de prévoyance. On le sentit de part et d'autre ; le père Dequen fit restreindre les pouvoirs de M. de Queylus à l'île de Montréal, et après quelques froissements inévitables en pareil cas, M. de

Queylus revint à Montréal, où le réclamaient avec instances ses confrères et toute la population.

Le retour de M. de Queylus à Montréal (27 août 1658) fut une véritable ovation ; MM. Souart et Galinier, au risque d'être enlevés par les sauvages, s'étaient portés au travers des bois au-devant de la barque. Soixante personnes le suivaient dans trois bateaux, autant pour lui faire honneur que pour le protéger contre les dangers de la route ; les Messieurs de Montréal furent heureux de voir la popularité et la reconnaissance que sa générosité, son zèle et sa piété lui avaient acquises pendant sa courte administration de dix mois. Il leur en raconta lui-même les principaux traits : il avait établi diverses pratiques de piété, les saluts du St-Sacrement tous les jeudis de l'année, la dévotion envers Ste-Anne, en l'honneur de laquelle, grâce à la générosité de M. de Lessart (1658), il avait bâti sur la côte de Beaupré une chapelle. et établi un pèlerinage. M. Vignal, le pieux aumônier des Ursulines, l'avait remplacé dans la bénédiction de cet édifice, et déjà beaucoup de miracles et de guérisons y étaient signalés.

En arrivant à Villemarie, M. de Queylus dut arrêter la construction de la chapelle de Bonsecours, qui avait été commencée l'année précédente (1657) par la sœur Marguerite Bourgeoys, car il ne voulait pas avoir à la mener de front avec l'établissement de l'église paroissiale. Les travaux de l'église paroissiale avaient été commencés dès 1656, avec le produit des dons volontaires offerts par les habitants, et le revenu des amendes imposées aux transgresseurs des lois ; ces ressources ne furent pas assez fortes, et la plus grande partie de l'édifice fut élevée aux frais des seigneurs. Le nou-

veau temple, bâti au coin de la rue St-Paul et de la rue St-Joseph (St-Sulpice) était de dimensions fort modestes, et lorsqu'en 1672 fut construite une église plus vaste sur la Place d'Armes, il fut destiné au service exclusif des Hospitalières et de leurs malades. Aussi ne lui donna-t-on pas le titre d'église Notre-Dame, mais le modeste vocable de St-Joseph. On déposa sous la première pierre une lame de plomb avec cette inscription :

Cette première pierre a été posée en l'honneur
de St-Joseph
L'an 1656, le 28 août.
Jésus, Marie, Joseph.

Marguerite Bourgeoys trouva dans son zèle et sa piété les moyens de continuer son œuvre de Bonsecours ; elle partit aussitôt pour Paris. Disons en passant quelques mots de ce temple antique èt vénéré.

Sur les rives du St-Laurent, non loin de l'église Notre-Dame, s'élève une chapelle de modeste apparence ; c'est Notre-Dame de Bonsecours. Elle a vu bien des générations s'agenouiller sur son parvis, et n'a cessé de protéger de son ombre le quartier canadien-français de Montréal.

Les constructions d'alentour se sont successivement élevées pour faire place elles-mêmes à d'autres monuments ; Notre-Dame de Bonsecours est toujours respectée ; la piété des catholiques la défend contre toute injure du temps ou du progrès, et la petite église jette fièrement dans les airs ce petit clocher de bois, qui plus d'une fois a détourné la foudre vengeresse du Très-Haut. La foi qui éleva cette chapelle pour la consacrer à Marie n'a pas péri avec sa zélée fondatrice ;

elle est toujours vivace dans tous nos cœurs, et se plaît à redire à tous les siècles ces vers gravés en lettres d'or sur le portail :

Si l'amour de Marie
En ton cœur est gravé,
En passant ne t'oublie
De lui dire un Ave.

Pour la seconde fois, la sœur Bourgeoys quittait Montréal et se rendait à Paris. Quel serait son bonheur si elle réussissait à trouver les sommes nécessaires à l'édification du temple en l'honneur de la Ste-Vierge ! Aussi se hâte-t-elle, à son arrivée en France, de s'en ouvrir aux pieuses personnes qui s'intéressent à la colonie. Construire une église, la consacrer à Marie ! Cette confidence est accueillie avec enthousiasme ; M. Macé, prêtre de St-Sulpice, s'inscrit pour cent livres, et M. de Fancamp se réserve l'honneur de faire don d'une statue à la Vierge. Mais où trouvera-t-il l'idéal de sa pensée ? Rien, chez les sculpteurs, ne le réalise.

Deux anciens associés de Montréal, MM. Denis et Louis Leprêtre, possédaient une statuette de la Vierge ; elle était faite du bois miraculeux de Montagu, et haute de six pouces. Elle avait appartenu à l'illustre provincial des Capucins, le R. P. Léonard ; c'était aussi pour les amis de M. de Fancamp un souvenir de famille que leur dévotion leur rendait très cher. Les séparer de cette précieuse relique était un dur sacrifice au cœur de ces braves chrétiens. Et cependant, tel est leur amour pour la Mère de Dieu, qu'ils l'offrent à la sœur Bourgeoys. Notre-Dame de Montréal n'en recevra-t-elle pas une plus grande glorification ?

Mais M. de Fancamp veut participer à ce don. Que

fera-t-il ? La ruche de la statue est bien simple ; il fera une châsse de la plus merveilleuse richesse, qui portera de l'autre côté de l'Atlantique le témoignage de l'amour de la France pour Marie. Cependant, avant de quitter Paris, la bienheureuse Vierge Mère devait laisser à ceux qui l'avaient entourée si longtemps dans cette statue d'un pieux et touchant hommage, un mémorable souvenir de son affection maternelle et de sa puissance.

Une épidémie effroyable semait alors dans la capitale de la France la mort et le deuil ; M. de Fancamp fut atteint du mal. Les symptômes s'aggravent ; encore quelques heures, et il va succomber. Mais sous le toit qui l'abrite, il y a la statue destinée à Montréal. Laissons ici la parole au malade lui-même :

" La veille de Pâques, ayant été saigné et étant pénétré de crainte des suites de ma maladie, je m'adressai à la très sainte Vierge à l'occasion de cette image que j'avais pour lors devant les yeux, et je lui dis avec confiance : Vous allez à Montréal pour y faire paraître les largesses de votre miséricorde ; voulez-vous donc en partant laisser son pauvre fondateur ? S'il vous plaisait de me guérir, pour m'obtenir le temps de faire pénitence, je publierais partout vos bontés, je procurerais de tout mon pouvoir le bâtiment de votre chapelle, et pour le commencer, je vous offre et donne trente pistoles. Après ces paroles, je demeurai sans douleur ni crainte de ma maladie. Quelque temps après, il me survint un si grand débordement d'une bile enflammée, sans aucun remède ni aide de la nature, ce me semble, que je me trouvai incontinent guéri."

Ce miracle incontestable ne rehaussait-il pas l'éclat de l'insigne faveur réservée au Canada par la possession de la nouvelle statue de Marie ? Aussi la sœur Bour-

geoys brûlait-elle du désir de la présenter au peuple de la Nouvelle-France, et souhaitait-elle ardemment " de se trouver en Canada le jour de l'Assomption avec sa statue, pour mettre en quelque sorte la très Sainte Vierge en possession d'un pays qui lui est spécialement consacré." Elle fit même un vœu pour que le Ciel favorisât son dessein ; sa prière fut exaucée, bien que l'embarquement eût été différé ; elle arriva à Québec l'avant-veille de la grande fête du 15 août.

Un appentis de bois en forme de chapelle fut élevé près de la maison des sœurs, et devint provisoirement le sanctuaire de la statue miraculeuse. Deux ans plus tard, le 29 juin, c'est-à-dire le jour de la fête de celui-là même qui avait été la pierre angulaire de l'Eglise catholique, eut lieu la pose de la première pierre. Et pour perpétuer le souvenir de cette imposante cérémonie, on plaça sous la pierre une médaille de la Sainte Vierge, et une plaque de plomb avec cette inscription :

D. O. M.
Beatæ Mariæ Virgini
Et sub titulo Assumptionis.

L'Eglise de Notre-Dame de Bonsecours a été transformée deux fois ; construite d'abord en chêne, sur fondements en pierre, elle avait 40 pieds de long sur 30 de large. En 1676 on remplaça cette construction par un édifice en pierre de 75 pieds de long sur 40 de large, qui fut incendié en 1754 avec une partie de la ville. En 1772, on rebâtit la chapelle telle qu'elle existe maintenant, et on lui donna 102 pieds de longueur, sur 46 pieds de largeur.

Cependant les travaux étaient poussés avec ardeur,

et activés par l'impatience pieuse de la sœur Bourgeoys. " Quand on maçonnait les marches de la porte, dit-elle, nous avions un engagé qui ne voulait point aller servir les maçons. Ma sœur Soumillard avait alors dans la tête un abcès qui la faisait beaucoup souffrir, jusqu'à l'empêcher de se baisser, et à l'obliger même de se mettre à genoux, lorsqu'elle voulait balayer sa chambre. Néanmoins elle alla incontinent au travail, et servit les maçons environ deux ou trois heures avec la force d'un homme, et comme sans faire réflexion à son état. Or, il est à remarquer que depuis ce moment elle cessa pendant un an entier d'éprouver aucune douleur à la tête. Il s'est fait encore depuis plusieurs merveilles par les prières que l'on faisait dans cette chapelle."

La générosité des fidèles rivalisait d'ardeur ; les dons affluaient. M. de Maisonneuve offrit un canon, dont M. Souart fit faire une cloche à ses frais. Deux mille livres fournies par la piété des habitants, cent louis par la sœur Bourgeoys et ses filles, aidèrent la fondatrice à mener à bonne fin la réalisation d'un souhait longtemps caressé dans son cœur ; la nouvelle chapelle deviendra une annexe inséparable de la paroisse de Villemarie, célébrera sa fête principale le jour de l'Assomption.

Ces avantages fort précieux ont été reconnus par l'évêque de Québec le 6 novembre 1678. Par contre, le prélat imposa au curé l'obligation d'y faire célébrer la sainte messe le jour de la Visitation, et d'y aller en procession le jour de l'Assomption. Depuis, la paroisse a été rattachée au Séminaire de Montréal, et chaque jour deux ecclésiastiques de St-Sulpice, y offrent le saint sacrifice.

Est-il nécessaire de mentionner avec quel zèle, avec

quelle dévotion, les Canadiens portèrent à Marie dans ce nouveau temple leurs hommages avec leurs prières ? Ecoutons l'enthousiaste récit de sœur Morin, religieuse de St-Joseph : " On y dit tous les jours la sainte messe, et même plusieurs fois le même jour, pour satisfaire à la dévotion et à la confiance des peuples, qui sont grandes envers Notre-Dame de Bon-Secours. On y va aussi en procession pour les besoins et les calamités publiques, avec bien des succès. C'est la promenade des personnes dévotes de la ville, qui y vont tous les soirs en pèlerinage, et il y a peu de bons catholiques qui, de tous les endroits du Canada, ne fassent pas des vœux et des offrandes à cette chapelle, dans tous les périls où ils se trouvent."

Les Canadiens ont toujours porté la plus grande vénération à leur antique chapelle, et, comme le dit Mgr Bourget, dans un de ses mandements : " Trois églises se sont successivement élevées sur les fondements jetés en terre en 1657, preuve que nos pères ont vivement senti le besoin d'un pareil sanctuaire. Sur son frontispice brille l'auguste nom de Marie. C'est la reconnaissance du cœur plus que le ciseau de l'ouvrier qui a gravé ce monogramme sacré. Il est là pour dire aux siècles à venir que Montréal, dans ses plus grandes calamités, ne doit jamais manquer de confiance dans ce nom puissant : *Maria, ô nomen sub quo nemini desperandum est* (St-Augustin). Son front n'a d'autre ornement que la simple, mais noble inscription : *Maria, auxilium christianorum.* Tel fut toujours le cri de confiance de nos pères au milieu des épreuves sans nombre que leur ménagea la divine Providence, et telle fut aussi dans tous les temps leur unique ressource, pour se soustraire à une ruine totale dont ils furent si sou-

vent menacés. O Montréal ! Regarde avec confiance lis avec joie et bonheur cette précieuse légende : Marie, secours des chrétiens, car tes destinées sont grandes, si ta confiance en Marie répond à l'attente de ceux qui t'ont fondée ! "

Voulant attester par un témoignage toujours vivant son religieux attachement à la sainte Vierge, le pieux archevêque de Marianopolis a établi à la chapelle de Bonsecours la *Confrérie de Notre-Dame auxiliatrice.*

L'érection de Bonsecours avait donné un aliment à l'activité de la Mère Bourgeoys, et lui avait permis d'attendre sans trop d'impatience le moment où il lui serait donné de consacrer son temps à l'éducation et à l'instruction des enfants. En effet, " on a été environ huit ans, écrivait-elle, sans pouvoir garder d'enfants à Montréal, ce qui donnait bonne espérance, puisque Dieu prenait les prémices." Mais la robuste santé des colons avait fini par triompher du climat ; la population croissait, on pouvait songer à ouvrir une école. Le berceau qu'allait avoir la Congrégation ne pouvait faire songer que de très-loin au splendide monument qu'elle possède aujourd'hui sur le versant du Mont-Royal. M. de Maisonneuve, n'ayant rien de mieux à offrir à la sœur Bourgeoys, lui fit concession le 22 janvier 1658, d'un bâtiment en pierre, qui s'élevait en face de l'Hôtel-Dieu et qui avait servi d'étable et de colombier ; cette construction avait 36 pieds de long, 18 pieds de large, et un terrain de 38 perches y était joint : " Je la fis nettoyer, raconte-t-elle, j'y fis faire une cheminée et tout ce qui était nécessaire pour loger les enfants. J'y entrai le jour de Ste-Catherine, 30 avril, ma sœur Marguerite Picaud demeurait alors avec moi, et là je tâchai

de recorder le peu de filles et de garçons capables d'apprendre."

Petit à petit l'école se remplit, il fallut en ouvrir une autre ; M. Souart s'en chargea. Malgré les devoirs nombreux inséparables de sa charge de curé, il sut trouver, avec un zèle d'apôtre, assez de temps pour instruire les petits enfants. Il ouvrit au Séminaire une classe pour les garçons, et fut le premier instituteur de Montréal.

Cependant l'archevêque de Rouen avait considéré la colonie, dès ses commencements, comme une annexe de son diocèse ; l'évêque d'Angers même y avait exercé quelques actes de juridiction ; quand donc la Cour de France demanda au Pape l'érection d'un évêché en Canada, la Cour romaine fut heureuse de faire reconnaître son autorité, dont il semblait qu'on n'avait pas tenu un compte suffisant jusque-là. Mais, après avoir sauvegardé ses droits par rapport à l'érection et à la délimitation des nouveaux diocèses, elle avait voulu, avec la prudence maternelle qui la dirige toujours dans l'exercice de ses pouvoirs, donner une sorte de sanction à ce qui s'était fait jusque-là, en rendant ce siège dépendant de l'archevêché de Rouen.

Ce premier arrangement, que souhaitaient la cour de Rome et la cour de France, avait été modifié ensuite sur la demande des Pères Jésuites, qui croyaient que le pays n'était pas prêt pour l'érection d'un siège, et que l'envoi d'un Vicaire apostolique, avec le caractère et les pouvoirs d'évêque *in partibus*, suffirait. D'ailleurs, si la personne envoyée ne réussissait pas, on pourrait toujours la rappeler, ce qui ne pouvait avoir lieu avec un évêque.

Alexandre VII avait donné son agrément à ce nou-

veau plan, et Mgr de Laval-Montmorency, évêque de Pétrée, était arrivé le 16 juin à Québec avec des lettres du roi, qui enjoignaient à tous ses sujets de reconnaître Mgr de Pétrée comme autorisé à y exercer les fonctions épiscopales, sans préjudice des droits de l'archevêque de Rouen. Celui-ci, de son côté, donnait un consentement irrévocable aux actes du Vicaire apostolique, qui devait être un jour son suffragant après l'érection du siège. Malheureusement, on était peu fixé alors sur le titre et les qualités d'un vicaire apostolique ; on se demandait si ce n'était pas un simple délégué dont l'autorité laissait tout entière la juridiction des deux grands vicaires, jésuite et sulpicien. Les communautés, un instant divisées sur ce point, se soumirent à la réception de nouvelles lettres du roi, qui ordonnaient de ne reconnaître que l'autorité de l'évêque de Pétrée. Les deux grands vicaires obéirent, et M. de Queylus vint à Québec, où il prêcha le sermon de la St-Augustin, et donna toute satisfaction au Vicaire apostolique ; mais une nouvelle complication survint : le St-André, arrivé le 8 septembre, lui apporta de nouvelles lettres de grand vicaire de l'archevêque de Rouen, qui continuait ses réclamations à la cour contre le Vicaire apostolique, et des lettres de cachet du roi qui semblaient les confirmer. Le doute sur le bien-fondé des pouvoirs de Mgr de Laval pouvait donc au moins lui sembler permis ; aucun acte de lui n'indique cependant qu'il l'ait manifesté au dehors.

Depuis son arrivée en Canada, M. de Queylus avait mis au service de la colonie toute son activité, son intelligence et sa magnifique fortune. Grâce à lui, Montréal, en quelques années, s'était transformé ; le riche abbé avait acquis deux vastes concessions aux deux

extrémités opposées de la cité naissante, et se proposait de déterminer par là ses limites ; il allait placer sur ses terres de Ste-Marie et de St-Gabriel vingt-trois familles qu'il faisait venir de France. Ajoutez à cela des manières nobles et populaires, une piété et un dévouement à toute épreuve.

Sa brillante administration à Québec lui avait gagné tous les cœurs ; les pauvres le considéraient comme un père, et les plus riches avaient voulu lui faire une sorte de triomphe, en le reconduisant à Montréal. Quoi d'étonnant, après cela, que des comparaisons blessantes se fussent établies d'elles-mêmes entre Mgr de Pétrée et lui ? Mgr de Laval qui, par esprit de pauvreté, avait renoncé à son patrimoine et ne vivait que d'une pension de mille livres que la reine lui faisait sur sa cassette, se croyait quelques droits à imposer aux autres son désintéressement. Ce n'était guère possible, et la Mère de l'Incarnation, tout en admirant combien il était mort à toutes choses, ne peut s'empêcher d'ajouter : " Peut-être, sans faire tort à sa conduite, que s'il ne l'était pas tant, tout en irait mieux, car on ne peut rien faire ici sans le secours du temporel."

Ces comparaisons, que nous retrouvons jusque dans les lettres à la cour du contrôleur Miromesnil, jointes à des rapports envenimés comme il n'en manque jamais en de semblables circonstances, ont bien pu faire croire à Mgr de Laval que son administration resterait frappée de nullité, tant qu'un pareil état de choses persisterait. En recevant donc de la cour des lettres de cachet qui l'autorisaient à faire repasser en France ceux qui entraveraient son autorité, il crut devoir frapper un grand coup, et faire arrêter avec éclat celui qu'il jugeait contrebalancer son influence.

Il requit donc M. d'Argenson de lui prêter main-forte, et de se rendre à la tête d'une escouade de soldats signifier à M. de Queylus l'ordre de repasser en France, et de le ramener sous bonne escorte à Québec. M. d'Argenson, qui était rempli d'estime pour M. de Queylus, s'acquitta pourtant de sa désagréable commission, et signifia un ordre de départ à l'abbé de Loc-Dieu et à deux de ses ecclésiastiques.

On se figure aisément quel émoi ce fut dans la population que M. de Queylus comblait de ses bienfaits, quelles inquiétudes pour ces familles qu'il avait tout récemment fait venir de France, enfin quel deuil pour toute la colonie qu'il avait accoutumée à regarder le Séminaire comme la maison paternelle, et le supérieur comme la providence vivante des malheureux. La perte d'un bienfaiteur si puissant était une calamité publique ; Montréal était fier d'avoir un abbé, et espérait, grâce à lui, posséder bientôt une paroisse canoniquement érigée et une belle église. On crut sans doute y voir la continuation des rivalités qui depuis le commencement avaient existé avec Québec ; la manière dont l'ordre était exécuté affligeait plus peut-être que l'ordre lui-même. Mgr de Laval, " très zélé et inflexible," comme le dit la Mère de l'Incarnation, n'avait sans doute pas prévu l'effet que pouvait produire l'expulsion à main armée d'un homme qui avait été le candidat de l'épiscopat français, qui avait administré le diocèse avec zèle et talent, et dont tous admiraient l'intégrité : " Car enfin, comme le remarque M. D'Allet, un des deux ecclésiastiques emmenés avec lui, si le peuple n'avait été convaincu de la piété de ces Messieurs, il ne tenait pas à la manière dont on les traitait

qu'ils ne passassent dans le public pour des criminels d'Etat."

C'est sans doute pour diminuer l'impression fâcheuse que pouvait produire cet événement, que MM. de Maisonneuve et d'Ailleboust descendirent à Québec pour prendre congé de M. de Queylus. M. d'Argenson rendit lui-même hommage à la conduite irréprochable de son prisonnier et à son beau caractère : " Monsieur de Queylus, écrit-il, s'est bien comporté ; il passe en France. Un homme de ce mérite sacrifie volontiers ses biens et sa personne pour l'établissement de l'Eglise." Le père Lallemant, en félicitant le gouverneur de sa belle conduite en cette circonstance, dans une lettre qu'il adressait à son frère le conseiller d'Etat, allait probablement au-delà de la pensée de M. d'Argenson lui-même, car, deux ans après, au risque de compromettre la bonne opinion qu'on avait de son obligeance, il refusa constamment de faire semblable besogne, malgré les prières et les ordres de Mgr de Laval.

CHAPITRE VI.

DEVOUEMENT DE DOLLARD.—MORT DE MM. LEMAITRE ET VIGNAL ET DU MAJOR CLOSSE.

Durant l'automne de 1657, arriva à Montréal un funeste événement, qui mit la petite colonie en deuil ; ce fut la mort de trois de ses membres, Nicolas Godé, Jean St-Père son gendre, et Jacques Noël leur serviteur, hommes de foi et de jugement, qui s'étaient acquis la confiance générale. Ils avaient eu l'imprudence de recevoir quelques Onneïouts qui battaient le voisinage, et de leur offrir à dîner dans une maison de la pointe St-Charles qu'ils étaient en train de construire. Après le repas, les trois Français remontèrent sur la maison pour en assujettir le toit, sans aucune défiance de leurs hôtes. Ceux-ci, voyant que les Français avaient négligé de monter leurs armes avec eux, eurent la lâcheté de tirer sur eux, et les trois victimes tombèrent sur le sol ; ils scalpèrent Godé et Noël, et tranchèrent la tête à Jean St-Père, qui avait une très belle chevelure.

M. Dollier de Casson raconte, d'après des témoins qu'il dit parfaitement dignes de foi, que la tête de St-Père reprocha souvent aux assassins leur barbarie : " Tu nous tues, tu nous fais mille cruautés, tu veux anéantir les Français, tu n'en viendras pas à bout, ils

seront un jour vos maîtres, et vous leur obéirez." On eut beau poursuivre les meurtriers, on ne put les atteindre. M. de Maisonneuve lança alors une proclamation, le 18 mars 1658, pour mettre en garde les colons contre la perfidie de leurs ennemis ; il ne put les guérir de leur excessive confiance.

Un événement qui eut lieu alors leur fit peut-être une impression plus vive. M. d'Ailleboust avait ordonné de saisir tous les Iroquois qui se présenteraient aux habitations, en représailles du meurtre de Godé, St-Père et Noël ; douze furent ainsi faits prisonniers, et deux furent renvoyés aux chefs des cantons pour leur annoncer cette capture. Les Cinq Nations s'assemblèrent en conseil ; on traita de la délivrance des prisonniers, on promit la paix, mais l'on fit aussitôt des préparatifs de guerre. Le plan adopté fut celui-ci ; les Iroquois tomberaient en masse sur une colonie de Français établie à peu de distance, à Gannentaha, deux ans auparavant ; elle était formée de 55 Français, dont cinq pères Jésuites, parmi lesquels les pères Chaumonot et Dablou, et était commandée par le capitaine Dupuis.

Tout jusque-là avait marché à merveille dans le nouvel établissement ; les missionnaires connaissaient si bien la langue iroquoise, et appliquaient si bien les règles de l'éloquence sauvage, qu'ils entraînaient toutes les tribus environnantes. Les missionnaires étaient donc sans défiance, et rêvaient d'une rapide expansion de la foi catholique dans ces territoires ; un chef iroquois les tira de leur illusion en leur révélant les projets de leurs ennemis. Ils étaient déjà surveillés, et on se préparait à leur couper la retraite ; dans cette extrémité, les colons tinrent conseil, et construisirent à la hâte dans les greniers de leur habitation quelques bar-

ques, quelques canots, et un grand chaland destinés à transporter les vivres et les passagers. Il fallait se hâter, parce que l'attaque contre leur établissement pouvait avoir lieu d'un moment à l'autre, et profiter de la débâcle des glaces, qui allait arriver incessamment.

Mais comment transporter cette petite flottille jusqu'à la rivière qui aboutissait au lac Ontario, distant de 20 milles, sans donner l'éveil et être massacrés au premier pas ? Ils s'avisèrent d'un singulier stratagème qui était bien dans les mœurs de ces peuples, et qui réussit parfaitement aux fugitifs :

" Un jeune Français adopté par un sauvage, raconte Jacques de Baudoncourt dans son excellente Histoire populaire du Canada, feignit d'avoir un songe par lequel il était averti de faire un festin *à tout manger* s'il ne voulait mourir bientôt : Tu es mon fils, répondit le chef iroquois, je ne veux point que tu meures ; prépare le festin, et nous mangerons tout. Personne ne manqua ; quelques Français invités firent de la musique pour charmer les convives. Ils mangèrent tant, selon les règles de la civilité sauvage, qu'ils dirent à leur amphitryon : Aie pitié de nous, et envoie-nous reposer.—Vous voulez donc que je meure ?—Oh ! non. Et ils se remirent à manger de leur mieux. Pendant ce temps, les autres Français portaient à la rivière bateaux et provisions. Quand tout fut prêt, le jeune homme dit : J'ai pitié de vous, cessez de manger, je ne mourrai point, je vais faire jouer la musique pour vous endormir. Le sommeil ne se fit point attendre, et les Français s'esquivant en hâte de la cabane du festin, rejoignirent leurs compagnons. Ils avaient laissé les chiens et les coqs à la maison pour mieux tromper les sauvages :

une neige épaisse, tombant au moment de leur départ, avait dérobé les traces de leur passage, et les convives s'imaginèrent qu'un manitou puissant avait enlevé les fugitifs, qui ne manqueraient pas de revenir pour se venger.

Après 13 jours de navigation et de fatigues, les Français arrivaient à Montréal, n'ayant perdu que trois hommes noyés pendant le trajet. On les croyait massacrés tous, car les projets des Iroquois étaient connus dans la colonie ; cette évasion fit le plus grand honneur au capitaine Dupuis qui l'avait menée à bonne fin (3 avril 1658)."

M. d'Argenson n'approuva pas la retraite du capitaine : ce boulevard avancé protégeait la colonie tout entière, il crut que les Français auraient dû tenir là jusqu'au dernier homme. Cette opinion égoïste fut désapprouvée par l'immense majorité ; le vrai courage d'un chef ne consiste pas à faire massacrer sans profit tous ses compagnons, mais à sauver par son calme et son intrépidité le plus de soldats possible pour son pays : " De blâmer ou d'approuver leur retraite d'Onnontagué, écrivit M. d'Argenson à M. Dupuis, ce n'est pas à moi. Ce qu'il y a de fâcheux, c'est de se retirer d'un pays, sans ordre et sans aucun fruit de la grande dépense qu'on y a faite." Ces paroles étaient plus que sévères, elles étaient dures. M. Dupuis, qui était auparavant commandant du fort de Québec, les sentit vivement, et il vint offrir ses services à M. de Maisonneuve, qui s'empressa de les accepter ; il fut chargé aussitôt de remplacer le major Closse dans la direction des forces militaires de Montréal.

Les Iroquois étaient joués, mais non désarmés ; transportés de fureur à la pensée que tant de victimes qui

devaient être immolées à leur rage avaient pu échapper à leurs coups, et voulant en finir une fois pour toutes avec leurs ennemis, les Onnontagués engagèrent les autres cantons à se joindre à eux pour fondre sur Québec. Ils y réussirent aisément, et douze cents guerriers sauvages allaient se réunir à la Roche-Fendue, aux environs de Montréal, et faire courir à la colonie le plus terrible danger auquel elle eût été jusqu'alors exposée.

Elle était en effet en grand péril ; les habitations auprès de Québec étaient sans défense, et situées à une telle distance les unes des autres qu'elles s'étendaient à près de dix lieues. Mais la Providence veillait : Elle fit connaître aux habitants de la ville, par un prisonnier iroquois, le projet de ces terribles ennemis. Aussitôt on apporta à la défense la plus fiévreuse activité ; les maisons de la campagne et même de la Basse-Ville furent abandonnées, et les habitants se réfugièrent à l'Evêché, au Fort, chez les Ursulines, ou chez les Jésuites ; on éleva des redoutes, on creusa des meurtrières, on établit des patrouilles.

A Villemarie, on ne prit pas moins de précautions ; le gouverneur fit entourer d'une palissade, d'un fossé et de quatre bastions bien retranchés, un moulin qu'il avait fait élever en 1658 sur une éminence du Côteau St-Louis, et qui, appelé d'abord moulin du Côteau, devint dans la suite la citadelle de Montréal. Le supérieur du Séminaire M. de Queylus conservait dans ce moulin, et dans une ferme qu'il avait fait construire à la Pointe St-Charles, un grand nombre d'engagés aussi bons cultivateurs que braves soldats. De son côté le major Closse qui, à l'arrivée de M. Dupuis, s'était retiré dans son fief d'environ cent arpents de

terre sur lesquels s'élève aujourd'hui l'hôpital anglais, fortifia sa demeure ; plus tard, il céda une partie de sa terre à M. Souart, prêtre de St-Sulpice, qui y établit la famille de Sailly, à la condition que " l'acquéreur construirait proche et à la défense du vendeur." Enfin, en prévision d'un siége, deux puits furent creusés, l'un dans le Fort par M. de Maisonneuve, l'autre près de l'hôpital par LeMoyne, LeBer et Testard, et Melle Mance fit élever, dans l'intérieur de l'hôpital, une grange en pierre pour la protection des récoltes.

L'anxiété n'en restait pas moins grande partout ; mais Dieu, qui sait faire surgir au moment où tout semble désespéré, les instruments dont il se sert, dans sa sagesse infinie, pour protéger les contrées chères à son cœur, ce même Dieu qui donna à la France l'héroïque Jeanne d'Arc, suscita au Canada un défenseur inattendu. Dolard et seize braves Montréalais devaient s'offrir en victimes et sauver la colonie ; leur dévouement, qui égale et surpasse en ce sens tout ce que l'histoire offre de plus grand et de plus beau, montre à quelle hauteur étaient montées ces âmes des premiers colons de Montréal, ces soldats de la Vierge Marie, plus avides encore du martyre que du combat.

Un matin du mois de juillet 1660, Dolard, accompagné de seize vaillants compagnons, se présenta à la sainte Table dans l'église paroissiale ; ces héros chrétiens venaient demander au Dieu des forts de bénir la résolution qu'ils avaient prise d'aller se sacrifier pour leurs frères. Aussitôt après la messe, s'arrachant des bras de leurs parents, ils partirent, et après une marche longue et fatigante, arrivèrent au pied du Long-Sault, sur la rive gauche de l'Outaouais ; le point précis où ils s'arrêtèrent est probablement Greece's-Point, à 5 ou

6 milles au-dessus de Carillon, car ils savaient que les Iroquois, au retour de leurs chasses, devaient passer par cet endroit.

Ils s'installèrent dans un misérable fort de palissade, où ils furent rejoints presque aussitôt par deux chefs sauvages qui, s'étant lancé un défi sur le courage, cherchaient une occasion de se surpasser en valeur ; c'étaient Anahotaha, à la tête de 40 Hurons, et Métiomègue, accompagné de 4 Algonquins.

Leur attente ne fut pas longue ; deux canots vinrent jeter des Iroquois à la portée de leurs mousquets ; ceux qui échappèrent à la terrible décharge qui les accueillit et qui tua le plus grand nombre d'entre eux, coururent prévenir une bande de 300 autres Iroquois, dont ils s'étaient détachés. Les Indiens, croyant à une victoire facile, accoururent, mais ils se jetèrent vainement sur les Français qui, à l'abri de leurs faibles palissades, en couronnaient les pieux des têtes des ennemis, au fur et à mesure qu'ils les abattaient. Exaspérés par cet échec inattendu, les Iroquois brisèrent les canots de leurs adversaires, et à l'aide de ces débris qu'ils enflammèrent, tentèrent de brûler le petit fortin ; mais un feu bien nourri empêchait les plus téméraires d'avancer. Leur orgueil cédant alors à leur soif de vengeance, ces trois cents hommes se trouvèrent en trop petit nombre devant des ennemis si intrépides, et ils firent demander de l'aide à une bande de cinq cents des leurs, campée aux îles Richelieu.

Ces derniers accoururent, et huit cents hommes se ruèrent sur des héros que soutenaient le sentiment du devoir, l'amour de la patrie, et la foi dans une éternité bienheureuse. Inutiles efforts ! les balles font dans leurs rangs de terribles ravages, et ils reculent de nou-

veau, emportant seulement l'assurance que leur nombre n'a pas paralysé le courage des Français.

Mais les choses allaient changer de face par la lâcheté des Hurons. L'eau manquait aux assiégés que la soif torturait ; ils faisaient de temps en temps des sorties pour s'en procurer, et n'en pouvaient rapporter dans des vases insuffisants que quelques gouttes achetées au prix des plus grands dangers. Les Iroquois, qui n'ignoraient pas cette circonstance, en profitèrent pour offrir la vie et leur amitié aux Indiens qui se rendraient à eux. Il n'en fallut pas davantage pour décider les Hurons, et soudain trente d'entre eux suivirent La Mouche, propre neveu du chef huron, et bondirent par-dessus les palissades. Le brave Anahotaha tira un coup de pistolet sur son neveu, mais le manqua. Les Algonquins restèrent fidèles, et moururent bravement à leur poste.

Les Iroquois apprirent par ces transfuges le nombre réel de ceux qui leur résistaient si audacieusement ; ils firent alors le serment de mourir jusqu'au dernier plutôt que de renoncer à vaincre, plutôt que de jeter ainsi un éternel opprobre sur leur nation. Les plus braves se firent une sorte de bouclier avec des bûches liées ensemble, et se mettant devant leurs compagnons, se lancèrent sur les palissades, en s'efforçant de les arracher.

Le moment de la lutte suprême est venu, Dolard le comprend. En même temps que ses frères d'armes font des vides affreux dans les rangs des sauvages par les coups les mieux dirigés, il charge à mitraille un mousquet qui doit éclater en tombant, et le lance avec force ; malheureusement une branche d'arbre arrête au passage le terrible engin de destruction qui retombe

sur les Français, et fait une sanglante trouée parmi eux : " Rends-toi !" criait la Mouche à Anahotaha : " J'ai donné ma parole aux Français, je mourrai avec eux," répondit l'intrépide chef.

Déjà quelques pieux étaient arrachés, et les Iroquois allaient se précipiter comme une avalanche par cette ouverture, lorsqu'un nouvel Horatius Coclès, aussi brave que le Romain, fit de son corps un bouclier à ses frères, et bientôt la hache qu'il tenait à la main ruissela de sang. Il tomba, et fut remplacé aussitôt. Les Français succombèrent un à un ; on les voyait brandissant leurs armes jusqu'au dernier souffle, et criblés de blessures, résister jusqu'au dernier soupir.

Dulce et decorum est pro patria mori.

Ivres de vengeance, les farouches vainqueurs retournent les corps pour en trouver de palpitants encore à attacher au poteau de torture ; trois agonisent, mais ils meurent avant d'avoir été jetés sur le bûcher. Un seul fut guéri, mais il résista héroïquement aux raffinements de la cruauté la plus barbare ; pas une faiblesse ne lui échappa, et il ne cessa de prier pour ses bourreaux. Tout dans ce fait d'armes éclatant devait forcer l'admiration de la postérité la plus reculée !

Les misérables Hurons eurent le sort qu'ils avaient mérité ; ils furent brûlés dans les différentes bourgades ; cinq échappèrent, et c'est par leurs récits qu'on apprit les détails de cet exploit qui sauva le Canada. En effet, les Iroquois, songeant à ce que dix-sept braves seulement avaient accompli, crurent qu'une attaque de front contre de semblables hommes ne pouvait qu'échouer misérablement ; ils changèrent de tactique, et

recommencèrent leur guerre de surprises et de guet-apens, dans le but de ruiner en détail la petite colonie.

La nouvelle de la retraite des Iroquois apportée par un Huron échappé au massacre excita chez les habitants la joie la plus vive, mais on s'aperçut bientôt que les ennemis n'avaient pas renoncé à la vengeance. Les tribus iroquoises battaient la campagne, et les colons craignaient beaucoup la destruction de leurs récoltes, lorsque deux faits inattendus les tirèrent d'inquiétude : le gouverneur de Villemarie avait fait prisonniers 16 Onneïouts, et un chef sauvage avait été blessé accidentellement par l'un des siens, ce qui engagea ces superstitieux ennemis à remettre à plus tard leurs attaques contre les Français.

M. d'Argenson avait bien envoyé le père Lejeune demander à la cour de France des renforts pour l'extermination de ces barbares, mais le secours n'arriva que cinq ans plus tard. Aussi, dès le mois de janvier 1661, treize colons furent faits prisonniers, et une trentaine d'autres périrent dans différentes escarmouches.

Ces pertes successives allaient engendrer le découragement, lorsque, le 22 juin, 200 Goyogouins et Onnontagués se présentèrent à Montréal pour traiter d'un échange de prisonniers ; ils amenaient avec eux quatre Français, on peut juger avec quels transports de joie furent reçus les pauvres captifs. Mais les Iroquois étaient exigeants : " Il faut, dit le chef de la députation, qu'une robe noire vienne avec moi, sans cela, point de paix, et la vie de 20 Français prisonniers à Onnontagué est attachée à ce voyage."

Le P. Simon LeMoyne se dévoua. M. d'Argenson, à qui un courrier de M. de Maisonneuve porta les propositions, fit dire aux députés : " qu'il ouvrait les pri-

sons de Villemarie, et rompait les fers des Goyogouins qui y étaient détenus, qu'il leur donnait le père LeMoyne pour aller travailler sur les lieux à la délivrance des captifs ; enfin il les somma de garder la parole qu'ils lui avaient donnée de retourner au bout de 40 jours avec les Français et quelques anciens de leur nation pour traiter à Québec des affaires publiques, pendant que le père LeMoyne demeurerait en ôtage dans leur pays, et vaquerait aux fonctions de sa mission."

Le père LeMoyne quitta donc Villemarie avec 8 prisonniers Goyogouins à qui la liberté était rendue. Il réussit dans sa mission, et bientôt les Onnontagués, les Goyogouins et les Tsonnontouans envoyèrent Garakonthié, guerrier renommé par sa valeur et sa sagesse, traiter avec le baron du Bois d'Avaugour, qui avait remplacé M. d'Argenson. Le traité fut ratifié vers 1662.

Malheureusement, deux des cinq cantons n'avaient pas pris part à la paix, et de plus un chef onnontagué, nommé Outréouati, qui avait été antérieurement jeté dans les fers par les Français, avait juré de se venger ; il n'y réussit que trop bien.

Le 24 juin 1661, M. Lemaître, qui était économe du Séminaire, après avoir dit la sainte messe, se rendit à St-Gabriel pour donner des ordres à une quinzaine d'ouvriers occupés à retourner du blé mouillé. Ces hommes lui dirent que l'ennemi était en embuscade aux environs ; pour s'en assurer, il s'en alla autour du champ, récitant les petites heures de la décollation de St-Jean-Baptiste, fouillant du regard les buissons et les halliers. Les Iroquois, se voyant sur le point d'être découverts par lui, poussent leur cri de guerre et se précipitent sur les colons, qui avaient imprudemment laissé leurs armes à quelque distance. Il semble

qu'ils ne voulaient pas le tuer, soit à cause de la charité qu'il montrait aux sauvages, soit à cause de son caractère sacré.

Il eût pu fuir, il n'y songea pas un instant ; il courut se jeter entre les cinquante barbares et les Français, un coutelas à la main, criant aux siens de courir aux armes. Les sauvages, furieux d'être ainsi arrêtés, déchargèrent sur lui leurs arquebuses, et il alla tomber mourant dans les bras de ses amis. Ceux-ci, revenus de leur alarme, se battirent vaillamment : un seul fut pris,et un autre tué. Les Iroquois coupèrent la tête de M. Lemaître ; on dit qu'elle parla souvent à ces féroces ennemis, leur reprochant leurs cruautés et l'inutilité de leurs crimes. Sa mort, tout en affligeant ses confrères, fit souvenir d'une parole étrange de M. Olier, que l'on regarda dès lors comme prophétique. Un jour que ce pieux confrère exprimait au vénérable supérieur le désir d'aller chercher les sauvages au fond de leurs forêts pour leur prêcher l'Evangile, M. Olier lui répondit qu'il n'en aurait pas la peine, et qu'il se verrait un jour si bien enveloppé par eux, qu'il ne leur échapperait pas.

M. Vignal le remplaça comme économe, ainsi qu'il l'avait remplacé comme chapelain ; il demeurait provisoirement à l'Hôtel-Dieu, et se hâtait de faire construire le Séminaire. Son zèle l'emporta au-delà des bornes de la prudence, et lui coûta la vie. Cette même année, au mois d'octobre, il pria avec instances M. de Maisonneuve de lui permettre de se rendre avec seize hommes à l'île à la Pierre qui, appelée aujourd'hui l'Ile Verte, se trouve au-dessus de l'île Ste-Hélène. Cet îlot, qui dépendait en 1677 de la seigneurie de la Madeleine, passa successivement à le Moyen de Longueuil, puis à Jean Caillou, aux sœurs de la Congrégation de Notre-Dame,

enfin à la Seigneurie de Longueuil. Le gouverneur ne consentit qu'à regret à accorder sa demande à M. Vignal, à cause des dangers continuels où l'on se trouvait. Pour comble de malheur, on ne prit en abordant aucune précaution contre les embuscades. Tout-à-coup les Iroquois sortirent de leur retraite, et se précipitèrent sur les travailleurs qui commençaient à se disperser ; ceux-ci surpris lâchèrent pied, et coururent aux bateaux. Seul Brigeart, qui était venu chercher le martyre en Canada, leur tint tête, mais ils lui brisèrent le poignet d'un coup de feu. Ne pouvant plus tirer du pistolet, il se jeta à l'eau, où ses ennemis le saisirent ; en même temps les Iroquois tiraient sur les bateaux, et tuaient J. B. Moyen, J. Dufresne, LeBer et Duchesne.

M. Vignal, qui s'était retiré sur le bateau de René Cuillerier, fut percé de part en part d'une balle, et emmené prisonnier avec Brigeart, Cuillerier, et Jacques Dufresne. Quoique blessé mortellement, M. Vignal exhortait ses amis, et leur exprimait si tendrement le regret d'être la cause de leur infortune, qu'ils ne pouvaient retenir leurs larmes. Les sauvages, désespérant de le guérir et de le conserver pour le bûcher, le tuèrent deux jours après, le rôtirent et le mangèrent. Brigeart fut horriblement tourmenté pendant 24 heures ; pas une parole ne lui échappa que cette ardente prière : " O mon Dieu, convertissez-les !" Cuillerier réussit à s'échapper.

Un nouveau deuil vint bientôt plonger la colonie dans l'affliction : le brave major Closse, qui avait été son bouclier dans lés plus mauvais jours, avait vu avec chagrin que Dieu ne semblait pas agréer le sacrifice qu'il avait fait de sa vie. Dolard et ses braves étaient morts ; il avait vu succomber tour à tour ses meilleurs

soldats et ses plus valeureux compagnons : " Et pourtant, disait-il, je ne suis venu à Villemarie qu'afin d'y mourir pour Dieu, en le servant dans la profession des armes ; et si je savais que je ne dusse pas y périr, je quitterais le pays pour aller servir contre les Turcs, afin de ne pas être privé de cette gloire."

L'affection qu'il avait pour sa jeune épouse de dix-neuf ans et l'enfant qu'elle lui avait donné, ne diminua en rien son désir du martyre ; Dieu le satisfit le 6 février 1662. Quelques colons se trouvant attaqués par une bande d'Iroquois, il courut aussitôt à leur défense, suivant sa coutume, et les eût sauvés sans la lâcheté d'un Flamand qui l'abandonna. Avec quelle indignation M. de Casson ne parle-t-il pas de ce " pagnotte," (poltron). Il ne trouve de consolation que dans la pensée qu'il n'était pas Français : " Il y avait là près de lui, un petit Français qui avait moitié moins de corps et d'apparence que le Flamand, et qui de plus s'appelait Pigeon. Le pigeon fit merveille et s'exposa si avant, que s'il n'eût eu de bonnes ailes pour s'envoler, il était perdu lui-même, et ne fût jamais revenu à la charge. Au reste, si ce brave M. Closse, major du lieu, mourut en cette rencontre, il mourut en brave soldat de Jésus-Christ et de notre monarque, après avoir mille fois exposé sa vie fort généreusement."

Melle Mance, qui avait été la mère adoptive de la jeune mère et l'aimait comme son enfant, paya chaque année les intérêts des dettes du major, et plus tard le Séminaire vint au secours de l'orphelin et de la veuve. Un mois avant ce triste évènement, Dieu avait voulu accorder au Canada une plus grande grâce : la naissance de Melle Leber. M. de Maisonneuve et Melle Mance la tinrent sur les fonts baptismaux, et cette der-

nière lui donna son nom de Jeanne, ainsi qu'elle l'avait fait pour un grand nombre d'autres, à qui elle rendit le même service. On trouvait dans le choix de ces noms si simples des apôtres et des plus grands saints un double avantage ; une protection puissante, une vie et des vertus plus connues. On était loin de la tendance aussi peu chrétienne qu'elle est de mauvais goût de donner aux enfants des noms qui semblent plutôt tirés d'un catalogue de botanique que du martyrologe de l'Eglise.

Quoi qu'il en soit, Jeanne Leber reproduisit toutes les vertus de sa pieuse marraine, et donna au Canada un exemple digne de la primitive Eglise, et que l'Europe n'offrait déjà plus. Elle vécut en recluse pendant vingt ans chez les Sœurs de la Congrégation, et pratiqua dans sa cellule les austérités les plus effrayantes pour la nature ; elle mourut en odeur de sainteté.

CHAPITRE VII.

LE CONSEIL SOUVERAIN—TREMBLEMENT DE TERRE DE 1663—L'ILE DE MONTRÉAL A ST-SULPICE— LA VIE A VILLEMARIE.

La perte de MM. Lemaître, Vignal, et du major Closse, de ces trois hommes aussi aimés pour leurs vertus qu'estimés pour leur mérite, avait répandu le deuil dans Villemarie ; aussi brûlait-on du désir de venger leur mort, et ne laissa-t-on pas échapper l'occasion qui s'en offrit le 6 mai 1662.

A proximité du fort Ste-Marie commandé par M. Picoté de Belestre, s'élevait une mauvaise petite redoute où, dans la soirée du 6 mai, un Français nommé le Soldat avait été placé en sentinelle. Une bande d'environ 50 Iroquois s'était cachée durant tout le jour en embuscade dans les bois environnants, mais n'avait pas découvert un prêtre du Séminaire qui, du matin jusqu'au soir, avait rôdé non loin d'elle avec quelques serviteurs. Leur journée terminée, trois colons nommés Truteau, Roulier et Langevin revenaient tranquillement au fort, lorsque soudain l'un d'eux, en se retournant, aperçut les Indiens qui s'élançaient pour les surprendre ; les Français se jettent aussitôt dans la redoute,

poliment accompagnés par une grêle de balles, qui heureusement ne blessèrent personne. Ils ripostent, et chacun de leurs coups porte ; les sauvages ne renoncent pas à leur projet de les faire prisonniers, mais c'est en vain qu'ils épuisent leurs munitions ; ils ne réussissent qu'à couper en deux par une balle le fusil de Roulier. Au bruit de cette fusillade, M. de Belestre accourt avec les hommes qu'il a sous la main et ceux qu'il rencontre sur son chemin ; tous s'élancent avec ardeur à sa suite. Sur le point d'être cernés, les Iroquois relèvent à la hâte leurs morts et leurs blessés, et prennent la fuite.

Quelques semaines après, une quinzaine d'Iroquois, qui s'approchaient en rampant du fort à la faveur des ténèbres de la nuit, furent aperçus ; les mesures furent si bien prises, qu'au lever du jour ils furent tous cernés et faits prisonniers.

Un autre jour c'était Jouaneaux qui, travaillant aux champs avec quatre ouvriers, était attaqué subitement ; des cinq travailleurs, Rollin fut tué, Jérome blessé à mort, Petit et Mentor faits prisonniers, et Jouaneaux échappa seul aux ennemis en se barricadant dans une grange. Ce dernier mérite une mention spéciale : engagé pour cinq ans en qualité de défricheur par la Compagnie de Montréal, il avait, ce temps écoulé, pris une concession de quinze arpents de terre dans la " Contrée St-Joseph." Il mit aussitôt cinq arpents en valeur, se creusa une habitation sous terre pour mieux se garder contre les surprises des Iroquois, et construisit une grange pour y renfermer son grain ; il allait en terminer le toit lorsqu'il glissa, et dans sa chûte se fracassa le crâne. Les médecins le condamnèrent, mais les sœurs de l'Hôtel-Dieu le sauvèrent.

Plein de reconnaissance pour leurs bons soins, il

voulut consacrer le reste de ses jours à les servir. Il leur amène un jour sa vache, son porc, donne par contrat à l'Hotel-Dieu ses quinze arpents, sa grange, son bétail, son mobilier, et promet en outre de " s'occuper pour leur service tant que Dieu lui donnera des forces, et en tout à quoi il leur plaira de l'employer." Il travailla pour le bien de l'hôpital aussi longtemps que ses forces le lui permirent, et quand la vieillesse vint avec son cortège d'infirmités le forcer au repos, il retourna en France, où il s'établit à la Flèche chez les Filles de St-Joseph, et il y termina sa vie de labeur et d'abnégation.

L'année 1663 ouvrit une ère toute nouvelle pour le Canada. Le gouverneur, M. d'Avaugour, à la suite de ses difficultés avec Mgr de Laval au sujet de la traite de l'eau-de-vie, fut révoqué par le roi, et remplacé par M. de Mésy, mais il avait avant son départ convaincu le gouvernement de la nécessité qui s'imposait, dans l'intérêt même du Canada, de dissoudre la Compagnie des Cent Associés, alors réduite à 45 membres, et d'établir une administration judiciaire. La Compagnie remit au roi ses privilèges et ses possessions le 24 février, et le même vaisseau transporta à Québec Mgr de Laval, le nouveau gouverneur M. de Mésy, et un commissaire royal M. Gaudais-Dupont.

Sur l'avis de ce dernier, le roi créa un conseil fixe composé du gouverneur, de l'évêque, de l'intendant, d'un procureur-général, d'un greffier en chef ; quatre conseillers nommés par le gouverneur, l'évêque et l'intendant devaient également faire partie de cette Cour supérieure appelée " Conseil Souverain de Québec," qui reçut le pouvoir d'établir à Montréal et aux Trois-Rivières des cours de justices inférieures.

Les changements furent aussi importants dans l'administration religieuse ; le 29 mars, la Société de Montréal substitua à sa place le Séminaire de St-Sulpice, lui abandonnant *par pur don* tout son domaine, seigneurie, fonds, métairies, terres, et autres droits sur l'île. Le contrat de cette donation fut ratifié en mai 1677 par le roi Louis XIV, et enregistré à Québec le 20 septembre de la même année. La communauté de St-Sulpice devenait donc seigneuresse de l'île de Montréal.

Il y eut dès lors trois gouvernements, portant les noms de leurs chefs-lieux : Québec, Montréal et Trois-Rivières. Chacun possédait une organisation civile et judiciaire, de telle sorte que le gouverneur ou le Conseil souverain n'avaient à s'occuper de la marche des choses qu'en cas d'appel à leur autorité.

Montréal continuait à progresser ; de 1642 à 1654, il y eut dans cette ville 26 mariages et 60 naissances ; elle comptait vingt ans plus tard une centaine de ménages.

Louis XIV et Colbert contribuèrent beaucoup au développement rapide de la population par les sages mesures qu'ils prirent pour procurer aux colons des épouses honnêtes, laborieuses, et en nombre suffisant. Chaque année, un certain nombre de jeunes filles, sorties d'un orphelinat dépendant de l'Hôpital Général à Paris, étaient envoyées en Canada, et recevaient en dot du roi une maison toute bâtie et des vivres pour huit mois. Plus tard le monarque accorda aux jeunes ménages une prime de 300 livres ; il gratifia de plus d'une pension annuelle de 300 livres les pères de famille qui avaient dix enfants, et de 400 livres ceux qui en avaient 12. Non-seulement il réserva le privilège exclusif de la chasse, de la pêche, de la traite aux hommes mariés, mais encore il imposa une amende aux

pères de famille dont les enfants n'étaient pas, par leur négligence, mariés à l'âge de vingt ans ; et une ordonnance de 1670 enjoignit à tous les *compagnons volontaires* non établis de choisir et d'épouser, dans les quinze jours qui suivraient leur arrivée, une des orphelines amenées de France par les vaisseaux.

On voulut aussi dans les commencements envoyer aux officiers des épouses d'une naissance plus distinguée ; les couvents de France choisissaient pour le Canada des jeunes filles pauvres, mais de vertu éprouvée et issues de bonnes maisons. En 1665 il en arriva environ quarante, qui trouvèrent aisément d'excellents partis. Mais ces jeunes filles, peu habituées aux durs travaux de la campagne, ne purent résister à la sévérité du climat et au rude apprentissage de cette nouvelle vie ; aussi, dès 1670, Colbert priait Mgr de Harlay, archevêque de Rouen, de recommander aux curés de son diocèse de choisir avec soin des jeunes filles robustes et accoutumées aux travaux des champs.

Quoique dans les dix premières années de la colonie, tous les enfants fussent morts en bas-âge, la population, de 72 personnes qu'elle était en 1642, était montée à 196 en 1650, à 372 en 1660, à 525 en 1665, à 830 en 1672. On avait dû ouvrir en 1654 un deuxième cimetière, au lieu où se croisent actuellement, au coin de la place d'armes, les rues Notre-Dame et St-Sulpice. De 1650 à 1672, on construisit à Montréal 94 maisons, qui s'échelonnaient le long du fleuve jusqu'au ruisseau St-Martin, et depuis la rue St-Pierre jusqu'à la rue Ste-Anne (Bonsecours). Des sentiers de 8 à 12 pieds de large y conduisaient ; en 1672, Bénigne Basset, premier arpenteur, notaire et greffier de la Justice à Montréal, traça sous la direction du Supérieur du Séminaire,

M. Dollier de Casson, les premières rues de la ville ; voilà comment le premier sentier, ouvert en 1645, et menant du Fort à l'Hôtel-Dieu, fut remplacé en 1674 par la rue St-Paul ; un autre, ouvert en 1655, et conduisant du Fort à la rue St-Jean-Baptiste, se transforma en la rue St-Jean-Baptiste, en 1684 ; un troisième, tracé en 1664, et allant du Fort à la Côte de la Place d'Armes, devint la rue St-Dizier, en 1691; un autre encore, datant de 1668, du Fort à la rue St-Pierre, fut remplacé en 1689 par la rue St-Vincent. Un sentier, du Fort à la Place d'Armes, et un autre du Fort à la chapelle Bonsecours avaient été tracés, le premier en 1649, le second en 1657. Bénigne Basset avait commencé l'exécution de ces voies de communication par la grande rue Notre-Dame, qu'il fit percer en 1672 sur la partie la plus élevée du terrain ; commençant à un puits creusé en face du portail de l'église en construction, elle venait aboutir au moulin à vent servant de redoute qui, avait été élevé en 1656 sur le terrain compris aujourd'hui entre la rue Bonsecours et la place Dalhousie. Ce terrain était un petit tertre d'environ 50 pieds d'élévation, on ajouta à la redoute en 1658 des petits bastions avec des retranchements garnis de chevaux de frises, et le moulin primitif devint la citadelle de Montréal. La Place d'Armes avait été ouverte en 1650.

Les seigneuries se multipliaient ; en 1664, 65 fiefs importants avaient été concédés dans la Nouvelle-France, dont les suivants dans le gouvernement de Montréal : la Citière, fondée en 1635 et morcelée en partie par les quatre grandes concessions de Laprairie, Longueuil, l'île St-Paul et St-François du Lac ; l'île de Montréal, concédée en 1636, Lanoraie et l'île Jésus en 1637. St-Sulpice en 1640, Laprairie, Lachesnaie

en 1647, Longueuil en 1657, enfin l'île St-Paul en 1662.

Dans le mois de février 1663, les habitants du Canada furent éprouvés par un fléau auquel ils n'avaient certes pas songé : un tremblement de terre mit à l'épreuve le courage des plus braves. Les bons soldats ne se forment que dans les privations et les périls, et on eût dit que Dieu voulait dans ces premiers temps de la colonie faire passer par le creuset de la souffrance les ancêtres d'un peuple dont les destinées seront si belles, s'il reste toujours fidèle à sa religion et à ses traditions.

Ces commotions terrestres sont parfois circonscrites à une région peu étendue, mais d'autres fois elles se propagent à une énorme distance, comme celle de 1755, qui renversa Lisbonne, et se fit sentir depuis la Martinique jusque en Laponie. La terre en 1663 fut ébranlée en Canada sur une surface de plus de vingt mille lieues carrées, de l'embouchure du St-Laurent jusqu'à la Nouvelle-Angleterre. Ce phénomène fut annoncé dès l'automne précédent par des chûtes de bolides, des aurores boréales, et des parhélies suivies d'une éclipse partielle de soleil.

Le 5 février, qui tomba cette année le lundi gras, vers quatre heures et demie du soir, pendant la prière commune que M. Souart faisait dans l'église de l'Hôtel Dieu, on entendit soudain un bruit sourd, assez semblable au bruissement d'un incendie ; cinq ou six minutes après, la terre trembla tout-à-coup avec une telle violence que les pieux fidèles s'élancèrent hors de l'édifice pour ne pas être ensevelis sous ses ruines. Cependant au dehors le péril ne semblait guère moins imminent : le sol ondulait comme les vagues de la

mer, et les habitants épouvantés étaient obligés de s'étendre sur la neige pour ne pas être renversés. Le lendemain mardi, à 4 heures du matin, eut lieu une seconde secousse, et une troisième se manifesta le soir du même jour, mais plus douce que les précédentes. Le tremblement de terre ne fut pas aussi violent à Montréal qu'à Trois-Rivières et à Québec.

Cette perturbation terrestre persista jusque dans le mois d'août, c'est-à-dire plus de six mois, quoique les secousses ne fussent pas également rudes, et ce qu'elle eut de particulier, c'est que personne n'y reçut la moindre blessure : " Nous voyons proche de nous, écrivait le père Jérome Lallemant, de grandes ouvertures qui se sont faites, et une prodigieuse étendue de pays toute perdue ; nous nous voyons environnés de bouleversements et de ruines, sans que nous ayons perdu un enfant, non pas même un cheveu de la tête. Pendant que les montagnes d'alentour ont été abîmées, nous n'avons eu que quelques cheminées de démolies."

En effet, à Tadoussac, à la Baie St-Paul, sur le St-Maurice, partout enfin, les bouleversements étaient profonds ; des lacs se creusaient, des berges s'écroulaient dans les fleuves dont elles formaient auparavant les rives, des rivières changeaient de cours, d'autres tarissaient pour toujours. Dans l'île de Montréal, le désastre fut beaucoup moins grand que dans les districts de Québec et de Trois-Rivières.

Ce terrible fléau glaça d'épouvante les âmes que Dieu voulait appeler au repentir : " On ne saurait croire, écrit la Mère de l'Incarnation, le grand nombre de conversions que Dieu a opérées, tant du côté des infidèles qui ont embrassé la foi, que de la part des chrétiens qui ont quitté leur mauvaise vie. En même

temps que Dieu ébranlait les montagnes et les rochers de marbre de ces contrées, on eût dit qu'il prenait plaisir à ébranler les consciences. Les jours du carnaval ont été changés en des jours de pénitence et de tristesse ; les prières publiques, les processions, les pèlerinages ont été continuels ; les jeûnes au pain et à l'eau très fréquents, les confessions générales plus sincères qu'elles ne l'auraient été pendant l'extrémité des maladies. Un seul ecclésiastique qui gouverne la paroisse de Château-Richer nous assure qu'il a fait faire lui seul plus de huit cents confessions générales. Je vous laisse à penser ce qu'ont dû faire les Révérends Pères qui jour et nuit étaient dans les confessionnaux. Je ne crois pas que dans tout le Canada il y ait eu un habitant qui n'ait fait à cette occasion une confession générale." Les Jésuites allaient recevoir du renfort pour l'exercice du saint ministère ; dans les années 1666 à 1669, arrivèrent de France huit pères de la Compagnie de Jésus ; la Société de St-Sulpice envoya dans le même temps MM. F. Fillon, F. de Salignac-Fénelon, Claude Trouvé, René de Bréhaut de Galinée, F. S. Lascaris d'Urfé, J. Mariet, L. A. de Cicé, Is. Mercadier et Pierre de Caumont. Au mois d'avril de la même année, le roi accorda à Mgr de Laval des lettres-patentes lui permettant l'érection d'un Séminaire à Québec. Divisé en grand et en petit Séminaire, cet établissement, inauguré solennellement le 9 octobre 1668, fut doté en terres ; c'est du Séminaire que sort l'Université Laval.

Au mois de mai suivant arriva un fait qui montre bien quelles étaient l'audace et la mauvaise foi des Iroquois. Sept Agniers, se disant députés par les Cinq-Cantons, vinrent proposer la paix et un échange de prisonniers ; on leur fit un accueil chaleureux, on les fêta,

on leur offrit des présents, des danses et des festins. Trois d'entre eux repartirent pour leur pays avec des propositions conciliantes, les quatre autres restèrent comme ôtages, et furent placés dans une famille huronne qui s'était établie à Villemarie, mais qui en ce moment n'était composée que d'un homme, deux femmes, un jeune garçon et deux petites filles ; les autres membres de la famille étaient à la chasse. Vers le milieu de la nuit, les Agniers se lèvent doucement, et se jettent sur leurs hôtes confiants et endormis ; d'un coup de hache ils fendent la tête au Huron, puis couvrent de plaies les deux femmes dont une seulement survécut à ses horribles blessures, et emmènent en captivité les deux petites filles. Le petit garçon, qui était parvenu à s'échapper, courut donner l'alarme, mais on poursuivit vainement les ravisseurs.

Les religieuses de l'Hotel-Dieu étaient elles-mêmes exposées au danger : " Je suis témoin, raconte la sœur Morin, qu'un jour l'un de ces Iroquois, s'étant jeté sur la sœur de Brésoles. et cela en plein jour, s'efforça de l'étouffer, entre une porte et une armoire, où elle se trouva si fortement pressée qu'elle en perdait la respiration. Etant venue à passer par hasard dans ce lieu qui était assez écarté, je courus promptement pour appeler les malades, et à l'instant plusieurs d'entre eux, oubliant leurs propres maux, se jettent hors de leurs lits, et volent avec une ardeur incroyable au secours de la sœur pour la conservation de laquelle ils auraient volontiers donné leur vie. Ils se mettent à frapper assez rudement le sauvage, auquel ils reprochent son ingratitude et sa cruauté. Mais celui-ci, adroit et rusé, comme s'il n'eût fait que rire des coups qu'on lui donnait, repartit qu'il avait voulu seulement faire peur à

la sœur de Brésoles; que son intention n'était pas assurément et ne pouvait pas être de rendre le mal pour le bien à celle qui lui donnait des médecines, qui pansait ses plaies pour les guérir, qui faisait son lit afin qu'il dormît à son aise, qui lui donnait tous les jours de la bonne *sagamité*, et de qui enfin il recevait tant de bons offices." Et pour ne pas l'irriter, on dut faire semblant de le croire, et se contraindre dans la suite à surveiller étroitement un hôte si dangereux dans ses plaisanteries.

Les alarmes de ces saintes filles étaient continuelles, et il leur fallait assurément une confiance extraordinaire en Dieu et un courage surhumain pour y rester exposées de leur plein gré sans jamais se laisser abattre.

La sœur Morin va nous exposer elle-même les angoisses de ces terribles temps: "Nous avions tous les jours sous les yeux, raconte-t-elle, l'affreux spectacle des traitements cruels que les Iroquois faisaient souffrir à nos voisins et à nos amis qui venaient à tomber entre leurs mains. Tout cela imprimait tant de terreur de ces barbares qu'il faut s'être trouvé dans ces extrémités pour s'en former une juste idée. Pour moi, je crois que la mort eût été plus douce de beaucoup qu'une vie mélangée et traversée de tant d'alarmes pour nous-mêmes, et de compassion pour nos pauvres frères que nous voyions traiter si cruellement."

"Toutes les fois que quelques-uns des nôtres étaient attaqués, on sonnait aussitôt le tocsin pour inviter les habitants à aller les secourir, et pour avertir ceux qui travaillaient en ces lieux dangereux de se retirer promptement, ce que chacun faisait au premier signal de la cloche. Ma sœur de Brésoles et moi montions au clocher, afin de ne pas employer un homme qui allait cou-

rir sur l'ennemi. De ce lieu élevé, nous voyions quelquefois le combat, qui nous causait beaucoup de frayeurs, lorsqu'il était fort proche, et nous faisait redescendre au plus tôt toutes tremblantes, croyant être arrivées à notre dernier moment. Quand on sonnait le tocsin, ma sœur Maillet tombait aussitôt en faiblesse, et ma sœur Massé demeurait sans parole, dans un état à faire pitié : l'une et l'autre allaient se mettre alors dans un coin du jubé, devant le très-saint Sacrement, pour se préparer à la mort, ou se retiraient dans leurs cellules. "

" Dès que j'avais appris que les Iroquois s'étaient retirés et qu'ils ne paraissaient plus, j'allais le leur dire, ce qui les consolait et semblait leur redonner la vie ; ma sœur de Brésoles était plus forte et plus courageuse, et la juste frayeur dont elle ne pouvait se défendre ne l'empêchait pas de servir ses malades, ni de recevoir ceux qu'on apportait blessés ou morts dans ces occasions. "

" Quand les ennemis étaient plus éloignés et nos gens plus forts, c'était une grande satisfaction pour nous de monter alors au clocher et de voir tous les hommes courir au secours de leurs frères et exposer leur vie pour les sauver. Les prêtres du Séminaire ne manquaient pas de courir un ou deux au champ de bataille pour confesser les moribonds, et ceux-ci ne conservaient le plus souvent de vie qu'autant qu'il en fallait pour recevoir les Sacrements, et expiraient sur la place aussitôt après. Ces Messieurs exposaient ainsi leur vie toutes les fois que le service du prochain le demandait, sans prendre aucune arme pour se défendre, ce qu'on doit regarder comme un zèle excellent et une charité très sublime."

Mais les Iroquois allaient connaître les épreuves et

leur fierté allait être abattue ; leur prospérité allait avoir un terme, et la Providence allait tirer une éclatante vengeance de la mort de tant des siens. Comme les Turcs qui, après s'être emparés d'une grande partie du monde, après avoir massacré un nombre incalculable de chrétiens, devaient rencontrer à Lépante une destinée vengeresse qui dans la suite les poursuivrait et les ferait reculer sans trêve ni relâche ; ainsi les Cinq Cantons, ivres de sang et de prospérités, allaient essuyer échecs sur échecs, désastres sur désastres, pour disparaître graduellement sous les coups incessants de leurs ennemis.

" Enivrés de leurs succès, dit M. P. Rousseau dans son Histoire de M. Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, deux cents Agniers partirent pour faire le tour de la terre, résolus de ne revenir au pays qu'après deux ans d'absence ; ils passèrent vers l'est, chez les Abénaquis et les Etchemins, jusqu'à l'Atlantique. Au Nord, un autre parti iroquois avait pénétré chez les Montagnais jusqu'au lac Necoula, cent lieues au-dessus de Tadoussac ; un troisième, composé d'Onneïouts et d'Agniers, en poursuivant sur le lac Huron les restes des Algonquins, avait à la fin rencontré les Sauteurs, (1) qui les taillèrent en pièces ; il en resta à peine quelques-uns pour porter la nouvelle de leur défaite aux Cinq-Cantons. Les trois autres nations iroquoises descendant plus de cent lieues le cours de la Susquehannah, avaient à leur tour rencontré la vaillante nation des Andastes, étaient venues se briser devant l'artillerie de leur principale bourgade, puis, saisies de terreur, s'étaient dispersées, poursuivies jusque dans leur pays,

(1) Peuplade du Sault Ste-Marie.

où la petite vérole décima les restes de cette malheureuse expédition. Dans ces courses des bords de l'Océan à ceux du Lac Supérieur, de la baie d'Hudson jusqu'au Maryland, la nation iroquoise avait brisé en partie son énergie, s'était fait de nombreux ennemis, et se voyait à la veille de voir s'abattre sa fierté devant les régiments français qui, les deux années suivantes, allaient porter le feu et la flamme jusqu'au sein de son repaire jusqu'ici pensé inaccessible."

Les Iroquois humiliés songèrent alors à la paix ; les Onneïouts seuls voulurent continuer la guerre. Trente ambassadeurs furent députés à Montréal, portant en présents cent colliers de dix mille livres, dont quelques-uns avaient un pied de largeur ; mais les Algonquins, qui voulaient conserver seuls le commerce avec les Français, et trouvaient qu'il était de leur intérêt de faire échouer les négociations, se mirent en embuscade au pied du Long-Sault, et massacrèrent la plupart des ambassadeurs. Aussi, quoique M. de Maisonneuve accueillît avec empressement ceux d'entre les Iroquois qui avaient échappé au carnage, quoiqu'il les fît ensuite accompagner jusqu'à ce qu'ils fussent hors de l'atteinte des Algonquins, les espérances de paix " s'évanouirent en fumée," selon l'expression du père Lallemant.

Il fallait donc reprendre la guerre, et la France n'avait pas encore envoyé de secours : mais Villemarie n'était plus dans les conditions précaires dans lesquelles elle se trouvait au début. Grâce à M. de Maisonneuve, elle avait des fortifications, et la Milice de la Ste Famille. Au fur et à mesure qu'elle se développait, sa ligne de défense s'agrandissait. car le gouverneur veillait avec le plus grand soin à ce que l'on fortifiât toute construction nouvelle, qu'elle fût moulin, hôpital, brasserie,

ou simple maison particulière. Telle la tortue dont la carapace s'étend en même temps que le corps qu'elle protège.

Quand la ville n'était qu'un poste avancé d'une centaine d'hommes, M. de Maisonneuve l'avait établie solidement sur une pointe de terre défendue de toutes parts; peu à peu, grâce à la sage prévoyance de son défenseur, elle fut couverte, au nord par le fort Closse et la maison de Sailly; à l'ouest par la ferme St-Gabriel ; au sud par le vieux Fort, démoli en 1672, l'hôpital, et l'habitation du Gouverneur construite en 1650 à l'angle sud-ouest du jardin du Séminaire, et protégée par un mur d'enceinte bastionné ; (1) à l'est enfin par le moulin et la ferme Ste-Marie : tous ces postes étaient de plus reliés entre eux par une chaîne de redoutes garnies de palissades et couvertes par des abatis d'arbres. Au centre enfin s'élevaient les demeures bien fortifiées de MM. d'Ailleboust, LeBer et LeMoyne.

Ce n'était pas tout : M. de Maisonneuve voulut avoir un corps d'infanterie légère dont il pût disposer à tout moment sans être obligé de rappeler les cultivateurs occupés à leurs travaux. Il fit appel au courage et au dévouement des colons pour former un corps de volontaires, et telle était alors l'abnégation de ces hommes de foi, que quatre jours après que le gouverneur eût fait cet appel par une proclamation, vingt escouades de sept hommes chacune étaient formées, et le corps prenait le nom de " Milice de la Ste. Famille de Jésus, Marie, Joseph." Pendant trois années entières, cette troupe protégea la ville et ses travailleurs, et ne perdit cepen-

(1) La maison de M. de Maisonneuve était située près de la rue St. Paul, sur le terrain où s'élève aujourd'hui le magasin de MM. Frothingham et Cie. Elle fut rasée en 1850.

dant dans ce laps de temps si long pour ces époques difficiles, que huit hommes, dont 5 furent tués et 3 faits prisonniers.

Comme dans *cet âge d'or* de la colonie, tous faisaient assaut de vertus, Mme d'Ailleboust, retirée à l'Hôtel-Dieu depuis la mort de son mari, conçut le projet de former une institution semblable à celle de M. de Maisonneuve, mais plus générale, et qui permettrait à toutes les familles d'y participer ; nous avons nommé la confrérie la plus ancienne du Canada, celle de la Ste-Famille. Les personnes qui en feraient partie devaient s'appliquer à imiter la Sainte Famille du Christ ; les hommes prendraient comme modèle le grand saint Joseph, les femmes la très-sainte Vierge, et les enfants le divin Jésus. L'acte fut dressé par le P. Chaumonot, et signé le 31 juillet 1663 par M. Souart qui représentait le séminaire, la sœur Macé, supérieure de l'Hôtel-Dieu, et la sœur Bourgeoys, au nom de la Congrégation de Notre-Dame ; Mme d'Ailleboust et Mlle Mance eurent également l'honneur d'apposer leur signature au bas de cet acte.

Avant de clore ce chapitre, il ne sera pas hors de propos de donner quelques détails sur l'état du pays et ses ressources à cette époque.

L'esprit sagace et profond du cardinal de Richelieu avait compris que le développement agricole était la première condition de succès pour une colonie naissante, et ses efforts dans ce sens avaient été admirablement secondés par la Compagnie de Montréal, qui n'avait reculé devant aucun sacrifice pour établir à Villemarie une population saine et laborieuse. De vastes étendues de terre étaient concédées à titre de tenure seigneuriale à ceux qui semblaient, grâce à leur

état de fortune, aptes à former des centres de population, et ces seigneurs concédaient ensuite des parties de ces terrains aux émigrants, moyennant une rente de un à trois sols par arpent, suivant la valeur de la terre, et en outre une redevance en grains et en volaille. ' Seuls ils conservaient le privilège de la traite, de la pêche et des moulins, et se réservaient aussi les droits de *lods* et de *ventes*. Ces concessions étaient ordinairement de 30 arpents, et leur charte stipulait expressément , que celui qui l'obtenait devait construire et résider sur son terrain, ou au moins dans l'Ile de Montréal, sinon, au bout de 3 années consécutives d'absence, sa terre pourrait être vendue au profit de la communauté ; que les seigneurs pouvaient toujours reprendre leur terrain à la condition de donner au concessionnaire un nombre égal d'arpents à la réserve de deux, que le locataire pourrait garder en ville autour de sa maison. Le colon avait également la faculté de vendre sa terre et d'aller demeurer ailleurs, s'il en obtenait l'autorisation du gouverneur.

Les premiers défricheurs furent M. de Maisonneuve, Simon Richomme, Blaise Juillet, Léonard Lucault dit Barbot, François Godé, Godefroy de Normanville ; (1) plus tard, le major Closse, LeBer, Tessier dit Lavigne, Prudhomme, Barbier, St-Père, Archambault, Messier, Primot, Descarries, Leduc, Godé, Desroches, LeMoyne, Perrin, David, Davenne, Brossart, Aubuchon, Surreau, etc.

Dès 1649, Melle Mance avait fait mettre la hache et la cognée dans la Contrée St-Joseph, près du lieu nommé aujourd'hui les Tanneries, et qui se trouve entre le

(1) Thomas Godefroy de Normanville vécut toujours aux Trois-Rivières et ne fit qu'un court séjour à Montréal.

canal de Lachine et la ligne du chemin de fer. Les colons allèrent presque aussitôt y prendre des concessions, ainsi qu'au côteau St-Louis, et en 1658 le major Closse en prit une vers le nord de Villemarie.

M. de Maisonneuve avait créé pour le pacage des animaux dès l'année 1651 une commune qui s'étendait le long des bords du fleuve, sur une longueur de deux milles environ à l'est et à l'ouest, et sur une profondeur d'un arpent seulement ; elle se trouvait à portée du fort, et était ainsi à peu près à l'abri des surprises des Iroquois. Il créa en même temps un vacher public, dont l'emploi n'était certes pas une sinécure, et qui n'avait pas les occupations agréables des bergers de Virgile, auxquels les Iroquois étaient inconnus.

Dans le printemps de 1643 on n'avait semé que des légumes ; mais dès l'année suivante, le blé qu'on avait semé sur le conseil de M. d'Ailleboust donna une abondante moisson. En 1649, Montréal en proie à la famine, dut être secourue par Québec ; par contre la récolte de 1651 fut merveilleuse. Mais Villemarie dut recourir de nouveau en 1662 à la capitale, et on ne trouvera rien d'étonnant à ce fait, si l'on songe que la colonie ne commença à se suffire qu'à partir de 1668 ; jusqu'alors les colons s'étaient nourris le plus souvent des viandes salées provenant du magasin, ou des viandes fumées qu'ils conservaient de leurs chasses. Le magasin, ou pour l'appeler par le nom qu'on lui donnait, le *hangar*, situé en face de la place d'Armes, au nord de l'ancienne douane et de la rue St-Paul, était le dépôt de la compagnie de Montréal, c'est là que les habitants se procuraient les vêtements, les outils, et même les vivres, c'est là aussi que se faisait l'élection du Syndic.

Sur l'initiative de M. de Maisonneuve, Villemarie

avait été érigée en corporation municipale en 1644, et les intérêts civils de la ville avaient été remis entre les mains d'un Procureur-Syndic. La charge du Syndic, purement honorifique, n'était nullement rétribuée ; il devait, sur l'autorisation du juge et du Procureur fiscal, et avec l'approbation de l'assemblée des habitants, répartir les taxes pour l'entretien de la garnison ; il veillait sur les biens des citoyens, et déférait à la justice ceux qui causaient quelque dommage à la propriété d'autrui. En un mot, il était établi pour la discipline et la surveillance, pour " agir, postuler et administrer toutes les affaires présentes et à venir qui concernent le bien commun des particuliers de l'île, pour employer les deniers remis à cet effet, et même avancer ceux qui seraient nécessaires." Il ne pouvait être élu à cette charge plus de trois ans consécutifs. L'élection du Syndic se fit plus tard dans la salle du séminaire, ou dans la grande salle du château.

Il nous est facile de nous représenter ces élections en assemblée générale ; combien peu les réunions publiques de cette société patriarcale devaient ressembler à celles que nous voyons de nos jours !

Quant au vêtement, il était le même pour tous, le costume de quelques-uns de nos clubs de Montréal nous en donne une juste idée ; les vêtements de laine, le *capot*, la ceinture *fléchée* et le bonnet de laine appelé tuque formaient le costume national.

L'intérieur des maisons n'était pas moins simple, et nous retrouvons encore dans nos campagnes bon nombre de ces vieilles maisons françaises ; elles n'avaient qu'une salle unique, dans laquelle mangeait, vivait et dormait toute la famille, et recevaient la lumière par trois fenêtres. Au fond de l'appartement, le lit des

parents, appuyé contre la muraille ; dans un autre angle, un banc-lit servant de siège pendant le jour, et de lit aux enfants pendant la nuit, car on en levait le couvert, comme on ouvre le couvercle d'un coffret. Dans le mur, généralement à droite, en entrant, se trouvait la cheminée en pierre, dont le haut dépassait un peu le toit ; la marmite, dans laquelle on faisait cuire les aliments, y était suspendue par une crémaillère. Près de la cheminée, un escalier ou plutôt une échelle conduisait au grenier éclairé par un ou deux guichets, et dans lequel on renfermait le grain. Enfin, une table, quelques chaises ou quelques bancs complétaient cet ameublement primitif. N'oublions pas cependant de mentionner le vieux fusil accroché au-dessus du lit pour être à la portée de la main en cas de surprise durant la nuit, et qui servait à deux fins, suivant les circonstances : le carnage du gibier à poil ou à plume, et la destruction du gibier à peau rouge, c'est-à-dire des Iroquois.

A cette époque, tout Canadien naissait disciple de St-Hubert, et il faut avouer que ce grand saint ne marchandait pas sa protection dans un pays où d'un seul coup un chasseur de Québec abattit en 1663 cent trente-deux tourtres grises ; ces oiseaux abondaient tellement qu'on pouvait les abattre sur le bord du fleuve à coups de rames, et que les colons, après en avoir ramassé et salé suffisamment pour leur provision d'hiver, abandonnaient le reste aux chiens et aux pourceaux. Combien de chasseurs de nos amis eussent été adroits dans ces temps fortunés !

On trouvait aussi dans les environs de Villemarie une grande quantité de perdrix et de canards, et comme les colons ne pouvaient se lancer à la poursuite du gibier

dans les bois, où ils eussent été exposés aux surprises des Iroquois, les Indiens alliés venaient apporter au marché l'ours, l'orignal, le chevreuil, la vache sauvage, le caribou, le castor et le rat-musqué ; le marché se tenait alors sur la Place d'Armes actuelle.

Les jours d'abstinence, le Montréaliste ne manquait pas de poisson ; l'anguille se vendait un écu le cent, et en juin 1649, on prit plus de 300 esturgeons en une quinzaine de jours. L'alose, le doré, le brochet, la carpe, la loche, la barbue, le maskinongé abondaient ; l'on recevait aussi de Québec le hareng et le saumon, de la Malbaie, la morue, de Trois-Rivières le poisson blanc.

Dans les commencements, les denrées, les vêtements, les propriétés, tout enfin se payait en nature ; on échangeait par exemple un lopin de terre contre deux vaches et une paire de bas, une terre plus considérable se donnait pour deux bœufs, une vache et un peu d'argent.

" La pauvreté, a dit Bossuet en parlant d'autres peuples, n'était pas un mal pour eux ; au contraire, ils la regardaient comme un moyen de garder leur liberté plus entière, n'y ayant rien de plus libre ni de plus indépendant qu'un homme qui sait vivre de peu, et qui, sans rien attendre de la protection ou de la libéralité d'autrui, ne fonde sa subsistance que sur son industrie et son travail." Voltaire a dit également avec justesse: " Ce n'est pas la rareté de l'argent, mais celle des hommes et des talents qui rend un empire faible."

A l'arrivée des troupes royales, les pièces de monnaie devinrent moins rares : " L'argent est à présent commun, écrivait la Mère de l'Incarnation, ces Messieurs en ayant beaucoup apporté. Ils payent en argent

tout ce qu'ils achètent, tant pour leur nourriture que pour les autres nécessités." L'argent valait un quart de plus qu'en France ; ainsi quinze sous en valaient vingt ; comme conséquence naturelle, il s'établit deux cours dans la Nouvelle-France, et l'on distingua la livre Tournois (livre de France) de la livre du pays.

Avec les Indiens, on continuait à traiter par échanges, et on les voyait parcourir les rues, offrant de maison en maison de riches fourrures qu'ils troquaient contre des couvertures en laine, de la poudre, du plomb, mais surtout contre cette malheureuse eau-de-feu, qui exerça tant de ravages parmi eux, et qui fut la cause de si longues dissensions entre le pouvoir civil et l'autorité religieuse. Les liqueurs enivrantes furent la source de beaucoup de désordres ; ne nous en étonnons point, la Nouvelle-France à son berceau eût été parfaite sans cette tache à son auréole, et les sociétés humaines ne peuvent atteindre à la perfection ; même dans la société de Jésus-Christ, parmi les apôtres, il se trouva un traître.

CHAPITRE VIII.

ARRIVÉE DE MM. DE TRACY, DE COURCELLES, TALON, ET DU RÉGIMENT DE CARIGNAN.—DÉPART DE M. DE MAISONNEUVE.

Enfin le renfort depuis si longtemps réclamé par les gouverneurs du Canada, et depuis si longtemps promis par la mère-patrie, venait d'arriver.

Alexandre de Prouville, marquis de Tracy, qui avait auparavant servi son prince dans les autres colonies françaises, était nommé vice-roi en Amérique. Il avait reçu instruction d'informer, conjointement avec l'intendant Talon, contre M. de Mésy, et au cas où ce dernier serait reconnu coupable des abus de pouvoir dont on l'accusait, de l'arrêter et de lui faire son procès. L'exécution de ce pénible devoir fut heureusement épargnée au vice-roi ; M. de Mésy venait d'expirer à Québec, dans les sentiments de l'humilité la plus chrétienne, et pleinement réconcilié avec l'évêque de Pétrée.

M. de Tracy, accompagné de quelques compagnies du régiment de Carignan-Salières qui arrivait de Hongrie où il s'était distingué contre les Turcs, débarqua à Québec au mois de juin 1665. A peine eut-il mis pied à terre, qu'il envoya le capitaine Tilly de Repentigny avec une partie des soldats et un certain nombre

de sauvages donner la chasse aux Iroquois qui avaient recommencé leurs courses ; ceux-ci se hâtèrent de regagner leurs cantons.

Le reste du régiment de Carignan, moins quelques compagnies, arriva avec son colonel, M. de Salières, sur une escadre portant le nouveau gouverneur M. de Courcelles,M. Talon, le premier intendant qui eût été envoyé au Canada (1), beaucoup de familles, enfin des bœufs, des moutons, et les premiers chevaux qu'on eût transportés dans la Nouvelle-France. Les catholiques du Liban, décimés par les Druses en 1860, ne virent pas arriver les Français avec plus de joie que les habitants de Québec n'avaient vu, deux siècles auparavant, débarquer le renfort amené par le nouveau gouverneur.

Un des premiers actes d'autorité de M. de Tracy causa une véritable affliction dans Montréal : sans avoir entendu les explications qu'aurait pu donner M. de Chomedey, avant même que M. de Courcelles fût débarqué, il destitua M. deMaisonneuve, et nomma M. Dupuis à sa place comme gouverneur de Villemarie. Nous devons rendre cette justice au vice-roi qu'il apporta des formes dans cet acte de rigueur, rendant ainsi implicitement hommage au mérite de cet homme de bien. Il se servit des paroles suivantes pour donner à entendre que le départ du gouverneur de Montréal était, non une destitution et une disgrâce, mais une absence temporaire : " Ayant promis à M. de Maisonneuve gouverneur de Montréal, dit M. de Tracy, de faire un voyage en France pour ses affaires particulières, nous avons jugé de ne pouvoir faire un plus digne choix, pour commander en son absence, que de la personne du

(1) M. Robert, conseiller d'Etat, nommé,en 1663,intendant pour la Nouvelle-France, ne vint jamais en ce pays.

sieur Dupuis, et ce autant de temps que nous le jugerons à propos."

Personne ne s'y trompa, et tous, dans la petite ville fondée et maintenue par M. deMaisonneuve avec tant de dévouement, de zèle, et d'habileté, sentirent que la séparation serait éternelle.

Cette destitution fut un acte regrettable sous tous les rapports, mais dont on ne devrait pas sans injustice attribuer la responsabilité entière au marquis de Tracy, car il était entouré d'hommes prévenus,depuis plusieurs administrations successives, soit contre la personnalité même de M. deMaisonneuve, soit contre son œuvre du Montréal ; et, comme le dit fort bien M. Rousseau dans son histoire de M. deChomedey, dans les hautes régions où par esprit de corps on se soutient, les préjugés, même les moins fondés, se transmettent facilement, et forment un corps de délit qui finit par devenir irrémissible.

Par la compagnie de Montréal, le gouverneur de Villemarie tenait ses pouvoirs du roi, dont il relevait directement ; d'un autre côté, il était le subordonné du gouverneur de Québec pour tout ce qui concernait l'administration générale du pays. Cette situation mal définie devait amener infailliblement des conflits d'autorité et malgré le tact dont il fit preuve en toute circonstance, M. deMaisonneuve, obligé par sa position à défendre les droits des seigneurs de Montréal, ne put éviter de froisser souvent les gouverneurs généraux. Ses relations avec le pouvoir civil de Québec s'aigrirent surtout durant le gouvernement autoritaire de M. de Mésy. A peine le Séminaire fut-il en possession de sa seigneurie, qu'on voulut lui enlever le droit de justice et la faculté de nommer le gouverneur de Villemarie,

quoique ces privilèges eussent été accordés en 1644 à la Compagnie de Montréal par lettres-patentes royales. M. de Mésy nomma M. de Sailly juge, Charles Le Moyne, procureur du roi, Bénigne Basset, greffier et notaire, et le Conseil Souverain confirma ces nominations.

Le Séminaire réclama contre cette usurpation ; il forma une sénéchaussée royale à côté de celle du Conseil Souverain, créa juge Charles d'Ailleboust des Musseaux, et conserva Bénigne Basset dans son office de greffier. Ce dernier signa dès lors : greffier en la sénéchaussée royale, Notaire royal, et commis-greffier pour les seigneurs.

M. de Mésy ne céda point ; il révoqua Bénigne Basset de la charge de notaire royal, et nomma à sa place Nicolas de Mouchy, et de plus deux sergents royaux, les sieurs Anicet et Raguideau. En même temps, il s'arrogeait le droit de nommer le gouverneur de Montréal, et envoyait à M. de Maisonneuve la commission suivante : " Le pays de la Nouvelle-France étant maintenant dans les mains et sous la protection du Roi par la démission des sieurs de la Compagnie qui en étaient ci-devant seigneurs, et Sa Majesté nous ayant établi Gouverneur et Lieutenant-Général dans toute l'étendue de ce pays, nous avons cru qu'il était du bien de son service de pourvoir des personnes capables pour commander dans les lieux éloignés, et notablement dans l'île de Montréal, poste plus exposé aux incursions des Iroquois, nos ennemis, à cause de la proximité de leur demeure ; et que, pour cet effet, nous ne pouvions faire un meilleur choix que celui de votre personne, étant bien informé des services que vous avez rendus depuis plus de vingt ans que vous commandez dans ce lieu. Pour ces causes, et plein de con-

fiance en votre fidélité au service du roi, en votre valeur, en votre expérience et votre sage conduite au fait des armes, nous vous commettons et députons pour exercer la charge de gouverneur de l'île de Montréal tant et si longtemps que nous le jugerons bon pour le service du Roi."

M. de Maisonneuve, toujours modeste, mais aussi toujours sage et prudent, répondit avec beaucoup de mesure qu'il acceptait la commission, mais sans préjudice des droits des seigneurs ; il suppliait en même temps le Conseil Souverain de trouver bon qu'il en donnât avis à M. Souart, représentant des seigneurs au Canada. M. Souart protesta aussitôt contre ces empiètements sur les droits de la compagnie de Montréal ; le Conseil l'ajourna à huit mois pour lui permettre de faire venir de France ses titres de propriété et les lettres-patentes du roi : " Cependant, ajoutait le Conseil Souverain, le sieur de Maïsonneuve exercera la commission de Gouverneur de l'île de Montréal jusqu'à ce que le roi en ait ordonné autrement."

La sénéchaussée du Conseil Souverain continua, mais sans procédure judiciaire, de rendre la justice jusqu'à la fin de 1665 ; dans le même temps, les cinq juges de police nommés dans une assemblée de tous les habitants de l'île convoquée, sur l'ordre du gouverneur-général, par une ordonnance de M. de Maisonneuve du 15 février 1664, siégeaient aussi à Montréal. Les juges élus furent Louis Prudhomme, Jacques LeMoyne, Gabriel Lesel, sieur du Clos, Jacques Picot, sieur de la Brie, et Jean Leduc.

Ces démêlés durèrent trois ans, au bout desquels la

fermeté du Séminaire l'emporta ; le roi maintint la société de St-Sulpice dans ses droits à rendre la justice à Villemarie et à nommer le gouverneur de cette ville.

Toute équitable et réservée qu'elle fût, cette résistance de M. de Chomedey avait profondément blessé M. de Mésy, qui ne pardonna point. Au mois de juin 1664. il nomma le capitaine Pezard de la Touche au gouvernement de Montréal, mais cette nomination qui ne précéda que de quelques jours la mort de M. de Mésy, resta lettre morte. M. de Maisonneuve n'en était pas moins sacrifié ; malgré les qualités brillantes dont il était doué, M. de Tracy n'eut point assez de perspicacité pour deviner de quelle trempe était le caractère de M. de Chomedey, et de quel secours il pouvait lui être dans son expédition contre les Iroquois. Il céda à la pression qu'on exerçait sur lui, M. de Maisonneuve fut révoqué.

On ne sait ce qu'il faut le plus admirer dans M. de Maisonneuve de sa bravoure, de son désintéressement, de son énergie durant les années qu'il gouverna l'île de Montréal, ou de la modestie et de la résignation avec laquelle il reçut sans un murmure l'ordre de révocation qui le récompensait si mal de ses travaux. Napoléon, supportant avec résignation et grandeur d'âme sa captivité à Ste-Hélène, fut aussi grand de caractère qu'il l'avait été dans les salons des Tuileries ou sur le champ de bataille d'Austerlitz.

M. de Chomedey partit pour Paris, n'emportant pas plus d'amertume dans son cœur que de richesses dans ses coffres. Quel contraste entre les ambitieux qui, après avoir lutté avec acharnement à acquérir des honneurs ou des biens périssables, tombent du faîte de

leurs espérances détruites, et les hommes du devoir qui visent uniquement à une félicité éternelle.

Si fractus illabatur orbis,
Impavidum ferient ruinæ,

car ils peuvent bien rencontrer des désillusions et des déboires sur le chemin de la vie, ils n'en conservent de ressentiment contre personne, ils planent au-dessus des misères et des mesquineries de la terre et n'ont qu'un cri : *Sursum corda !*

M. de Maisonneuve donna au Canada, avant son départ, une dernière preuve de désintéressement : il fit don aux pauvres de l'Hôtel-Dieu d'une somme de 6000 livres que lui devait le magasin de Montréal. La Compagnie de St-Sulpice, disons-le à son honneur, sut reconnaître dignement les services rendus à Villemarie par son gouverneur. Comme elle lui avait assuré quelques années auparavant l'usage du château, la moitié du revenu de la métairie et celui des moulins, sa vie durant, elle le pria d'accepter en compensation une rente annuelle de 500 livres. Il accepta, mais sa charité l'y fit bientôt renoncer en faveur d'une tierce personne à qui la rente fut servie jusqu'à la mort du bienfaiteur. Elle ne tarda guère ; M. de Maisonneuve, logé à Paris au Fossé St-Victor avec son fidèle serviteur Louis Frin, consacra les onze dernières années de sa vie à se préparer à la mort. Il expira le 9 septembre 1676.

Un autre évènement funeste, la capture de Charles LeMoyne par les Iroquois, vint plonger dans le deuil la petite colonie. LeMoyne fut la tige d'une famille dont le Canada s'enorgueillit à bon droit, autant que Rome était fière de ses Fabius. De ses quatorze en-

fants, sept illustrèrent leur pays par leur valeur ; tout véritable Canadien-Français conserve avec respect dans sa mémoire les noms des sieurs de Longueuil, de Ste-Hélène, d'Iberville, de Maricourt, de Bienville, de Sérigny et de Châteauguay.

Né à Dieppe en Normandie le 2 août 1626, il était venu au Canada, à l'âge de 15 ans seulement pour rejoindre son oncle Adrien Duchesne, établi à Québec depuis plus de vingt ans.

Après avoir parcouru durant quatre ans à la suite des missionnaires le pays des Hurons, et avoir appris à parler quelques langues indiennes, il fut attaché d'abord à Trois-Rivières, ensuite à Villemarie en qualité d'interprète. Il devint successivement commis, garde-magasin, marguiller ; sa vaillance l'avait rendu la terreur des Iroquois. A 28 ans, grâce à une somme de 400 livres dont l'avait gratifié M. de Maisonneuve pour prix de ses services, il put acheter une concession de terre et s'établir. Il choisit pour épouse Catherine Primot, fille de Guillaume Thierry, et nièce de Martine Messier ; le mariage fut célébré le 28 mai 1654. Peu s'en fallut que onze ans après, en 1665, la jeune femme ne connût les douleurs du veuvage : dans une excursion de chasse à l'île Ste-Thérèse, LeMoyne tomba dans une troupe d'Iroquois qui, ayant eu maintes fois occasion de se mesurer avec lui soit dans les combats, soit dans les négociations, le connaissaient parfaitement.

L'espoir de faire une telle capture excite leur courage, ils s'élancent, mais les Français ne se rendent pas sans combat : LeMoyne recule lentement vers l'endroit où il a laissé ses compagnons, et tient les Indiens en respect avec son arquebuse. Les ennemis le serrent de près, et cependant il ne peut tirer, car il n'a qu'un coup

à sa disposition, et sait qu'une fois son fusil déchargé, il n'aura pas le temps de le recharger. Sur le point d'être saisi par un sauvage plus audacieux que les autres, il se voit obligé de lâcher la détente ; malheureusement, à ce moment même, il a heurté un obstacle, il glisse, tombe, et la charge se perd dans les bois. Il se relève aussitôt et se met à fuir, mais il est bientôt cerné et obligé de se rendre.

Dans les bourgs iroquois, on commença aussitôt les apprêts du supplice. LeMoyne ne se laissa pas intimider par les outrages ; il répondait à toutes les menaces : " Tu veux me brûler ? soit, mais ma mort sera bien vengée. Je t'ai souvent menacé qu'il viendrait ici quantité de soldats français, lesquels iraient chez toi te brûler en tes villages ; ils arrivent maintenant à Québec, j'en ai des nouvelles assurées."

Les Iroquois, intimidés par l'assurance avec laquelle il leur annonçait sans cesse l'approche de terribles représailles, finirent par la regarder comme certaine ; ils renoncèrent à le torturer, et il prit par son esprit et son énergie un tel ascendant sur eux, qu'ils l'adoptèrent solennellement comme un membre de leur nation. Sa captivité dura trois mois, au bout desquels il fut renvoyé à Montréal avec les députés Onneïouts grâce à l'intervention de Garakontié.

Dans la suite, il prit part aux expéditions de MM. de Courcelles et de Tracy contre les Agniers ; plus tard encore, il négocia si habilement la paix avec les Cinq-Cantons, qu'il reçut de Louis XIV, en récompense de ses services, des lettres de noblesse ; dès lors il porta le nom de sieur de Longueuil et de Châteauguay. Il allait, sur la proposition de M. de la Barre, remplacer M. Perrot dans le gouvernement de Montréal, quand il

mourut en 1685. Il fut enterré dans l'église Notre-Dame, et huit ans après, la digne compagne de sa vie allait le rejoindre dans la tombe.

Alors que M. de Maisonneuve voguait mélancoliquement vers la France, le vice-roi et l'intendant déployaient autant d'activité l'un que l'autre. Par un édit du mois de mai 1664, Louis XIV avait concédé le Canada à la Compagnie des Indes occidentales, et celle-ci avait choisi pour son agent général en ce pays M. LeBarrois. Pendant que l'intendant Talon, ce Colbert du Canada, comme l'appelle Bibaud, faisait restreindre les privilèges de cette compagnie, et obtenait du Conseil d'Etat un arrêt du 8 avril 1666 permettant à tous les habitants indistinctement de faire la traite des pelleteries avec les Sauvages, excepté à Tadoussac, à la condition de remettre à la Compagnie un quart des peaux de castors et un dizième des peaux de buffles, le marquis de Tracy de son côté menait toutes ses troupes à l'entrée de la rivière Richelieu travailler à la construction de trois forts.

Le premier fut élevé sur l'emplacement même du fort Richelieu qui datait du gouvernement de M. de Montmagny, et dont il ne restait que des ruines ; il prit le nom du capitaine au régiment de Carignan M. de Sorel, qui dirigea les travaux. Le second fut bâti au pied du rapide de la rivière Richelieu par un autre capitaine au même régiment, M. de Chambly, qui donna également son nom à son œuvre. Le troisième enfin, à trois lieues plus loin et dans une position plus dangereuse, fut bâti par le colonel de Salières, et fut appelé de Ste-Thérèse.

Les forts de St-Jean et de Ste-Anne, le premier devant un rapide du Richelieu, le second dans une île du

lac Champlain, furent aussi construits à cette époque, mais ils furent abandonnés bientôt, et tombèrent en ruines.

Trois des Cinq Cantons, intimidés par l'arrivée d'un renfort si considérable, par la rapidité extrême avec laquelle avait été poussée la construction des trois forts, par les préparatifs qui se faisaient à Québec, à Montréal, à Trois-Rivières, tentèrent de détourner de leurs villages un châtiment imminent et bien mérité. Les Onnontagués, les Goyogouins et les Tsonnontouans envoyèrent au vice-roi une députation en tête de laquelle se trouvait Garakontié, qui passait depuis longtemps et à bon droit pour être de tous les Iroquois le plus favorable à une alliance avec les Français. M. de Tracy reçut les ambassadeurs avec bonté, et leur accorda des conditions de paix raisonnables.

Les Onnéiouts dépêchèrent également des ambassadeurs ; sur ces entrefaites on apprit qu'à quelques jours d'intervalle,deux soldats, l'un nommé Lajeunesse,l'autre appelé Claude Duparc, avaient été tués à Villemarie par les Iroquois ; mais ce qui porta à son comble l'indignation générale, ce fut la nouvelle apportée à Québec du meurtre de trois jeunes officiers, parmi lesquels M. de Chazy, propre neveu du vice-roi, surpris et tués par ces barbares.

Une bravade inouïe d'un chef agnier qui, assis à la table du marquis de Tracy, se vanta d'avoir tué de sa main M. de Chazy, acheva de rompre les négociations. La réponse la brutalité cynique du chef agnier ne se fit pas attendre : par l'ordre du vice-roi, il fut étranglé sur le champ par le bourreau.

On construisit aussitôt de nouvelles redoutes à Montréal, au-dessus de la pointe St-Charles et de la rivière

St-Pierre, et vers le saut St-Louis, et le vice-roi envoya deux corps de troupes, l'un commandé par M. de Courcelles, l'autre par M. de Sorel, éclairer sa route et dévaster le canton des Agniers. M. de Sorel se laissa jouer par un parti d'Agniers qui, sur le point d'être enveloppés, se donnèrent à lui comme ambassadeurs de leur canton, et il retourna à Québec.

Quant à M. de Courcelles, avec une présomption incroyable, il partit le 9 janvier, au moment de ces froids canadiens avec lesquels il est difficile de plaisanter ; aussi ses soldats, obligés de marcher sans cesse en raquettes, portant sur le dos leurs provisions et leurs couvertures, souffrirent-ils terriblement des rigueurs de la saison. Par une autre imprudence non moins regrettable, il quitta le fort Ste-Thérèse le 30 du même mois, sans attendre les Algonquins qui devaient lui servir de guides : il s'égara avec ses troupes, ses provisions s'épuisèrent et d'après M. Faillon, plus de 60 soldats moururent de faim. On ne put atteindre les Iroquois qui s'étaient réfugiés dans les bois ; quelques-uns seulement furent tués ou faits prisonniers.

Le 14 septembre 1666, M. de Tracy se mit en route à la tête de 600 soldats, de 600 Canadiens, dont 110 de Montréal, commandés par Charles LeMoyne et son lieutenant Picoté de Belestre, et de 100 Hurons et Algonquins ; M. de Courcelles commandait l'avant garde.

Les mêmes fautes commises dans l'expédition précédente se répétèrent : au lieu de se reposer sur l'expérience des Canadiens, parfaitement au fait de la guerre avec les sauvages, on voulut conduire les opérations comme on l'eût fait en Europe. Les dures leçons de l'expérience ne profitèrent ni aux Français ni aux Anglais ; les entreprises postérieures furent toutes con-

duites de la même manière, et Braddock, pour n'en citer qu'un exemple, expia cruellement à la Monongahéla cette erreur de jugement et de tactique.

La marche fut extrêmement pénible, et comme ni les vivres ni les vêtements n'étaient en rapport avec les nécessités des temps et des lieux, comme les provisions à vinrent manquer, on perdit beaucoup de soldats par le froid, la faim et les maladies. En outre, comme les Iroquois prévenus du danger qui les menaçait, avaient érigé des redoutes défendues par du canon, il fallut transporter des bouches à feu par des routes presque impraticables ; cet obstacle imprévu causa à l'armée des délais et des embarras sérieux.

Les quatre villages des Agniers n'offrirent cependant aucune résistance, ils avaient été évacués à l'approche des Français ; ils furent livrés aux flammes avec les immenses quantités de provisions qu'on y trouva. Au lieu de poursuivre l'exécution de ces représailles dures mais nécessaires, M. de Tracy retourna sur ses pas, et rentra à Québec le 5 novembre. Il fit pendre pour l'exemple trois d'entre les prisonniers, et relâcha les autres.

Durant l'hiver de 1666 à 1667, quarante soldats sur soixante dont se composait la garnison du fort. Ste-Anne, furent atteints du scorbut. La mauvaise nourriture avait produit la maladie, car le fort avait été d'abord condamné, de sorte qu'on avait négligé de le ravitailler, et que la garnison ne mangeait que des viandes salées et du pain fait avec de la farine, gâtée en mer. Les pauvres malades envoyèrent demander un prêtre à Montréal, et M. Dollier de Casson, bravant les rigueurs de la saison et les dangers auxquels il pouvait être exposé de la part des Iroquois. se

mit en route pour remplir son devoir. Deux soldats et trois braves colons, parmi lesquels ce Charles LeMoyne qu'on trouvait partout où il y avait un péril à braver, l'escortèrent jusqu'au fort Chambly, où on lui donna dix autres soldats. M. Dollier de Casson partagea entre les malades les provisions que lui envoyèrent, par différentes occasions, Mlle Mance et M. Souart, et ceux dont l'état le permit furent transportés à l'hôpital de Montréal où, placés à côté de leurs compagnons d'armes des forts St-Louis et St-Jean, atteints du même fléau, ils furent admirablement soignés par les hospitalières.

Le vice-roi eut avant son départ pour l'Europe le plaisir de faire la paix avec les Iroquois, qui vinrent demander des missionnaires ; malheureusement la traite de l'eau-de-vie, que ces sauvages faisaient librement avec les Hollandais ou les Anglais, entrava toujours les efforts tentés pour leur conversion.

M. de Tracy s'attira aussi l'affection des colons par une excellente mesure ; de concert avec de Courcelles et Talon, il réduisit au vingt-sixième la dîme que l'évêque de Pétrée, dans son zèle pour le bien de l'Eglise, avait portée au treizième ; en outre le propriétaire d'une terre devait être exempt de la dîme, durant les cinq premières années de la concession de son terrain. Les Montréalistes ne se prévalurent point de cette ordonnance ; dans une assemblée générale ils décidèrent que pendant trois ans la dîme serait fixée au vingt-et-unième pour les gerbes de blé, et au vingt-sixième pour les autres grains.

Dès l'ouverture de la navigation, six compagnies du régiment de Carignan partirent pour la France avec M. de Tracy, mais il en revint six autres deux ans

après rejoindre celles qui étaient demeurées et s'étaient fixées au Canada. Les officiers obtinrent des terres en fief et seigneurie, et dès ce moment, sur les représentations de l'intendant Talon, on commença à établir plutôt des groupements de population que des établissements nombreux, mais trop faibles, et placés à de trop grandes distances les uns des autres. On fonda des villages, on réunit en bourgade au saut St-Louis les Indiens qui voulurent embrasser le christianisme.

Les Jésuites de leur côté fondèrent à Laprairie (1670) près Montréal, un village où purent résider ceux qui voulaient se soustraire au vice de l'ivrognerie.

Le roi donna à tout soldat qui voulut s'établir cent livres ou bien cinquante livres et des vivres pour un an ; il donna aux sergents 50 livres de plus, et aux officiers une somme de six mille livres à être partagée entre eux. Parmi les soixante concessions que l'intendant Talon fit, particulièrement à des officiers, vers la fin de 1672, nous remarquons les suivantes ; à J. B. LeGardeur fils, la Rivière des Prairies ; à M. de St-Ours fils, une terre au-dessus du premier rapide de la Rivière des Prairies ; au sieur Berthelot, les îles Jésus, aux Vaches, et autres adjacentes ; à François Marie Perrot, capitaine au régiment d'Auvergne et gouverneur de Montréal les îles Perrot et autres adjacentes, y compris les îles de la Paix, aux Pins, Ste-Geneviève et St-Gilles ; enfin à Ch. LeMoyne deux terres pour agrandir celle de Longueuil. Nous trouvons aussi confirmation du titre de huit arpents de terre au fleuve, au bas des rapides St-Louis, vis-à-vis l'île aux Hérons, accordés par le Séminaire de St-Sulpice à Zacharie Dupuis, major de Montréal, l'île aux Hérons et îles adjacentes comprises.

Vingt-cinq seigneuries furent concédées de 1675 à 1680

parmi lesquelles : à Jacques Bizard, major de Montréal, l'île Bonaventure (Bizard) avec les îlots adjacents, vis-à-vis et au bas de la dite île (1678) ; au Séminaire de St-Sulpice, toutes les îles et tous les îlots non concédés entre l'île de Montréal et l'île Jésus, outre les autres non concédés adjacents dans le contour de l'île de Montréal (1679) ; à Charles Joseph d'Ailleboust, sieur des Musseaux " les terres qui se rencontreront depuis la Rivière du Nord, comprise depuis le bas du Long-Sault (sur l'Ottawa) jusqu'à deux lieues en descendant du côté de Montréal, sur quatre lieues de profondeur, " en un mot la seigneurie d'Argenteuil (1680) ; aux pères Jésuites la seigneurie du saut St-Louis (1680), le 12 mai 1678, le roi avait accordé aussi aux Jésuites des lettres d'amortissement pour leurs seigneuries " de la ville et banlieue de Québec (au nombre de dix), de Notre-Dame des Anges, de Sillery, de Tadoussac, dix arpents à la rivière St-Charles, un fief à Beauport, l'île aux Ruaux, le fief St-Joseph, Batiscan, le cap de la Madeleine, l'île St-Christophe, le côteau St-Louis des Trois-Rivières, la banlieue de Trois-Rivières, Laprairie, quatre cents arpents à eux donnés par le sieur de la Martinière, et une lieue dans l'île Jésus, les dégageant de toute redevance, à condition qu'ils mettront toutes les dites terres en culture et en valeur dans quatre années suivantes et consécutives. "

M. Talon avait été remplacé en 1668 par M. de Bouteroue, à la suite de dissentiments avec M. de Courcelles. Mais ses services passés parlaient trop haut pour qu'il demeurât longtemps éloigné de la colonie : il avait en effet fait parvenir au roi une foule de renseignements et de suggestions très-utiles pour le bien du pays ; il avait fait examiner les mines de fer de la

Baie St-Paul, établir une tannerie à Québec, et comme nous l'avons vu plus haut, fait proclamer la liberté du commerce. Aussi revint-il dès l'année suivante avec dix pères Récollets, quelques compagnies du régiment de Carignan, et une partie des cinq cents familles que le roi lui avait promises. Il eut le plaisir de voir en 1670 son neveu par alliance M. Perrot, nommé par le Séminaire, gouverneur de Montréal en remplacement du sieur de la Frédière ; celui-ci avait remplacé M. Pierre de St-Paul, sieur de Lamothe, qui avait lui-même succédé à M. Dupuis durant l'hiver de 1668 à 1669.

Le sieur de la Frédière était major au régiment de Carignan, neveu de M. de Salières, car à cette époque comme aujourd'hui, il était bon pour faire son chemin dans le monde d'être bien apparenté et d'avoir pour soi de puissantes influences. Malheureusement pour les habitants de Montréal, de la Frédière " déjà disgrâcié au physique par la perte d'un œil, cachait sous cet extérieur repoussant une âme asservie aux passions les plus avilissantes. " Avare, fourbe, tyrannique et débauché, non seulement il faisait avec les sauvages la traite de l'eau-de-vie, mais encore il les trompait sur la qualité de sa marchandise par des emprunts trop généreux aux vertus de l'inépuisable fleuve St-Laurent. Il abusa tellement de son pouvoir, que malgré l'appui de M. de Salières, il fut révoqué sur la demande de l'intendant Talon.

La paix soigneusement entretenue avec les Iroquois, permit à l'intendant d'encourager l'exploitation des mines du St-Maurice, d'envoyer le voyageur Nicolas Perrot visiter toutes les tribus du Nord, de l'Ouest et du Sud pour établir ou resserrer avec elles

des relations de commerce ou d'amitié, et de donner au P. Marquette et au sieur Joliet la mission de remonter le cours du Mississipi ; les deux voyageurs poussèrent leur exploration jusqu'au confluent de ce fleuve et de l'Arkansas ; manquant de vivres, ils durent ensuite revenir sur leurs pas.

Cet état de paix faillit être troublé par la grossière avidité de quelques mauvais soldats. Au printemps de 1669, trois soldats de la garnison de Villemarie enivrèrent et assassinèrent un chef iroquois qui rapportait de ses chasses de magnifiques pelleteries. M. de Courcelles se rendit aussitôt à Montréal ; mais pendant l'instruction de ce procès, on apprit que plusieurs mois auparavant trois autres Français avaient tué dans un même but de lucre, six sauvages mahingans. L'effervescence causée par ces deux meurtres fut telle que l'on craignit un soulèvement des nations sauvages ; déjà elles s'étaient alliées pour la vengeance, et l'énergie seule du gouverneur sauva la colonie des horreurs d'une nouvelle guerre.

En présence de tous les Indiens de passage à Villemarie, il se fit amener les trois assassins du chef iroquois et les fit passer par les armes. Il s'engagea en même temps à faire pareille justice des meurtriers des mahingans, dès qu'on les aurait découverts ; il fit rendre à la veuve du chef toutes les pelleteries qui lui avaient été dérobées, indemnisa les deux tribus, et décida ainsi par sa fermeté les nations mécontentes à rester en paix. Sa vigilance ne s'endormit pas pour cela ; les Iroquois et les Outaouais étant sur le point de recommencer leurs hostilités, il leur fit signifier qu'il ne tolèrerait pas qu'ils troublassent le repos des nations. Il ordonna de lui envoyer des députés qui lui

exposassent leurs griefs réciproques ; sur la réponse arrogante des Iroquois dont le pays, croyaient-ils, était inaccessible aux Français, il partit lui-même de Montréal le 2 juin 1671, avec 56 braves montés dans un bateau construit à cet effet et dans treize canots d'écorce. Il arriva à l'embouchure du lac Ontario, et épouvanta tellement les Iroquois par son audace, que les Outaouais implorèrent la paix.

Profitant de l'effroi qu'il venait de leur inspirer, M. de Courcelles donna ordre aux principaux chefs d'aller l'attendre à Cataracoui, pour y traiter avec lui d'une affaire importante. Ils obéirent, et le gouverneur leur déclara son projet de construire en ce lieu même un fort où ils pussent plus aisément faire la traite. Ne se doutant pas que les Français n'avaient d'autre but que de se protéger contre leurs incursions, ils approuvèrent ce dessein : en conséquence, le fort Cataracoui, devenu aujourd'hui Kingston, fut élevé par le comte de Frontenac, et appelé Frontenac, du nom de ce gouverneur, qui venait relever M. de Courcelles de ses fonctions.

Environ deux ans avant le départ de M. de Courcelles, en 1670, Mgr de Laval fut nommé évêque de Québec. Après quelques difficultés, il fut convenu que la nomination de l'évêque resterait au Saint-Siège, mais que le prélat prêterait serment au roi de France. Cette même année, la picote décima les sauvages, et dépeupla le nord du Canada : quinze cents Indiens furent enlevés en peu de temps par le terrible fléau.

CHAPITRE IX.

LACHINE. — L'ÉGLISE PAROISSIALE DE MONTRÉAL.— EXPÉDITION DE DENONVILLE.

Louis de Buade, comte de Frontenac, était un ancien militaire, qui s'était distingué en Allemagne, et ailleurs : " Son caractère, dit un historien, a quelque chose d'extraordinaire. Il était doué de grandeur d'âme et d'héroïsme, ferme de caractère, mais altier et indomptable ; ayant de grandes vues, mais incapable de céder aux conseils et de modifier ses desseins ; courageux, persévérant, homme d'esprit, homme de cœur, mais susceptible de préventions, sacrifiant la justice à ses haines personnelles et le succès d'une entreprise au triomphe de ses préjugés ; ambitieux, ardent ; homme dont on avait tout à espérer et beaucoup à craindre."

Il débarqua à Québec en 1672. C'est sous son administration que la compagnie des Indes Occidentales se désista de ses droits sur la Nouvelle-France. Aussitôt après son arrivée, il commença la construction du fort Cataracoui ; s'il faut en croire quelques historiens, des motifs d'intérêt personnel guidèrent M. de Frontenac dans l'exécution de cette entreprise ; il ne songeait, paraît-il, qu'à fonder un établissement considérable pour la traite des fourrures, en favorisant ceux des industriels qui consentiraient à lui donner part dans

leurs bénéfices. Les travaux, dont les dépenses s'élevèrent à dix mille livres, furent poussés avec activité par le gouverneur-général lui-même ; pour éviter les rapides du saut St-Louis, il avait fait réparer par les habitants le chemin menant à Lachine. Il réquisitionna et emmena environ cent vingt canots et 400 hommes, et les garda jusqu'à l'achèvement du fort ; aussi les habitants se plaignirent-ils à bon droit de la perte de temps qu'une corvée si nouvelle et si onéreuse leur avait causée. L'année suivante, M. LaSalle obtint du roi, grâce à l'appui de M. de Frontenac qui le savait dans ses intérêts, la propriété et le gouvernement du nouveau fort, et des titres de noblesse.

Ce lieu n'est pas le seul qui eût été fortifié à cette époque ; au fort Verdun construit en 1662 au pied des rapides de Lachine et vis-à-vis de l'île St-Paul, au fort Rolland bâti en 1670 sur la terre de François LeNoir, dit Rolland, près de l'endroit où s'élève aujourd'hui la gare du Grand Tronc, sur le quai, on ajouta en 1671 le fort Rémy, à Lachine ; il prit ce nom du curé Pierre Remy, mais fut parfois aussi nommé fort de Lachine ou de l'Eglise. Trois ans après, on bâtit près de la montée Dorval le fort Gentilly ou la Présentation ; enfin on éleva en 1676 le fort Cuillerier sur la terre de René Cuillerier appartenant aujourd'hui à M. John Fraser, en 1677 le fort de la Montagne, dont deux tours subsistent encore en face du collège de Montréal, et en 1683 le fort de Ste-Anne de Bellevue à la tête du rapide de ce nom.

Ces ouvrages de défense, comme presque tous ceux qui furent érigés en d'autres parties du Canada, aussi bien dans ce temps-là que postérieurement, étaient en bois, aussi ont-ils complètement disparu. Cinq seule-

ment furent faits en pierre : ceux de la Montagne, de Cataracoui, de Senneville (1692), de Longueuil (1690) et du Lac des Deux-Montagnes (1721).

Celui de la Présentation fut établi par le Séminaire pour protéger sa mission de Gentilly. Messieurs de St-Sulpice avaient gardé jusqu'alors les enfants sauvages dans le séminaire même, où ils leur donnaient, avec quelques notions sur les sciences, les connaissances plus importantes de la vraie religion. Dans le but d'éloigner les petits Indiens de la dissipation de la ville, ils fondèrent, pour eux, au-dessus de Lachine, un établissement (1) nommé d'abord Gentilly, et plus tard la Présentation ; les îles Courcelles y furent jointes par un échange entre leur propriétaire, M. de Belestre, et le Séminaire, et M. de Fénelon, de la Compagnie de St-Sulpice, fut chargé du nouvel établissement.

C'est encore le Séminaire qui se chargea du fort Remy. Robert René Cavelier de LaSalle avait obtenu en 1666 des Messieurs de St-Sulpice la première concession en censive de Lachine ; placée à la tête des rapides, elle appartient aujourd'hui à M. Ed. Preston Wilgress, qui habite la maison la plus ancienne peut-être de l'île de Montréal ; cette habitation en pierre fut construite en effet en 1671 par MM. LeBer et Le-Moyne sur la partie orientale de la ferme LaSalle, et devait servir de poste de traite. Dans la même année, LaSalle obtint encore une concession en fief noble d'une grande étendue de terre auprès de la première, et commença aussitôt son établissement, partie sur le terrain en censive, et partie sur son fief. Il appela sa maison St-Sulpice, comme sa seigneurie. Il s'occupa

(1) Connu sous le nom de la Galette, vis-à-vis Prescott, à Ogdensburg.

tout d'abord de la fondation d'une nouvelle paroisse, il en dressa même le plan, et amena quelques colons, mais la vie calme et sédentaire du cultivateur ne pouvait convenir longtemps à ce caractère bouillant et aventureux ; la soif des voyages le pousse trois ans après à rétrocéder sa terre au Séminaire, moins 420 arpents qu'il vend à Jean Millot moyennant une somme de 2600 livres dont il a besoin pour ses découvertes.

Cavelier de la Salle est donc le fondateur de Lachine, mais, suivant notre historien canadien B. Sulte, ce nom fut donné au village par dérision. LaSalle, qui devait, au milieu de mille dangers, découvrir l'embouchure du Mississipi, avait débuté par une expédition manquée ; il était parti pour les pays de l'ouest, à la recherche d'un passage au Japon et à la Chine. Arrivé à Niagara, il abandonna soudain ses compagnons de voyage, sous prétexte de maladie ; il n'en fallut pas davantage pour que le Français, *né malin*, imposât à la seigneurie du découvreur futur le nom de Lachine ; on soupçonne fort M. Dollier de Casson d'être l'auteur de cette petite ironie.

De LaSalle obtint de M. de Frontenac la seigneurie de Cataracoui, comme nous l'avons exposé plus haut, et, après une expédition infructueuse en 1680, il atteignit le Mississipi en 1682, et constata le 9 avril de la même année, que le Père des fleuves se jetait dans le golfe du Mexique. Il prit possession, au nom du roi, de l'immense bassin du Mississipi, et lui donna le nom de Louisiane. Il revint à Québec au printemps de l'année suivante. Dans une expédition organisée en France pour fonder une colonie sur le Mississipi, il

périt au golfe du Mexique, assassiné par un de ses compagnons (1687).

Quant à Jean Millot, il construisit sur la terre que lui avait cédée Cavelier de la Salle, un moulin à vent en maçonnerie de la forme d'une tour, pour " servir de redoute ". Il l'entoura d'une palissade de pieux, et y dépensa mille écus. Heureusement pour lui que le Séminaire consentit à le lui acheter en 1673, en lui remboursant la somme dépensée. Ce moulin devint le fort Remy.

Si les anciens administrés de M. de Maisonneuve veillaient à la sécurité de leurs corps, ils songeaient aussi aux intérêts de leur âme ; ces fervents chrétiens qui, dans les travaux des champs, ne se séparaient pas plus de leur chapelet que de leur fusil, voyaient avec plaisir fortifier l'enceinte de protection de leur ville, mais ils voulaient que leurs temples élevés au Très-Haut fussent agrandis aussi en proportion de l'accroissement de la population. Les Montréalais de nos jours n'ont pas dégénéré de leurs pères, et dans leur piété persévérante, leur cité étant devenue l'une des plus importantes de l'Amérique du Nord, ils n'ont rien trouvé de trop grandiose, et ont élevé une basilique sur le plan de St-Pierre de Rome.

Dans une assemblée générale du 12 mai 1669 présidée par Mgr de Laval, évêque de Québec, alors en tournée pastorale, il fut décidé qu'on établirait l'église sur une terre qui avait appartenu à Jean de St-Père, mais comme cet emplacement n'était pas sur la hauteur où les Sulpiciens désiraient voir ériger le nouveau temple, les travaux furent suspendus durant deux ans encore. Les ecclésiastiques du Séminaire offraient sur la hauteur même,car M. Dollier avait donné à la grande

rue le nom de Notre-Dame, qui était celui de la future église, des terrains achetés par eux de Nicolas Godé et de Mme Jacques LeMoyne, et situés derrière leur maison ; ils offraient en outre, au nom de M. de Bretonvilliers, la somme de mille livres tournois durant trois ans pour commencer les travaux.

Ces propositions furent acceptées dans une assemblée de tous les habitants (19 juin 1672), et on donna à François Bailli, maître maçon, la conduite du bâtiment, moyennant trente livres par mois, plus un écu par chaque jour de travail. M. Dollier fit aussitôt tracer le contour de l'édifice, et le 21 on commença à creuser les fondements, le 29 on planta la croix, et le 30, devant toute la population, on posa à l'issue de la grand'messe les cinq premières pierres. Chacune était accompagnée des armoiries de la personne qui devait la poser, et portait cette inscription gravée sur une plaque de plomb :

A Dieu très-bon, très-grand, et à la bienheureuse Vierge
Marie, sous le titre de la Purification
D. O. M.
et
Beatæ Mariæ Virgini, sub titulo Purificationis

On choisit le vocable de la Purification, parce que ce jour était l'anniversaire de celui où MM. Olier et de la Dauversière avaient reçu les premières vues de leur vocation, pour travailler à l'établissement de Villemarie, et que cette fête était toujours restée en grand honneur parmi les Montréalistes. La première pierre fut posée par M. de Courcelles, encore gouverneur-général à cette époque ; la seconde avait été réservée à M. Talon, mais comme il ne put se rendre à l'invita-

tion, il fut remplacé par M. Ph. de Carion, lieutenant de M. de la Motte St-Paul. Les autres furent posées par M. Perrot, gouverneur de l'île, par M. Dollier de Casson, représentant M. de Bretonvilliers, et la cinquième par Melle Mance. La vue de cette belle cérémonie fut une des dernières joies de cette sainte fille sur la terre : elle s'éteignit dans le Seigneur le 18 juin de l'année suivante. Elle fut inhumée dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu ; son cœur devait, suivant son désir, être placé dans l'église paroissiale ; il fut consumé lors de l'incendie qui dévora l'Hôpital, où il avait été momentanément déposé.

Tous cependant voulaient contribuer à la poursuite des travaux ; les uns offraient de l'argent, d'autres des matériaux, d'autres des journées de travail. Dans leur ardeur, les prêtres du Séminaire firent démolir le vieux Fort qui tombait en ruines, pour employer le bois et la pierre au nouvel édifice. Comme seigneurs de l'île, ils semblaient avoir le droit incontestable de disposer d'une construction qui était leur propriété particulière. Mais M. de Bretonvilliers à qui ils en référèrent blâma leur précipitation, et, d'après ses instructions, on arrêta l'œuvre de démolition, qui fut reprise dix ans après seulement. Les colons avaient un ardent désir de voir leur église terminée, mais ils étaient pauvres, et bien qu'une quête eût rapporté en 1676 la somme de 2700 livres, l'ouvrage traîna encore deux ans, et ne fut terminé qu'en 1678.

" L'église avait, dit M. Morin, la forme d'une croix latine avec bas-côtés terminés par une abside circulaire; son portail, construit en pierre de taille, se composait de deux ordonnances, l'une toscane et l'autre dorique ; cette dernière ordonnance était couronnée par un fron-

ton triangulaire. Ce beau portail, élevé en 1722 sur les dessins de Chaussegros de Léry, ingénieur du Roi, était flanqué, au côté droit, d'une tour carrée surmontée d'un campanile au sommet duquel s'élevait une belle croix fleurdelisée, haute de 24 pieds. Cette église était bâtie dans l'axe de la rue Notre-Dame, et une partie sur la place d'Armes ; elle mesurait, hors d'œuvre, 140 pieds de longueur et 96 pieds de largeur, la tour, 144 pieds de hauteur. Elle fut rasée en 1830, et la tour abattue en 1843 ".

Montréal continuait à progresser, et par suite à construire. Les Sulpiciens, se trouvant à l'étroit dans leur ancienne résidence, commencèrent en 1684 à élever une nouvelle demeure seigneuriale et curiale ; ils lui donnèrent 178 pieds de front, sur 84 pieds de profondeur. Ces vastes bâtiments, dont la façade principale donne sur la rue Notre-Dame en face de la place d'Armes, ne méritent l'attention du touriste que par leur antiquité et par la vieille horloge qu'ils supportent, car bien que la plus ancienne de toutes celles de l'Amérique septentrionale, cette horloge donne encore avec précision le temps moyen. En arrière de ces vieux murs s'étend un jardin magnifique.

Cependant M. de Frontenac n'avait pas tardé à se brouiller avec les ecclésiastiques, particulièrement ceux de Montréal. Le gouverneur de cette ville, M. Perrot (1) ayant pris leur parti, ayant désobéi à des ordres venus de Québec, et ayant poussé l'audace jusqu'à faire jeter en prison le sieur Bizard, lieutenant des gardes du gouverneur-général, envoyé à Montréal pour exécuter un mandat d'arrestation contre des coureurs des bois,

(1) Avant de venir à Montréal en qualité de gouverneur, M. Perrot servait dans le régiment d'Auvergne.

fut enfermé pendant plus d'un an au château St-Louis. Au reste, M. Perrot n'est guère digne de compassion : il avait épousé la nièce de M. Talon, mais était loin de porter au Canada le même intérêt que son oncle par alliance. N'ayant eu d'autre but en sollicitant le gouvernement de Villemarie que de s'enrichir, il fut une des causes principales des désordres causés dans la colonie par la traite de l'eau-de-vie. Il avait établi un magasin dans une île, appelée de son nom île Perrot, sur le chemin par lequel avaient coutume de passer les sauvages qui venaient à la ville vendre leurs pelleteries ; il en obtint de M. Talon la propriété et la seigneurie. Là il échangeait avec les Indiens de l'eau-de-vie contre des fourrures, et trafiquait, sinon ouvertement, vu sa qualité de gouverneur, du moins par un prête-nom Antoine de la Fresnaye, sieur de Brucy, qui était son commis attitré.

Bien plus, il protégea ouvertement les coureurs des bois dans son gouvernement, et pour les avoir à sès ordres, sans beaucoup de frais, il toléra la fuite dans les bois, de la plupart des soldats de la garnison sans se mettre en peine de les poursuivre.

Une pareille conduite souleva l'indignation des habitants : ils lui firent faire des représentations par M. Migeon de Bransac, qui remplaçait en son absence le juge M. d'Ailleboust. M. Perrot fit jeter M. Migeon en prison, et l'y garda plusieurs jours, malgré les observations de M. Dollier de Casson.

M. de Frontenac ne se contenta pas de punir M. Perrot par une longue détention ; il nomma à sa place, comme gouverneur de Montréal, une de ses créatures. le sieur de la Naudière, enseigne d'une compagnie d'infanterie. Il fit également arrêter le sieur de Brucy et

deux de ses serviteurs, habitants de l'île Perrot, où ils faisaient illégalement la traite avec les sauvages. Puis se défiant de l'énergie de M. d'Ailleboust, il envoya pour faire leur procès une commission à M. Gilles de Boisvinet, juge aux Trois-Rivières. Le séminaire protesta contre cet empiètement sur ses droits. Au reste ces nominations furent éphémères : le roi reprocha au comte de Frontenac sa dureté à l'égard de M. Perrot, qu'il renvoya dans son gouvernement de Villemarie, après toutefois lui avoir fait goûter durant trois semaines des douceurs de la Bastille, pour s'être permis d'emprisonner un officier des gardes. Placé plus tard à la tête de l'Acadie, M. Perrot finit par perdre la vie à la Martinique.

La discorde ne tarda pas à se mettre aussi entre M. de Frontenac et l'intendant Duchesneau, qui avait succédé en 1672 à M. Talon. Les choses s'envenimèrent à un tel point qu'en 1682 il fallut rappeler le gouverneur et l'intendant. Ils furent remplacés, le premier par M. Lefebvre de la Barre, le second par M. de Meules. M. de la Barre était un marin habile, mais un très-mauvais administrateur; M. de Meules était assez incapable, mais surtout d'une hauteur incroyable.

Mgr de Laval aussi allait partir. Sa santé était devenue mauvaise ; il installa dans la cathédrale de Québec un chapitre composé de douze chanoines et de quatre chapelains, et quitta le Canada pour toujours Il fut remplacé par Mgr de St-Vallier (1689.) Comme dernière preuve d'affection au Séminaire de Québec, il lui fit don de la côte de Beaupré et de l'île Jésus. Cette île avait été ainsi nommée par ses premiers possesseurs les pères Jésuites, qui n'y avaient point fait de défrichements ; le roi l'avait ensuite concédée à

M. Berthelot, qui la céda, avec une somme de 25000 francs, contre l'île d'Orléans, à Mgr de Laval, dans le voyage que ce dernier fit en France pour recevoir les bulles de son nouvel évêché (1671-1675). Le séminaire de Québec y envoya aussitôt des habitants, c'est ce qui explique pourquoi elle fut peuplée par des colons de Québec.

Lors de ce même voyage en France, Mgr de Laval avait ramené avec lui un prêtre, deux Jésuites, et six pères Récollets. Les Récollets étaient en effet déjà établis à Québec, à Trois-Rivières, à Percée, au fort Frontenac, et les habitants de Villemarie, avec l'appui du séminaire, en demandaient également. Les Récollets reçurent de la communauté de St-Sulpice quatre arpents de terre à l'entrée de la ville, et ils achetèrent en 1692, pour y ouvrir une école, un vaste terrain sur la rue Notre-Dame ; leur monastère et leur église, situés entre les rues Notre-Dame, des Récollets, Ste-Hélène et St-Pierre, furent construits de 1695 à 1700, et démolis en 1867. Quelques années auparavant le roi avait établi la fixité des cures.

A peine le nouveau gouverneur M. de la Barre eut-il posé le pied sur le sol de la Nouvelle France, qu'il s'aperçut des difficultés de sa position : un incendie venait de dévorer une partie de la basse-ville de Québec, le colonel Thomas Dongan, gouverneur de la Nouvelle York, poussait les Iroquois à déterrer la hache de guerre et n'était que trop docilement écouté, enfin on ne pouvait attendre de secours de la mère-patrie, qui allait de nouveau se trouver aux prises avec toute l'Europe ; la France envoya malgré tout un renfort de 200 soldats (1683).

La Salle, dans ses découvertes, s'était appuyé sur la

grande nation des Illinois, mais l'alliance que fit ce peuple avec les Français lui fut fatale ; les Iroquois, poussés par les Anglais, attaquèrent ces nouveaux alliés de la puissance française et leur firent éprouver des pertes cruelles. De la Barre se laissa amuser par des députations des Cinq Cantons, et ne commença les hostilités qu'en 1684. A la tête de 130 soldats, 700 miliciens, et 200 sauvages, il s'avança jusqu'au lac Ontario, où les Iroquois intimidés lui envoyèrent une députation. Les ambassadeurs, qui s'attendaient à voir une armée brillante et pleine d'ardeur, furent surpris de se trouver en présence de soldats hâves et amaigris, plus exténués encore par la maladie et les privations de tout genre que par la fatigue. Le gouverneur en effet avait perdu dix ou douze jours à attendre à Montréal la réponse de M. Dongan à ses propositions ; durant sa route, les vivres s'étaient gâtés et étaient venus à manquer, d'où le nom d'*Anse de la Famine* donné au lieu où il entra avec ses troupes, au-dessous de la rivière Oswego. A cette vue, les dispositions des députés changèrent, et leurs propositions s'en ressentirent ; ils parlèrent avec arrogance, et imposèrent presque la paix ; ils s'engageaient à indemniser les traitants français pillés par eux, à condition que l'armée décamperait le lendemain.

Une telle faiblesse ne pouvait attirer à M. de la Barre l'affection des colons ; le roi le releva de ses fonctions, et lui donna comme successeur le marquis de Denonville, colonel de dragons, dont la valeur promettait à la colonie de meilleurs jours. Persuadé que la paix ne pouvait durer, M. de Denonville commença par amasser des provisions et des munitions au fort Cataracoui, sans se soucier des protestations du colonel Dongan, l'ennemi

le plus vigilant et le plus expérimenté de la domination française en Amérique ; puis il s'occupa de faire fortifier Montréal. Il visita la place, lui donna comme gouverneur le chevalier de Callières, ancien capitaine au régiment de Navarre, et au printemps de 1685 employa 600 hommes, sous la direction de M. du Luth, ingénieur royal, à élever une palissade. Ces défenses en bois, comme on devait s'y attendre, ne furent pas durables, et elles durent être réparées chaque année. Les palis, avec courtines et bastions, avaient deux toises de hauteur ; cinq portes et cinq poternes donnaient accès dans la ville, c'étaient les portes de Lachine, des Récollets, du Port, St-Martin, St-Laurent, et les poternes de Maricourt, des Casernes, de l'Hôpital Général, de l'Hôtel-Dieu et de Callières.

L'année 1686, qui s'était ouverte par la conquête de toute la partie méridionale de la Baie d'Hudson, à la suite des succès du chevalier de Troie et des fils de M. Lemoyne, les célèbres de St-Hélène, d'Iberville et de Maricourt, se passa presque tout entière en préparatifs pour la guerre et en négociations pour la paix ; les Iroquois n'en continuaient pas moins leurs incursions.

Enfin M. de Denonville, ayant reçu au printemps suivant 800 hommes de mauvaises recrues sous le commandement du chevalier de Vaudreuil, se trouva prêt pour son expédition. Une partie de ce renfort fut envoyée aussitôt à Montréal, où M. de Callières rassemblait un corps de troupes dans l'île Ste-Hélène ; 832 hommes de troupes réglées, 800 Canadiens et 400 sauvages alliés, tous brûlant du désir de se distinguer, n'attendaient plus que le signal du départ : " Avec cette supériorité de force, dit un auteur, Denonville eut pourtant la malheureuse idée de commencer les

hostilités par un acte qui déshonora le nom français chez les sauvages, ce nom que, malgré leur grande fureur, ils avaient toujours craint et respecté." Dans le but de frapper les Iroquois de terreur, il fit saisir les chefs que les Cinq-Cantons avaient envoyés sur la demande du P. de Lamberville comme députés à Cataracoui, et les envoya en France pour servir à bord des galères royales.

Cette violation du droit des gens souleva la fureur des Iroquois, et deux missionnaires, les Pères de Lamberville et Milet, quoique entièrement étrangers à cet attentat, n'échappèrent qu'à grand'peine à la torture. Le roi désapprouva hautement cette trahison, et renvoya les prisonniers au Canada ; d'autres, qui, à Frontenac, avaient été saisis par M. de Champigny d'une manière aussi déloyale, furent également remis en liberté.

L'armée, divisée en 4 bataillons, partit le 13 juin 1687 sur 400 embarcations. Elle fut rejointe à la rivière aux Sables, sur le bord du lac Ontario,par 600 hommes qui arrivaient de Détroit, et s'avança dans les terres. Après avoir traversé deux défilés fort dangereux, les Français furent soudain attaqués par 800 ennemis embusqués dans un ruisseau. D'abord surpris, ils se remirent promptement de leur hésitation, et mirent les sauvages en déroute. Une soixantaine d'Iroquois furent blessés dans cette rencontre, et 45 morts qu'ils laissèrent sur le champ de bataille, furent, suivant l'horrible coutume de ces cannibales, mangés par les Outaouais. On entra ensuite dans le territoire des Tsonnontouans, on le trouva désert ; tout avait été réduit en cendres, sauf une immense quantité de maïs à laquelle on mit

le feu ; on tua aussi un nombre prodigieux de cochons, mais on ne rencontra pas un Indien.

Au lieu de poursuivre l'exécution de ces représailles, en marchant contre les autres cantons, M. de Denonville se dirigea sur Niagara, où il bâtit un fort. La garnison de cent hommes qu'il y laissa, succomba tout entière sous les coups d'une épidémie mystérieuse, causée probablement par la mauvaise qualité des vivres.

La campagne ne rapporta donc pas des résultats proportionnés aux préparatifs que l'on avait faits ; elle humilia les Iroquois, mais, par le fait même, surrexcita leur rage et leur désir de vengeance, tant il est vrai que les demi-mesures sont plus dangereuses qu'une inaction complète. Ils étaient en outre habilement aiguillonnés par le gouverneur Dongan. Vers la fin de l'été, ils ravagèrent tout l'ouest de la colonie, et une de leurs bandes poussa l'audace jusqu'à pénétrer dans l'île de Montréal ; elle se jeta sur une maison barricadée, chercha à y pénétrer en arrachant les palissades, et ne céda le terrain aux colons arrivés de toutes parts, qu'après avoir perdu plusieurs hommes. Une autre bande de 200 guerriers incendia quelques maisons sur un autre point de l'île et tua plusieurs personnes.

M. de Denonville comprenait bien qu'il ne pourrait pas exécuter une seconde expédition ; les maladies en effet avaient causé de grands ravages parmi la population et les soldats, et il ne pouvait plus compter sur les Hurons de Michillimakinac, car il avait appris qu'ils entretenaient des correspondances secrètes avec les Iroquois. Il voulut faire la paix, consentant à démolir le fort Niagara et à faire revenir les chefs iroquois qui avaient été envoyés par lui en France ramer sur les galères.

Déjà les conditions étaient acceptées de part et d'autre, lorsque les négociations furent brusquement interrompues et arrêtées par la faute de Kondiaronk, surnommé le Rat, chef des Hurons Michillimakinacs. Cet homme, le plus rusé et le plus fourbe des Indiens, race à laquelle le diplomate le plus retors ne saurait en remontrer en fait d'astuce, avait offert au gouverneur qui les avait acceptés, ses services contre les Iroquois. Tout enflammé du désir de se signaler par quelque action d'éclat, il arrive avec une troupe de Hurons au fort Frontenac, où il apprend qu'un traité va se conclure entre les Français et les Iroquois. Furieux de n'avoir même pas été consulté en cette occurence, craignant de voir les intérêts de sa nation sacrifiés, il se met avec sa troupe en embuscade à l'anse de la Famine, tombe sur les députés Iroquois qui se rendent à Montréal, en tue un certain nombre et fait les autres prisonniers. Sur l'observation de ceux-ci qu'ils allaient en ambassade à Villemarie, il feint la surprise, et s'étonne que le gouverneur-général français l'ait envoyé attaquer des hommes qui allaient à lui pour traiter. Il les remet ensuite en liberté, et en retient un seul. qu'il va en toute hâte offrir à M. de la Durantaye ; celui-ci, ignorant qu'on traite avec les Iroquois, fait passer le captif par les armes, malgré les protestations de l'infortuné, que le Rat fait passer pour fou.

Le plan du chef huron avait réussi, il ne restait plus qu'à en recueillir les fruits : il donne la liberté à un vieil Iroquois détenu depuis longtemps en captivité, pour qu'il aille annoncer à ses compatriotes que les Français cherchent dans les négociations un moyen de faire plus aisément périr leurs ennemis.

Cette nouvelle exaspéra les Cantons ; désormais la

paix devenait impossible, et les Iroquois allaient s'unir aux Anglais avec lesquels, à l'occasion du détrônement de Jacques II, la guerre allait se rallumer. M. de Callières partit pour la France proposer au roi un plan pour la conquête de la Nouvelle York ; le monarque l'adopta, mais se fiant peu pour l'exécution à M. de Denonville, il le rappela, et la confia au comte de Frontenac, de nouveau nommé gouverneur.

CHAPITRE X.

MASSACRE DE LACHINE.—M. DE FRONTENAC.—M. DE CALLIÈRES.—UN MOMENT DE RÉPIT.

La plus épouvantable catastrophe dont fassent mention nos annales, allait attrister les derniers jours de M. de Denonville au Canada.

L'année 1688 s'était passée dans la paix et la tranquillité pour la colonie, mais ce n'était là que le calme avant-coureur de la tempête. Les Cinq-Nations employaient leur temps à s'organiser en silence, et pour mieux endormir la vigilance de leurs ennemis, se gardaient de tout acte d'hostilité. Les Français, rassurés par cette sécurité trompeuse, et par des nouvelles venues de M. de Varennes, commandant le fort Frontenac, à qui les Iroquois avaient déclaré qu'ils descendaient à Montréal pour faire la paix, étaient sortis des forts pour rentrer dans leurs demeures et s'occuper aux travaux des champs. Bien plus, le chevalier de Vaudreuil qui commandait à Montréal en l'absence de M. de Callières passé en France, poussa l'imprévoyance jusqu'à permettre aux officiers de la campagne de laisser leurs postes. On est surpris de constater une telle

confiance chez des hommes qui devaient pourtant connaître le caractère des sauvages ; la rancune n'est-elle pas le défaut le plus enraciné chez l'Indien, et les Iroquois pouvaient-ils avoir sitôt oublié l'affront fait à leurs armes par l'expédition de M. de Denonville, l'insulte faite à leur indépendance par l'enlèvement de leurs chefs envoyés en France en qualité de forçats ? L'avis de leur descente prochaine était parvenu cependant à Québec par un sauvage nommé Ataviata (1) ; malheureusement les pères Jésuites n'avaient aucune confiance en cet Indien ; ils assurèrent au gouverneur-général qu'Ataviata était un mauvais génie, et M. de Denonville eut le tort d'accepter trop facilement ces préventions, et de ne pas tout au moins redoubler de précautions.

C'était dans la nuit du 4 au 5 août 1689, tout reposait dans l'île de Montréal. A la suite de la *veillée*, ce couronnement obligé de toute journée bien remplie, les hommes avaient suspendu leur vénérable pipe, compagne fidèle de leurs travaux, à une solive du plafond, les femmes avaient serré leur tricot ou repoussé dans un coin leur infatigable rouet, et tous n'avaient pas tardé à chercher dans le sommeil de nouvelles forces pour les labeurs du lendemain.

Tempus erat quo prima quies mortalibus ægris
Incipit, et dono divûm gratissima serpit.

Au-dehors les éléments étaient déchaînés, la pluie et la grêle faisaient rage. Aussi audacieux que les Normands quand ils bravaient sur de frêles embarcations la fureur des mers, les Iroquois, au nombre de

(1) Nous empruntons presque tous ces détails au "Vieux Lachine," conférence donnée par M. Désiré Girouard.

1500, profitaient de la tempête pour traverser le lac St-Louis dans leurs canots d'écorce et aborder silencieusement sur toute la côte de Lachine. Ils eurent soin de ne pas approcher des forts ; les ténèbres étaient si épaisses, que les soldats, n'ayant rien aperçu d'insolite, ne tirèrent pas du canon, comme on avait coutume de le faire à l'approche de l'ennemi.

Longtemps avant la pointe du jour, les sauvages, qui s'étaient divisés en une foule de pelotons, avaient réussi à entourer presque toutes les maisons dans un rayon de plusieurs lieues. Soudain le signal est donné par les chefs : aussitôt une horrible clameur déchire les airs, le terrible cri de guerre des Iroquois a réveillé les dormeurs et fait dresser les cheveux sur la tête des plus braves. Les colons se jettent à bas de leurs couches, mais ils n'ont pas le temps de saisir leurs armes ; des démons qui semblent échappés de l'enfer ont déjà enfoncé les portes ou les fenêtres. Les demeures dans lesquelles les Iroquois ne peuvent pénétrer sont livrées aux flammes, mais les malheureux qui en sortent affolés pour échapper aux tortures du feu vont être livrés à des tourments encore plus épouvantables. La plume se refuse à décrire les horreurs de cette nuit, et l'imagination du Dante peut à peine dans son Enfer nous en donner une idée. Les bourreaux tuèrent les bestiaux, brûlèrent les habitations, empalèrent des femmes, forcèrent des pères à jeter dans les flammes leurs enfants, mirent à la broche d'autres petits êtres tout vivants, et contraignirent les mères à les tourner pour les faire rôtir.

Tout fut brûlé et pillé, excepté les forts, qui ne furent même pas attaqués ; deux cents personnes de tout âge et de tout sexe périrent dans les supplices, et envi-

ron 50 emmenées dans les villages furent attachées au poteau de torture et brûlées à petit feu. Toutefois la grande majorité des habitants put s'échapper, grâce aux liqueurs fortes qui étaient renfermées dans plusieurs maisons, et avec lesquelles la plupart des sauvages firent ample connaissance. Quelques colons se réfugièrent dans les forts, d'autres furent poursuivis dans les bois.

Cependant l'alarme s'était répandue dans Villemarie ; un coup de canon tiré de l'un des forts de la ville avait annoncé l'approche des ennemis. A peine les soldats du camp-volant de Verdun, établi à deux lieues de là, l'eurent-ils entendu, qu'ils s'élancèrent sur leurs armes, et, presque aussitôt, ils virent accourir vers eux, d'abord un colon annonçant l'incendie de Lachine, puis quelques habitants poursuivis par les Iroquois, enfin un courrier dont les récits semèrent l'épouvante.

M. de Denonville, qui se trouve en ce moment à Montréal, donne au chevalier de Vaudreuil l'ordre de se jeter dans le fort Rolland avec ses troupes et une centaine de volontaires : M. de Vaudreuil y court, accompagné de MM. de Subercase, commandant du camp de Verdun, de St-Jean, et d'autres officiers. En arrivant au fort Rolland, ils apprennent que l'ennemi se trouve à une demi-lieue plus haut ; ils ne sont séparés de lui que par un bois assez épais.

M. de Subercase, à la tête de ses volontaires, s'élance en avant : " A peine avions-nous entré dans le bois, dit l'auteur d'un *Mémoire sur le Canada* (1) publié dans la *Collection de Manuscrits*, que le cry se fit de l'arrière à l'a-

(1) Mémoire attribué à M. de Lery, mais dont la paternité revient selon Mgr Tanguay, au lieutenant Constant de Lignery, qui se maria à Montréal en 1691.

vant, halte à la teste ; M. de Subercase ne voulut pas s'arrêter, courant au lieu de marcher ; mais M. de Vaudreuil le rejoignit qui luy dit qu'il avait ordre de M. le marquis de Denonville de ne rien risquer, et qu'il fallait relascher.

" Ils en vinrent aux gros mots, cependant il fallut obéir. Pendant cette halte, un officier et quelques soldats s'avancèrent dans les bois, et sur leur route trouvèrent trois Iroquois qui dormaient. Ils les menèrent au camp. Cet exemple engagea M. de Subercase à insister à son premier dessein qui tendait à la destruction entière des Iroquois, puisque toutes leurs forces estoient rassemblez dans leur camp et que les trois quarts estoient morts yvres des eaux de vie qu'ils avaient pris chez les habitants, ainsy que nous l'apprismes la nuit suivante par un habitant, qui se sauva. Pour conclusion nous relaschasmes au camp volant pour observer la contenance de l'ennemy qui passèrent la nuit sans sentinelle comme il leur est ordinaire....

" Le lendemain (6 août), on estoit en attention si l'ennemi ferait quelque mouvement. Vers 10 heures, nous les vismes doubler au large de l'isle de la Présentation (l'ile Dorval) parcequ'au dedans il y avoit un fort qui estoit très-bien gardé et où trois Iroquois furent tuez ; ils se laissaient dériver dans leurs canots, et vinrent attérer à une demy quart de lieue du fort. Quelques temps après, ils commencèrent à défiler par pelotons à travers le désert, hors la portée du mousquet. "

Les troupes brûlaient du désir de se mesurer avec l'ennemi, mais l'ordre de M. de Denonville était formel ; on devait se tenir sur la défensive et ne courir aucun risque. A force d'instances, M. de Subercase obtint l'autorisation de faire une sortie avec cent volontaires ;

au moment où il allait partir, il dut céder le commandement à M. de St-Jean, qui réclamait cet honneur comme plus ancien en grade. La petite troupe alla se retrancher dans les décombres d'une maison incendiée, et échangea sans effet des coups de fusil avec les Sauvages embusqués dans un bouquet de bois. Elle aperçut bientôt un parti de Français et d'Indiens amis qui, sorti du fort Remy, se dirigeait vers elle, en grand danger d'être enveloppé par les Iroquois déjà dégrisés.

Les volontaires veulent s'élancer au-devant de ce renfort, mais leur commandant, alléguant ses instructions qui lui interdisent de pousser plus loin, les retient. Ce qu'on pouvait prévoir arriva; le détachement du fort Rémy, envoyé par le marquis de Denonville au secours de M. de Vaudreuil, se composait de 50 soldats et de 30 sauvages de la Montagne et du saut St-Louis, sous les ordres du sieur de la Rabeyre, de Charles LeMoyne, son lieutenant, et des officiers St-Pierre, Denis, Villedonné et Laplante. Il fut attaqué par les Iroquois, et presque tous ceux qui en faisaient partie furent tués et brûlés : " Il n'y eut que nos sauvages qui, presque tous se firent tuez ; le baron de Longueuil y eut le bras cassé, quatre de nos sauvages l'emportèrent au fort Rémy où quelques-uns de nos meilleurs coureurs se sauvèrent, tout le reste fut pris prisonnier et ensuite plus de la moitié de bruslez, il y eut environ 20 de nos sauvages à qui les Iroquois levèrent la chevelure."

De la Rabeyre, St-Pierre, Denis, Villedonné et Laplante furent pris et emmenés aux villages des Iroquois, mais ils parvinrent tous à tromper la vigilance de leurs gardiens et à s'échapper en route, sauf de la Rabeyre, qui fut attaché au poteau de torture et périt dans les supplices.

En lisant ces détails, on ne peut s'expliquer l'inactivité des Français en face des sauvages ; il semble vraiment que les autorités dans la colonie avaient perdu la tête. Cette terrible catastrophe n'était-elle pas une punition envoyée du Ciel à ceux qui, pour s'enrichir, corrompaient les sauvages par *l'eau-de-feu* avec autant d'insouciance que les Anglais trafiquant de l'opium avec les malheureux Chinois ? On ne saurait s'expliquer autrement l'imprévoyance des officiers absents de leurs postes, les ordres pusillanimes du gouverneur à M. de Vaudreuil, son imprudence lorsqu'il envoya une troupe trop faible à travers des lieux trop dangereux, le manque d'initiative de M. de St-Jean, enfin et surtout le manque absolu d'énergie et d'audace, l'absence complète de cette fougue inhérente au caractère français.

Quos vult perdere Jupiter dementat.

" On ne connaissait rien aux desseins des Iroquois, dit le témoin oculaire que nous avons déjà cité, puisqu'ils n'attaquent jamais des forts, et je crois qu'ils n'en avaient point d'autres que pour nous braver, de quoi la pluspart de nos troupes gémissaient, puisque dans d'autres temps quatre cents hommes les auraient mis tous en fuite. Il n'y avait même qu'à les couper, lorsqu'ils furent divisés, et aller rompre leurs canots, puisque pour lors nous étions 500 hommes dans le fort (Rolland), et qu'il n'y avait pas cent hommes à garder les canots ; cela nous prouve que la main de Dieu s'était appesantie sur nous."

A la suite de ce désastre, les troupes rentrèrent dans les forts, et les environs abandonnés ainsi à la fureur des barbares furent ravagés dans tous les sens. Les

Iroquois, fiers de la crainte qu'ils inspiraient, menacèrent la ville elle-même ; nous constatons par les registres de Montréal que le 25 août de cette même année, on inhuma deux soldats de M. de St-Jean, tués par les Sauvages, et que le 7 septembre suivant, Jean Beaudry dit l'Epinette eut le même sort. Ne trouvant plus rien à piller ou à brûler, ils passèrent sur la rive opposée, et saccagèrent le village de Lachesnaye ; ils massacrèrent une partie de la population qui se composait de 72 personnes, et emmenèrent le reste. Ils ne se retirèrent qu'à l'automne, emmenant avec eux dans leurs villages environ 200 captifs, y compris les 50 prisonniers faits à Lachine.

M. de Frontenac apprit la sinistre nouvelle à son arrivée à Québec (12 octobre). Il partit immédiatement pour Montréal, où il arriva le 27 octobre. Il visita les environs, et ne trouva que des ruines et des cendres là où s'élevaient auparavant de riantes habitations.

Il déploya aussitôt la plus grande activité pour remonter le moral des soldats et des habitants. En même temps qu'il cherchait à arrêter la destruction du fort Cataracoui ordonnée par son prédécesseur, par un contre-ordre qui arriva malheureusement trop tard, il faisait ses préparatifs pour ruiner en détail les établissements de la Nouvelle-York, car l'exécution du plan de M. de Callières avait échoué ; la flotte commandée par M. de la Caffinière aurait bloqué le port de New-York, pendant que M. de Frontenac aurait marché sur Orange (Albany), et de là sur Manhatte, mais les vaisseaux avaient été retardés par les vents contraires et dispersés par la brume, et par suite étaient arrivés trop tard en Canada ; l'entreprise dut être abandonnée.

M. de Frontenac disposait de troupes numérique-

ment trop faibles pour l'exécution de vastes desseins ; la population des colonies anglaises s'élevait déjà à 200,000 âmes, alors que celle du Canada n'excédait pas 15000 habitants. Il se prépara à faire *la petite guerre.*

Les Anglais venaient de perdre dans l'Acadie Pemquid enlevé par les Abénaquis, et quatorze petits forts ruinés par les Sauvages de Pentagouet et de la rivière St-Jean, qui y avaient massacré 200 personnes ; les deux frères d'Iberville et de Maricourt s'étaient emparés de trois vaisseaux dans la baie d'Hudson ; M. de Frontenac ne pouvait être le dernier à soutenir l'honneur du drapeau français.

Dans l'hiver de 1690, il envoya trois partis de guerre composés de soldats, de colons et de sauvages, tomber sur les Anglais par trois endroits à la fois. Le premier, composé de 200 hommes commandés par MM. d'Ailleboust de Mantet et LeMoyne de St-Hélène, après avoir beaucoup souffert, durant la route, des rigueurs de la saison, surprit Corlaer (Schenectady). Tout fut rasé et brûlé ; soixante personnes seulement eurent la vie sauve ; trente Iroquois furent aussi épargnés.

La seconde expédition, comprenant 52 Canadiens et sauvages sous les ordres de François Hertel, sieur de la Frenière, arriva vers la fin de mars, après une marche de deux mois, devant Salmon-Falls, sur le bord de la mer. La place fut emportée d'assaut et livrée aux flammes. Deux cents Anglais eurent la prétention de couper la retraite aux Français ; Hertel profite du moment où les ennemis passent un pont, les charge à l'arme blanche, et du premier coup en tue huit et en blesse dix ; les autres prennent la fuite. Il eut la douleur de perdre son neveu Crevier dans ce combat, et son fils aîné reçut un coup de feu dans le genou.

Le troisième parti dirigé par M. de Portneuf, alla attaquer Casco, situé près de la mer. Le fort, après une courte résistance, succomba et fut rasé.

L'amiral Phipps envoyé au secours de Casco était arrivé trop tard ; il se dédommagea de ce contre-temps par la prise de Port-Royal, dont le gouverneur M. de Menneval dut se rendre faute de moyens de défense. Au mépris de la capitulation, les habitations furent pillées, l'église profanée, le gouverneur et la garnison faits prisonniers. L'Acadie, passée ainsi pour la quatrième fois au pouvoir de l'Angleterre, fut reprise par M. de Villebon et les sauvages alliés des Français.

Les Anglais livrés à des inquiétudes continuelles, résolurent de tenter un effort suprême ; Phipps fut envoyé avec une flotte imposante assiéger Québec ; en même temps le général Winthrop à la tête de 3000 hommes, dont un grand nombre d'Iroquois et de Mahingans, devait attaquer le gouvernement de Montréal.

M. de Frontenac accourut à Québec avec M. de Callières, gouverneur de Montréal, les milices, et les troupes régulières. Déjà les fortifications avaient été mises à l'abri d'un coup de main par de nouveaux retranchements bien ordonnés et des batteries habilement placées. La flotte ennemie parut devant la ville le 16 octobre ; Phipps envoya aussitôt un parlementaire, porteur d'une sommation arrogante, que le comte de Frontenac reçut avec le dédain d'un grand seigneur. Le gouverneur-général français allait répondre par la *bouche de ses canons*, et, en voyant tomber son pavillon amiral abattu par les batteries des remparts, Phipps s'aperçut que les paroles de ces canons méritaient quelque considération. Des Canadiens, bravant les balles et les boulets qui pleuvaient autour d'eux, allèrent

chercher à la nage le pavillon ennemi, et ce trophée resta suspendu dans la cathédrale jusqu'à la conquête.

Toutes les tentatives de Phipps pour s'emparer de la ville furent vaines ; après un combat acharné à Beauport, où fut tué Jacques LeMoyne de St-Hélène, et dans lequel les Anglais furent repoussés, Phipps fut obligé de se retirer. Pour comble d'infortune, sa flotte fut assaillie dans le bas du fleuve par une terrible tempête ; plusieurs vaisseaux se perdirent corps et biens, d'autres furent repoussés par les vents jusqu'aux Antilles, et le reste n'arriva qu'à grand'peine à Boston.

L'armée de Winthrop, désorganisée par les maladies et la discorde, s'était déjà dispersée.

A la suite de la guerre, la colonie fut en proie à une extrême disette; mais la Nouvelle York se ressentait également de la famine, et n'était pas plus à l'abri des incursions des Canadiens et de leurs alliés sauvages, que les Français ne l'étaient des dévastations des Iroquois ; leur ville d'York fut ruinée de fond en comble par les Abénaquis, les côtes de Boston furent ravagées. Les Iroquois de leur côté brûlèrent St-Ours et Contrecœur, et dans un combat à Repentigny (7 juin 1691), ils tuèrent François LeMoyne de Bienville, trois autres habitants et deux soldats : " L'été de 1691, dit M. de Catalogne, on ne pouvait ensemencer les terres à cause des ennemis ; le pain était rare et cher, quoique l'on avait pris la précaution de faire venir quantité de farine de France, que l'on envoyait en barque de Québec à Montréal ; et pendant l'été le vent était si peu fréquent que les barques demeuraient un mois et six semaines en chemin, ce qui obligeait d'envoyer de gros convois au-devant."

Au commencement d'août, M. de Callières apprit

qu'une troupe de 600 Anglais ou sauvages, sous les ordres du major Schuyler, commandant d'Albany, se dirigeait vers Laprairie. Il court occuper ce lieu avec 800 Canadiens, soldats et sauvages, et envoie le capitaine de Varennes avec 300 hommes barrer la route dans la direction de Chambly. Le chef anglais réussit pourtant à passer, et dans la nuit du 10 août, profitant de la pluie et des ténèbres, il se glissa le long de la hauteur sur laquelle le fort était construit. Par une négligence impardonnable, le quartier des milices avait été laissé dégarni cette nuit-là : les Anglais s'y jetèrent. Une sentinelle les aperçut, et prévint le capitaine de St-Cirque qui commandait momentanément en remplacement de M. de Callières, retenu au lit par la maladie. M. de St-Cirque s'avance aussitôt avec son bataillon pour explorer les lieux. A peine a-t-il fait quelques pas, qu'une décharge de mousqueterie éclate ; il tombe blessé à mort, et dix-huit de ses compagnons sont tués, parmi lesquels le capitaine Dosta, le lieutenant Domergue, et le brave Jean LeBer Duchesne.

En voyant arriver en toute hâte sur les lieux le second bataillon commandé par M. de la Chassagne, les ennemis cèdent le terrain, mais ils se défendent vaillamment jusqu'à ce que, par l'arrivée de M. de Varennes, accouru de Chambly au bruit de la fusillade, ils fussent pris entre deux feux. Dès ce moment ils étaient vaincus, mais ils se rallièrent deux fois, avant de se décider à prendre la fuite ; ils perdirent 90 hommes dans ce combat. Les Français eurent à déplorer la perte de 37 des leurs.

L'été de 1691 et l'année 1692 tout entière s'écoulèrent au milieu de ces luttes qui ne laissaient de trêve ni de repos à aucun des deux partis. M. de Frontenac fit

réparer le fort Cataracoui ; un camp volant protégeait l'île Jésus et Lachesnaie, et on tenait un brigantin armé au-dessus de Repentigny. Les Iroquois n'osèrent pas moins venir braver les colons jusqu'à Montréal : une de leurs bandes fut découverte près de la ville, et poursuivie par M. de Crisassy ; d'autres commirent des dégâts à Lachesnaie, d'autres encore scalpèrent à St-Lambert deux habitants nommés Jean Besset et Joseph Dumay, mais ces terribles ennemis furent taillés en pièces à Boucherville, et sur les bords des lacs St-François, des Deux-Montagnes, et Champlain.

Enfin, en même temps que d'Iberville se signalait par les plus brillants exploits sur les Anglais, dans l'été de 1696 à Terre-Neuve et l'année suivante à la Baie d'Hudson, M.de Frontenac infligeait une dure leçon aux Iroquois. Il partit de l'île Perrot le 7 juillet 1696 à la tête de 3000 hommes, et marcha sur les Cinq-Cantons. Il ne trouva à Onnontagué que les restes fumants de la bourgade, et les cadavres de deux Français morts dans les tourments. Il se dirigea ensuite sur les Onneïouts ; tout avait fui à son approche, on dut se contenter de dévaster le pays.

Il restait trois cantons à réduire : M. de Frontenac ne voulut pas pousser plus loin, au milieu d'ennemis insaisissables, et à proximité de leurs alliés les Anglais. Il retourna à Québec, où la flotte de M. des Ursins venait d'aborder, apportant, outre des provisions pour la Nouvelle-France en proie à la disette, des instructions du ministre de la marine. Un nouveau projet de conquête de la Nouvelle York avait été élaboré par le gouvernement de la mère-patrie ; comme toujours, les vents contraires et le manque de diligence rendirent inutiles les préparatifs déjà faits.

Une période de tranquillité allait suivre des jours si tourmentés ; au printemps de 1698, la nouvelle du traité de Ryswick, qui assurait la Baie d'Hudson à la France, parvint à Québec. Sur ces entrefaites les Iroquois vinrent à perdre trois de leurs chefs les plus renommés en même temps que les plus hostiles aux Français : ils songèrent à la paix, et envoyèrent des députés à Montréal.

M. de Frontenac n'eut pas le bonheur de couronner par un traité avec les sauvages une carrière si bien remplie ; il mourut le 28 novembre 1698, à l'âge de 78 ans. En atteignant cet âge, sans le dépasser, il présenta un nouveau point de ressemblance avec son modèle Louis le Grand sur lequel il chercha toujours à calquer sa conduite, et qui devait mourir à 77 ans.

Deux hommes également dignes de ces hautes fonctions aspiraient à remplacer M. de Frontenac comme gouverneur de la Nouvelle France : M. de Callières et l'intendant M. de Champigny. Le premier l'emporta grâce à la diligence de son envoyé à la cour du grand roi, et fut remplacé comme gouverneur de Montréal par le chevalier de Vaudreuil.

Ce dernier avait également aspiré au gouvernement de la Nouvelle France. Dans le temps même où l'on attendait avec impatience les dépêches de la cour qui apprendraient sur qui le choix du prince s'était fixé, arriva la petite aventure suivante :

Au printemps de 1699, M. de Vaudreuil reçut l'ordre (1) de rassembler à Montréal toutes les troupes, car M. de Callières voulait les passer en revue : " Une fois sur le terrain, raconte M. de Catalogne, M. de Callières

(1) Benjamin Sulte. Histoire des Canadiens-Français.

envoya dire à M. de Vaudreuil de le faire avertir dès que la revue serait faite, qu'il voulait voir défiler les troupes devant lui, et ordonna que les officiers le saluassent de la pique. L'ordre en fut donné aux troupes. M. de la Durantaye, qui était l'un des plus anciens capitaines par son rang, du régiment de Carignan, opina contre, et fit connaître que le salut n'était dû qu'aux princes ou maréchaux de France : M. de Vaudreuil, par son major, en fit porter la parole à M. de Callières. La chose fut longtemps indécise. Enfin arriva M. de Callières dans sa calèche, où il ordonna aux troupes de défiler et de lui faire le salut. M. de Vaudreuil lui dit que c'était contre les ordres du roi, et qu'il ne le ferait que par un ordre écrit ; en même temps, on fit apporter une caisse de tambour, et l'ordre y fut écrit dessus, et le salut se fit. Parmi tous ces mouvements, il y avait de la partialité : M. de Callières avait sa cour, et M. de Vaudreuil la sienne. La plupart étaient fort embarrassés, ne sachant sur qui le gouvernement tomberait ; dans cette attente chacun raisonnait. Comme je n'avais point de parti, et que j'étais également bien avec tous les deux, je me souviens qu'étant avec M. de Vaudreuil, il me demanda, le même jour que les nouvelles de France arrivèrent, ce que j'en pensais : je lui dis nettement que je croyais que M. de Callières l'emporterait, et j'en étais presque sûr, parce que M. le chevalier de Crisassy m'avait fait confidence des avis que M. de Callières avait reçus par les Anglais ; cependant M. de Vaudreuil me dit qu'il n'en tâterait que d'une dent. Ce même jour, les paquets de la cour arrivèrent qui confirmèrent ce que je savais. M. de Vaudreuil n'eut pas de plus grand empressement que de venir à ma rencontre pour me dire de ne point

révéler ce qu'il m'avait dit; je lui ai tenu parole, car voilà la première fois que je l'ai mise au jour. Les partisans de M. de Vaudreuil, quoique par la même promotion il fût fait gouverneur de Montréal, et M. de Ramesay, commandant des troupes, se trouvèrent fort embarrassés, entre autres M. de la Durantaye qui tout d'un coup prit son parti, demanda à passer en France, où il fit démission de sa compagnie, et fut fait conseiller au conseil supérieur de Québec."

C'est alors que M. de Vaudreuil acheta de Charles d'Ailleboust des Musseaux, DuLuth, Daneau, de Muy et des Jésuites, les terrains près de la place Jacques-Cartier et tout l'espace compris entre les rues St-Vincent, St-Charles, Notre-Dame et St-Paul: " En 1702, ajoute Benjamin Sulte, il obtint la seigneurie de Vaudreuil. La mort de M. de Callières l'appela à Québec en 1704 pour être gouverneur-général. Plusieurs années après, sa femme posa (15 mai 1723) la pierre angulaire du château Vaudreuil, un bel édifice de pierre qui faisait face à la rue St-Paul ou plutôt au fleuve, car en 1721 il avait acquis les lots de ce côté. Le pauvre marquis n'eut pas la satisfaction d'habiter cette demeure somptueuse, il mourut le 10 octobre 1725. Plus tard (1763) son fils vendit la propriété à M. de Lotbinière." Enfin, occupé comme collége le 1er octobre 1773, le château de Vaudreuil devint la proie des flammes le 6 juin 1803.

Le même incendie dévora le couvent des Jésuites qui, bâti en 1692, était situé en face de la place Jacques-Cartier, en partie, dit Morin, sur le terrain occupé par le Palais de Justice et le Champ de Mars. Il avait été construit en 1692 et se composait d'un corps-de-logis principal, d'une église et d'une chapelle.

C'est aussi dans les dernières années du XVIIe siècle que fut construit le palais de l'Intendance (1698) près de la rue St-Victor et entre les rues St-Paul et des Commissaires. Il avait 104 pieds de longueur et 30 pieds de profondeur. Il était le siége de l'administration de la cité, de l'île tout entière et des environs ; il fut rasé en 1793.

M. de Callières était à peine mis en possession de son administration qu'il s'appliqua à conclure la paix avec les Cinq-Cantons ; il réussit dans ses efforts, malgré l'opposition de la Nouvelle Angleterre. Il était temps, car par suite de la guerre, l'île de Montréal, et principalement la côte nord du fleuve avait décru en population de l'an 1681 à l'an 1700.

Les préliminaires du traité furent signés le 8 septembre 1700 par dix-neuf députés sauvages, et ratifiés le 4 août 1701 dans une assemblée imposante tenue sous les murs de Montréal. Trente-huit députés y assistèrent et signèrent le traité définitif, car les principales nations qui couvraient l'Amérique Septentrionale, de l'embouchure du Mississipi jusqu'au golfe St-Laurent, étaient accourues pour traiter avec Ononthio. (1) Le spectacle était grandiose ; dans la plaine qui s'étendait auprès de Montréal, on avait préparé une vaste enceinte. Les troupes étaient rangées alentour, et treize cents Indiens étaient venus occuper les places qu'on leur avait désignées. Du haut de son estrade richement décorée, le gouverneur-général, entouré de l'intendant, M. de Champigny, du chevalier de Vaudreuil, de ses principaux officiers, tous en costume d'apparat, domi-

(1) Nom que les sauvages donnaient aux gouverneurs de la Nouvelle-France ; par analogie, ils nommaient le roi de France le grand Ononthio.

nait l'immense assemblée. Les uniformes éclatants des soldats, les capots bleus des colons, les costumes variés des Indiens, les toilettes aux couleurs claires des dames auxquelles on n'avait pas manqué de réserver un espace, les dentelles et les dorures des hauts fonctionnaires offraient à l'œil un spectacle éblouissant. Après que M. de Callières eût prononcé quelques paroles accueillies par de longues acclamations, des colliers furent offerts de part et d'autre, et les prisonniers furent échangés ; puis le grand calumet de paix passa de main en main, et tous y fumèrent, le gouverneur-général d'abord, ensuite M. de Champigny, M. de Vaudreuil, enfin, tous les chef sauvages. La cérémonie fut suivie d'un *Te Deum*, et l'on termina la journée par un festin, des salves d'artillerie, et des feux de joie.

Cette œuvre de pacification, dont le Canada était redevable surtout à Kondiaronk (le Rat), devait couronner glorieusement la carrière du vieux chef huron ; il mourut en effet deux jours avant que le traité ne fût signé. Il eut le temps d'exposer dans l'assemblée générale des chefs les démarches qu'il avait faites dans l'intérêt de la paix et les raisons qui l'avaient poussé à les entreprendre. Son discours, empreint des sentiments de patriotisme les plus purs, fut écouté dans un religieux silence.

Mais ses forces physiques s'en étaient allées graduellement avec ses paroles. Vers la fin de la séance, il se sentit plus mal, et il fut transporté à l'Hôtel-Dieu, où il expira vers les deux heures du matin. Comme ce grand homme d'Etat anglais qui mourut environ un siècle plus tard, il consacra les dernières lueurs de sa grande intelligence au bien de sa patrie, et comme lui fut transporté de la tribune sur son lit de mort.

Passionné pour la gloire de sa nation, doué d'une éloquence entraînante et de beaucoup d'esprit naturel, il se plaisait à discuter avec le comte de Frontenac qui l'invitait souvent à sa table, et, ajoute Garneau, " il disait qu'il ne connaissait parmi les Français que deux hommes d'esprit, ce gouverneur et le père de Carheil. L'estime qu'il portait à ce Jésuite fut ce qui le détermina, dit-on, à se faire chrétien. "

Sa mort causa une affliction générale, aussi lui fit-on de splendides funérailles. Son corps fut exposé sur un lit de parade, en uniforme d'officier de l'armée française, car on avait cru devoir récompenser par le grade de capitaine les services rendus par lui à la France. A la tête du convoi qui le conduisait à sa dernière demeure, se trouvait M. de St-Ours, premier capitaine, avec un peloton de 60 soldats ; ensuite venaient 16 guerriers hurons, marchant quatre par quatre ; vêtus de longues robes de castor, ils portaient le fusil sous le bras, et leur visage était teint en noir en signe de deuil. Couvert d'un poële semé de fleurs, et supportant le chapeau avec plumet, le hausse-col et l'épée, le cercueil était porté par six chefs sauvages. Il était précédé par le clergé et suivi par les enfants et les frères de celui qu'on pleurait ; derrière la famille s'avançaient M. de Vaudreuil, Mme de Champigny et tous les chefs Indiens présents à Montréal.

CHAPITRE XI.

GUERRE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE.—FORTIFICATIONS DE MONTRÉAL.—LES FRÈRES CHARRON.

La guerre semblait être décidément le partage des premiers Canadiens. A peine la paix avec les Indiens était-elle conclue, qu'on apprit la reprise des hostilités entre la France et la Grande Bretagne ; la guerre de la succession d'Espagne venait d'éclater en Europe.

Un nouveau gouverneur allait mettre le Canada en état de défense, car M. de Callières mourut à Québec le 26 mai 1703. Le marquis de Vaudreuil lui succéda, et fut lui-même remplacé dans le gouvernement de Montréal par Claude de Ramesay, dont le fils devait signer la capitulation de Québec.

M. de Vaudreuil parvint à maintenir la paix avec les Indiens, tandis que les Anglais, moins heureux sous ce rapport, virent leurs établissements, particulièrement ceux des provinces du golfe, impitoyablement ravagés par des partis de Canadiens ou de sauvages. Une tribu seulement se souleva contre les Français, celle des Miâmis ; elle fut écrasée par le même La Motte-Cadillac qui avait établi le Détroit en 1700, pendant

que d'Iberville fondait la Louisiane. Les Américains perdirent successivement Deerfield, bourgade palissadée, brûlée par Hertel de Rouville, et le fort de Haverhill, sur le Merrimac (1708) ; ils prirent, il est vrai, leur revanche en dévastant les établissements des rivières Penobscot, Passamaquoddy et d'Ipiguit, mais ils échouèrent dans plusieurs attaques contre Port-Royal et Beaubassin, et se virent enlever le Forillon dans Terreneuve, puis la capitale de l'île et leur entrepôt général, St-Jean, défendue par 900 hommes, et qui fut néanmoins prise d'assaut par M. de Subercase.

La guerre entraîne ordinairement d'autres fléaux à sa suite : la disette, et parfois les épidémies. Le vaisseau *La Seine* qui portait au Canada des provisions de toutes espèces, et dont la cargaison était estimée à un million de livres tournois, fut capturé, malgré l'héroïque résistance du chevalier de Maupeou, par une flotte virginienne. L'équipage et tous les passagers, y compris Mgr de St-Valier, furent faits prisonniers et menés en Angleterre. Aussi la vie devint-elle fort chère à Montréal, et la famine fréquente : " Les hardes, dit un missionnaire, y étaient d'un prix extraordinaire ainsi que les logements. Les cabaretiers faisaient fortune en falsifiant la boisson qu'ils vendaient surtout aux sauvages qui buvaient tout ce qu'on leur livrait en échange de leurs pelleteries : Tu m'as donné de la barrique des sauvages ! disait un ouvrier à la servante qui venait de lui servir à boire."

La pénurie des vêtements attira pourtant un avantage à la colonie : sur la suggestion de l'intendant Raudot, le Conseil du Roi permit aux habitants de fabriquer de la toile et des droguets avec le fil et la laine du pays. Mme de Repentigny, qui avait contri-

bué puissamment au progrès de cette industrie écrivait en 1708 : " Il y a à présent une quantité considérable de métiers qui travaillent à faire de la toile en Canada ; les femmes y travaillent comme les hommes, chez elles. Les hommes ont goûté l'habillement de peau de chevreuil, qui leur revient à beaucoup moins que les étoffes de France ; ils en ont presque tous, avec des surtouts de droguets du pays par dessus." M. Bégon écrivait de son côté en 1714 : " Il y a à Montréal jusqu'à 25 métiers pour faire de la toile et des étoffes de laine. Les sœurs de la Congrégation m'ont fait voir de l'étamine qu'elles ont faite pour leur habillement, et qui est aussi belle que celle qui se fait en France ; et on fait ici des étoffes noires pour l'habillement des prêtres, et des bleues pour celui des pensionnaires."

Cependant les colonies anglaises, irritées et humiliées par leurs pertes répétées, songeaient à écraser sous le nombre un petit peuple qui osait se défendre avec tant de vigueur ; elles formèrent le projet d'envoyer une flotte attaquer Québec, pendant que 4000 hommes, arrivant par le lac Champlain, enlèveraient Montréal. M. de Ramesay, à cette nouvelle, réunit autour de Chambly un bataillon de troupes régulières et deux bataillons de milices, et s'avança pour surprendre le nouveau fort des Anglais. Sa petite armée fut découverte à la Pointe à la Chevelure par les Iroquois ; il fallut se retirer : " On s'avisa, dit Benjamin Sulte, d'écrire une lettre et de la laisser sur le chemin en se retirant ; les éclaireurs anglais la ramassèrent, et tout leur camp apprit avec terreur des nouvelles fausses concernant l'arrivée de secours de France, etc., si bien que l'invasion projetée par le lac Champlain fut regardée comme impossible."

M. de Catalogne s'occupait alors de fortifier Chambly, et tous les habitants du gouvernement de Montréal furent obligés d'y donner chacun huit jours de corvée. Comme on craignait toujours à Québec l'arrivée de la flotte ennemie, M. de Ramesay y descendit avec toutes ses troupes, laissant M. de Longueuil à Montréal pour y commander. Mais les vaisseaux ennemis ne parvinrent pas jusqu'au cap Diamant.

A la fin de l'été de 1710, le général Nicholson s'était emparé presque sans coup férir de Port-Royal, dont la garnison trop faible et découragée n'avait pu songer qu'à obtenir les honneurs de la guerre. Dès ce moment cette ville perdait son nom pour prendre celui d'Annapolis. A la suite de ce succès, l'Angleterre conçut de nouveau l'espoir de s'emparer de la Nouvelle-France. Mais la dernière heure de la domination française en Amérique n'avait pas encore sonné, et " Celui qui règne dans les cieux, et de qui relèvent tous les empires," allait encore arracher la race franque au Canada à la suprématie anglo-saxonne; la flotte de l'amiral Walker, composée de 88 vaisseaux et transports, fut surprise dans le St-Laurent par une tempête (1711), et perdit huit navires avec neuf cents hommes. Seul le naufrage de l'*invincible Armada* pourrait être comparé à un tel désastre. Montréal fut également sauvée de l'invasion, car ce cruel échec de Walker ne laissa à Nicholson qui s'avançait sur la ville avec 4600 hommes, d'autre alternative que de battre en retraite.

L'année suivante, le fort de Détroit confié à M. Dubuisson, courut un grand danger. Les Iroquois n'avaient pas violé la neutralité, mais ils avaient suscité contre les Français un ennemi brave et indomptable, les Outagamis ou Renards. Ceux-ci promirent

aux Anglais de s'emparer de Détroit, dont la garnison était de 20 hommes seulement, et de le leur remettre. M. Dubuisson appela à son aide les sauvages alliés qui se rangèrent aussitôt sous ses ordres ; les Renards furent battus et perdirent 2000 des leurs.

Enfin le traité d'Utrecht termina la guerre entre les deux grandes nations rivales. Louis XIV, véritablement vaincu pour la première fois, mais non sans honneur, se voyait arracher un des fleurons de sa couronne ; une partie du Canada passait à l'Angleterre, et cette première blessure faite aux possessions coloniales de la France n'allait plus se refermer. Le vieux roi céda (1713) l'Acadie, Terreneuve, la baie d'Hudson et le pays des Iroquois.

Comme les termes du traité relatifs à la délimitation de l'Acadie étaient fort vagues, les Anglais voulurent prendre, outre la presqu'île, les terres arrosées par les rivières St-Jean et Ste-Croix, le Penobscot et le Kénébec. Les Abénaquis, qui occupaient ce territoire, protestèrent inutilement.

La France ne s'était réservé que l'île du Prince-Edouard avec les îles adjacentes, et le Cap-Breton. M. Raudot, l'intendant, de concert avec son fils qui partageait av c lui les devoirs de cette charge, proposa au roi de former un établissement sérieux qui pût protéger l'entrée du Canada. Ce projet fut agréé, et Louisbourg fut fondé dans l'île du Cap-Breton qu'on nomma Ile Royale. En même temps était commencée la colonisation de l'île St-Jean (du Prince-Edouard) par le comte de St-Pierre ; cette entreprise manqua par suite des divisions qui s'élevèrent entre le propriétaire et ses associés.

“ Le traité d'Utrecht, dit Garneau, fut suivi d'une

période de paix presque sans exemple dans les annales du Canada." Aussi le pays prospéra-t-il, et de même qu'un capital mis à intérêts se double en vingt ans, de même la population de la colonie qui était en 1719 de 22500 âmes s'éleva en 1744 à près de 50000 habitants. La population de l'île de Montréal était en 1710 de 3492 âmes et en 1740 de 7710 habitants.

Montréal profita moins que Québec et Trois-Rivières de cet état de prospérité. Autrefois cette ville était le principal comptoir pour les pelleteries, le point convergent où de toutes les parties de l'Amérique du Nord, les sauvages venaient à certaines époques de l'année, comme à une espèce de foire, apporter leurs fourrures. Jusqu'au traité de 1713 en effet, les Français avaient possédé la plus grande partie de la traite en Amérique, mais depuis " ils perdirent entièrement celle de la baie d'Hudson, dit Garneau, et la Nouvelle York qui, depuis sir Edmund Andros, avait cherché à leur enlever aussi la traite des pays de l'Ouest sans beaucoup de succès, vit tout-à-coup ses efforts couronnés des plus heureux résultats ".

L'état des affaires n'en était pas moins alors très-satisfaisant à Montréal ; nous en trouvons la preuve dans ce fait qu'en 1717 on y créa, de même qu'à Québec, une Bourse où les négociants pussent se réunir chaque jour et y traiter des intérêts de leur commerce, et dans cet autre fait qu'en 1721 on créa un système de postes et messageries pour le transport des lettres et des voyageurs entre Montréal et Québec. M. Lanouiller obtint le privilége de tenir les postes pendant 20 ans, à condition d'observer un tarif gradué sur les distances qui lui fut imposé par l'intendant Bégon.

Nous trouvons du reste dans Charlevoix un tableau

de Montréal en 1721 : " Cette ville a un aspect fort riant. Elle est bien située, bien percée et bien bâtie. L'agrément de ses environs et de ses rues inspire une certaine gaîté dont tout le monde se ressent. Elle n'est point fortifiée. Une simple palissade bastionnée et assez mal entretenue fait toute la défense avec une assez méchante redoute sur un petit tertre qui sert de boulevard et qui va se terminer en pente à une petite place carrée. C'est ce qu'on rencontre d'abord en arrivant de Québec. Il n'y a pas même quarante ans que la ville était toute ouverte et tous les jours exposée à être brûlée par les Sauvages ou par les Anglais. Ce fut le chevalier de Callières qui la fit fermer. On projette depuis quelques années de l'environner de murailles, mais il ne sera pas aisé d'engager les habitants à y contribuer. Ils sont braves et ils ne sont pas riches. On les a déjà trouvés difficiles à persuader de la nécessité de cette dépense, et fort convaincus que leur valeur est plus que suffisante pour défendre leur ville contre quiconque oserait l'attaquer..."

"Montréal est un carré long situé sur le bord du fleuve, lequel s'élevant insensiblement, partage la ville, dans sa longueur, en haute et basse,—mais à peine s'aperçoit-on que l'on monte de l'une à l'autre. L'Hôtel-Dieu, les magasins du roi et la place d'armes sont dans la basse-ville ; c'est aussi le quartier de presque tous les marchands. Le séminaire et la paroisse, les Récollets, les Jésuites, les Filles de la Congrégation, le gouverneur et la plupart des officiers sont dans la haute-ville. Au-delà d'un petit ruisseau qui vient du Nord-Ouest, et borne la ville de ce côté-là, on trouve quelques maisons et l'hôpital-général ; et en prenant sur la droite au-delà des Récollets, dont le couvent est à l'extrémité de la ville,

du même côté, il commence à se former une espèce de faubourg qui,avec le temps, sera un très-beau quartier..."

"Les Jésuites n'ont ici qu'une petite maison, mais leur église qu'on achève de couvrir, est grande et bien bâtie. Le couvent des Récollets est plus vaste et la communauté plus nombreuse. Le séminaire est au centre de la ville. Il paraît qu'on a eu plus en vue de la rendre solide et commode que magnifique. On ne laisse pourtant pas de sentir que c'est la maison seigneuriale ; elle communique avec l'église paroissiale qui a bien plus l'air d'une cathédrale que celle de Québec. Le service s'y fait avec une modestie et une dignité qui inspirent du respect pour la majesté du Dieu qu'on y adore. La maison des filles de la Congrégation, quoiqu'une des plus grandes de la ville, est encore trop petite pour loger une si nombreuse communauté. C'est le chef d'ordre et le noviciat d'un institut qui doit être d'autant plus cher à la Nouvelle-France, et à cette ville en particulier, qu'il y a pris naissance, et que toute la colonie se ressent des avantages que lui procure un si bel établissement....L'Hôtel-Dieu est desservi par des religieuses dont les premières ont été tirées de celui de La Flèche en Anjou. Elles sont pauvres ; cependant il n'y paraît ni à leur salle, qui est grande, bien meublée et bien garnie de lits, ni à leur église, qui est belle et très-ornée, ni à leur maison, qui est bien bâtie, propre et commode. Mais elles sont mal nourries, quoique toutes infatigablement occupées, ou de l'instruction de la jeunesse ou du soin des malades...

"On voit encore, de temps en temps, arriver à Montréal de petites flottes de sauvages, mais ce n'est plus rien en comparaison du passé. C'est la guerre des Iroquois qui a interrompu ce grand concours des nations dans la colo-

nie. Pour y suppléer, on a établi chez la plupart des magasins avec des forts, où il y a toujours un commandant et assez de soldats pour mettre les marchandises en sûreté. Les sauvages y veulent toujours avoir un armurier, et, dans plusieurs, il y a des missionnaires qui y feraient plus de bien s'ils y étaient seuls de Français. On aurait bien dû, ce semble, rétablir les choses sur l'ancien pied depuis que tout est en paix au-dedans et au-dehors de la colonie ; ce serait le moyen d'y retenir les coureurs de bois à qui leur avidité, sans parler de tous les désordres qu'attire le libertinage, fait faire tous les jours des bassesses, qui nous rendent méprisables aux yeux des barbares ".

D'après l'auteur que nous venons de citer, les Montréalais tenaient fort peu à l'honneur d'habiter une ville fortifiée. Sans cesse exposés aux alertes et aux surprises, ils bravaient les Iroquois, et cette insouciance est restée inhérente à leur caractère ; ils sont demeurés aujourd'hui aussi indifférents aux épidémies dont ils sont sans cesse menacés par leur mépris pour les principes de l'hygiène, qu'ils l'étaient autrefois à la sécurité de leur cité (1).

Dès qu'un danger apparaissait, on discutait sur l'opportunité d'une bonne enceinte ; sitôt le péril éloigné, on l'oubliait. On avait restauré en 1693 la palissade plantée par M. de Callières, et en 1709, M. de Longueuil avait convoqué, dans une salle du Séminaire, une assemblée " où, dit l'ingénieur M. de Catalogne, on donna liberté à chacun de dire son sentiment. Comme

(1) Les efforts du Dr Laberge, et les manuels d'hygiène des Drs Lachapelle et Desroches ont fait faire parmi nous un grand pas à cette science ; espérons qu'ils aboutiront à des résultats de plus en plus satisfaisants.

il n'y avait point de troupes, et peu d'habitants, on proposa de retrancher le quart de la ville, en faisant une palissade à la rue St-François, couper les vergers des Récollets et autres, et moi j'opinai tout au contraire, et leur fis voir que cinquante hommes dans le moulin et grenier des seigneurs étaient suffisants pour défendre cette partie, et que plus l'ennemi trouverait de retranchements et clôtures de jardin à forcer, plus trouverait-il d'obstacles à forcer le reste de la ville. Ainsi toutes choses demeurèrent en leur état."

A peine arrivé au pouvoir, le Régent mit fin à toutes ces hésitations et à ces projets demeurant à l'état platonique. En 1716, il imposa à la ville une contribution de 6000 livres; 2000 livres devaient être payées par le Séminaire, et le reste par les Communautés et tous les habitants sans exception.

Jusqu'alors la bourgade iroquoise du saut St-Louis fondée à Laprairie en 1669 par les Jésuites, et celle de la Montagne, établie par le Séminaire sur le Mont-Royal (1677), avaient servi de gardes avancées aux ouvrages défensifs de la ville elle-même. La première, installée d'abord à une lieue au-dessous du Saut St-Louis, transportée ensuite (1675) près du saut même, où elle prit le nom de St-François-Xavier, enfin en 1715 à environ 3 milles plus haut où elle fut appelée Caughnawaga, se construisit en 1721 une jolie petite église et une maison de missionnaires. Celle de la Montagne, où une école de garçons avait été ouverte en 1679, changea aussi d'emplacement : elle fut transplantée d'abord au Saut au Récollet, puis en 1716 sur la seigneurie du lac des Deux-Montagnes appartenant à St-Sulpice ; elle était composée alors d'Iroquois et de Hurons, auxquels des Algonquins et des Nipissingues

se joignirent quelques années plus tard (1741). Les sauvages de ces deux bourgades ne cessèrent de donner à la cause de la France des preuves de leur gratitude et de leur fidélité.

Les travaux des fortifications, quoique décidés en 1716, ne furent commencés qu'en 1722, sous la direction du même M. Chaussegros de Léry qui venait de fortifier Québec. Les murailles en pierre brute, garnies de barbacanes, avaient 18 pieds de hauteur ; leur base avait 4 pieds et leur faîte 3 pieds d'épaisseur. Elles présentaient 13 bastions, 4 vis-à-vis le fleuve, 4 donnant sur la petite rivière ; les 5 autres, dont 3 vers le nord, et 2 vers l'ouest, étaient armés de quelques petits canons. Enfin on pénétrait dans la ville, dont l'enceinte enveloppait une superficie de 110 arpents (93 acres), par 8 portes et 8 poternes (1). Ces fortifications ne furent jamais complétées, aussi ne furent-elles qu'un *hors-d'œuvre*, suivant l'expression de B. Sulte. On en commença la démolition en 1804, et c'est de cette époque que datent le développement et l'extension des faubourgs St-Laurent, des Récollets, et Ste-Marie ou de Québec.

Si les autorités travaillaient à la défense du pays, elles s'occupaient fort peu de la culture intellectuelle des habitants : " En 1728, dit Garneau, les jésuites demandèrent la permission d'ouvrir un collège à Montréal... Il ne fut jamais question (sous le régime français,) d'aucun plan général d'instruction publique... Les Jésuites étaient ceux qui par état devaient être à la tête de l'enseignement, mais ils furent moins heureux

(1) *Le Vieux Montréal*, de Morin, donne seulement 5 portes et 5 poternes.

en Canada qu'ailleurs, car leurs classes ne furent jamais considérables. On se contentait dans les villes des connaissances nécessaires pour le courant des emplois.

Le gouvernement, qui préférait avant tout la soumission de ses sujets, se donnait bien garde de troubler un état de choses qui rendait les colons moins exigeants, moins ambitieux, et par conséquent plus faciles à conduire."

Nous lisons encore dans un mémoire de 1736 attribué à Hocquart : " Toute l'éducation que reçoivent la plupart des enfants d'officiers et des gentilshommes se borne à très-peu de chose, à peine savent-ils lire et écrire ; ils ignorent les premiers éléments de la géographie et de l'histoire ; il serait bien à désirer qu'ils fussent plus instruits." Plus loin il ajoute : " A Montréal la jeunesse est privée de toute éducation ; les enfants vont à des écoles publiques qui sont établies au Séminaire de St-Sulpice et chez les frères Charron, où ils apprennent les premiers élements de la grammaire seulement. Des jeunes gens qui n'ont d'autres secours, ne peuvent jamais devenir des hommes utiles. "

Depuis un certain nombre d'années en effet, le Séminaire, pour ne pas laisser les enfants dans une ignorance absolue, avait pris la charge de faire la classe aux petits garçons, car la sœur Bourgeoys s'était consacrée exclusivement à l'éducation des filles. M. de la Faye, prêtre de St-Sulpice, de concert avec M. Souart, avait donné le 15 sept. 1686 à quatre citoyens de Villemarie un emplacement situé en face du Séminaire, pour y bâtir une école.

Deux ans après, trois pieux laïques, MM. Jean-François Charron, Pierre LeBer et Jean Fredin établirent une maison à Montréal dans un double but de charité :

soigner les pauvres et les malades, et instruire des hommes pour les envoyer ouvrir des écoles dans les campagnes. Leur projet fut approuvé par le roi, sanctionné par l'évêque diocésain, encouragé par les seigneurs de l'île, et accueilli avec reconnaissance par tous les citoyens. Malgré ces symptômes de prospérité future, l'œuvre ne fit que languir ; les membres de la communauté se séparèrent et se dispersèrent les uns après les autres. M. Charron ne perdit pas courage : en 1692, il consacra sa grande fortune à la fondation d'un hôpital et d'une école, et reçut des dons nombreux de personnes charitables. Six *Frères Hospitaliers de St-Joseph de la Croix*, vulgairement appelés *Frères Charron*, prirent l'habit en 1701 et prononcèrent des vœux en 1704 ; mais, dès l'année suivante, ils cessèrent de recevoir des novices. Le ministre, M. de Pontchartrain, pensait que " le soin des malades est une tâche mieux appropriée aux femmes qu'aux hommes, nonobstant l'esprit de charité qui puisse animer ceux-ci, " et interdit le port du costume adopté par les Hospitaliers. François Charron, voyant son œuvre tomber, céda forcément, et se restreignit à la formation d'instituteurs pour les paroisses de la campagne.

L'existence de cet établissement, abandonné par la mère-patrie à ses seules forces, devait devenir de plus en plus précaire et chancelante. Presque tous les Hospitaliers ayant quitté l'institution pour rentrer dans le monde, à l'exception de trois ou de quatre, on confia à des sœurs le soin des malades, et François Charron fit un voyage en France pour solliciter St-Sulpice d'unir, pour les fins de l'hôpital, les Frères de St-Joseph de la Croix à la Société de St-Sulpice. Il échoua, mais il obtint du Régent une subvention annuelle de 3000 francs pour la formation de maîtres d'école (1718). Il s'occupa

aussitôt de trouver des sujets, en recruta huit. La sœur aînée de nos excellentes écoles normales actuelles semblait dès lors établie sur des assises durables : il ne devait point en être ainsi.

Le frère Charron mourut durant la traversée (1719), et son institut, secondé par le Séminaire de St-Sulpice, après avoir établi des frères dans plusieurs villages des environs de Montréal, reçut de la Cour un coup dont il ne se releva point : le Régent défendit aux maîtres de prendre un vêtement uniforme et de s'engager par des vœux simples, " ce qui semble, dit B. Sulte, avoir contribué à diminuer leur prestige dans le peuple, en même temps que de se perpétuer comme organisation. Il y a apparence que la réponse peu favorable du duc d'Orléans au sujet de l'uniforme, etc., avait eu pour résultat de faire reporter sur la maison ou hôpital-général des frères Charron, et sur leur église, une trop forte partie de la subvention de 3000 livres accordée annuellement. M. de Vaudreuil intervint. L'automne de 1722, on enregistra à Québec un édit du roi obligeant l'hôpital-général de Montréal à entretenir huit maîtres d'écoles qui tiendront des classes gratuites en différents endroits du pays et qui recevront chacun 375 livres par année au plus, à même la subvention précitée ; toute épargne qui pourra être faite sur ces sommes de 375 livres, selon les arrangements que l'hôpital fera avec les maîtres d'école, tournera au profit de l'hôpital. Le frère Chrétien Turc, successeur de M. Charron, passa en France (1722) et ramena dix maîtres d'école. L'année suivante, Mgr de St-Vallier donna à ces frères une constitution fort étendue et leur permit de reprendre le costume qu'ils avaient porté avant 1707. Le frère Chrétien retourné en France (1724),

enrôla six nouveaux maîtres ou novices, mais ayant contracté des emprunts d'argent, il conçut l'idée de se livrer au commerce pour faire fructifier ces fonds et perdit presque tout ce qu'il possédait de cette manière. L'institut en ressentit une gêne dont il lui fut impossible de se relever."

Le nombre des Hospitaliers décroissait d'année en année ; la Cour leur retira en 1731 la subvention qui leur avait été accordée. Enfin, leur institut, après avoir vainement tenté de s'unir aux Frères de la Doctrine chrétienne, s'éteignit en 1745. Mme d'Youville, fille de Christophe Dufrost, gentilhomme breton établi à Varennes, fut nommée directrice provisoire de cet établissement, à charge par elle de rendre compte des revenus. Elle y entra le 17 octobre 1747 avec les demoiselles Thaumur, Demers, Rainville, Laforme, Veronneau, qui s'étaient consacrées comme elle au service des malades. Bientôt les infirmes, les insensés, les invalides, les enfants abandonnés remplirent les salles de l'hôpital-général, et après des épreuves sans nombre, Mme d'Youville reçut par lettres-patentes du roi, du 3 juin 1753, la direction définitive de cette institution pour elle et celles qui lui succéderaient, à charge par elle d'en acquitter les dettes, qui s'élevaient à près de 49000 livres. Elle eut en outre la joie de voir l'association de ses sœurs en dévouement érigée en communauté sous le nom de *Sœurs de la Charité* (Sœurs Grises).

A la suite de l'incendie du 12 juin 1721, qui dévora les bâtiments de l'Hôtel-Dieu et brûla les deux tiers de la ville, les Sœurs de St-Joseph furent reçues provisoirement avec leurs malades dans les murs de l'Hôpital-Général. L'Hôtel-Dieu fut rebâti en 1723. Il avait déjà été une première fois la proie des flammes en 1695, et

devait l'être une troisième fois le 10 avril 1734 ; une négresse au service de Mme de Francheville avait été mise à la porte par elle; elle ne trouva pas de vengeance plus ingénieuse que de mettre le feu à la demeure de sa maîtresse. C'était M. Boisberthelot de Beaucourt qui était alors gouverneur de la ville. Quarante-cinq ou quarante-six maisons et l'Hôtel-Dieu furent consumés, et les sœurs de St-Joseph durent se louer une habitation. Elles s'installèrent dans celle de M. de Montigny, la plus vaste de Montréal, et dans une maison contiguë, qu'elles réservèrent à leurs malades.

Leurs épreuves n'étaient pas finies : "Il arriva à Montréal, raconte M. Faillon, un vaisseau du roi dont tout l'équipage était attaqué d'une maladie pestilentielle. Un soldat transporté dans la salle des malades eut bientôt communiqué la contagion aux Hospitalières qui s'étaient empressées de lui donner leurs soins. Dès les premiers jours, sept ou huit d'entre elles en furent atteintes. Ce mal se déclarait par des douleurs si violentes et des symptômes si effrayants, qu'au rapport des témoins, il fallait l'avoir vu de ses propres yeux pour s'en former une juste idée : les médecins avouaient eux-mêmes n'avoir jamais rien vu de semblable. Le visage des malades enflait d'abord d'une manière si étrange et si monstrueuse, qu'il devenait entièrement méconnaissable. La sœur du Gay, la cinquième Hospitalière attaquée de ce mal, eut aussitôt tout le côté droit prodigieusement enflé et aussi noir que du charbon ; puis ce même côté tomba dans un état de dépérissement entier, en sorte que les chairs de son bras et de sa main étaient comme fondues, et que ses os mêmes semblaient être notablement diminués. Cette maladie si terrible n'était presque susceptible d'aucun remède, surtout dans les

commencements. Elle enleva coup sur coup jusqu'à neuf filles de St-Joseph: les sœurs du Gay, d'Ailleboust, Levasseur, Le Picard, Gatien, de Préville, toutes religieuses de chœur, et trois sœurs converses". (1)

"La difficulté de se loger dans la maison de M. de Montigny ne leur permettant pas d'avoir une chambre particulière pour les sœurs malades, elles avaient été contraintes de mettre tous leurs lits dans un même appartement où elles étaient fort à l'étroit ; et c'est là ce qui répandit la contagion parmi elles. Outre les neuf filles de St-Joseph que nous venons de nommer, plusieurs autres furent atteintes du même fléau ; parmi celles-ci, quelques-unes en éprouvèrent si violemment la rigueur, qu'elles restèrent jusqu'à vingt, trente et quarante jours à l'agonie, en sorte que l'on enlevait d'auprès d'elles les corps de leurs sœurs défuntes sans qu'elles s'en aperçussent".

"Comme cette cruelle épidémie n'exerçait ses ravages que dans l'intérieur de la maison transformée en Hôtel-Dieu, et que personne n'en était atteint dans la ville, le gouverneur du lieu et les autres principaux magistrats, craignant que la communication avec les religieuses et avec les malades ne devînt funeste à tout le pays, firent les défenses les plus sévères à tous les particuliers d'avoir aucune sorte de rapports avec cette maison. Il n'y eut d'exceptés de cette défense que deux domestiques, dont les Hospitalières ne pouvaient absolument se passer, et les prêtres du Séminaire chargés de l'assistance spirituelle des malades et des sœurs."

Pour éviter que toute la communauté ne devînt la

(1) Ces victimes du devoir et de la charité furent inhumées dans la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours.

victime de cette terrible affliction, M. Dosquet donna l'ordre aux religieuses de se rendre à la campagne, et de ne laisser à Montréal que six d'entre elles pour soigner leurs malades. Enfin le cours de la contagion fut arrêté, mais longtemps après on redouta les communications avec l'Hôtel-Dieu.

L'Hôpital fut rebâti la même année, et son église réédifiée en 1742.

CHAPITRE XII.

GUERRE DE SEPT ANS.—LA FRANCE PERD LE CANADA.

Dans l'histoire des peuples, les sept vaches grasses sont souvent suivies des sept vaches maigres ; après une si longue ère de paix et de prospérité, la colonie devait s'attendre à des épreuves. Elles ne lui manquèrent pas : les naufrages, la famine, les inondations, les tremblements de terre, les épidémies allaient se succéder tour à tour.

M. de Vaudreuil ne cessait d'exposer à la Cour que les colonies anglaises pouvaient armer 60000 hommes, alors que le Canada ne pouvait mettre en ligne que 628 soldats et 4484 habitants en état de porter les armes, depuis l'âge de 14 ans jusqu'à 60 ; que les ennemis avaient encore fortifié leurs positions en ouvrant un comptoir à l'entrée de la rivière Oswego, où ils avaient envoyé une forte garnison. Les Français avaient bien élevé de leur côté, il est vrai, un fort de pierre à Niagara, et un autre fort à la Pointe à la Chevelure, à la tête du lac Champlain, mais la partie n'en serait pas moins fort inégale, quand on reprendrait les armes, et le gouverneur-général réclamait instamment

14

du renfort. L'indolent Louis XV secoua enfin sa torpeur, et fit un effort pour encourager l'émigration : le vaisseau le *Chameau* mit à la voile pour le Canada, portant M. de Chazel, qui venait remplacer l'intendant Bégon, M. de Louvigny, nommé gouverneur de Trois-Rivières, un certain nombre de marchands, d'officiers et d'ecclésiastiques, et des émigrants, en tout 250 passagers.

Cette fois encore, Eole et Neptune, plus acharnés contre les forces navales françaises que les Anglais eux-mêmes, se coalisèrent contre le drapeau fleurdelisé : à l'entrée du golfe St-Laurent, une tempête jeta le *Chameau* sur les écueils de l'Ile du Cap-Breton. Pas un passager n'échappa, et le lendemain la mer, ne rendant sa proie qu'à regret, joncha la côte de cadavres et de débris (25 août 1725).

Le marquis de Vaudreuil ne survécut guère à ce désastre ; il mourut à Québec le 10 octobre suivant. Le gouverneur de Montréal, M. de Longueuil, prit provisoirement en mains l'administration du pays, comptant bien que le roi le maintiendrait dans cette charge, mais ses espérances furent déçues ; le marquis de Beauharnais, nommé gouverneur-général de la Nouvelle-France, débarqua à Québec vers la fin d'août 1726. Il était accompagné du nouvel intendant M. Dupuy qui, par sa hauteur et son obstination, fut un véritable brandon de discorde ; M. Dupuy fut rappelé, et remplacé par M. d'Aigremont, que la mort enleva presque aussitôt après sa nomination, puis par M. Hocquart.

Ce dernier arriva au Canada en 1729 avec M. Dosquet. En effet, Mgr de St-Valier, mort en 1727, eut pour successeur M. de Mornay qui ne vint jamais dans

la Nouvelle-France, et y délégua comme son représentant M. Dosquet, évêque de Samos. Les deux prélats se démirent simultanément de leurs fonctions en 1735, et Mgr de Pourroy de Lauberivière fut choisi pour occuper l'évêché vacant. Il mourut en débarquant à Québec en 1739, et Mgr Dubreuil de Pontbriant monta sur le siège épiscopal.

Si les Outagamis ou Renards avaient reçu en 1715 une terrible leçon, ils n'avaient pas été anéantis. Déjà ils relevaient la tête et recommençaient audacieusement leurs brigandages ; M. de Beauharnais, convaincu que, tant qu'il en resterait assez pour former une nation, la colonie ne pourrait vivre en sécurité, voulut les exterminer. M. de Ligneris partit de Montréal dans l'été de 1728 avec 450 Canadiens et près de 800 sauvages, et rencontra d'abord les Malhomines qu'il mit en déroute sur les bords du lac Michigan. À cette nouvelle, les Outagamis et leurs alliés prirent la fuite, et on ne put les atteindre. On dut se contenter de brûler leurs villages, leurs provisions de maïs, et leurs moissons.

Ces sauvages allaient donc se trouver aux prises avec la famine, mais leurs vainqueurs furent cruellement éprouvés par le même fléau ; en 1729, les colons souffrirent tellement, qu'ils se nourrirent de bourgeons, et que plusieurs personnes moururent de faim. L'année suivante, les inondations et les tremblements de terre firent leur terrible apparition. Enfin en 1733, le spectre de la petite vérole se présenta à son tour, pour porter à son comble la désolation des Canadiens. Neuf cents personnes succombèrent dans le gouvernement de Montréal, et le reste du pays en perdit presque autant. M. de la Chassagne, gouverneur de Mont-

réal, et beaucoup d'autres personnes de marque expirèrent sous les coups de l'impitoyable maladie.

L'intendant M. Hocquart se multiplia pour remédier aux maux causés par l'épidémie. Dans le but de leur faire gagner leur vie, il envoya un certain nombre d'hommes travailler aux fortifications de Montréal, et en employa d'autres à construire dans la rivière St-Charles une digue destinée à protéger les bateaux contre les vents. Dans le temps où l'intendant faisait mettre en opérations les forges du St-Maurice, la Vérendrye, envoyé par M. de Beauharnais, découvrait, au bout de douze ans de voyages, les Montagnes-Rocheuses (1743).

Le Canada n'avait pourtant pas cessé de donner des arrhes à la justice divine ; en 1744, se fit sentir un nouveau tremblement de terre tellement violent, que des maisons furent renversées, et que des habitants furent tués. Il fut suivi d'une famine et d'une épidémie qui, durant trois années consécutives, exercèrent d'épouvantables ravages surtout parmi les Indiens. La terrible *picote* ne cessa de planer sur la colonie, et fit une nouvelle apparition en 1755 ; comme d'habitude elle s'attacha tout particulièrement aux sauvages qu'elle décima, mais elle n'épargna pas non plus les blancs ; les hôpitaux furent continuellement remplis durant ces années de deuil et d'affliction. Il semble que Dieu ait voulu annoncer par ces sombres présages la chûte de la domination française dans l'Amérique du Nord.

Nous lisons dans la Vie de Mme d'Youville : " En 1755, le Canada et spécialement les pays sauvages, ayant été attaqués de la petite vérole appelée *picote*, ce fléau emporta la moitié des Algonquins et des Nipis-

singues du lac des Deux-Montagnes, et un grand nombre de ceux de la Présentation, deux missions dirigées l'une et l'autre par les ecclésiastiques de St-Sulpice. La contagion avait gagné aussi la ville de Montréal, et y fit de grands ravages ; et comme la multitude des soldats blessés à la guerre, qu'on avait apportés à l'Hôtel-Dieu, ne permettait pas de recevoir dans cette maison tous les pauvres qui en étaient atteints, Mme d'Youville, qui se prêtait à tous les genres de bonnes œuvres offerts par la Providence pour l'assistance des pauvres, fut ravie de recevoir dans la sienne les femmes attaquées de ce mal, et de leur prodiguer tous les soins que réclamait leur état."

Tel était pourtant l'accroissement naturel de la population, qu'il ne put être arrêté par les coups répétés de la mauvaise fortune ; en 1721, on comptait 25000 habitants dans la Nouvelle France, on y comptait 50000 âmes en 1744.

Kalm nous dépeint ainsi la ville de Montréal en 1749 : " La ville de Montréal est entourée de champs fertiles, de belles prairies et de bois enchanteurs... Elle est passablement bien fortifiée et entourée d'un mur élevé et épais... Cependant elle ne pourrait soutenir un long siège, parce qu'elle requiert une forte garnison à cause de son étendue, et parce qu'elle renferme principalement des maisons de bois... Les maisons de première classe ont une porte donnant sur la rue, avec un siège de chaque côté de la porte, où l'on vient s'asseoir pour causer et se récréer, matin et soir. Les rues principales sont droites, larges, et coupées à angles droits par les petites rues ; il y en a qui sont pavées, mais c'est l'exception... Les murs de la ville

ont été bâtis en 1738 (1), aux dépens du roi, mais à charge par les habitants de lui en rembourser le coût peu à peu ; la ville paie maintenant chaque année à l'acquit de cette dette six mille livres, dont deux mille sont fournies par le Séminaire. A Québec, les murs ont pareillement été bâtis aux frais du trésor, mais les habitants de cette ville ne sont pas tenus d'en rembourser le coût, vu qu'ils ont déjà à payer un droit sur leurs marchandises."

Comme si ces fléaux réunis n'eussent pas suffi pour accabler le Canada, celui de la guerre se joignit à tous les autres. La Guerre de la succession d'Autriche embrâsa toute l'Europe, et la France se vit de nouveau en face de la Grande-Bretagne, son ennemie héréditaire. La Nouvelle-York en profita pour enlever Louisbourg, dont les croiseurs faisaient à son commerce une guerre acharnée ; Duchambon se rendit au commodore Warren, après un siège de 49 jours (1745).

La nouvelle de la capitulation parvient en France quelques semaines après la victoire de Fontenoy. L'honneur est sauf, puisque dans cette journée mémorable le maréchal de Saxe a battu les Anglais, les Autrichiens et les Hollandais coalisés. Il n'importe ; à tout prix, il faut reprendre Louisbourg, clef du Canada, depuis que le traité d'Utrecht a dépouillé la Nouvelle-France de son armure défensive les provinces maritimes. On équipe pour reprendre cette place 40 vaisseaux portant 3000 hommes de troupes ; on les confie au duc d'Anville (1746), et un corps de Canadiens et de Sauvages, sous les ordres de M. de Ramezay, va

(1) Peut-être Kalm veut-il dire : restaurés en 1738. Ils étaient en pieux avant ce temps.

l'attendre en Acadie, en commençant le siége d'Annapolis.

A peine les vigies du vaisseau-amiral ont-elles signalé le nouveau continent, qu'une furieuse tempête accourt du fond de l'horizon ; les navires sont dispersés et jetés sur tous les rivages ; au bout de trois mois, le duc d'Anville, aussi malheureux qu'Enée échappé à grand'-peine à la colère de Junon, entre dans Halifax avec sept vaisseaux seulement. Pour comble d'infortune, une épidémie qui s'est glissée à bord décime les troupes, se communique aux Abénaquis, auxquels elle dévore le tiers de leur contingent, et finit par enlever l'amiral lui-même. Il fallait rentrer en France, où l'on apprit avec douleur que l'escadre avait perdu 2400 hommes depuis son départ.

Dès lors les Canadiens de M. de Ramezay ne pouvaient songer à continuer le siège d'Annapolis ; ils prirent leurs quartiers d'hiver à Beaubassin. Le 11 février 1747, pour ne pas se rouiller dans l'inaction, 300 d'entre eux, sous la conduite de M. Coulon, surprennent le colonel Noble à Grand-Pré, le tuent lui-même avec une partie de ses troupes, et font 300 prisonniers. La Nouvelle-Angleterre fut dévastée durant le reste de l'année.

La mère-patrie fit un nouvel effort pour secourir sa colonie. Le marquis de la Jonquière, nommé gouverneur-général en remplacement de M. de Beauharnais, quitta les côtes de France avec six vaisseaux de ligne et trente bâtiments de transport chargés de troupes et de provisions. Cette petite escadre, attaquée le 3 mai 1747 par une flotte anglaise de 17 vaisseaux de guerre, après s'être héroïquement défendue, fut obligée de se rendre, et M. de la Jonquière fait prisonnier fut rem-

placé par le comte de la Galissonnière, nommé gouverneur par intérim.

M. de la Galissonnière s'occupa avant tout de la défense du pays. Il recommanda au gouvernement de fortifier Québec et Montréal, et d'envoyer 10000 colons peupler le Canada et la Louisiane. On ne tint aucun compte de ses suggestions ; il n'en fit pas moins construire ou augmenter les forts de Québec au Mississipi, pour assurer les communications entre le Canada et la Louisiane ; il réorganisa la milice, qu'il porta à 12000 hommes, et envoya une troupe de 300 soldats chasser de la vallée de l'Ohio les colons anglais qui s'y étaient établis.

Il céda sa place en 1749 à M. de la Jonquière, à qui la paix d'Aix-la-Chapelle avait rendu la liberté l'année précédente. Dans ce malheureux traité, tous les intérêts de la France furent sacrifiés ; car, quoique victorieuse en Europe, elle se trouvait placée dans la même situation qu'avant la guerre, avec ce désavantage qu'elle avait perdu sa flotte. En outre la question des limites ne fut pas tranchée, de telle sorte qu'après cinq ans de discussions, il fallut reprendre les armes.

C'est sous M. de la Jonquière que la corruption commença à s'étaler sans vergogne dans les fonctionnaires publics chargés des finances en Canada. Il mourut à Québec en 1752. Charles LeMoyne, baron de Longueuil espéra vainement lui succéder ; il administra temporairement jusqu'à l'arrivée du nouveau gouverneur, le marquis Duquesne de Menneville, qui s'appliqua tout d'abord à relever la discipline et à rétablir l'ordre dans les finances. Comme son prédécesseur M. de la Jonquière, M. Duquesne suivit exactement le plan de M. de la Galissonnière.

Il donna à M. de Contrecœur la mission de se maintenir dans la vallée de l'Ohio, que les Anglais persistaient à réclamer comme partie intégrante de la Virginie. George Washington, alors major des milices virginiennes, accourut de son côté occuper le territoire contesté (1754). De Jumonville, envoyé avec 34 hommes par M. de Contrecœur pour sommer les Anglais de se retirer, fut cerné par les troupes de Washington dans la nuit du 27 au 28 mai, et tué avec neuf des siens, quoiqu'il eût dû être protégé par les plis de son drapeau parlementaire.

Un tel outrage ne peut être lavé que dans le sang : M. de Villiers, frère de Jumonville, à la tête de 600 Canadiens et de 100 sauvages, se jette sur le fort Nécessité défendu par 500 anglais et neuf bouches à feu. Les Américains se défendent avec courage, mais comment résister à un homme qui a la mort de son frère à venger ? Au bout de dix heures de combat, ils arborent ce drapeau blanc à l'inviolabilité duquel ils ont insulté quelques jours auparavant.

Les Commissaires de la Grande-Bretagne étaient encore à Paris, mais de fait la paix était déjà rompue ; déjà même Braddock avait reçu sa commission de général en chef des forces britanniques dans le Nouveau-Monde. La Guerre de Sept ans allait s'ouvrir ; l'heure où les deux colosses gaulois et anglo-saxon allaient s'étreindre dans une lutte suprême pour la possession de la Nouvelle-France, avait sonné à l'horloge du temps.

La disproportion des forces était grande : la population du Canada et de la Louisiane atteignait à peine 80,000 âmes, tandis que celle de la Nouvelle-Angleterre dépassait douze cent mille habitants ; néanmoins

chacun songea à faire consciencieusement son devoir. Le baron de Dieskau, maréchal de camp, reçut le commandement des troupes, et M. de Vaudreuil, gouverneur de la Louisiane, fut nommé gouverneur-général. Il remplaçait le marquis de Duquesne, qui allait reprendre la mer, et dont l'expérience comme marin était précieuse.

La campagne s'ouvrit pour les Français par une perte fâcheuse : les vaisseaux qui transportaient au Canada des approvisionnements et plusieurs régiments de troupes exercées, furent dispersés par le brouillard, et deux navires portant M. Rigaud de Vaudreuil frère du gouverneur, et huit compagnies de troupes furent enveloppés par toute la flotte ennemie ; ils se défendirent vaillamment, mais finalement furent contraints d'amener pavillon.

Dans une conférence des gouverneurs de provinces présidée en Virginie par Braddock, il fut arrêté qu'on attaquerait le Canada par quatre endroits à la fois ; Braddock mènerait les troupes régulières à l'attaque du fort Duquesne ; Shirley, à la tête des troupes provinciales, marcherait sur le fort Niagara ; Johnson sur le fort St-Frédéric, et Monkton, avec les milices du Massachusetts, surprendrait Gaspareaux et Beauséjour en Acadie (1755).

Monkton qui devait souiller les belles pages de l'Histoire de la Grande-Bretagne par un acte honteux indigne d'une nation civilisée, attira les Acadiens dans un piége à Grand-Pré, brûla leurs habitations, dévasta leur pays, et les embarquant pêle-mêle dans ses vaisseaux, les dispersa sur les côtes des colonies anglaises.

Les Canadiens de M. de Beaujeu allaient venger les malheureux Acadiens. Braddock, se fiant sur le cou-

rage des 1200 hommes d'élite qu'il conduisait, dédaignait les précautions les plus élémentaires : soudain, sur les bords de la Monongahéla, à environ trois lieues du fort Duquesne, il se trouve en face de 250 Canadiens et de 600 sauvages commandés par M. de Beaujeu. Dès la première décharge, M. de Beaujeu est tué, et remplacé par M. Dumas ; durant trois heures entières on combat de part et d'autre avec le plus grand acharnement, mais les dispositions des Canadiens sont habilement prises : ils sont placés à cheval sur le chemin, pendant que les sauvages forment de chaque côté deux ailes dans lesquelles les Anglais sont serrés comme dans un étau. Malgré ses efforts héroïques et ceux de ses officiers, Braddock a la douleur de voir fuir ses soldats ; il perdit dans ce combat les deux tiers de ses gens, et le reste ne fut sauvé que par l'intrépidité du colonel Washington et de ses milices.

De son côté Johnson s'était avancé avec environ 6000 hommes sur le fort St-Frédéric. Un détachement de 1200 soldats qu'il avait envoyé en avant fut mis en déroute par Dieskau, mais le général français ayant voulu, malgré la fatigue de ses soldats, profiter de sa victoire pour enlever les retranchements de Johnson, fut repoussé, perdit 800 des siens, et tomba lui-même grièvement blessé au pouvoir de l'ennemi.

Le quatrième corps, celui de Shirley, dut ajourner l'attaque de Niagara, faute des préparatifs nécessaires.

L'avantage de la campagne restait aux Français : ils en profitèrent pour ravager les établissements des ennemis depuis la Nouvelle-Ecosse jusqu'à la Virginie. Ils massacrèrent ou firent prisonniers plus de mille personnes durant l'hiver, et de Léry s'empara du fort Bull qu'il livra aux flammes.

Des deux côtés cependant on prenait des mesures de protection pour la campagne suivante : le marquis de Vaudreuil faisait fortifier Carillon, pendant que la Nouvelle York faisait du camp du lac St-Sacrement, appelé dès lors George ou William-Henry, une véritable forteresse.

L'honneur de jouer les derniers actes de cette magnifique épopée était réservé au marquis de Montcalm. Nommé en remplacement du général Dieskau, il débarqua à Québec au printemps de 1756, amenant avec lui le brigadier de Lévis, le colonel du génie Bourlamarque, le capitaine de Bougainville, et 1400 soldats. Le nouveau lieutenant-général des armées du roi se voyait obligé, avec 12000 hommes seulement, de tenir tête à plus de 25000 envahisseurs, mais sa grande âme n'eut pas une faiblesse, et bien qu'il eût compris toutes les difficultés de sa position, qu'il eût pénétré la faiblesse du gouverneur-général, reconnu l'impuissance de la métropole aux prises avec une partie de l'Europe à envoyer du secours à sa colonie, bien qu'il eût découvert l'infâme improbité de l'intendant Bigot et de ses fonctionnaires tarés, il ne songea pas un instant à se démettre de la charge difficile et délicate confiée à son patriotisme. La mort seule, et une mort glorieuse, l'affranchit de sa responsabilité devant sa patrie et la postérité !

Chargé par M. de Vaudreuil de s'emparer des fortifications d'Oswego, dont les ouvrages consistaient en trois forts : Oswego, Ontario, et George, il les enleva en cinq jours, fit aux ennemis 1600 prisonniers, et leur prit 5 drapeaux, 131 canons, 7 bâtiments de guerre et une immense quantité de munitions et de provisions de bouche. Ces vivres furent d'un grand secours dans

cette malheureuse année, où la disette et la petite vérole, comme nous l'avons dit plus haut, s'acharnaient à l'envi contre les Canadiens : " L'intendant, dit M. Garneau, fut obligé de faire distribuer du pain au peuple des villes chez les boulangers, à qui l'on fournissait de la farine des magasins du roi. "

La destruction d'Oswego ouvrait aux Canadiens et aux sauvages alliés la porte de la Nouvelle Angleterre. Durant tout l'hiver, la Pennsylvanie et la Virginie furent cruellement dévastées ; le chevalier de Villiers s'empara du fort Grenville, à 20 lieues de Philadelphie ; au mois de janvier, un détachement sorti du fort William-Henry fut détruit par les Canadiens, qui brûlèrent environ un mois après les environs de ce même fort.

Malgré un énorme renfort de 10000 soldats que le célèbre Pitt, alors ministre, envoya aux colonies anglaises, la campagne de 1757 fut signalée par de nouvelles défaites pour les ennemis. M. de Vaudreuil n'avait reçu cependant qu'un faible secours de 1500 hommes. Lord Loudoun dut renoncer à assiéger Louisbourg, dont la garnison venait d'être renforcée, et Montcalm, avec 7600 hommes, s'empara du fort William-Henry. Le commandant de la place, le général Monroe, s'était défendu vaillamment pendant six jours, mais le colonel Webb l'ayant fait prévenir qu'il ne pouvait dégarnir le fort Lydius pour aller à son aide, Monroe se rendit le septième jour. Montcalm accorda à la garnison les honneurs de la guerre ; comme il ne pouvait nourrir un si grand nombre de prisonniers, il leur rendit la liberté, à la condition que pendant dix-huit mois ils ne serviraient pas contre la France. Malheureusement les Sauvages, qui avaient contribué beaucoup à ce succès, déshonorèrent la victoire par

leur intraitable cruauté ; ils tombèrent sur les vaincus qui sortaient du fort, et en massacrèrent un certain nombre. Prévenu de cette violation du droit des gens, Montcalm s'élança vers le lieu du massacre, et, secondé par tous ses officiers, parvint au risque de sa propre vie, à arrêter le carnage.

Aussitôt après avoir fait raser les fortifications, il renvoya ses milices s'occuper des moissons. Cette fois encore la récolte manqua par suite des pluies continuelles et des gelées précoces, et durant l'hiver les souffrances du peuple furent excessives. Les vivres envoyés de France ayant été interceptés par l'ennemi, tous les articles de consommation se vendaient à des prix fort élevés, et les habitants en étaient réduits à deux onces de pain par jour ; au printemps, la livre de bœuf se vendait 25 sous.

Ces souffrances étaient jeux de vilains, point ne s'en souciaient Messieurs de l'Intendance. Bigot n'arrêtait pas pour si peu les invitations à ses bals et à ses festins. On jouait dans son palais de Québec un jeu effréné, et malgré les ordres du roi prohibant les jeux de hasard, on jouait aussi à Montréal chez M. de Vaudreuil.

Montréal perdit alors un homme qui emporta avec lui beaucoup de richesses, mais fort peu de sympathies et de considération : le commissaire Varin s'était décidé à aller dépenser en France les revenus d'une fortune scandaleusement acquise à force d'exactions ; sur sa demande, il fut relevé de ses fonctions, et Bigot le remplaça par le sieur Martel, frère du garde-magasin du même nom en cette ville. Ce même garde-magasin Martel avait été l'associé de Varin, et tous deux avaient établi à Montréal une maison dirigée par Pénissault et surnommée par le mépris populaire *la Friponne*, qui

causait le plus grand tort au commerce local ; elle seule approvisionnait tous les postes de traite qui se trouvaient aux environs.

" Pendant que les vivres étaient si rares, rapporte Ferland, les gens de la campagne étaient dévorés par quelques hommes rapaces, qui au nom du roi enlevaient les bestiaux à bas prix et les revendaient fort cher.. Pris au nom du roi, un bœuf se payait quatre-vingts livres ; mais il était revendu douze cents francs par ces mêmes hommes. Malgré ces vexations, les braves et honnêtes Canadiens se plaignaient peu. Leur réponse était toujours accompagnée de la même modération : Le roi peut prendre tout ce que nous avons, répondaient-ils, pourvu que le Canada soit sauvé."

Exemple admirable de fidélité et de patriotisme ! Quel triste contraste entre ces dévoués enfants de la France, et ces fonctionnaires avides, véritables vautours qu'on retrouve dans les moments les plus critiques et les plus douloureux de l'histoire, s'acharnant à la curée sur les lambeaux palpitants de la patrie expirante ! La main de fer de Napoléon Ier en contraignit plusieurs à rendre gorge, mais ils apparurent de nouveau en 1870, fournissant des chaussures à semelles de carton aux modestes héros qui défendaient le sol sacré contre le Teuton envahisseur.

Les Anglais en 1758 attaquèrent encore le Canada par trois points, et prirent comme objectifs Louisbourg, Carillon et le fort Duquesne. Les Français n'avaient que 6000 hommes de troupes réglées à opposer aux 80000 combattants d'Abercromby, le nouveau général en chef des ennemis.

L'amiral Boscawen, avec 24 vaisseaux de ligne, 18 frégates, 150 transports, et 12600 hommes sous les

ordres du général Amherst, fut chargé de la prise de Louisbourg. La garnison, commandée par M. de Drucour noblement secondé par sa femme qui ne craignait pas de monter sur les remparts pour donner aux soldats l'exemple de l'héroïsme, se défendit durant deux mois. Vains efforts ! Les fortifications mauvaises et incomplètes n'offrirent bientôt plus qu'une protection illusoire aux 7000 hommes qu'elles renfermaient ; le gouverneur dut capituler. Il demeura prisonnier de guerre avec les défenseurs de la place, réduits par la mitraille ou la maladie à 5000 hommes. Louisbourg fut démantelé, les habitants furent transportés en France.

Dans le même temps, Montcalm remportait (8 juillet) une éclatante victoire à Carillon, où, avec une phalange de 3000 héros, il repoussait 16000 ennemis. Pendant sept heures consécutives Montcalm, Lévis, Bourlamarque supportent le choc des colonnes anglaises. Six fois Abercomby revient à la charge, six fois il est forcé de reculer. Enfin il se décide à abandonner la victoire aux Français, laissant 5000 des siens sur le champ de bataille.

En se retirant sur le fort Edouard, Abercromby envoya le colonel Bradstreet avec 3000 hommes détruire le fort Frontenac défendu par 70 soldats ; le colonel Forbes s'empara aussi du fort Duquesne, qui fut réparé par les Anglais, et prit le nom de Pittsbourg.

La perte du Canada était retardée, mais n'en était pas moins assurée ; au moins, s'il fallait succomber, on tomberait avec gloire. On ne pouvait compter sur des secours de la métropole ; les armées françaises en Allemagne, aux prises avec un grand capitaine. éprouvaient des échecs répétés, et les vides creusés dans leurs rangs

absorbaient toutes les levées que faisait continuellement la mère-patrie.

Le Canada devait se suffire à lui-même, et se défendre contre les 60000 hommes qui venaient l'attaquer par trois points différents : le général Wolfe, avec 11000 hommes, était chargé d'assiéger Québec, le général Amherst allait lui amener 12000 hommes par le lac Champlain et le St-Laurent ; enfin le général Prideaux devait le rejoindre également par le lac Ontario, et enlever chemin faisant Niagara et Montréal.

M. de Vaudreuil fit une levée en masse de toute la population ; tous les hommes de 16 à 60 ans furent enrôlés dans la milice.

Il fallut évacuer Carillon et St-Frédéric devant le général Amherst. Pour couvrir Montréal, de Lévis fit occuper l'Ile aux Noix ; le capitaine Pouchot fut chargé de la défense de Niagara, et le capitaine de la Corne, avec 1500 hommes, reçut la mission de garder la tête des rapides du St-Laurent et l'embouchure de la rivière Chouaguen. Le gouverneur, Montcalm et de Lévis attendaient à Montréal, avec les autres bataillons et les milices, que l'ennemi commençât ses opérations, pour se porter où le besoin serait le plus pressant. Dès qu'il eût appris l'approche de la flotte anglaise, Montcalm courut à Québec (22 mai) avec toutes les troupes disponibles. On avait couvert la place par une suite de retranchements sur toute la côte de Beauport, et établi des batteries d'artillerie à tous les endroits où elles pouvaient être efficaces ; les vivres et les archives publiques furent transportés à Trois-Rivières, et les magasins des troupes placés à Montréal. La garnison de Québec, composée de 600 miliciens, fut confiée à M. de Ramezay.

15

Niagara ne pouvait se défendre longtemps contre toute une armée ; ce poste important capitula, et laissa ainsi les Anglais maîtres du lac Ontario et des pays d'en haut.

La flotte de Wolfe, guidée par un de ces hommes dont les descendants rougissent de porter le nom, par le traître Denis de Vitré, arriva devant Québec le 27 juin. Wolfe tente vainement de faire sortir les Français de leurs retranchements ; il dévaste les campagnes et bombarde inutilement la ville, Montcalm ne paraît pas. L'amiral anglais tente alors une attaque près de la côte du Saut Montmorency. Cette audace coûte la vie à 600 des siens (31 juillet).

Quelques jours après, on apprit à Québec la prise de Niagara. Dans la crainte que l'ennemi victorieux ne descendît à Montréal, " le chevalier de Lévis partit en poste afin de s'y rendre, emmenant avec lui le sieur le Mercier, commandant de l'artillerie ; il ne s'arrêta à Montréal que le temps qu'il fallait pour y rassurer les esprits, et se hâta d'aller rendre la confiance au détachement du chevalier de la Corne, auquel il donna de nouvelles instructions. Ce détachement, placé au-dessus des rapides du St-Laurent, s'était porté vers Chouaguen, et y était descendu à terre ; mais la supériorité des ennemis l'avait forcé de se rembarquer promptement et avec quelque perte. Le sieur de Lévis choisit l'île Oragouinton pour y construire un fort de campagne, qui couvrît les rapides." (1)

Déjà la campagne semblait terminée, car on était au 12 septembre ; les Français se relâchaient un peu de leur surveillance des côtes, et quelques compagnies étaient même parties pour faire la moisson, lorsque le

(1) Ferland.

13, à une heure du matin, par une nuit fort noire, Wolfe trompa la vigilance des sentinelles, et surprit le poste de l'Anse au Foulon commandé par l'inepte de Vergor. A quoi tient parfois le sort des empires! si un verre d'eau n'avait pas été répandu sur la robe de la reine Anne, Marlborough n'eût pas été disgrâcié, et la France n'eût peut-être pas été sauvée ; si un homme plus prudent et plus vigilant que Vergor eût défendu l'Anse au Foulon, le Canada n'eût peut-être pas changé de maîtres en l'an de grâce 1759.

Quoi qu'il en soit, le 13 au matin,les troupes anglaises couvraient les plaines d'Abraham. Montcalm, accouru de Beauport avec 4500 hommes, voulut, malgré les représentations qu'on lui fit, engager le combat avant que les ennemis eussent le temps de se retrancher. La bataille fut digne des deux grandes nations qui se disputaient la Nouvelle-France, digne des deux capitaines qui devaient payer de leur sang l'honneur de représenter leur pays dans cette lutte suprême.

Les Anglais essuyèrent sans s'ébranler la première décharge. Wolfe avait commandé à ses soldats de mettre deux balles dans leurs fusils, et de ne tirer que quand les Français seraient à vingt pas. L'ordre fut exécuté ponctuellement, et cette terrible décharge jeta la confusion dans les rangs français ; aussitôt les Anglais exécutent une charge à la baïonnette. Déjà les soldats de Montcalm sont en pleine déroute, lorsque Wolfe, tombé sur le champ de bataille, entend ces mots : " Ils fuient !—Qui ? s'écrie-t-il avec angoisse.—Les Français. —Je meurs content," réplique le héros. Ce furent ses derniers mots, il expira aussitôt.

Montcalm, déjà atteint de deux blessures, est entraîné par les fuyards. Il se maintient à cheval, malgré la

souffrance, lorsqu'un nouveau coup de feu le renverse mourant. On l'emporte dans la ville où il meurt en héros chrétien. Le gouverneur par son courage et son arrivée opportune, sauva les débris de l'armée. Les Français perdirent dans cette fatale journée près de mille hommes, y compris 250 prisonniers ; la perte des Anglais s'éleva à environ 700 hommes. A cette terrible nouvelle, M. de Lévis accourut à Québec, et conseilla hardiment au gouverneur de brûler la ville ou de la sauver par une victoire. Il donna contre-ordre aux troupes qui se retiraient sur Trois-Rivières, et les fit revenir sur Québec. Elles se trouvaient déjà à quelques heures de la ville, lorsqu'il apprit que M. de Ramezay, à qui le commandement en avait été confié, venait de capituler, avant même que les Anglais eussent tenté un assaut.

M. de Lévis ne put contenir sa noble indignation, mais le mal était irrémédiable. Il se retira sur la rivière Jacques-Cartier, où il prit ses quartiers d'hiver, et les miliciens se dispersèrent pour faire leurs récoltes. Le général Murray avec ses 8000 hommes, passa l'hiver à Québec où il fut laissé comme gouverneur.

En apprenant que ses troupes s'étaient emparées de Québec, l'Angleterre crut sa suprématie définitivement établie en Canada ; la vieille cité de Champlain était en effet la clef du pays à conquérir, mais cette allégresse était pour le moins prématurée. Nos vaillants guerriers les héros d'Oswégo et de Carillon ne devaient pas se laisser abattre par un échec, si terrible qu'il fût, et les Lévis, les Bougainville, les Bourlamarque étaient résolus à tenir tête à l'envahisseur jusqu'à la dernière extrémité. Quant à Louis XV, cette nouvelle blessure faite à l'orgueil national allait le laisser assez indiffé-

rent ; déjà vaincu à Rosbach, à Crevelt, à Minden, peu lui importait sans doute, un affront de plus ou de moins.

Cédant aux instances de M. de Vaudreuil, il se décida à envoyer à la colonie quelques secours inefficaces qui ne purent même arriver à destination : la route du Canada était soigneusement gardée par une flotte anglaise.

Aussitôt que les troupes britanniques furent entrées à Québec, Montréal devint la ville la plus importante du Canada resté français. M. de Vaudreuil y transporta le siège du gouvernement, et M. de Lévis, qui avait remplacé Montcalm comme général en chef, rejoignit le gouverneur général avec presque tout le reste de l'armée. Il ne pouvait songer à laisser l'ennemi jouir paisiblement des fruits de la victoire : il ne s'était retiré à Montréal que pour mieux se préparer au combat.

La réorganisation de l'armée ne se fit pas sans difficulté : il parvint cependant à réunir un petit matériel de guerre et une certaine quantité de munitions ; il réussit à équiper tant bien que mal environ 7000 hommes. Pour encourager la population à continuer ses efforts et ses sacrifices, dit Garneau, la voix solennelle de l'Eglise se fit entendre, cette voix qui a toujours un grand écho chez un peuple profondément religieux. L'évêque, Monseigneur de Pontbriand, publia un mandement où se trouvent ces mots : " Vous n'oublierez pas dans vos prières ceux qui sont morts pour la défense de la patrie : le nom de l'illustre Montcalm, celui de tant d'officiers respectables, ceux du soldat et du milicien ne sortiront point de votre mémoire... Vous prierez pour le repos de leur âme."

Au printemps, la vaillante armée se mit en marche

pour aller attaquer Murray à Québec. Les troupes belligérantes se rencontrèrent à Ste-Foye le 28 avril 1760 : après une lutte terrible et acharnée, durant laquelle nos miliciens, particulièrement ceux de Montréal, commandés par M. de Repentigny, firent des prodiges de valeur, les Anglais retraitèrent en désordre ; mille des leurs restèrent sur le champ de bataille. Les survivants coururent se réfugier dans l'enceinte de la ville, pour y attendre les renforts qui devaient leur être envoyés.

M. de Lévis les assiégea ; mais avec le faible effectif dont il disposait, il était dans l'impossibilité de tenter un grand coup ; des renforts lui devenaient indispensables. Il dut se contenter de bloquer étroitement la place, espérant que la mère-patrie enverrait à temps les secours nécessaires.

Deux semaines se passèrent dans cette situation critique ; on peut facilement deviner les sentiments qui s'agitaient alors dans l'âme des vaillants officiers et soldats des deux armées, lorsque le 9 mai une frégate entra dans le port. Le drapeau qu'on allait déployer devait aussi bien que l'écusson aux fleurs de lis arboré par Jacques-Cartier dans la baie de Gaspé, prendre possession de la Nouvelle-France. L'historien anglais Knox nous dépeint avec une émotion communicative les angoisses de ce terrible moment : " Telles étaient les espérances et les craintes des troupes que nous restâmes quelque temps en suspens n'ayant pas assez d'yeux pour regarder la frégate, mais nous fûmes bientôt convaincus qu'elle était anglaise. Il se trouva toutefois parmi nous des gens qui, ayant leurs motifs de paraître sages, cherchèrent à tempérer notre joie, et soutinrent obstinément le contraire, jusqu'à ce que le vaisseau eût

fait disparaître tous les doutes en saluant la ville de vingt et un coups de canon et en mettant son canot à l'eau. On ne peut exprimer l'allégresse qui transporta alors la garnison. Officiers et soldats montèrent sur les remparts faisant face aux Français, et poussèrent pendant plus d'une heure des hourrahs continuels, en élevant leurs chapeaux en l'air. La ville, le camp ennemi, le port, les campagnes voisines à plusieurs lieues de distance retentirent de nos cris et du roulement de nos canons ; car le soldat, dans le délire de sa joie, ne se lassait point de tirer. Enfin il est impossible de se faire une idée de notre allègresse si l'on n'a pas souffert les extrémités d'un siége, et si l'on ne s'est pas vu, avec de braves compagnons d'armes, exposé à une mort cruelle."

Le 15 mai, deux autres vaisseaux anglais entrèrent dans le port, et la flotte ennemie tout entière vint offrir, à la hauteur de la rade, le combat à M. de Vauquelin, à qui il ne restait que deux malheureuses frégates, presque dépourvues d'artillerie et d'équipage. Les Français ne peuvent espérer la victoire, mais Vauquelin, pendant deux heures, défend avec héroïsme l'honneur de son pavillon ; enfin les Anglais, parvenus à mettre le pied sur le pont du vaisseau français, y trouvèrent le commandant grièvement blessé, étendu au milieu des cadavres de tous ses officiers et de presque tous ses matelots. Le pavillon français flottait encore au tronçon du mât d'artimon : " Pourquoi n'amenez-vous pas votre drapeau ? lui demande l'officier anglais.

—" Si j'avais plus de poudre, je causerais encore avec vous, lui répondit fièrement Vauquelin. Quant à mon drapeau, si vous voulez le prendre vous n'avez qu'à monter le déclouer. Mon devoir de Français est non

pas de l'amener, mais de faire amener ceux des ennemis de mon pays."

Devant de nouvelles troupes fraîches et bien équipées, la résistance chez les Français assiégeant Québec, eût été plus qu'une témérité ; aussi se replièrent-ils sur Montréal.

Cette ville, après Québec, était l'objectif des envahisseurs, et Murray avait préparé un plan de campagne afin de s'en emparer.

Le 6 septembre, le général Amherst prenait position à l'ouest de Montréal ; le 8, Murray et Haviland se plaçaient de l'autre côté. Ils commandaient à 20,000 soldats et disposaient d'une puissante artillerie, tandis que la ville assiégée n'avait de vivres que pour quinze jours, et n'était défendue que par trois mille hommes ayant à leur service une infime quantité de munitions et douze petites pièces de canon presque hors d'usage : en outre cinq cents hommes étaient chargés de défendre l'île Ste-Hélène. Dans de telles conditions, nos ancêtres ne pouvaient choisir qu'entre deux partis : se rendre ou mourir. M. de Vaudreuil assembla à la hâte un conseil de guerre, et, sur l'avis de l'intendant Bigot, se décida à capituler.

Le général de Lévis réclamait pour ses troupes les honneurs de la guerre : cette demande fut repoussée.

Indigné de ce refus et profondément blessé dans sa fierté de soldat, il se retira dans l'île Ste-Hélène avec deux mille compagnons d'armes, résolu à y vendre chèrement sa vie. Il eût peut-être ravi à Cambronne l'honneur d'être le premier à préférer la mort sur le champ de bataille à une honteuse reddition, et le brillant officier des salons de Versailles eût devancé dans le chemin de l'héroïsme le vaillant capitaine sorti des

rangs du peuple, si le gouverneur-général, en le priant de remettre son épée à l'ennemi pour éviter à la ville les horreurs du carnage, ne lui eût demandé un sacrifice encore plus grand que la perte de la vie. Les prières et les ordres de M. de Vaudreuil décidèrent M. de Lévis à une obéissance qui, dans les circonstances, devenait une malheureuse, mais fatale nécessité. " La reddition des armes devant s'opérer le lendemain, raconte notre défunt ami Achintre dans quelques pages émues, le chevalier convoqua ses troupes pour une heure assez avancée de la soirée.

" C'était par une nuit humide et froide du mois de septembre ; de gros nuages gris fouettés par la bise d'automne ondulaient comme une houle sur le ciel, dont on apercevait parfois un pan étoilé à travers les déchirures des nuées ; de blanches vapeurs commençaient à monter du fleuve. Au loin, vers St-Lambert et Montréal, l'éclat de certaines lueurs piquait le voile de brume de taches jaunâtres ; c'étaient les feux des grandes Gardes des camps anglais.

" De grandes masses noires, coupées par intervalles intermittents, se meuvent dans l'ombre et déroulent leurs longs anneaux dans les fourrés du bois, pour marcher ensuite d'un pas lent et cadencé sur la route principale de l'île ; ce sont les régiments qui défilent par compagnies, et les épées nues des chefs dont la lame brille sous un rayon de lune.

" Tout-à-coup un roulement de tambour, roulement prolongé, retentit dans les ténèbres ; un autre lui succède, suivi de sons mats, secs et sourds ; chaque coup de baguette ressemble à un sanglot ; cela frappe l'oreille mais tombe sur le cœur.

" Le dernier peloton vient de se former à gauche de

l'armée. Les troupes sont rangées en ordre de bataille. En avant de leur front un vaste brasier où flambent des troncs d'arbres, éclaire les mâles figures d'un groupe d'officiers, au milieu duquel se détache, pâle et crispé, le visage du chevalier de Lévis.

" Au mouvement décrit par l'épée du commandant en chef, les tambours de toutes les compagnies éclatent à la fois, comme un coup de tonnerre, comme pour moduler ces gémissements lugubres et sourds, au milieu desquels les fifres jettent, semblables à des cris plaintifs, des notes entrecoupées et stridentes.

" A ce moment, trois hommes sortent de la profondeur des rangs et se dirigent vers le brasier ; ce sont les porte-étendards de chacun des régiments, tous trois tenant d'une main ferme mais le front incliné, la hampe du drapeau dont les plis déchiquetés par la mitraille retombent en lambeaux.

" Au second signal de l'épée du chevalier de Lévis, les officiers abaissent vers le feu qui fait son œuvre, l'image de la France militaire.

" Pendant que s'accomplit cet holocauste de l'honneur, les tambours battent aux champs, les troupes présentent les armes, les officiers saluent de l'épée ; on dirait l'éclat d'une parade à St-Germain, sous les regards du roi. Puis, lorsque la dernière fleur de lys eut crépité, lançant vers le ciel sous forme de larmes de feu, une suprême protestation, un cri, un seul, formidable rumeur, jaillit à la fois de toutes les poitrines : Vive la France ! Et les échos du rivage voisin répétèrent : Vive la France !

" Le chevalier de Lévis venait de brûler ses drapeaux plutôt que de les rendre à l'ennemi. Tout était perdu pour la France au Canada, tout, fors l'honneur, comme

l'avait écrit jadis de Pavie le plus chevaleresque des Valois."

Hélas ! un siècle plus tard, et sur son sol même, la France devait revoir cette lugubre et patriotique cérémonie de l'incinération des drapeaux. L'honneur d'une armée se symbolise dans les drapeaux, et le devoir d'un général, si la fortune des armes lui devient contraire, est de les soustraire aux humiliations de la défaite ; le 28 octobre 1870, les généraux de Laveaucoupet et Jeanningros brûlaient à Metz les drapeaux de leurs régiments.

Le 8 septembre 1760, le général Amherst signait la capitulation de Montréal.

Le même jour, les Anglais prirent possession de la ville, et le gouverneur, le général de Lévis, les troupes et les fonctionnaires s'embarquèrent pour la mère-patrie ; dès lors, le rôle de la France en Canada était fini ; l'étendard fleurdelysé, troué par la mitraille à Carillon, allait céder la place au drapeau britannique auquel les Canadiens devaient rester aussi inébranlablement fidèles sinon aussi vivement sympathiques qu'au premier.

Naturellement, il s'est trouvé, depuis ce jour fatal, nombre de gens pour répéter que "la conquête anglaise fut d'une importance infinie pour le pays," et que "la France s'est toujours montrée inepte à gouverner une colonie avec modération." Il est toujours facile d'accabler les vaincus ; d'ailleurs la France n'a pas besoin de la charité ou de l'aumône des autres, elle suffit à sa gloire.

Sous Louis XIV, Colbert ne ménagea pas ses encouragements à ce pays. Le roi et le ministre s'occupèrent du Canada avec une sollicitude soutenue, et l'œuvre de

Cartier et de Champlain se développa. Par contre, sous le règne scandaleux de l'indolent Louis XV, la mauvaise conduite ou l'impéritie de ceux qui étaient chargés d'administrer la Nouvelle-France, les exactions de l'intendant Bigot surtout mirent obstacle à la marche progressive de la jeune colonie......

On connaît les circonstances qui firent perdre à notre mère-patrie cette belle et immense contrée dont le sol avait été arrosé déjà par bien des flots de sang français.

CHAPITRE XIII.

MONTRÉAL À L'ÉPOQUE DE LA CONQUÊTE.

Suspendons pour un instant la relation des évènements historiques, et essayons de nous représenter la ville de Montréal, telle qu'elle était dans ces temps déjà éloignés de nous.

Les guerres qui se succédaient depuis un siècle et demi, les incursions répétées des sauvages qui troublaient sans cesse la tranquillité des colons, n'avaient pu empêcher le Canada de prospérer ; Montréal s'était agrandie au fur et à mesure que sa population augmentait, lentement il est vrai, mais sans interruption aucune. (1)

Bien que Québec, par le chiffre de sa population, occupât le premier rang, le rôle que jouait déjà sa rivale en Canada, vers l'époque de la cession, ne laissait pas que d'être prépondérant. Une note écrite en 1756, et relative à la nomination du marquis de Rigaud aux fonctions de gouverneur, en fournit le témoignage :

" Le gouvernement de Montréal, est-il dit dans cette

(1) En 1760, la population de Montréal était de 8,312 âmes. En 1770, elle atteignait le chiffre de 9,770 âmes.

note, est très important en temps de paix comme en temps de guerre. Il est toujours le centre des opérations et de toutes les correspondances avec les sauvages. C'est là particulièrement que se font tous les préparatifs pour les opérations militaires. Le gouverneur général est obligé, par ces raisons, d'y faire un voyage tous les ans ; mais lorsqu'il n'y est pas, le gouverneur particulier se trouve souvent dans le cas de prendre sur le champ son parti sur les objets les plus intéressants."

Construite au bord du fleuve, sur un emplacement mesurant 110 arpents de superficie, Montréal était ceinte, comme nous l'avons dit plus haut, d'un mur de pierre brute de quatre pieds d'épaisseur à la base et de trois pieds au faîte; au moment de la capitulation cette muraille était garnie de quelques petites pièces d'artillerie en mauvais état. Démolies et reconstruites plusieurs fois déjà, et améliorées par M. de Léry, ces fortifications ne pouvaient être de quelque efficacité que contre les attaques des tribus aborigènes, aussi les laissa-t-on peu à peu tomber en ruines.

Si, aujourd'hui, on les rétablissait sur leur ancien site, elles s'étendraient, approximativement—car nous n'avons pas l'intention de donner ici des détails d'une précision puérile—de la rue McGill à la place Dalhousie, et de la rue des Fortifications à celle des Commissaires.

Trente-et-une rues étaient ouvertes en 1760, et portaient les noms suivants: Notre-Dame (1), St-Joseph (St-Sulpice), St-Pierre, St-Paul (2), St-Charles,

(1) La patronne de St. Sulpice.

(2) Paul de Chomedey de Maisonneuve.

St-Jacques (1), St-François-Xavier (2), Dollard (3), St-Lambert (4), St-Gabriel (5), St-Victor, St-Jean Baptiste (6), Ste-Thérèse, St-Eloi, St-Claude, St-Giles (Casernes), St-François, Friponne, de l'Hôpital (7), St-Jean, St-Alexis, St-Denis (Vaudreuil), St-Sacrement, St-Nicolas, Augustine (McGill), Ste-Anne (Bonsecours), Callières (8), du Port. Il y avait, en plus, quatre ruelles.

La rue Notre-Dame constituait à cette époque le quartier aristocratique de la ville, qu'elle traversait dans toute son étendue. En la parcourant d'un bout à l'autre, de l'Est à l'Ouest, on remarquait d'abord le monastère et l'église des Récollets et le grand jardin y attenant ; lors de la cession, cette propriété tomba entre les mains du gouvernement britannique et fut plus tard échangée contre l'île Ste-Hélène (9), qui appartenait à l'honorable Charles Grant, puis vendue à la Fabrique de la paroisse de Montréal.

Au coin de la rue St-François-Xavier se trouvaient les tribunaux et le greffe.

Presque en face de ces édifices, on voyait le séminaire, monument déjà séculaire qui servait de résidence à MM. les Sulpiciens. Un passage communiquait du séminaire à la sacristie de l'église paroissiale. Cette

(1) Jean Jacques Olier.

(2) François de Belmont.

(3) Le héros canadien.

(4) Le major Lambert Closse.

(5) Gabriel de Queylus.

(6) Patron du Canada.

(7) Hôtel-Dieu.

(8) M. de Callières.

(9) Ainsi nommée en l'honneur de l'épouse de Champlain, Hélène Boulé.

église était bâtie dans l'axe de la rue Notre-Dame et sur une partie de la Place d'Armes : le cimetière était contigu.

Un peu plus loin se trouvait la prison, et vis-à-vis, sur l'emplacement où elle est encore aujourd'hui, la chapelle de la Congrégation, qui fut appelée Notre-Dame de Pitié, quand M. Faillon y eût déposé la statue qu'on y vénère. Un incendie la réduisit en cendres en 1768 ; on la rebâtit plusieurs années après, ainsi que la chapelle de Notre-Dame des Victoires qui avait été détruite en même temps.

En face de la place Jacques-Cartier, sur une partie du terrain occupé aujourd'hui par le palais de justice et le Champ de Mars, était située la maison des Jésuites, qui fut brûlée en 1803 ; à quelques pas plus loin, on apercevait, en bas de la rue Ste-Anne, aujourd'hui rue Bonsecours, la chapelle Notre-Dame de Bonsecours, qui fut détruite avec une partie de la ville par l'incendie de 1754. La première pierre de l'église Notre-Dame de Bonsecours actuelle fut posée le 30 juin 1771, par M. Et. Montgolfier, grand-vicaire et curé titulaire de la paroisse (décédé le 27 août 1791). Cette église fut ouverte au culte le 30 juin 1773.

Sur la rue Notre-Dame on remarquait, entre autres résidences, celle de M. de Ramesay, en face du couvent des RR. PP. Jésuites.

Sur la rue St-Paul, au coin de la rue St-Joseph, maintenant St-Sulpice, s'élevait l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie. Il était de très vastes dimensions, et des demoiselles appartenant aux meilleures familles françaises émigrées, telles que Melles Gabrielle d'Ailleboust, Jeanne Gabrielle Migeon et nombre d'autres, s'y dévouaient, à l'époque de la conquête, au service

des malades pauvres ; un couvent, une église et un grand jardin étaient adjoints à l'hôpital.

On voyait sur la rue où ils se trouvent encore aujourd'hui, les bâtiments de la Congrégation, et en face de la place Jacques-Cartier, le château Vaudreuil, dans lequel on installa en 1773, le collège St-Raphaël ; la fabrique avait acheté ce château pour la somme de 19500 louis.

Entre les rues St-Paul et des Commissaires s'élevait le palais de l'Intendance. Près de la rue St-Paul, sur le terrain où l'on voit aujourd'hui les magasins de la Cie Frothingham, était située l'antique résidence de M. de Maisonneuve qui fut pendant quelques années le premier Séminaire de Montréal. A l'extrémité ouest de la rue St-Jacques, on remarquait la poudrière et, à côté, le "cimetière de la poudrière," établi vers l'année 1750.

"En 1748, lisons-nous dans *Les premiers cimetières de Montréal*, le cimetière de l'hôpital était devenu insuffisant ; la place manquait pour enterrer les pauvres de la paroisse. Une assemblée composée de M. Louis Normand, supérieur du Séminaire et curé de la ville, grand-vicaire de l'évêque de Québec, de M. Antoine Déat, vicaire de la paroisse, et de messieurs les anciens et nouveaux marguilliers, se réunissait le 24 juillet 1748, dans une des salles du Séminaire, pour délibérer sur cette importante question." Il fut résolu que le curé et le marguillier en charge feraient, pour servir de cimetière aux pauvres, l'acquisition "d'un emplacement appartenant à M. Robert, situé à Montréal, près de la poudrière, contenant environ un quart d'arpent en superficie." En face de ce cimetière était installée la fabrique de Notre-Dame.

En général, les maisons étaient couvertes en bois ;

ces défectueuses toitures donnaient prise à de fréquents incendies qui exerçaient de grands ravages. C'est ainsi qu'en 1721, le 19 juin, l'Hôtel-Dieu et cent soixante maisons devinrent la proie des flammes, et que le 10 avril 1734, le même édifice reconstruit et quarante-six maisons furent réduites en cendres.

Vingt ans après, en 1754, l'église de Bonsecours et toutes les maisons environnantes furent consumées comme nous l'avons déjà rapporté, mais raconte Jacques Viger, "grand fut l'étonnement de tout le monde et grande la consolation des âmes vertueuses, quand, en fouillant dans les ruines, on retrouva au milieu des décombres l'image vénérée de Notre-Dame de Bonsecours, dans un état parfait de conservation."

Le terrible élément destructeur parut ensuite avoir oublié notre bonne ville ; de 1754 à 1765, il ne se déclara aucun incendie désastreux. Mais en 1765 presque toute la partie occidentale de la cité devint la proie des flammes par la faute d'un Anglais nommé Livingston. Cet homme qui professait une sainte horreur pour la prodigalité, conservait dans un coin de son habitation toutes les cendres provenant de son foyer, dans le but de se faire périodiquement une provision de savon. Le feu couvait naturellement sous la cendre, et un beau jour d'été, embrâsa la demeure de notre avare, et se répandit au loin, ne se laissant même pas arrêter par les fortifications. Les bâtiments des sœurs Grises et presque toutes les maisons de la partie ouest furent consumées. "Ainsi, dit S. E. Dawson, on ne peut voir aucune maison de la période française à l'ouest de la rue St-François-Xavier, si ce n'est peut-être le bureau de H. et J. Russell, rue St-Nicolas. Un quart de la surface et un tiers de la valeur de la ville furent dé-

truits. La perte fut évaluée à 87,523 louis sterling." Et M. Dawson ajoute cette observation typique : "Il n'y avait pas d'assurances dans le temps, et un comité de marchands, à Londres, ouvrit une liste de souscriptions, et se fit un point d'honneur national de ramasser une grosse somme, parce que l'incendie avait été causé par un Anglais. Le roi souscrivit cinq cents louis, et des commissaires furent nommés pour rembourser les victimes." On plaisante souvent sur le sentiment exagéré qu'ont les Anglais de leur amour-propre national, mais compris comme il le fut dans cette circonstance, il faut avouer qu'il ne mérite que l'admiration.

Ce terrible incendie amena cependant de bons résultats au point de vue du progrès matériel de la ville, car le produit des abondantes souscriptions faites en Angleterre et en Canada facilita la reconstruction sur un meilleur modèle des édifices détruits. En peu de temps une ville plus belle et plus florissante qu'auparavant s'éleva sur les cendres du vieux Montréal.

Trois ans après, le 11 avril 1768, un nouvel incendie répandit la ruine et la désolation. Le feu éclata dans la maison d'un nommé Tison, près de la porte St-Laurent, vers dix heures du soir, et ne put être maîtrisé que le lendemain à cinq heures, après avoir dévoré une centaine de maisons, outre une école et deux églises. Des souscriptions aidèrent encore cette fois à la réédification des résidences détruites.

On s'occupait peut-être plus, à l'époque où cessa la domination française en Amérique, du bien-être matériel que de l'instruction, qui était loin d'atteindre un niveau bien relevé. Que de personnes, occupant un rang éminent dans la société, possédaient à peine les éléments d'une instruction primaire ! Combien même

ne savaient ni lire ni écrire, ressemblant sur ce point à ces braves chevaliers du temps des croisades qui étaient aussi incapables de signer leur nom que de reculer devant l'ennemi.

Ce furent encore les prêtres et les religieux des deux sexes qui, les premiers, se dévouèrent à cette œuvre ardue de l'instruction du peuple, après avoir installé des écoles à leurs frais.

En 1760, les enfants furent admis dans les écoles dûes à la générosité des religieuses de la Congrégation, et dans celles que dirigeaient, après les avoir fondées, les prêtres de St-Sulpice. En 1773, ces derniers transportèrent dans le château Vaudreuil le collége établi d'abord à la Longue-Pointe, en 1767, par M. J. B. Curatteau de la Blaiserie, un des membres de la communauté décédé à Montréal, le 11 février 1790, à l'âge de 60 ans.

Cet établissement prit alors le nom de collége St-Raphaël ; les études qu'on y faisait allaient jusqu'à la rhétorique. Dans les autres écoles, on n'enseignait que la lecture et l'écriture. Parmi les élèves qui suivaient les cours du collège, à cette époque, il faut citer le jeune Joseph Octave Plessis, qui fut sacré évêque de Québec en 1806, et dont la mémoire est aujourd'hui en vénération dans tout le Canada.

Nous lisons dans une lettre de M. Montgolfier, grand vicaire et supérieur du Séminaire de Montréal, à Mgr l'évêque Briand (1), que, vers la fin de l'année 1773, il y avait au collége de M. Curatteau, " cinquante-deux pensionnaires et à peu près pareil nombre d'externes."

Grâce aux efforts du clergé, l'instruction se répandit peu à peu ; les progrès furent lents, on ne peut le nier ;

(1) Mgr Pontbriand était décédé à Montréal, en l'année 1760.

mais il faut remarquer que, dans l'état d'agitation où le plongeaient les guerres successives dont notre pays était alors le théâtre, le peuple ne pouvait avoir l'esprit tourné vers l'étude. On cultivait et l'on estimait plus la force physique que l'intelligence. Cela s'explique par le rôle considérable qu'avaient joué jusque-là la vigueur des muscles et la force des bras dans la défense du pays. Cette prédilection pour la force corporelle est restée aussi vivace parmi nous ; encore aujourd'hui le nom de Jos. Montferrand n'est-il pas dans toutes les mémoires ? " Cependant, dit M. de Cazes, lorsqu'en 1787 lord Dorchester chargea un comité du conseil exécutif de faire une enquête dans le but de porter remède à l'insuffisance de l'instruction publique dans le pays, il y avait déjà de 24 à 30 personnes par paroisse qui savaient lire et écrire, et la plupart des villages quelque peu populeux, entre autres ceux de l'Assomption, Boucherville, Laprairie, Terrebonne, avaient des instituteurs."

Le comité (1) chargé de faire cette enquête, après avoir consulté l'évêque de Québec, Mgr Jean Frs. Hubert, et son coadjuteur, M. Frs Bailly, en vint à conclure :

1o Qu'il était expédient d'établir sans délai des écoles gratuites de paroisses ou de villages, dans tous les districts de la province, pour l'enseignement de la lecture, de l'écriture et des premières règles de l'arithmétique ;

2o Qu'il était expédient qu'il y eût, au chef-lieu de chaque district, une école gratuite où l'on enseignerait toutes les règles de l'arithmétique, la grammaire, les

(1) Ce comité était composé de MM. Smith, Dunn, Mabane, de Léry, Caldwell, Grant, de Saint-Ours, Baby et Dupré.

langues, la tenue des livres, le jaugeage, la navigation, l'arpentage, et les branches pratiques des mathématiques ;

3o Qu'il était expédient d'ériger un collége, ou une institution collégiale, pour la culture des arts libéraux et des sciences qui s'enseignent ordinairement dans les universités d'Europe, à l'exception de la théologie.

Mais ces projets ne purent être mis à exécution, à cause de l'opposition qu'ils rencontrèrent.

La prise de Québec et la capitulation de Montréal avaient entraîné, pour la France, la perte de tout le Canada, c'est-à-dire d'une vaste région dont la superficie égalait celle de l'Europe entière. La France avait aussi perdu une population de soixante-dix mille âmes composée de sujets dont le dévouement à la mère-patrie était incontestable et la bravoure éprouvée. Ils ne craignaient pas d'aller au combat un contre dix, car leur courage était soutenu par une foi vive qu'entretenait sans cesse la parole de vaillants missionnaires ; les Canadiens vivant sous la domination française appartenaient à une race sans supérieure sinon sans égale.

M. de Vaudreuil avait bien apprécié ce peuple modèle, et il en parla en termes élogieux, en quittant le Canada, dans une lettre adressée aux ministres de Louis XV. " Jamais peuples, disait-il, n'ont été aussi braves et aussi attachés à leur prince."

Que dire des compagnes de ces hommes valeureux ? C'étaient des femmes courageuses, fidèles et pieuses qui, au besoin, auraient suivi les guerriers sur le champ de bataille ; plusieurs d'entre elles ont donné des preuves d'une intrépidité qui rappelle celle des Jeanne d'Arc et des Jeanne Hachette. Qui ne connaît les exploits de

Melle de Verchères, de Mme de Champlain et de Mme de la Tour, ces trois héroïnes dont les noms brilleront toujours dans l'histoire du Canada ? Quand elles ne payaient pas de leur personne, elles aidaient, en priant avec ferveur, au succès des armes de leur pays. Du reste, belles autant que braves, le roi d'Angleterre, Georges III les a jugées dans la personne de Mme de Léry, quand à la cour de Londres après la cession, il lui adressa le compliment suivant : " Madame, si toutes les dames canadiennes vous ressemblent, j'ai vraiment fait une belle conquête."

Descendant presque tous de la race normande, nos aïeux avaient conservé les qualités et les principes de leurs pères, ils étaient catholiques sincères. Aussi fit-on du " libre exercice de la religion catholique, apostolique et romaine " l'un des principaux articles de la capitulation de Montréal.

On n'oublia pas ceux qui avaient consacré leur existence au service de Dieu, et souvent leur fortune au progrès du pays. L'article XXXII assurait aux communautés de filles la conservation de leurs privilèges. Quant aux communautés des Jésuites, des Récollets et des Sulpiciens, le général Amherst refusa de fixer leur destinée avant de connaître le " *bon plaisir du roi.* " L'article XXXIV permit aux communautés et aux prêtres de conserver tous leurs biens.

Il fut aussi convenu que les places occupées par les Français seraient livrées aux Anglais et que les troupes françaises, le gouverneur, l'intendant et les employés du gouvernement passeraient en France.

Dès que l'armée anglaise fut entrée en possession de Montréal, presque toutes les principales familles françaises qui s'y trouvaient reprirent le chemin de la vieille

France. Les salons du quartier aristocratique se trouvèrent, conséquemment, à peu près déserts pendant un certain laps de temps, car les familles nobles demeurées en ville lièrent difficilement connaissance avec les conquérants.

L'histoire enregistre toujours avec admiration ces preuves d'affection données par les peuples vaincus à la patrie dont ils ont été violemment arrachés ; les témoignages d'amour donnés par les Canadiens et les Alsaciens-Lorrains à la France resteront, pour ces membres détachés d'un même pays, des titres éternels d'honneur, et pour la France un sujet d'incomparable consolation.

Quant au peuple canadien auquel la langue anglaise était étrangère, il se trouva dans un état de gêne facile à comprendre vis-à-vis de ses nouveaux gouvernants qui, pour la plupart, ignoraient la langue française.

Durant son court séjour à Montréal, le général Amherst divisa le Canada en trois gouvernements correspondant aux anciennes divisions : Thomas Gage fut nommé gouverneur de cette ville, et prit comme secrétaire un Suisse français, M. G. Mathurin. Il établit des tribunaux et permit aux Canadiens de prendre part à l'administration de la justice, en qualité de juges. En 1761, le gouvernement de Montréal fut divisé en cinq arrondissements ayant chacun une chambre de justice.

"Outre ces cinq chambres, il y avait encore celle de Montréal, qui avait le privilège de faire comparaître pardevant elle les particuliers des campagnes. Ces chambres de justice ne devaient pas se composer de plus de sept officiers de milice, ni de moins de cinq, dont un au moins devait avoir le rang de capitaine. Elles siégeaient tous les quinze jours et décidaient des

affaires civiles d'après les lois et coutumes du pays, *en autant que ces lois leur étaient connues.*" (Bibaud).

A Montréal siégeait une fois par mois un conseil d'officiers des troupes devant lequel pouvaient appeler des décisions de leur chambre de justice les habitants de la Pointe-Claire, des Cèdres, de Vaudreuil, de l'Ile Perrot, de Sainte-Anne, de Sainte-Geneviève, de Lachine, de Saint-Laurent et du Saut-au-Récollet. On pouvait, finalement, en appeler au gouverneur général, qui jugeait en dernier ressort.

Ainsi fut établi le régime militaire, au mépris de la capitulation. N'était-il pas dit, en effet, à l'article XLI, que les Canadiens, les Français et les Acadiens qui restaient dans le pays deviendraient "sujets du roi ?" De quel droit alors, remplaça-t-on leurs juges naturels, qu'ils auraient dû conserver, par une soldatesque ignorante, guidée souvent par un étroit esprit d'inimitié envers les vaincus ? Cette manière d'agir déplut beaucoup à nos ancêtres, et, afin de n'avoir aucun rapport avec les juges armés qu'on leur imposait, ils choisirent les membres du clergé comme arbitres de leurs différends.

Le traité de paix, signé le 1er février 1763, enrichit l'Angleterre des dépouilles de la France, et ne laissa à notre mère-patrie que Saint Pierre, Miquelon, la Guadeloupe, Marie-Galante, la Désirade, la Martinique et Sainte-Lucie, en Amérique.

Quand cet évènement fut connu en Canada, mille à douze cents Français ou Canadiens émigrèrent en France. La population de Montréal diminua donc considérablement ; en 1760, elle était de 8,300 âmes : le recensement de 1765 nous apprend qu'il y avait alors, en cette ville, 900 maisons habitées par 5,733

personnes,— soit une diminution de 2,567 depuis la capitulation.

A la fin d'octobre 1763, Burton, gouverneur des Trois-Rivières, passa à Montréal pour remplacer le général Gage, qui venait d'être nommé à la place de Jeffrey Amherst. L'année suivante, le général Murray fut appelé aux fonctions de gouverneur de la province de Québec, dont le cabinet de Saint-James venait de fixer les limites. On introduisit dans cette province les lois criminelles anglaises, et on voulut obliger les Canadiens à prêter le serment d'allégeance, sous peine d'expulsion ; une ordonnance annonça aussi l'introduction des lois civiles anglaises, mais en présence de l'opposition que souleva cette mesure, Murray décida que dans les actions relatives à la tenure des terres, aux droits d'héritage, etc., on suivrait les anciennes lois et coutumes du Canada.

Cependant le choix des juges, des magistrats et des officiers publics qu'on donna aux Canadiens n'était pas de nature à les satisfaire. D'après le témoignage de Murray lui-même " il fallait faire des magistrats et prendre des jurés d'entre quatre cent cinquante commerçants, artisans et fermiers méprisables (principalement par défaut d'éducation), qui haïssaient la noblesse canadienne à cause de sa naissance, et parce qu'elle avait des titres à leur respect, et qui abhorraient les paysans, parce qu'ils les voyaient soustraits à l'oppression dont ils avaient été menacés." Le peuple n'était pas plus satisfait de la conduite que tenaient les troupes d'occupation : les militaires se gênaient peu pour commettre des actions répréhensibles que la population supportait avec résignation et sans trop se plaindre ; mais en 1765, ils se rendirent coupables d'un attentat

qui jeta la terreur dans Montréal et dans toute la province :

" En conséquence d'un ordre du général Murray, dit Bibaud, une partie des troupes était logée chez les habitants. Le capitaine (ensuite le juge) Fraser, appelé ailleurs, ayant laissé le logis qu'il occupait, le capitaine Payne s'installa à sa place, bien que le propriétaire eût loué l'appartement à un citoyen. A une séance des juges de paix, où se trouvait M. Walker, commerçant et magistrat de Montréal, ce propriétaire se procura un ordre par lequel il enjoignit au capitaine Payne de quitter sa demeure. Sur le refus d'obéir de ce dernier, il fut mis en prison. Il obtint, quelques jours après, du juge en chef, un ordre d'*habeas corpus*, ou de mise en liberté sous cautionnement. Mais la résolution fut prise (par lui-même ou par ses amis) de punir le magistrat qu'on croyait avoir eu le plus de part à l'ordre de déguerpir et à l'emprisonnement. Le 6 décembre 1764, à neuf heures du soir, un certain nombre d'individus masqués, ou barbouillés de noir, s'introduisirent chez M. Walker, l'assaillirent, le blessèrent et le mirent sans connaissance ; ils l'auraient probablement laissé mort, si l'alarme qui se répandait dans le voisinage ne leur eût fait juger à propos de prendre la fuite."

Le gouverneur offrit deux cents guinées à quiconque ferait connaître les coupables. On accusa plusieurs personnes, qui toutes furent acquittées, et M. et Mme Walker furent déclarés coupables de parjure, à la session de la cour criminelle tenue à Montréal en 1767.

En 1766, Mgr Jean Olivier Briand, évêque de Québec, revint en Canada. La même année, le brigadier général Carleton fut nommé lieutenant-gouverneur en remplacement de Murray.

L'arrivée du nouveau gouverneur n'apporta pas un remède immédiat aux embarras et aux troubles qui arrêtaient l'essor de la prospérité dans le pays. Mais en 1774, grâce aux plaintes de nos ancêtres, grâce à l'appui du commissaire Thurlow, grâce surtout aux Etats-Unis qui commençaient à se remuer, et du côté desquels le gouvernement n'eût pas voulu voir passer les Canadiens, la couronne d'Angleterre accorda à sa colonie l'Acte de Québec, qui améliora considérablement l'état d'oppression dans lequel vivaient nos pères depuis la conquête. Il assurait aux catholiques le libre exercice de leur religion, les dispensait du serment du test, (1) rétablissait l'usage des lois civiles françaises et créait un conseil législatif. (2)

En général, les Anglais se montrèrent mécontents des concessions faites par l'Angleterre. Ils avaient rêvé l'esclavage et, finalement, l'écrasement de la race canadienne qu'ils détestaient à cause de sa religion, et voilà que la métropole favorisait les Canadiens-Français et renversait d'un coup tout l'échafaudage de leurs projets ! Ils en étaient indignés.

A Montréal, ils s'assemblèrent pour manifester " l'horreur que leur causait l'Acte de Québec." Dans une lettre traduite des *American Archives*, nous trouvons le résumé suivant de cette assemblée :

" A une assemblée générale des habitants anglais de

(1) Les fonctionnaires et officiers anglais étaient tenus de prêter ce serment, par lequel ils déclaraient qu'ils ne croyaient ni à la transsubstantiation, ni au sacrifice de la messe, ni à l'invocation de la Sainte Vierge et des Saints.

(2) Ces faveurs accordées par le Roy et le Parlement de la Grande-Bretagne rendaient les Canadiens le plus heureux peuple de l'univers. (Sanguinet.)

la ville de Montréal, pour aviser aux moyens les meilleurs et les plus convenables de représenter à Sa Majesté et au parlement le véritable état de cette province, en faisant connaître la part que nous avons dans le commerce, les propriétés foncières que nous possédons, l'état misérable où nous avons trouvé ce pays et l'état florissant où nous l'avons élevé ; la récompense que nous allons recevoir, en vertu du dernier acte du Parlement sera d'être privés de certains bienfaits de notre constitution, tels que le procès par jury, l'*Habeas corpus*, et d'être soumis aux lois faites par un conseil législatif composé de personnes qui dépendent entièrement du gouverneur, et favorables aux lois despotiques de France. Si cet acte est mis en force, nous n'aurons plus de garantie pour nos biens, ni pour notre religion (la religion catholique romaine étant par cet acte établie dans le pays), nous devons être réduits à la triste nécessité de vivre comme des esclaves, ou d'abandonner le pays et une partie de nos biens, et la province devra retomber dans le misérable état d'autrefois. C'est avec la plus entière unanimité que les messieurs suivants : Thomas Walker, Isaac Tood, James Price, John Blake, Alexander Paterson, John Porteous, ont été choisis pour former un comité, afin d'aller à Québec s'entendre avec les Anglais de cette ville dans cette circonstance alarmante. Ils ont aussi généreusement souscrit pour défrayer les dépenses que ces démarches nécessiteront." (*Invasion du Canada*, par l'abbé Verreau).

CHAPITRE XIV.

MONTRÉAL DURANT L'INVASION AMÉRICAINE.

Il était temps que justice fût rendue aux réclamations des Canadiens, car peu après la proclamation de l'Acte de Québec, M. François Cazeau, riche marchand de Montréal, d'origine française, et plusieurs Anglais de la même ville, reçurent une lettre rédigée par les délégués des anciennes colonies anglaises réunis en congrès à Philadelphie. Ce manifeste portait en substance que les colonies gouvernées d'une façon arbitraire et frappées d'impôts trop lourds, avaient pris la résolution de se soulever, afin de conquérir leur indépendance, et demandaient au Canada de faire cause commune avec elles.

Des exemplaires de la lettre du congrès furent répandus à profusion dans le pays, mais elle ne produisit pas l'effet qu'on en attendait. En général le peuple resta assez indifférent et manifesta l'intention de garder la neutralité ; la lutte entre John Bull et l'oncle Jonathan l'intéressait peu ; il comprenait que quel que fût le résultat de la querelle, sa destinée était d'appartenir au vainqueur ; et de l'un ou de l'autre vainqueur il avait reçu jusqu'alors fort peu de gages d'affection.

Citons ici un épisode très intéressant raconté par M. de Gaspé : " Dans ma jeunesse, dit-il, on remarquait des tombes isolées le long de la route, sur la côte du sud, au bas de Québec : c'étaient celles d'un nombre de Canadiens rebelles qui, pendant la guerre de 1775, avait pris fait et cause pour les Américains, et auxquels leurs curés avaient été obligés, quoique bien à regret, de refuser la sépulture ecclésiastique à cause de leur obstination à ne vouloir pas reconnaître leur erreur. Ces infortunés ayant appris que les Français combattaient pour la cause de l'indépendance, s'imaginèrent à l'époque de l'invasion qu'en se rangeant du côté des Américains, ils verraient bientôt venir les Français derrière eux. Le souvenir de la conquête était alors en effet bien vivace, et les persécutions du gouvernement n'avaient pas peu contribué à attirer les haines invétérées des Canadiens contre les Anglais. Il était donc bien naturel de voir les malheureux vaincus tourner leurs regards attristés vers l'ancienne patrie d'où ils espéraient toujours voir revenir *leurs gens.* On rapporte qu'un des rebelles étant à son lit de mort, le curé vint l'exhorter à avouer sa faute. Le mourant se soulève à demi, et le regarde d'un air de mépris en disant : *Vous sentez l'Anglais* ! Puis il se retourne du côté de la muraille, et expire." Le clergé et la noblesse se montrèrent hostiles aux Américains ; seuls les marchands anglais et quelques autres leur étaient favorables, parce qu'ils craignaient pour leurs relations commerciales, une interruption dont ils avaient été menacés.

Au mois de février 1775, une assemblée des marchands anglais, convoquée par des délégués envoyés *incognito* par le congrès, eut lieu à Montréal. Bientôt la ville fut remplie d'espions. " Un grand nombre de

marchands anglais se montrèrent publiquement dévoués en faveur des Bastonnois par leurs discours, et cherchèrent à soulever le peuple et à mettre la confusion." (Sanguinet).

Le 26 avril, le gouverneur Carleton, par une proclamation, abolit les anciennes commissions et ordonnances, à dater du 1er mai, jour où l'Acte de Québec devait entrer en vigueur. Il nomma en même temps juges pour le district de Montréal, Adam Mabane, Thomas Dunn, Jean Fraser et Jean Marteilhe. Il octroya à M. Hertel de Rouville l'emploi de gardien de la paix de Montréal.

Il se passa, dans la nuit du 1er mai, un évènement d'assez peu d'importance, mais qui nous dépeint bien l'état des esprits dans ces conjonctures critiques pour l'Angleterre, car de la fidélité de ses sujets de fraîche date pouvait dépendre le sort de sa colonie : des inconnus insultèrent la statue du roi d'Angleterre, élevée sur la place de la haute ville. Ils la barbouillèrent de noir et lui passèrent autour du cou un collier de pommes de terre auquel était suspendue une croix portant cette inscription : " VOILA LE PAPE DU CANADA ET LE SOT ANGLAIS." (1)

" De bonne heure le matin, quand l'insulte fut découverte, le commandant envoya deux sergents laver le buste et enlever chapelet, croix et inscription. Les nouveaux juges et conservateurs de la paix furent alors

(1) " La nuit dernière, il a été fait une insulte atroce à la statue du Roy qui est érigée, comme tu sais, sur la place de la haute ville. Ils l'ont noircie, mis un collier de patates avec une croix et une inscription où était écrit " Pape des Français " et se terminait par une sottise plus insultante que tout le reste." (*Lettre de P. Guy, de Montréal, à l'hon. Frs. Baby, de Québec.*

consultés, mais ils ne prirent d'autre mesure immédiate que d'envoyer au gouverneur un récit de ce qui était arrivé. Mais les militaires s'emparèrent de l'affaire, blâmèrent les habitants anglais, faisant des réflexions sur leur compte, surtout sur les membres du comité, qui furent complètement accusés, quelques-uns surtout, d'être les auteurs de cet acte, ce qui a causé un grand malaise et aussi, je le crains, de mauvaises conséquences. Les Canadiens, aussi, les désignent comme les auteurs. Ainsi vous pouvez juger. Une souscription de cent louis sterling fut formée par les marchands, au Café, pour donner une récompense à celui qui découvrirait le coupable. Les messieurs de l'armée ont aussi souscrit cinquante guinées dans le même but, et le lendemain des avis furent publiés par les deux partis, au son du tambour. Il y eut deux querelles. M. Belestre se tenait au coin d'une rue avec quelques autres personnes quand l'avis fut lu, et il fit la remarque que l'auteur, quel qu'il fût, méritait d'être pendu. Là-dessus le jeune Franks dit qu'on ne pendait pas les gens pour si peu et que cela ne valait pas la peine. Belestre, devenu furieux à ces mots, injuria Franks et lui tira le nez ; Franks répondit par un coup de poing qui étendit l'autre par terre et lui coupa le front. Quelqu'un s'interposa et les sépara. Ils s'adressèrent chacun aux juges ; mais ni l'un ni l'autre n'eut satisfaction. Belestre, étant l'agresseur, ne put faire arrêter Franks, ni Franks, Belestre ; mais pour quelle raison ? je ne sais. Le lendemain, Franks fut arrêté et jeté en prison, non pour assaut, mais sur l'affidavit de Belestre, pour les paroles dont il s'était servi en parlant de l'outrage, et le cautionnement fut refusé... L'autre affaire eut lieu entre Ezechiel Salomon, le Juif et

Le Pailleur : ce dernier accusait les Juifs d'avoir défiguré le buste. Il y eut quelques paroles échangées. Salomon jeta l'autre par terre. Il a été arrêté et a donné caution." (Lettre de M..., de Montréal, à M. H. Finlay, 6 mai 1775).

Le gouverneur Carleton offrit vainement deux cents piastres pour l'arrestation des coupables ; ils restèrent introuvables.

Dès ce moment, les évènements allaient se précipiter : le 9 mai, deux cents Américains ayant à leur tête les colonels Allen et Arnold, arrivèrent près du fort Carillon ; quelques-uns d'entre eux y pénétrèrent avec du rhum, et enivrèrent la garnison composée de 50 hommes. Le lendemain tous les autres y entrèrent à leur tour par surprise, firent les soldats prisonniers, et s'emparèrent des armes, des munitions et des vivres. Une autre troupe s'empara du fort St-Frédéric ; une autre encore se dirigea vers St-Jean, où elle arriva le 17 mai : elle prit aussitôt possession de la ville, et fit prisonniers douze hommes de troupe.

Aussitôt après leur départ, un ancien officier, nommé Moïse Hazen, alla porter à Montréal la nouvelle de ce qui venait de se passer. Les Montréalais furent très alarmés et les partisans des *Bastonnois* firent tous leurs efforts pour augmenter la confusion. Le lieutenant-colonel Templere, qui commandait le 26e régiment et la garnison de Montréal, envoya aussitôt à St-Jean cent quarante soldats sous les ordres du major Preston. Les Américains, qui allaient être surpris, furent prévenus de l'approche des ennemis par un de leurs partisans : un marchand de la ville, nommé Benden, traversa le fleuve avec la troupe, et, dès qu'il fut arrivé à Longueuil, monta à cheval et se dirigea sur St-Jean, à

bride abattue. Le lendemain, les envahisseurs avertis du danger qu'ils couraient quittaient la place, et Benden, porteur d'une lettre par laquelle Allen demandait des munitions et des vivres, retournait à Montréal.

Arrivé en cette ville, dit Sanguinet, "il rapporta qu'il avait entendu soixante décharges de coups de fusil. L'on crut que toutes les troupes du Roy étaient tuées, ce qui mit la ville de Montréal en alarme et même dans la confusion. Les traîtres riaient et ne cherchaient qu'à augmenter le mal. Bendon (Benden) se promenait dans les rues avec plusieurs de ses amis, en publiant cette nouvelle, lesquels ne cherchaient qu'à intimider le public!" (1)

Le même jour, le colonel Templere fit assembler les citoyens de Montréal dans l'église des Récollets, et il fut résolu qu'on prendrait les armes pour se défendre.

Cette assemblée fut suivie d'une autre qui eut lieu le lendemain dans la plaine de Ste-Anne ; le colonel Templere proposa de former des compagnies de trente hommes, et huit députés furent nommés pour faire le recensement et les rôles des citoyens.

Les troupes commandées par le major Preston revinrent de St-Jean le même jour, et faillirent faire un mauvais parti à Benden, qui les avait trahies. Une cinquantaine de volontaires canadiens, sous la conduite de M. Picoté de Belestre, partirent pour reprendre pos-

(1) " Tu as, sans doute, appris les alarmes que nous ont données les Bastonnois. La mauvaise volonté du plus grand nombre des Canadiens, et qui n'était que trop manifeste, obligea le colonel (Templere) de menacer de faire sauter la ville par les poudres sy on ne voulait pas se garder. Tu ne saurais t'imaginer la terreur panique qui s'est emparée de tous les esprits sans distinction de sexe ; plusieurs ont envoyé à la campagne leurs papiers et ce qu'ils avaient de plus de conséquence, et beaucoup sont prêts à partir." (Lettre de Mme Benoit à l'hon. Frs. Baby).

session du fort St-Jean jusqu'à l'arrivée des troupes de Québec.

Le 26 mai, le gouverneur Carleton fit son entrée en cette ville et lança une proclamation pour mettre les milices sur pied ; cette proclamation rétablissait la loi martiale en Canada. M. Duffy-Desauniers fut nommé colonel, M. Neveu-Sevestre lieutenant-colonel, et M. St-George Dupré major des milices de Montréal.

Au commencement de septembre, un parti de Yankees qui s'était approché de St-Jean fut attaqué par quatre-vingts sauvages et mis en déroute ; bon nombre d'Américains restèrent sur le champ de bataille. Dès que la nouvelle de cette victoire parvint à Montréal, on s'assembla sur le Champ de Mars, au milieu d'une grande surrexcitation populaire ; le vieux sang français bouillonnait depuis que la poudre avait commencé à parler, et gentilshommes et bourgeois s'adressant au général Prescott le suppliaient de leur donner des armes et de les envoyer au feu, protestant qu'il serait honteux pour les Canadiens de rester en arrière.

Prescott avait en vain essayé de faire marcher des hommes de la campagne vers le théâtre du combat ; un certain nombre de volontaires montréalais partirent en avant, sous le commandement de M. de Longueuil (1)

(1) Parmi les documents que M. de Beaujeu a bien voulu mettre à notre disposition, nous trouvons la lettre suivante adressée par Prescott à M. de Longueuil, inspecteur de milices :

Monsieur, je reçois à l'instant l'honneur de votre lettre. J'avais lieu de penser, d'après les témoignages que m'avaient rendus des personnes accréditées et qui méritaient ma confiance, que les habitants canadiens ne se refuseraient pas à marcher, dès qu'ils seraient commandés de la part du Roy ; ils ne sentent pas le tort qu'ils se font par leur désobéissance. Tâchez, mon cher Monsieur, de faire partir seulement les habitants des paroisses voisines ; leur exemple engagera les autres à les

Sanguinet évalue leur nombre à cent vingt, et Mme Vve Benoist, dans une lettre à l'honorable Frs Baby, dit que deux cents Canadiens et six Anglais partirent, ainsi que trois cents Sauvages.

" Prescott, dans un transport de reconnaissance pour la victoire que les Sauvages venaient de remporter, et que le major Preston, commandant de St-Jean, lui annonçait comme une chose sy surprenante et sy magnifique, pria M. Duffy d'aller dire de sa part à M. Montgolfier de chanter une grande messe le lendemain et un *Te Deum* d'action de grâces, ce qui a été exécuté. Cela s'est rencontré le jour de la nativité de la Sainte-Vierge." (Mme Vve Benoist à l'honorable Frs Baby).

" Parmi les volontaires montréalais, il y avait plusieurs négociants riches qui abandonnèrent leurs familles et leur commerce. Les marchands anglais refusèrent d'y aller nettement. Alors la milice montait la garde régulièrement dans la ville de Montréal, et les bourgeois qui n'étaient point dans la milice avaient formé une compagnie de volontaires et pris leur corps de garde à la porte du Château, et les marchands anglais à la porte du marché : une nuit, à cette garde, toutes les pierres des fusils furent ôtées, sans savoir par qui." (Sanguinet).

Tandis qu'on se battait aux environs de Montréal, cette ville était relativement tranquille. Les habitants étaient inquiétés cependant par les préparatifs de départ du général Carleton " qui faisait embarquer

imiter. Si vous ne pouvez réussir en vingt-quatre heures, revenez-vous-en en ville avec les volontaires qui sont avec vous. Bien convaincu de votre zèle, je vous prie d'être assuré de la parfaite estime avec laquelle je suis, etc...

dans les navires mouillés devant la ville, tous les vivres du Roy, le bagage des troupes qui étaient à St-Jean."

Un grand nombre d'officiers yankees pénétrèrent peu à peu dans la place, en se faisant passer pour des marchands.

Le 24 septembre, Allen traversa de Longueuil au courant Ste-Marie, avec cent cinquante hommes ; un nommé Jacques Roussin lui prêta des canots pour amener les autres Yankees qui étaient restés dans le fort de Longueuil. Le lendemain, un cultivateur nommé Deshotels, les surprit et accourut à Montréal donner l'alarme : "Dans l'instant l'on ferma les portes et l'on fit battre la générale. Aussitôt les citoyens canadiens et anglais de la ville se rendirent dans le Champ de Mars avec leurs armes, et de là à la cour des casernes, pour prendre des balles et de la poudre pour aller repousser l'ennemi... Pendant ce temps l'on vit plusieurs personnes, et surtout le colonel Jamson, surintendant des Sauvages, Clause et toutes les femmes et enfants des officiers qui, avec leur bagage, s'embarquèrent dans les navires qui étaient mouillés devant la ville."

"Les citoyens sortirent de Montréal au nombre d'environ trois cents Canadiens et trente marchands anglais (sous les ordres du major Campbell). Le reste des marchands anglais ne voulurent point y aller. C'est là où on reconnut le plus ouvertement les traîtres. Il sortit aussitôt de la ville environ trente hommes de troupes." (Sanguinet).

Le combat dura environ une heure ; les troupes du roi repoussèrent les envahisseurs et firent une trentaine de prisonniers, parmi lesquels se trouvaient Allen, leur chef, et quelques Canadiens rebelles. Le major Carden

et Alexander Paterson, marchands de Montréal, furent mortellement blessés dans l'engagement. Cette victoire décida les gens de la campagne qui, jusqu'alors, n'avaient pas voulu prendre les armes, parce qu'un grand nombre d'entre eux penchaient pour les Américains.

"Au commencement du mois d'octobre, il se trouva, à Montréal, plus de douze cents habitants des campagnes, joints à plus de six cents de la ville, des faubourgs et de la banlieue, ce qui aurait fait une petite armée respectable. . . Il arriva aussi cent Sauvages du lac des Deux-Montagnes et de St-Régis."

"Tout ce monde, en laissant une garnison dans la ville, aurait formé, joint aux paroisses de Boucherville et de Longueuil, un camp d'au moins deux mille cinq cents hommes. En outre, la quantité d'habitants des paroisses du nord, qui voulaient se joindre au camp de Longueuil, si le général donnait ordre de traverser, aurait été plus que suffisante pour faire lever le siége que les Bastonnois faisaient à St-Jean."

Mais le gouverneur demeura dans une inaction blâmable, se bornant à faire distribuer des fusils. Au bout de trois semaines d'attente, les habitants de Varennes impatientés, lui demandèrent la permission d'aller attaquer les rebelles ; il leur répondit qu'il n'était pas encore temps d'agir. Les ennemis s'avançaient jusqu'à Longueuil ; il eut été facile de les faire déguerpir, mais Carleton s'opposait à tout mouvement agressif. Les habitants de la campagne, fatigués de l'inaction prolongée dans laquelle on les tenait, commencèrent alors à regagner leurs foyers.

Enfin, il leur fut permis de traverser le fleuve pour aller à Longueuil, où à leur première expédition ils ne

rencontrèrent aucun ennemi. A la seconde, comme il leur avait été défendu de tirer un seul coup de fusil et de débarquer, onze Yankees, qui se promenaient sur le rivage, les accablèrent d'injures et de sarcasmes.

Naturellement, les partisans des Américains à Montréal profitaient de l'inertie de Carleton, et quoiqu'un des leurs, Thomas Walker, fût emprisonné depuis quelques jours, ils n'étaient nullement intimidés et ne se gênaient pas pour faire circuler des nouvelles alarmantes de leur invention, dans le but d'effrayer les fidèles sujets du roi. Les habitants des faubourgs refusaient déjà de monter la garde, comme les autres citoyens, et ils étaient sourdement encouragés à persévérer dans leur résistance.

Enfin le 26 octobre, sur la nouvelle qui lui fut apportée par un messager du général américain Montgomery, que le fort de Chambly avait été enlevé le 18 du même mois, sans effusion de sang, le général Carleton, sortant de sa torpeur, se décida à agir et à tenter un débarquement de ses troupes à Longueuil, pour rencontrer les hommes de McLean qui devaient venir de Sorel. Tous les Canadiens se rendirent aux casernes et offrirent leurs services au général, qui les accepta. Il leur donna un chef d'une valeur éprouvée, M. de Lorimier, dont le frère prit le commandement des sauvages (30 octobre).

Selon Sanguinet, huit cents Canadiens, cent trente soldats et quatre vingts sauvages s'embarquèrent dans quarante chaloupes, avec des armes et des munitions. Arrivée à trois quarts de lieue au-dessus du fort, la flottille essuya des coups de feu, et se promena ensuite devant Longueuil, hors de la portée des fusils des rebelles.

" Enfin, fatigué de se promener, le général descendit dans l'île Ste-Hélène, et quelques Canadiens avec les Sauvages mirent pied à terre sur les battures et commencèrent à fusiller sur les Bastonnois qui ripostèrent ; tout le reste fut spectateur. M. de Montigny, l'aîné, qui conduisait un des bateaux sur lequel il y avait un canon, demanda au général ce qu'il fallait faire ; il lui répondit qu'il fallait aller souper en ville. Sur les cinq heures du soir, les Bastonnois amenèrent une pièce de canon, qu'ils avaient reçue le matin du fort de Chambly, qui commença à tirer sur notre petite armée. Alors le général revint en ville avec tout son monde." Sanguinet). Trois sauvages furent tués, deux autres et trois Canadiens furent faits prisonniers.

Encouragés par le résultat de cette action, les Américains reprirent, avec une nouvelle vigueur, le siège de St-Jean. Les braves volontaires canadiens, parmi lesquels se trouvaient MM. de Belestre, de Longueuil, de Lotbinière, de Rouville, de Boucherville, de Lacorne, de Labruère, de St-Ours, de Montigny, d'Eschambault, etc., etc., et les troupes du roi commandées par Preston, continuèrent à se défendre énergiquement, comme ils l'avaient fait depuis plusieurs semaines. Ils furent cependant obligés de se rendre, et furent envoyés en captivité dans la Nouvelle-Angleterre par Montgomery.

La nouvelle de cette défaite, apportée par le capitaine Williams, plongea les citoyens de Montréal dans la consternation, car on prévoyait que de nouveaux malheurs ne tarderaient pas à accabler le pays. On s'accordait à blâmer Carleton qui, en ajournant continuellement l'expédition destinée à porter secours aux défenseurs de St-Jean, avait causé leur perte.

Maître du fort St-Jean, Montgomery marcha sur Montréal ; ses troupes vinrent camper au fort Laprairie.

On eût dit que Carleton n'attendait que le moment de prendre la fuite, car dès qu'il eut appris que les ennemis approchaient de la ville, il renvoya chez eux les gens de la campagne et les Sauvages, fit enclouer les canons de la citadelle et, le 11 novembre, vers 5 heures, s'embarqua avec le brigadier Prescott, cent trente hommes de troupes, plusieurs officiers, et ceux des habitants qui voulurent l'accompagner, sur des vaisseaux dont trois étaient armés en guerre. Parmi ces bateaux était le *Gaspé*, commandé par le capitaine Bouchette ; la flottille se dirigea vers Québec.

" Plusieurs personnes, dit Sanguinet, furent accompagner le général jusqu'au bord de l'eau. Ce départ avait l'air d'un enterrement des plus tristes. Alors la ville resta avec ses citoyens sans aucune ressource et, pour comble de malheur, les Bastonnois qui étaient dans la ville se montrèrent ouvertement et laissèrent leurs fusils, en disant qu'il y avait assez longtemps qu'ils faisaient la grimace. Les habitants des faubourgs ne voulurent point entrer dans la ville ; l'on ferma les portes, et tous les bons sujets restèrent sous les armes. Le soir même Haywood, associé de James Price, avec un nommé Minson, sortirent de la ville par une embrasure où Bindon était en faction, pour aller trouver les Bastonnois dans l'île St-Paul (où ils étaient arrivés le matin) et leur apprendre la position où était la ville."

" Le lendemain (12 novembre 1775) qui était le dimanche, à neuf heures du matin, on vit les Bastonnois traverser de l'île St-Paul à la Pointe St-Charles, à deux milles de Montréal. Les citoyens de la ville s'assemblèrent incontinent, et envoyèrent quatre députés

au-devant de Montgomery, qui était à la tête d'environ trois à quatre cents hommes, pour lui demander quel était son dessein de venir armé comme il était. Il fit réponse qu'il venait en ami, et donnait quatre heures pour dresser les articles de la capitulation. Les députés luy répondirent de ne point approcher de la ville ; il répliqua que son monde avait beaucoup de froid, et il envoya à l'instant cinquante hommes dans le faubourg des Récollets. La capitulation fut dressée, et les députés de la ville la portèrent à Montgomery, qui dit qu'il l'examineroit et que, sous peu, il enverroit la réponse. A quatre heures après-midi, les Bastonnois s'avancèrent jusque dans le faubourg des Récollets et se cantonnèrent dans les maisons. Toute la ville fut en agitation ; quelques-uns vouloient tirer sur les Bastonnois, mais les plus prudents les en empêchèrent. D'ailleurs les habitants des faubourgs avaient été au-devant d'eux à la Pointe St-Charles, et on les avait mal disposés. Il ne restoit dans la ville qu'environ trois à quatre cents citoyens, sans vivres ni munition. A sept heures du soir, M. Montgomery envoya trois députés en ville, dont James Price était du nombre. Quoique citoyen de la ville et que sa femme y fût encore, il fit tous ses efforts pour empêcher l'effet de la capitulation et la rendre la plus dure qu'il lui était possible. Le débat dura jusqu'à minuit, sans s'arranger, et les députés de la ville furent obligés d'aller trouver M. Montgomery, qui était dans le faubourg des Récollets, qui signa le traité ; mais, avant de le signer, il dit aux députés que M. St-Luc Lacorne n'étoit point compris dans cette capitulation ; car après avoir fait la paix avec lui, il l'avoit trahi."

La capitulation de Montréal comprenait neuf articles, mentionnant la conservation des propriétés particulières,

la liberté du culte et du commerce, la mise en liberté des prisonniers, l'élection des juges par le peuple ; les citoyens réclamaient en outre le droit d'être dispensés de l'obligation de prendre les armes contre l'Angleterre et de celle de loger les troupes. Cet acte, daté du 12 novembre 1775, était signé par J. Porteous, R. Huntly, J. Blake, Ed. Wm. Gray, James Finlay, James McGill, Pierre Panet, Malhiot, L. Carignant, Mézière, St-George Dupré et Guy.

Montgomery répondit par écrit que la ville de Montréal n'ayant ni munitions, ni armes, ni troupes, ni provisions, ne pouvait émettre la prétention de signer une capitulation. Il ajouta que dédaigneuse d'aucun acte d'oppression ou de violence, l'armée continentale ne voulait, en somme, que la prospérité du Canada. Le 13 novembre, les troupes de Montgomery prirent possession de la ville.

La flottille, composée de onze bâtiments, qui transportait Carleton et sa suite, ne put arriver à destination. Les Américains réussirent à s'en emparer, en face de Sorel ; seuls, le gouverneur, son aide-de-camp, M. Charles de Lanaudière, et le sergent Bouthillier, purent s'échapper, dans un canot, à la faveur des ténèbres. Les onze embarcations, leur équipage et leurs passagers, reprirent la route de Montréal sous la conduite des vainqueurs, et y arrivèrent le 22 novembre. Le lendemain Prescott et ses troupes descendirent, à dix heures du matin, sur la grève devant la porte du marché, et se rendirent aux Yankees ; puis ils se réembarquèrent pour gagner Chambly, où ils devaient être détenus.

Les troupes américaines, sous le commandement de Montgomery, se servirent aussitôt des bâtiments de Carleton pour se rendre à Québec, où elles arrivèrent le

3 décembre. Le 8 elles mirent le siége devant la ville et, le 21 du même mois, elles l'attaquèrent. En cette circonstance, Carleton fit preuve d'une grande énergie et de beaucoup de science militaire, et il racheta sa conduite passée. On sait que les Américains furent repoussés avec perte et que Montgomery périt dans le combat.

Lors du départ du général américain pour Québec, David Wooster avait pris la le commandement de Montréal, et en avait abusé pour persécuter indignement les citoyens restés fidèles au roi ; plusieurs d'entre eux furent même envoyés en captivité dans les colonies. En apprenant la défaite de l'armée continentale à Québec, il fit désarmer tous les Canadiens contre lesquels il avait conçu des soupçons, puis, les canons de la citadelle ayant été décloués, il les envoya devant la ville assiégée avec des munitions et des vivres.

Ce fut surtout pendant le mois de janvier 1776, c'est-à-dire à la suite de l'échec des Américains devant Québec, que Wooster exerça le plus de vexations contre les habitants de Montréal.

Le clergé ne fut pas épargné : un grand nombre d'ecclésiastiques, entre autres M. Montgolfier, supérieur du séminaire de St-Sulpice, se virent en butte à ses mauvais traitements.

Pendant ce temps, les soldats yankees, abattus par l'échec qu'ils avaient éprouvé aussi bien que par les rigueurs de la saison, commencèrent à déserter en masse, et les Anglais, voyant la tournure que prenaient les affaires des envahisseurs, retrouvèrent un peu d'espoir.

Wooster ordonna aux officiers de milice de lui remettre leurs commissions ; ils refusèrent. La punition

de cet acte de loyauté envers un pouvoir auquel ils avaient juré obéissance ne se fit pas attendre : quelques jours plus tard, MM. Duffy Desauniers, colonel, Neuveu, Sevestre, lieutenant-colonel, St-George Dupré et Edward William Gray, majors, furent envoyés en captivité au fort Chambly. La même pression fut exercée sur les habitants de Montréal : le 1er février, une assemblée eut lieu dans l'église des Récollets. Quelques Américains essayèrent de persuader aux citoyens qu'il était de leur intérêt de remettre leurs commissions, pour en recevoir de nouvelles que leur accorderait le Congrès ; ils échouèrent dans leurs efforts.

Durant l'hiver, le nombre des Américains, à Montréal, ne dépassait pas mille, dont deux cents étaient malades ; cinq cents autres assiégeaient Québec. Du 25 janvier au 18 mars 1776, mille deux cent treize Yankees entrèrent dans notre ville, et furent envoyés devant Québec, au fur et à mesure de leur arrivée. Wooster ne tarda pas à les rejoindre (20 mars). Moïse Hazen le remplaça comme commandant de Montréal, et il conserva ce poste jusqu'au 19 avril, date à laquelle Arnold, qui avait pris le commandement des troupes devant Québec, après la mort de Montgomery, vint le relever de ses fonctions.

Le 29 avril, une commission envoyée par le Congrès, dans le but de déterminer les Canadiens à s'unir aux rebelles, arriva à Montréal. Les membres de cette commission, qui étaient Benjamin Franklin, Samuel Chase et Charles Carroll, (1) avaient aussi formé le

(1) John Carroll, qui était le frère de Charles, et qui devint plus tard le premier évêque de Baltimore, accompagnait les délégués ; on espérait que sa qualité de prêtre catholique lui donnerait de grandes facilités pour convertir le clergé canadien à la cause américaine, mais il fut reçu si froidement à Montréal, qu'il ne dépassa pas cette ville.

projet de fonder un journal, et, dans cette intention, ils amenaient avec eux un imprimeur nommé Joseph Fleury Mesplet, qui s'installa dans le vieux château, rue Notre-Dame, où il publia plusieurs affiches et manifestes. Ayant reconnu dès leur arrivée que leur éloquence serait inutile, ils prirent le parti de s'en retourner à bref délai, mais l'imprimeur demeura, et il alla se fixer à Québec, où il édita avec Charles Berger en 1776 un curieux recueil de chants sacrés, l'un des premiers livres imprimés en Canada, intitulé : *Cantique de Marseille*. Leurs affaires ne prospérant pas dans la vieille capitale de la Nouvelle-France, les deux associés Mesplet et Berger vinrent s'établir à Montréal, *place du Marché*, aujourd'hui *Carré de la Douane*, et imprimèrent le premier livre qui ait paru à Montréal ; de quelle nombreuse postérité ce premier ouvrage devait-il être suivi ! Cette modeste publication était le " Règlement de la Conférence de l'Adoration perpétuelle." Ils imprimèrent encore cette même année pour le Collège St-Raphaël installé au Château Vaudreuil,où elle fut jouée par les élèves, une tragédie en trois actes " Jonathas et David." Berger se retira peu de temps après de l'association, et il est peu probable qu'on puisse ajouter " après fortune faite."

Mesplet fit paraître ensuite le premier numéro de la *Gazette de Montréal* ; en 1779, il publia une gazette " du genre libellique," selon une expression d'un annaliste de ce temps ; elle était l'organe de l'opposition, et le rédacteur de ce premier journal entièrement français publié en Amérique était un avocat de Montréal nommé Valentin Jotard ou Joutard. Le journal *Tant pis, tant mieux* ne plut que médiocrement au gouverneur, qui le fit bien sentir à l'imprimeur et au rédac-

teur, en les expédiant sans autre forme de procès à la prison de Québec. Le pauvre journal expira du même coup.

Dans le prospectus de la *Gazette de Montréal* se trouve le passage suivant : " J'insérerai tout ce que l'on voudra me communiquer, pourvu qu'il n'y soit fait mention ni de religion, ni du gouvernement, ni de nouvelles concernant la situation présente des affaires publiques, à moins que d'être autorisé par le gouvernement, mon intention étant de me borner aux annonces, au commerce et aux matières littéraires." Comme on le voit la liberté de la presse était un tantinet restreinte à cette époque.

Laterrière nous a laissé de Valentin Jotard un portrait fort peu flatteur : " Il était, dit-il, satirique et sophistique comme un avocat, avec un front d'airain que rien n'étonnait. Ivrogne, faux et menteur comme le diable, et grand épicurien. Son éducation était solide sans être accomplie. Il haïssait tout ce qui était anglais ; en outre, il était plein de préjugés, et fort mauvais ami."

Le même écrivain a voulu faire du portrait de Mesplet, un digne pendant au précédent :

" Il différait de Jotard par l'éducation, dit-il ; c'était un imprimeur. Il avait pourtant des connaissances, mais il s'en faisait accroire, et ne parlait que d'après son rédacteur. D'ailleurs fourbe et menteur presque autant que celui-ci, et d'un génie méchant. Si son épouse, qui était très-respectable, ne l'avait pas adouci, il aurait été capable de bien des choses indignes d'un honnête homme."

Le 9 mai, les Américains qui se trouvaient à Montréal furent terrifiés en apprenant que leurs compatriotes

avaient levé le siége de Québec, trois jours auparavant. Cette nouvelle produisit un effet immédiat : ils prirent la fuite, et, le 12, il n'en restait plus que cent cinquante dans la ville.

Après avoir réuni ses soldats et guerroyé quelque temps avec peu de succès, aux environs de Montréal, Arnold rentra dans cette ville et fit piller les magasins des particuliers.

" Il y avait alors, dit Sanguinet, tant à Montréal qu'aux environs, quatre à cinq mille Bastonnais qui étaient arrivés à la fin du mois de may."

Enfin, l'arrivée de Carleton à Varennes mit de nouveau en fuite cette troupe de pillards qui, si leur séjour s'était prolongé plus longtemps, auraient détruit la ville. Le 17 juin, cinq cents Canadiens, Ecossais et Sauvages entrèrent dans Montréal. Le lendemain, les soldats de l'armée continentale retraitèrent, après avoir essuyé de fortes pertes, et évacuèrent complètement le Canada.

" Par conséquent, dit Sanguinet, le 18 de juin, le Canada se trouva délivré des Bastonnais, et, le vingt, le général Guy Carleton fit son entrée à Montréal, qu'il avait abandonné le onze novembre 1775 : ce qui fait que les rebelles ont resté à Montréal sept mois et sept jours."

Les gens pacifiques auraient eu tort cependant de croire sitôt à la fin des hostilités ; Carleton voulait assurer la suprématie de l'Angleterre sur le lac Champlain, et l'armée dut se remettre en campagne au mois de septembre. Un engagement eut lieu, le 11 octobre, entre les flottilles américaine et anglaise : deux jours plus tard, le général Arnold était complètement défait.

Le 4 juillet, le Congrès, constitué en chambre des

Etats-Unis d'Amérique, avait publié sa déclaration d'indépendance.

Revenue à Montréal à la fin d'octobre, l'armée fut logée chez les malheureux citoyens, dont les infortunes n'étaient point finies, car ils eurent encore à supporter de violentes injustices de la part du gouverneur, qui ne faisait aucune distinction entre les bons et les mauvais sujets du roi.

Au printemps de l'année 1777, Carleton ordonna la formation de trois compagnies canadiennes de cent hommes chacune. Le 20 juin, les troupes se mirent en marche sous les ordres de Burgoyne et de St-Léger, pour marcher de nouveau contre les Américains.

Carleton, quoique désappointé et mortifié de n'avoir point été choisi par la couronne pour soutenir l'honneur des armes britanniques, se conduisit en véritable patriote (1) : il seconda avec zèle le général en chef, et apporta une grande activité à pousser les préparatifs. On sait ce qui advint : Burgoyne partit avec 9000 hommes, et après avoir remporté quelques petits succès sur le lac Champlain, approchait d'Albany, quand il rencontra les ennemis. Son orgueil et sa suffisance, si bien en rapport avec sa nullité comme tacticien, allaient recevoir un terrible châtiment : battu dans

(1) Monsieur, écrivait Guy Carleton à M. de Longueuil, inspecteur de milices, j'ai la vôtre du 6 novembre, avec le rôle de la compagnie de M. de Rouville ; vous devez être assuré que je n'oublierai pas les veuves des Canadiens qui sont retenus prisonniers. Je ne doute point du mauvais comportement de beaucoup d'habitants ; il faut espérer qu'avec le temps, on trouvera le moyen de les réduire à la raison, et de leur faire comprendre combien ils agissent contre leurs véritables intérêts. Nous avons été très occupés à cause du départ des vaisseaux, cela va être fini, et sous peu vous recevrez votre commission.

J'ai l'honneur d'être,etc. (Papiers et documents de M. Mon. de Beaujeu.)

deux rencontres, il retraita sur Saratoga, où il fut cerné par des forces supérieures, et obligé de se rendre avec les 5800 hommes qui lui restaient.

La guerre se termina en 1783 par un traité qui reconnaissait l'indépendance des Etats-Unis et leur abandonnait le lac Champlain, laissant ainsi les villes de Québec et de Montréal, sans protection naturelle, à quelques lieues seulement des frontières.

CHAPITRE XV.

CONSTITUTION DE 1791.—EXTENSION DE LA VILLE 1777 A 1800.

Le gouverneur Guy Carleton, débarrassé des soucis du commandement, retourna à Québec et se livra à l'administration intérieure du pays. Le conseil législatif s'assembla au printemps de l'année 1777 ; composé de vingt-trois membres, dont huit Canadiens, il siégeait toujours à huit-clos et gardait secrètes ses délibérations. Seize ordonnances furent rendues durant cette session ; celle de la milice mécontenta fortement le peuple, car elle déclarait que tout habitant pouvait être assujetti au service militaire pendant un laps de temps illimité. Par ces mesures aussi maladroites que tyranniques, le gouvernement, qui avait pourtant déjà à ménager les Canadiens-Anglais, soulevés contre lui par l'Acte de Québec, s'aliénait de plus en plus les Canadiens-Français, dans un moment où ceux-ci venaient d'être sollicités par les promesses séduisantes des Américains. Le général Haldimand, qui vint remplacer Carleton en juillet 1778, était un vieux soldat raide et cassant, dont l'arrivée ne pouvait qu'empirer la situation ; il surpassa

Carleton en sévérité, doubla les corvées, et maintint l'ordonnance de son prédécesseur relative à la milice.

En peu de temps il devint odieux à tous les Canadiens. Sachant parfaitement que son administration arbitraire ne pouvait soulever que la haine, il voulut se faire craindre à force de rigueur ; chaque jour, une foule de personnes étaient emprisonnées sous les plus futiles prétextes, ou sur des soupçons mal fondés. C'est ainsi que, le 27 septembre 1780, des soldats pénétrèrent dans la maison de M. Du Calvet, riche commerçant de Montréal, lui enlevèrent ses papiers et son argent, et le conduisirent en prison à Québec. M. Du Calvet était soupçonné d'intrigues avec les Américains parce que, en 1775, il avait été l'un de leurs fournisseurs. Il fut détenu pendant deux ans et huit mois, sans même qu'il pût savoir de quel crime il était accusé.

Quelques semaines avant l'arrivée d'Haldimand en Canada, fut jouée au collége St-Raphaël, comme nous l'avons dit, la tragédie en 3 actes, *Jonathas et David.*

Nous empruntons à l'*Histoire des Canadiens-Français*, de M. B. Sulte, la distribution des rôles telle qu'elle fut faite à l'institution de M. Curatteau, en 1776 : " Ignace Bourassa Laronde récite le prologue ; *Saul*, roi d'Israël, Charles Roch de St-Ours ; *Jonathas*, Louis Charles Foucher ; *David*, Mathieu Guillaume de Lorimier ; l'*Ombre de Samuel*, Pierre Lescuyer ; *Doeg*, Henry Gastien , *Phineas*, Edme Henry ; *Abiathar*, B. Cherrier (de Chambly) ; *bergers*, Joseph Ducondu (de la Valtrie), Jean Makaye, Louis Amable (?), Pierre Mondelet (de Chambly), Ignace Giasson, François Brunet, Louis Laboissière ; *gardes* ; Alexandre Macdonell, .B. Gadot (du Sault Ste-Marie), Emmanuel Vildrequier

(de la Longue-Pointe), Antoine Girouard (de Boucherville), Guillaume Pélissier (des Trois-Rivières), François Laronde de la Thibaudière (de Montréal).

"Au même collége, en 1778, ajoute M. B. Sulte, le général Haldimand assista à une représentation du *Sacrifice d'Abraham*, et donna cent guinées à l'établissement, outre cinquante guinées à l'hôpital général de la ville."

En 1789, on créa une chaire de philosophie et une classe de langue anglaise au collège St-Raphael, qui prit dès lors un essor tel, qu'en moins de quatre ans il fit tomber presque toutes les écoles protestantes de la ville, où les familles catholiques avaient été obligées d'envoyer leurs enfants avant cette mesure.

Dans le même temps, on applaudissait à Québec et à Montréal les poésies de Joseph Quesnel qui, Français d'origine, après avoir beaucoup voyagé dans les cinq parties du monde, s'était marié à Montréal et établi à Boucherville, où il mourut en 1809. Nous citons de lui le *petit bonhomme*, *Lucas et Cécile*, *Colas et Colinette*, l'*Anglomanie*, les *Républicains Français*, etc.

Cependant les Anglais continuaient à se plaindre amèrement des dispositions de l'Acte de Québec, et un grand nombre de Canadiens qui, d'abord, en avaient été satisfaits, ne le considéraient plus comme une garantie suffisante pour leurs libertés. Anglais et Canadiens mécontents se réunirent plusieurs fois à Montréal, pour dresser des projets de requêtes au roi et au parlement. Ils demandaient surtout une chambre d'assemblée ou de représentants du peuple. Ces requêtes furent portées en Angleterre, en 1783, par W. Dummer Powell, Jean Guillaume Delisle de la Cailleterie, notaire, et Adhémar, tous trois établis à Montréal ;

leur mission n'amena aucun résultat direct. Cette même année, on établit une loterie dont les produits devaient être consacrés au paiement des frais de construction d'une nouvelle prison à Montréal ; le prix du billet était de 46s. 8d., et la valeur des lots variait de £4 à £850.

Le recensement de 1784 ne nous donne pas de détails sur la population de la ville de Montréal en particulier ; dans le district, il y avait alors 9,794 maisons et 55,634 habitants, dont 212 esclaves. L'esclavage, en effet, existait à Montréal comme dans tout le Canada, et il y fut maintenu plusieurs années après 1784 ; quoiqu'il ait été virtuellement supprimé dans les premières années du XIX siècle, son abolition officielle ne date que de 1833. Le compte-rendu de la séance parlementaire du 19 avril 1799, contient une requête présentée par M. Papineau et signée par plusieurs citoyens demandant l'abolition de l'esclavage dans la province de Québec. Les faits suivants y sont rapportés :

“ En février 1798, une nommée Charlotte, femme négresse, appartenant à Mademoiselle Jane Cook, s'absenta du service de sa maîtresse, et ayant refusé d'y retourner fut, sur plainte sous serment, arrêtée en vertu d'un ordre d'un magistrat, et ayant encore persisté à refuser de rentrer dans son devoir, elle fut, d'après conviction légale, commise à la prison du district, (faute d'une maison de correction) ; mais ayant demandé et obtenu un writ d'*habeas corpus*, elle fut, durant les vacations, déchargée par Son Honneur le juge en chef de ce district, sans être tenue de donner des sûretés pour sa comparution dans la cour du banc du roi.

“ Sur cet élargissement, les nègres dans la cité et le district de Montréal menacèrent d'une révolte géné-

rale, et une nommée Jude, femme négresse appartenant à Elias Smith, négociant de Montréal, pour l'avoir achetée à Albany, le 27 janvier 1795, pour la somme de 80 livres courant de New-York, s'absenta et refusant de retourner fut, sur conviction, commise à la prison ; mais sur une requête qu'elle présenta à la cour du banc du roi de jurisdiction criminelle pour ce district, elle fut déchargée le 8e jour de mai 1798, sans qu'il fut décidé sur la question de l'esclavage..."

Le nombre des protestants s'accrut tout d'un coup considérablement par l'immigration des United Empire Loyalists, c'est-à-dire des familles anglaises qui, lors de l'indépendance des Etats-Unis, quittèrent par attachement à la Grande Bretagne les provinces insurgées, pour se répandre dans les colonies restées fidèles au pouvoir britannique et plus particulièrement dans le Haut-Canada : " En 1770, dit B. Sulte, toute la province ne comptait que 360 protestants. Au recensement de 1784, on voit ce chiffre grossir tout à coup jusqu'à quinze mille, par suite de l'arrivée récente des U. E. Loyalists. C'est donc à cette dernière date qu'il faut commencer à considérer la valeur de la population anglaise au milieu de nous."

Si nous parcourons la liste des fonctionnaires de cette époque, nous y voyons que, en 1784, les magistrats de cette ville étaient, pour les cours de prérogatives et des plaidoyers communs : J. Fraser, E. Southouse, Hertel de Rouville, juges. Les greffiers se nommaient J. Burke et Lepailleur. Nous relevons encore les noms de : Picoté de Belestre, grand-voyer ; Philippe Loch, inspecteur des douanes ; Edward William Gray, député directeur des postes.

M. E. Montgolfier était encore supérieur du Sémi-

naire de Montréal et, depuis 1776, M. F. Désery avait succédé, comme curé d'office, à M. J. F. de Feligonde.

En 1785, Haldimand fut remplacé par Henry Hamilton. A ce dernier succéda, en 1786, le colonel Hope ; puis, le 23 octobre de la même année, Carleton, devenu lord Dorchester, reprit les fonctions qu'il avait abandonnées en 1778.

Le nouveau gouverneur voulut s'enquérir des désordres qui régnaient dans l'administration civile; les commerçants de Montréal, ainsi que ceux de Québec, s'assemblèrent, pour rédiger des rapports sur le commerce, les lois et la police.

En juin 1787, le juge en chef Smith fut chargé de vérifier certaines accusations portées contre les juges de Montréal. L'enquête " dévoila tous les désordres qui régnaient dans les tribunaux. Des citoyens déposèrent qu'ils avaient vu plusieurs fois M. de Rouville monter ivre sur le tribunal et s'y conduire de la façon la plus messéante ; qu'il refusait souvent d'entendre la preuve, avouant qu'il avait vu les parties hors de cour ; que le juge Fraser s'était prévalu un jour, pour écarter une demande, de la lettre d'un intéressé dans la cause et qui niait les faits; qu'il avait renvoyé une autre fois les parties, en disant qu'il connaissait parfaitement le défendeur et qu'il le connaissait incapable de l'action dont on l'accusait ; que le juge Southouse disait qu'il n'avait aucune notion de la Coutume de Paris, et qu'il s'en rapportait à l'équité." En résumé, " cette investigation montra que la plupart des juges anglais décidaient par les lois anglaises, et les juges canadiens par les lois françaises ; que quelques-uns, ne se conformant à aucune loi, jugeaient suivant leur équité naturelle ou leur convenance particulière." (Garneau).

La question de la forme gouvernementale augmentait l'agitation que faisaient naître dans les esprits les révélations résultant des enquêtes auxquelles se livraient les divers comités nommés à cet effet. Les opinions opposées sur ces points de la population française et de la population anglaise soulevaient de longues et fréquentes discussions dans les assemblées. Les uns voulaient un gouvernement représentatif ; les autres préféraient conserver la constitution alors en vigueur. Ces derniers firent à Montréal, le 22 décembre 1788, une pétition que signèrent deux mille huit cents personnes.

Cette même année Fleury Mesplet, toujours établi en cette ville, fonda la *Gazette Littéraire* qui ne vécut que dix-huit mois, elle fut supprimée par Carleton, à cause de ses tendances annexionnistes.

Enfin l'Angleterre mit un terme à ces déchirements, en 1791, en accordant au Canada une constitution nouvelle. La charte de 1791, préparée par Pitt, divisait le pays en deux provinces, le haut et le bas Canada, et instituait un conseil législatif et une assemblée représentative pour chacune d'elles.

On fêta la constitution dans un banquet où se réunirent un certain nombre de jeunes gens. La *Gazette de Montréal* mentionne les toasts suivants, qui furent portés après le toast obligatoire au Roi : l'abolition de la tenure féodale, la liberté civile et la liberté religieuse, la liberté de la presse, la révolution en France, la révolution en Pologne, la révocation de l'ordonnance de la milice, la révocation de toutes les ordonnances qui peuvent être contraires à la liberté individuelle. On trouvera peut-être étrange que des Canadiens réunis en assez grand nombre aient porté un toast à la *Révolu-*

tion en France. Empressons-nous de faire remarquer qu'à ce moment le char formidable de la Grande Révolution n'avait pas encore versé dans les ornières de boue et de sang dans lesquelles les passions populaires et les instincts sanguinaires de quelques énergumènes devaient l'entraîner plus tard. Des nombreux émigrés, dispersés par le monde comme des feuilles enlevées et disséminées aux quatre points cardinaux par le souffle de la tempête, une partie devait venir s'établir dans la province de Québec ; nous citons parmi eux le duc de la Rochefoucauld, le colonel de Saint-Victor, le marquis de Beaupoil et sa famille, Quetton de Saint-George et le comte de Chalus, dont la descendance habite encore Montréal.

M. de la Rochefoucauld a laissé quelques lettres, dont nous demandons à nos lecteurs la permission de leur exposer quelques passages, qui jettent du jour sur les sentiments des Canadiens, vers la fin du XVIIIe siècle : " L'opinion qui prévaut le plus sur le Canada parmi les officiers, est que ce pays n'est et ne sera jamais qu'une charge onéreuse pour l'Angleterre ; qu'il lui serait plus avantageux de le déclarer indépendant, que de l'entretenir colonie anglaise à tant de frais. Ils disent que les Canadiens ne seront jamais un peuple attaché à l'Angleterre ; qu'ils laissent à chaque instant percer leur attachement pour la France, tout en convenant qu'ils sont mieux traités par le gouvernement anglais ; que s'il fallait lever une milice pour marcher en temps de guerre, la moitié ne s'armerait pas contre les Américains, aucun peut-être contre les Français ; que c'est donc une grande erreur du gouvernement anglais de tant dépenser pour un pays qui tôt ou tard abandonnera l'Angleterre, et qui, lui fût-il attaché, ne

lui sera pas utile longtemps." Le noble touriste croit qu'aux Canadiens, qui refuseraient de marcher contre les Français, il ne répugnerait pas de prendre les armes contre les Américains. " Et ce n'est là, ajoute-t-il, l'effet d'aucune suscitation jacobine, car, en même temps, on assure que les émissaires de la Convention se plaignaient de ce que le caractère canadien ne prêtait à aucune insurrection ; c'est donc que leur disposition naturelle et habituelle n'a pas encore été changée, ni par le temps, ni par la douceur du gouvernement anglais. L'idée de liberté, d'indépendance est, dans les rapports politiques, au-dessus de leur entendement ; ils ne payent point d'impôts, vivent bien : que pourrait leur raison réfléchissante désirer de plus ? Ils connaissent même si peu les principes de la liberté, qu'ils ont vu avec peine chez eux l'établissement du jury ; qu'ils y ont mis opposition, et que les jurés civils n'y sont point encore en usage (1). Mais ils aiment la France ; ce nom tient une grande place dans leur souvenir. Un Français est pour eux quelque chose de très-supérieur à un Anglais, qui est son ennemi. Les Français sont (pour eux) le premier peuple du monde, puisque, attaqués par le monde entier, ils battent et repoussent le monde entier. Les Canadiens se croyent Français, s'appellent Français ; la France (disent-ils) est leur patrie. Certes il est impossible de ne pas trouver ces sentiments estimables et touchants, surtout quand

(1) M. de la Rochefoucauld, fait ici erreur.

Les jurés ont de temps en temps, de petits verdicts tout-à-fait réjouissants. Le 3 septembre 1885, un pauvre diable, accusé du vol d'une montre, était déclaré par les petits jurés, *coupable, mais involontairement ! !* Le juge dut renvoyer les braves gens chercher, dans la salle des délibérations, une solution moins originale.

on est Français, et de ne pas aimer le peuple canadien. Il est facile de voir combien cette disposition déplaît aux Anglais, combien souvent ils laissent percer le mécontentement qui en résulte ; combien l'officier anglais, vif et impatient, traite souvent avec dureté et mépris le Canadien. Les Français leur donneraient des coups de bâton, les feraient mourir de faim et les mettraient aux fers, donc il faut ne les traiter qu'avec des coups et des fers,—voilà ce qui se dit de cette nation aimable et généreuse, dans les dîners anglais ; ce que j'ai entendu plusieurs fois, ce qui m'a souvent indigné, et ce que ne disent pas tout haut les gens plus réservés, mais ce qui ne peut pas être entièrement ignoré du Canadien... Quand, l'année dernière (1794), sur les apparences d'une guerre avec l'Amérique, lord Dorchester a voulu lever la milice en Canada, il n'a trouvé que des représentations ; un grand nombre de Canadiens se sont refusés même à se faire inscrire ; beaucoup disaient hautement : Si c'était contre les Américains, nous marcherions sans doute pour défendre notre pays ; mais ce sont les Français qui vont arriver, nous ne marcherons pas ; pourrions-nous nous battre contre nos frères ?—Ces propos, que je tiens d'officiers anglais, et qui à ce titre ne peuvent être révoqués en doute, n'étaient l'effet d'aucune suscitation jacobine... On m'a certifié que, sur le refus fait par les Canadiens l'an dernier, de s'enrégimenter en milice, lord Dorchester a demandé son rappel en Angleterre... Ce pavillon anglais sous lequel je navigue, sur des lacs où a si longtemps flotté le pavillon français ; ces forts, ces canons enlevés à notre puissance, ce témoignage perpétuellement sous mes yeux de notre ancienne faiblesse et de notre adversité, me gênent, m'accablent, et me donnent un excès d'em-

barras, de honte, que je ne puis trop bien démêler et moins encore définir."

D'après le recensement fait l'année précédente (1790), nous constatons que la population de Montréal dépassait, à cette date, de 4000 âmes celle de Québec : Montréal avait 18,000 habitants, et l'on n'en comptait que 14,000 à Québec.

En 1791, Carleton étant passé pour quelque temps en Angleterre, le lieutenant-gouverneur Alured Clarke prit les rênes de l'administration. Il fixa la mise en vigueur du nouvel acte constitutionnel, au 26 décembre de la même année. Par une proclamation en date du 7 mai 1792, le Bas-Canada fut divisé en comtés, cités et bourgs, et le nombre des représentants fut fixé à cinquante : Montréal fut partagé en quartier Est et quartier Ouest, et eut le droit d'élire deux députés.

En juin 1792, le peuple nomma ses représentants. Les candidats ne faisaient pas défaut, et parmi eux on remarquait presque tous les marchands anglais de quelque importance, tels que Frobisher,Dunlop,McGill, Todd, Richardson, etc. Les députés élus furent: quartier ouest, James McGill et J. B. Durocher ; quartier est : Joseph Frobisher et John Richardson ; comté : Papineau et James Walker. Le 18 décembre, après de longues discussions, M. J. A. Panet fut élu président de la chambre d'assemblée, par dix voix de majorité.

Le 20 du même mois, la *Gazette de Québec* publia un avis annonçant le premier départ de la malle postale entre Montréal et les Etats voisins ; ce service devait être bi-mensuel, et il était hebdomadaire entre cette ville et Québec.

Disons ici avec Edmond Texier : " Supposez un homme qui se serait endormi en 1800, et qui se réveil-

lant tout-à-coup, aurait la fantaisie de regarder à travers la lanterne magique de notre histoire contemporaine. Quel spectacle pour ce nouvel Épiménide !"

Le même jour, le lieutenant-gouverneur ouvrit la première session du parlement du Bas-Canada, remarquable par la lutte que soutinrent nos pères pour la conservation de notre langue, et dont ils sortirent victorieux. Aujourd'hui ces attaques contre la langue des Boileau, des Corneille et des Racine se renouvellent dans une partie du Canada : espérons que nos compatriotes sauront tenir haut et ferme le drapeau de notre nationalité, qui porte notre devise : notre religion, notre langue et nos lois !

En 1792 fut construite l'église écossaise St-Gabriel, qui existe encore aujourd'hui.

Deux ans plus tard, lord Dorchester, revenu en Canada depuis l'année précédente, remarqua que des idées de révolte avaient germé dans l'esprit de quelques personnes qui se modelaient sur les révolutionnaires de France, et il fit aux représentants du peuple des recommandations en conséquence.

A Montréal, " quelques habitants étaient blessés des discours et des prétentions des Anglais ; d'autres personnes, par esprit d'opposition et pour exciter les frayeurs de l'autorité, tenaient des propos qui les firent accuser devant les tribunaux et condamner à de fortes amendes ?" (Garneau). Mais le gouverneur s'exagérait les dangers de la situation : il alla jusqu'à refuser l'entrée du Canada à des étrangers complètement inoffensifs.

Cependant M. de Larochefoucauld Liancourt put visiter une partie du pays en 1795, et il écrivit une relation de voyage dans laquelle nous relevons quelques renseignements intéressants :

" Le commerce des fourrures, écrivait-il, a son principal entrepôt à Montréal... La navigation est interdite au Canada à tout autre vaisseau qu'aux vaisseaux anglais, d'où il arrive que quand la navigation en ce pays est interrompue ou retardée, on y est dans la disette entière des denrées européennes. Cette année 1795 par exemple, où les vaisseaux qui communément arrivent vers le 15 mai ne sont arrivés que le 20 juillet, les magasins étaient vides dans tout le Canada ; il n'y avait pas dès le 1er juillet, une seule bouteille de vin à vendre à Québec ni à Montréal, pas une aune de drap... Les terres de l'île de Montréal sont réputées les meilleures du Bas-Canada; près des habitations, elles se vendent au plus cinq dollars l'acre ; dans l'île de Montréal vingt à vingt-quatre. "

Un autre voyageur, Wedd, qui parcourut la province du Bas-Canada en 1799, dit que la masse des citoyens de Montréal, à cette époque, était d'origine française, mais que tous les marchands de quelque importance étaient Anglais, ou Ecossais, ou Irlandais, ou descendants de ces trois races, lesquels passaient tous, aux yeux des Canadiens-Français, pour des Anglais. " Les Canadiens-Français, ajoute-t-il, ont conservé les manières et les coutumes de leurs ancêtres, aussi bien que leur langage ; ils ont une aversion insurmontable pour la langue anglaise, et il est très rare de rencontrer l'un d'eux parlant un semblant d'anglais. Toutefois les citoyens anglais parlent la plupart un bon français."

Ambury, qui était en garnison à Montréal en 1776, écrivait que les maisons des habitants, aux environs de cette ville, étaient de pierre et ne renfermaient que trois ou quatre chambres, et que, dans la ville, les maisons étaient de pierre avec porte et contrevents de

fer ou de tôle, ce qui leur donnait un aspect assez triste.

Le parlement provincial adopta en 1795 un certain projet de loi au sujet des chemins, qui eut le don de faire naître beaucoup d'inquiétude parmi le peuple et, finalement, de le mécontenter. A Montréal surtout l'agitation fut grande. Dans le cours de l'année suivante, on fit des rassemblements tumultueux, on invectiva les autorités, on résista ouvertement à la loi. Il y eut, en résumé, contre le gouvernement, une petite manifestation, qui fut vite calmée quand on eut fait sortir les troupes et opéré quelques arrestations.

L'élection des nouveaux députés pour l'assemblée eut lieu en 1796. Voici les noms des représentants qui furent choisis par les citoyens de Montréal : Alexander Auldjo et L. C. Foucher, Montréal Est ; Joseph Papineau et Denis Viger, Montréal Ouest. Le comté de Montréal élut J. M. Ducharme et Etienne Guy.

A cette époque le grand-voyer et l'inspecteur de police de Montréal étaient l'hon. R. A. de Boucherville et Saint-George Dupré. M. J. A. Panet fut réélu président de la chambre le 24 janvier 1797. Robert Prescott remplaçait alors lord Dorchester qui, dans l'été de l'année précédente, était parti pour l'Angleterre.

Robert Shore Milnes, nommé lieutenant-gouverneur en 1799, prit les rênes de l'administration, et il les conserva jusqu'en 1805.

La même année, le gouvernement britannique prêta une certaine somme d'argent au Canada, pour lui permettre d'ériger à Montréal un palais de justice, dont la construction fut autorisée par un acte de la législature ; les dépenses à faire ne devaient pas excéder £5,000.

Vers la fin du siècle dernier, les habitants de cette ville étaient encore obligés d'aller puiser à la rivière, ou aux pompes de la Place d'Armes, de la Place du Marché (aujourd'hui carré de la Douane), du jardin des Jésuites et autres, l'eau qui leur était nécessaire. Cet état de choses rendait les incendies très difficiles à maîtriser.

Dans les faubourgs, on bâtissait des maisons sans le moindre souci de l'alignement ; heureusement, un inspecteur fut nommé, par acte en date du 3 juin 1799, avec mission de dresser le plan de la ville et des terrains adjacents, et de veiller à l'ouverture des rues.

Durant la session de 1801, la législature adopta un acte ayant pour objet la démolition des fortifications de Montréal. Les terrains n'appartenant pas au gouvernement, sur lesquels ce mur d'enceinte avait été construit, devaient être restitués à leurs propriétaires ou héritiers. La démolition des fortifications ne commença qu'en 1804, et les derniers vestiges en disparurent vers 1817.

Une compagnie composée de MM. Joseph Frobisher, John Gray, Daniel Sutherland, Thos Schieffelin et Thos. Sewell, fut formée en 1801, et reconnue par le parlement, pour assurer la distribution de l'eau dans la ville de Montréal. Le plan de cette compagnie était d'utiliser l'eau d'une source située en arrière de la montagne. Des tuyaux de bois furent posés ; mais le débit de la source était si modéré qu'il ne pouvait suffire aux besoins de la cité. Aussi la charte de cette compagnie fut-elle vendue à d'autres personnes en 1816.

Dès 1804, les faubourgs Saint-Laurent, des Récollets

et Sainte-Marie ou Québec prirent de l'extension, et leur population s'accrut avec rapidité.

A cette époque, comme durant plusieurs décades subséquentes, quelques ponts de bois jetés sur la Petite Rivière, qui coulait sur l'emplacement d'une partie de la rue Craig, donnaient accès au faubourg Saint-Laurent.

Les maisons de commerce étaient presque toutes situées sur la rue St-Paul, entre la place Jacques-Cartier et le square de la Douane actuels.

Le commerce d'importation jusque vers l'année 1815, n'était représenté que par MM. Maitland, Gardiner et Auldjo, Forsyth, Richardson et Cie, Girard, Parker et Ogilvy et quelques autres de moindre importance. Ces commerçants avaient en magasin des articles de nouveautés, de ferronnerie, d'épicerie, des vins et des liqueurs qu'ils revendaient en gros aux petits marchands, aussi bien qu'en détail aux particuliers. Vers les deux extrémités de la rue Saint-Paul, se trouvaient plusieurs petits magasins de nouveautés appartenant tous à des Canadiens-Français qui s'approvisionnaient presque au jour le jour, chez les importateurs Robertson, Masson et Cie.

Pour écouler leurs marchandises, ces détailleurs, paraît-il, employaient une ruse que le succès couronnait quand ils avaient affaire à quelque naïf villageois : derrière les cinq ou six portes dont était pourvu chaque magasin, le patron et ses employés se tenaient en embuscade. Dès qu'un acheteur apparaissait devant la première porte, les manières engageantes d'un commis l'invitaient à entrer. Achetait-il ou non, il était arrêté au passage à la seconde porte, puis à la troisième, et fréquemment, avant d'arriver à la dernière, il avait,

sans le savoir, acheté plusieurs articles dans la même maison.

Les magasins de nouveautés fashionables de cette époque étaient ceux de Richard Watkins et de Hector Russell et Cie. Ce dernier était établi près de la place du Marché.

Durant la guerre de 1812, un assez grand nombre de marchands firent banqueroute ou abandonnèrent les affaires. Le nombre de ceux qui prospérèrent par la suite est très restreint. D'ailleurs le commerce, en ces temps reculés, bien qu'il eût fait certains progrès, ne pouvait acquérir un grand développement, la population de Montréal, logée dans 1760 maisons environ, n'atteignant pas 20,000 âmes en 1818.

Vers 1820, il n'y avait guère que trois ou quatre épiciers et un magasin de nouveautés sur la rue Notre-Dame. Une demi-douzaine de boutiques étaient situées sur les autres rues transversales qui conduisaient au fleuve.

Sur la rue St-Jacques, on voyait les résidences des principaux citoyens ; aucune maison de commerce n'y était encore installée.

Quelques Allemands avaient ouvert des cabarets sur la rue St-Laurent. Il s'y trouvait aussi un certain nombre de petites épiceries.

Le premier essai d'éclairage des rues de Montréal fut tenté en 1815. Durant le mois de novembre, M. Samuel Dawson et d'autres personnes firent placer vingt-deux lampes dans une partie de la rue St-Paul, à cinquante-quatre pieds l'une de l'autre. Le mois suivant, le reste de la rue fut éclairé également par la munificence de ses habitants ; puis la rue Notre-Dame suivit cet exemple.

Comme depuis un certain temps les commerçants avaient à se plaindre d'un grand nombre de vols dont ils étaient victimes journellement, ils s'assemblèrent le 16 août 1816, pour s'entendre sur l'organisation d'une surveillance nocturne dans les rues. Une pétition fut envoyée, à cet effet, au parlement, qui adopta un acte pourvoyant à la pose de lampes dans les rues et à la création d'une garde de nuit. On choisit vingt-quatre hommes à qui l'on donna la charge d'entretenir les lumières et de faire la police.

Depuis l'année 1799, les catholiques n'inhumaient plus dans les cimetières de l'Hôpital et de la Poudrière ; les grands jurés avaient remarqué en effet que, par leur situation parmi les maisons d'habitation, les deux cimetières constituaient un danger pour la santé publique, et avaient demandé un nouveau champ des morts ; par suite l'on avait acheté de M. Pierre Guy un terrain de quatre arpents de superficie au Côteau Saint-Louis,faubourg St-Antoine, pour la somme de 1,500 livres, 20 coppes l'arpent. Il occupait l'emplacement du square Dominion actuel ; plus tard le cimetière fut étendu sur le site de la nouvelle cathédrale.

En 1799 également, les protestants de Montréal, désirant avoir un cimetière séparé, achetèrent une pièce de terre sur la rue Dorchester ; en 1816, ils en ouvrirent un nouveau sur le chemin Papineau.

En 1803, le feu, cet ennemi acharné et sans cesse renaissant, détruisit l'église des Jésuites, le collège St-Raphaël, installé dans le château Vaudreuil, et une partie de la prison. On ne pouvait priver longtemps les enfants des bienfaits de l'instruction ; aussi, dès l'année suivante, le collège St-Raphaël fut réouvert

dans un édifice construit sur la rue du Collège, aux frais du Séminaire.

Une prison est aussi indispensable qu'un collège dans une ville importante ; on en bâtit une nouvelle en 1808.

Quand on déblaya les décombres de l'ancien château Vaudreuil, on découvrit l'inscription suivante sous la première pierre de l'angle sud-est :

Cette pierre. a esté posée. par Dame Louise
Elizabeth. Jouabere, femme. de haut. et
puissant. seigneur. philippe. de rigaud
chevalier, marquis de Vaudreuil, grand
croix. de l'Ordre militaire de St-Louis
gouverneur et lieutenant-général
pour le roy, de toute. la
nouvelle. France. septentrionale
en 1723 le 15 may.
Sept maison appartien à Monsieur
le Marquis de Vaudreuil.

Montréal continuait à construire : l'église St-André (écossaise) commencée sur la rue St-Pierre en 1805, fut terminée en 1807 ; c'était un édifice de pierre, très simple d'architecture, qui avait coûté près de £1,500, et pouvait contenir 750 personnes.

Le 16 avril 1807, un acte autorisant la construction d'un nouveau marché, sur la place Jacques-Cartier, fut adopté par la législature, et, l'année suivante, on établit quarante étaux en cet endroit.

Semblable aux particuliers auxquels la Fortune permet de songer au superflu, alors qu'ils possèdent déjà le nécessaire, la ville de Montréal prenait de telles proportions qu'elle croyait sage de commencer à élever, non plus seulement des édifices utiles, mais encore des monuments propres à embellir ses places et ses rues ;

la colonne Nelson fut érigée en 1809, sous la direction de William Gilmore, en commémoration de la victoire de Trafalgar remportée par l'amiral Nelson, qui succomba durant la bataille. Nous nous garderons bien de reprocher aux Anglo-Saxons le sentiment de reconnaissance qui les pousse à élever aux quatre coins du globe d'impérissables monuments à la mémoire de leurs grands hommes; mais il est permis de se demander pourquoi nous, Canadiens-Français, dans une cité où nous sommes si nombreux, nous n'avons ni une colonne, ni une statue, ni une inscription en souvenir de nos hommes que nous vénérons.. Où est la statue de notre fondateur de Maisonneuve ? où s'élève la colonne qui rappellera à nos descendants que Dollard sauva la colonie par son héroïsme ? Où sont les monuments témoins des services éminents rendus par les plus illustres de nos hommes d'Etat, de nos missionnaires et nos religieuses ? C'est là vraiment une lacune regrettable et il va de notre honneur de la combler au plus tôt.

Ce fut en 1817 que plusieurs riches marchands ou personnages influents de cette ville fondèrent la banque de Montréal, la première institution de ce genre dans le pays, avec un capital primitif de £87,500, qu'ils espéraient élever à $1,000,000 (1). Comme ils n'avaient pas de charte à l'origine, à cause des difficultés qu'il y avait à surmonter pour s'en procurer une, et du laps de temps considérable durant lequel il fallait attendre la sanction de la législature provinciale et la ratification du gouvernement, la Banque de Montréal resta quelque temps une société financière particulière. Afin de mettre

(1) Aujourd'hui, le capital de la *Banque de Montréal* s'élève à $12.000.000 et son fonds de réserve à $6.000.000.

leurs fortunes respectives à l'abri des hasards de la fortune, les fondateurs eurent le soin de mentionner, sur les premiers billets émis au commencement d'octobre 1817, que la somme qu'ils représentaient était payable sur le fonds social exclusivement. En 1818, cette banque fut incorporée sous le nom de la Banque de Montréal.

Son conseil d'administration était composé de John Grey, ancien négociant, président ; Robert Griffin, caissier ; l'hon. John Richardson, George Auldjo, Samuel Gérard, Thomas Thain, Horatio Gates, John Molson, Thomas A. Turner, William Ermatinger, Zabdiel Thayer et David David, directeurs.

Durant les premières années de son existence, les opérations de la Banque de Montréal furent limitées, parce que le peuple de la campagne, trompé jadis par la monnaie de carte de la domination française, avait perdu toute confiance en la valeur des billets, et ne voulait pas accepter ceux de cet établissement. Mais, avec le temps, les préjugés disparurent, et la prospérité commença. On sait qu'aujourd'hui la Banque de Montréal est l'une des plus importantes de l'univers entier.

Peu après, la Banque du Canada fut établie avec un capital de $1.500.000, et plus tard elle s'amalgama avec son aînée.

La City Bank, fondée en 1821, éprouva des revers de fortune qui la firent tomber.

C'est durant l'année 1803, que le Parlement vota la première loi relative à l'éducation, sous le nom " d'Acte pour établir des écoles gratuites et pour le progrès de l'instruction." Cette loi autorisait l'établissement d'une corporation, qui fut nommée l'"*Institution Royale*. Mais

les maisons dépendantes de cette corporation devaient être essentiellement anglaises et protestantes, aussi les Canadiens refusèrent d'y envoyer leurs enfants, et fondèrent des écoles paroissiales.

A Montréal, l'école des Récollets, dirigée par le frère Paul, existait encore, et elle se maintint jusqu'en 1826, bien que la mort du dernier supérieur de cet ordre, le P. Bersy, fût arrivée le 18 mai 1800.

Par son testament du 11 janvier 1811, un Ecossais établi à Montréal, l'hon. James McGill, qui mourut en 1813, donna à l'Institution Royale une propriété de quarante sept acres de terrain, située près de cette ville, et sur laquelle se trouvaient plusieurs constructions. Il léguait également à cette corporation la somme de dix mille livres en argent, à la seule condition qu'un des collèges de l'Institution Royale serait nommé " collége McGill."

En même temps que Villemarie se métamorphosait peu à peu en grande ville, ses communications avec les environs devenaient plus faciles.

On conçoit aisément qu'autrefois les voyageurs, les cultivateurs et les négociants arrivant de la rive sud, pour se rendre à Montréal, devaient passer par Longueuil et traverser le fleuve à cet endroit, aussi y eut-il dès l'origine une traverse plus ou moins régulière. Vers 1740, la Sœur d'Youville avait pris l'initiative de cette excellente mesure, et avait établi une embarcation qui faisait le service entre Longueuil et Montréal. Nous avons vu que ce moyen de communication avait continué à fonctionner, puisque en 1775 le passeur Jacques Roussin aida par ses canots aux américains à traverser une partie de leurs troupes qui se trouvaient au fort de Longueuil.

Le 30 avril 1801, un service de bateaux traversiers entre Montréal et Longueuil fut établi par Alexis Patenaude, au chemin de montée, de la Côte-Noire, vis-à-vis du haut de l'île St-Hélène, et cette traverse régulière ne fut remplacée que vers 1830 par les *horse-boats*, c'est-à-dire les bateaux mus par des chevaux. "Cependant, disent Jodoin et Vincent dans leur " Histoire de Longueuil," les anciens de la paroisse et du comté affirment positivement que dès avant 1830, il y eut à Longueuil une traverse tenue par bateau à vapeur ; suivant quelques-uns, ce bateau aurait traversé vers 1825, et s'appelait le *Jérémie* ; il voyageait de chez un nommé Mongeon, à Longueuil, vis-à-vis la rue St-Etienne jusqu'à Hochelaga, il appartenait à un nommé Jérémie ; suivant les autres, il appartenait à un Chalifoux, de Laprairie, et ce dernier en était le capitaine. D'après ceci, nous pouvons naturellement en conclure que le propriétaire en était le capitaine et devait être Jérémie Chalifoux. Tous s'accordent à dire que ce bateau traversa pendant deux années, savoir 1825 et 1826 ; le fait d'une traverse par bateau à vapeur à cette époque nous semble évidemment établi."

En 1803, on commença à construire des bâtiments marchands dans le port de Montréal, et l'*Accommodation*, le premier bateau à vapeur construit en Canada, lancé du quai, le 3 novembre 1809, arrivait soixante-six heures plus tard à Québec ; pendant le trajet, il avait dû rester à l'ancre durant trente heures. Ce *steamboat* primitif appartenait à l'hon. John Molson, Ecossais établi à Montréal depuis 1782, et qui y avait ouvert une brasserie en 1786. L'*Accommodation* mesurait quatre-vingt-cinq pieds de longueur et contenait des cabines pour vingt passagers. Les prix du passage étaient de $8 et $9.

Encouragé par le succès de son premier essai, M. Molson, le 20 août 1812 lança son deuxième bateau à vapeur, le *Swiftsure*, qui était bien supérieur à l'*Accommodation*, et accomplissait, en vingt-deux heures et demie, la trajet de Montréal à Québec. Il mesurait cent trente pieds de longueur sur vingt-quatre de largeur.

En 1819, sept bateaux naviguaient entre Québec et Montréal : le *Malsham*, le *Swiftsure*, le *Lady Sherbrooke*, le *Québec*, le *Telegraph*, le *Car of Commerce* et le *Caledonia*.

Dès l'année 1789, on avait compris l'importance de la navigation intérieure du Canada, et l'on cherchait le moyen de surmonter ou d'éviter les dangers qu'offraient aux navigateurs les rapides de Lachine : en conséquence, on commença le creusement d'un canal, en utilisant la rivière Saint-Pierre ; à l'origine, ce canal n'avait que deux pieds et demi d'eau.

Néanmoins, au milieu de ces progrès, bien des institutions demeuraient stationnaires ; l'administration de la justice, par exemple, n'était pas digne d'un peuple civilisé. Le fouet, ou *chat à neuf queues*, instrument de supplice auquel, à l'époque actuelle, on recourt malheureusement encore quelquefois, était fréquemment employé comme moyen de répression. La rigueur de la loi, et la rapidité avec laquelle on exécutait les sentences rendues par les tribunaux étaient excessives. Ainsi en 1803, un homme, condamné à mort pour assassinat, par la Cour du Banc du Roi, fut pendu trois jours après avoir entendu prononcer son arrêt. Quelques mois auparavant, le même individu, prévenu d'avoir commis deux larcins, avait été condamné à six mois de prison, et, durant ce laps de temps, à être attaché deux fois au pilori, afin de recevoir, chaque fois, trente-neuf coups

de fouet. On condamnait alors au pilori pour de simples délits, et on pendait les faussaires et les voleurs. Jusque vers la trente-cinquième année de ce siècle, les bourreaux appliquaient dans la main des condamnés le fer rougi au feu. Le temps durant lequel le fer rouge corrodait les chairs des malheureux livrés à ce supplice, variait suivant la rapidité de leur élocution : l'instrument appuyé sur le creux de la main, qu'il brûlait profondément, ne se relevait pas avant que le patient n'eût prononcé trois fois les mots "Vive le Roi," s'il était Français, ou *God save the King*, s'il était Anglais. Ainsi la durée du tourment ne variait pas suivant la grandeur du crime, mais suivant la facilité plus ou moins grande que dame nature accordait aux individus de prononcer quelques mots avec vélocité.

On appliqua d'abord la peine du pilori sur la place du Marché ; plus tard, le lieu du supplice fut le pied de la colonne Nelson. Le bourreau présidait à l'exécution, armé d'un fouet dont il cinglait le patient quand celui-ci, en se tournant la face vers le monument, cherchait à la soustraire à la pluie de boue et d'œufs pourris que les voyous lui jetaient. Les condamnés au fouet étaient attachés au canon qui se trouvait près de la même colonne, et ils recevaient leur châtiment à la vue du public.

La Cour du Banc du Roi, à Montréal, commença à siéger le 1er septembre 1802. Étaient présents : l'Hon. Monk, juge en chef ; les juges Panet et Davidson. Durant cette session, on jugea le premier cas de meurtre rapporté dans l'histoire de Montréal ; nous y avons fait allusion précédemment. L'accusé, nommé Ignace Vaillancourt, fut reconnu coupable par le jury composé de douze Canadiens-Français, dont le chef était Antoine

Desloriers ; il fut condamné à mort, et pendu trois jours après ; son corps fut livré à Charles Blake, chirurgien de Montréal.

Pour permettre au lecteur de se rendre compte de la sévérité avec laquelle on rendait la justice durant les premières années de ce siècle, nous citerons quelques sentences extraites des archives de la Cour du Banc du Roi.

Le 1er septembre 1803, Ephraïm Whiteside, vol avec effraction, condamné à mort.

Avril 1812, (1) D. McDougall, vol dans une boutique, condamné à mort.

Un autre individu, sacrilège, même peine.

S. Trask, vol de cheval ; pendu.

A. Vaudri, vol d'un mouton ; pendu.

P. Racicot, viol ; pendu.

J. Montreuil, vol d'un cheval ; pendu.

B. Clément, garçon de 13 ans et demi, vol d'une vache ; pendu.

P. Dufresne, larcin ; 39 coups de fouet.

Mars 1814.—M. Williams, vol de grand chemin ; pendu.

L. Gray, vol ; pendu.

Mars 1815.—A Pelletier, vol ; 39 coups de fouet et application du fer rouge dans la main.

D. Emmanuel, vol d'un cheval ; pendu.

Septembre 1815.—L. Fortin, vol d'un cheval ; pendu.

26 septembre 1819.—J. Slack, vol d'une montre ; condamné à être pendu, mais grâcié.

(1) Les registres de la Cour du Banc du Roi pour les années 1804 à 1811 furent détruits lors de l'incendie du Palais de Justice, le 18 juillet 1844. Le juge en chef Panet et les juges Odgen et Reid siégeaient le 2 mars 1812.

A partir de l'année 1819, la sentence d'un grand nombre de voleurs condamnés à mort fut commuée.

Le 7 novembre 1821, deux faussaires, N. Gauson et A. Jeffreys, furent condamnés à mort, et les peines portées, le 11 janvier 1823, contre trois voleurs, et, le 14 mai, contre un nommé A. Paradis, accusé d'avoir volé une vache, trois chevaux et une génisse, furent aussi sévères.

Jusqu'en 1858, la peine capitale fut prononcée contre un grand nombre de prisonniers coupables de vols, de faux, etc. En revanche, la justice faisait quelquefois preuve d'une clémence extraordinaire en faveur des assassins ; ainsi, en 1822, deux meurtriers nommés N. Black et J. Gain, furent simplement condamnés à être " brûlés dans la main." Le 8 juin 1823, J. Connolly, accusé d'avoir noyé un homme, reçut la même condamnation, plus six mois de prison.

Il sera intéressant, croyons-nous, de connaître la composition de la cour pour la session de la paix ouverte le 10 janvier 1800. On trouvera dans la liste des juges et des jurés, des noms qui sont inséparables de l'histoire de Montréal, bien que d'autres soient, aujourd'hui, complètement oubliés.

Etaient présents à l'ouverture de la cour : Alex. Auldjo, Robert Crickshanks, James Dunlop, Louis Chaboillez. Les jurés se nommaient : John Gray, Etienne St-Dizier, H. Logan, Paschal Lafleur, William Wingfield, J. B. Fournier, Wm Hallowell, Frs Papineau, P. Robertson, Dominique Rousseau, Duncan McGillevray, J. B. Dézery, James Badgley, J. B. Lefebvre, John Stephenson, Michel Dumas, John Molson, J. Philip, L'Eprohon, Michael Myer, Bartholemew Billon, Mungo Kay et Narcisse Roy.

Durant les dernières années du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe, les juges de paix étaient chargés de fixer le prix du pain ; dans les archives de la Cour, on peut lire que le pain bis, en 1785, coûtait 7½ d. ou 15 sols les 6 livres, et le pain blanc 7½ d. ou 15 sols les 4 livres.

A l'ouverture de la session du 19 janvier 1801, le Grand Jury présenta une pétition au sujet du prix du pain, et le jugement suivant fut rendu :

" La Cour ayant pris en considération la représentation faite par le Grand Jury, au sujet de la rareté et de la demande du pain, et des souffrances des pauvres et autres habitants de cette Cité, et la Cour, voyant que la quantité de pain que les boulangers sont obligés de faire, n'est pas suffisante pour fournir plus que les deux tiers de la quantité consommée quotidiennement dans la ville ; considérant que, sous ces circonstances, il est nécessaire pour cette Cour de donner son ordre et de procurer un approvisionnement de pain pour les habitants, et considérant qu'aucun autre moyen ne peut être adopté, pour donner du soulagement, la Cour augmentera le prix du pain, pour le reste du présent mois."

Le pain blanc fut alors vendu un shilling les 4 livres, et le pain bis un shilling les 6 livres.

CHAPITRE XVI.

GUERRE DE 1812.—DIFFICULTÉS PARLEMENTAIRES.— ÉGLISE NOTRE-DAME, PORT, RUES, CANAL LACHINE, ETC.

Les premières années du XIXe siècle, si tourmentées en Europe, où le génie de Napoléon tenait tête à l'hydre de la coalition, ne devaient être signalées au Canada par aucun événement important.

De 1800 à 1805, les séances du Parlement furent calmes, et les élections de 1800 et de 1804, n'avaient guère apporté de changement dans la composition de la chambre. Deux faits un peu saillants doivent cependant être relatés ici : le premier fut la confiscation des biens des Jésuites par l'assemblée, à la suite de la mort du Père Cazot survenue le 16 mars 1800 ; bien qu'il n'eût été ordonné prêtre que six ans après la capitulation de Montréal, il était considéré comme le dernier représentant de cet ordre religieux en Canada (1). Dans la suite, la Compagnie de Jésus ne cessa de protester contre cette confisçation, et obtint finalement du

(1) Le dernier des Jésuites ordonné avant la cession du Canada à l'Angleterre, fut le P. J. B. Well, qui était mort à Montréal en 1791.

gouvernement Mercier, dans ces dernières années, un dédommagemeut qu'elle accepta. Le second fut une mesure législative qui passionna l'opinion publique. *L'acte des prisons*, adopté en 1805, imposait certains droits sur les thés, les spiritueux et les sirops ou melasses, dans le but de couvrir les dépenses occasionnées par la construction des prisons de Montréal et de Québec.

Les députés de Montréal : John Richardson, J. M. Mondelet (quartier-Est), James McGill, Louis Chaboillez (quartier Ouest), Benjamin Frobisher et L. R. Portelance (comté), avaient protesté contre cet acte. Les marchands de leur côté donnèrent un banquet public, à l'hôtel Dillon (place d'Armes), pour manifester leur mécontentement ; on porta des toasts blâmant la majorité de la chambre, et, après la prorogation du parlement, la *Gazette de Montréal* publia un compte-rendu du dîner.

Peu de temps après la reprise de la session, le 7 mars 1806, M. Bédard, secondé par M. Bourdages, demanda qu'il fût arrêté que le dit journal " contenait un libelle faux, scandaleux et séditieux, grandement injurieux au représentant de Sa Majesté en cette province, ainsi qu'aux deux chambres de la législature, et tendant à diminuer l'affection des sujets de Sa Majesté pour son gouvernement."

Le 15 mars, M. Todd, éditeur de la *Gazette de Montréal*, qui avait présidé le banquet donné l'année précédent,et M. Edwards Edwards, furent déclarés coupables d'une " haute infraction des privilèges de la chambre." Le sergent d'armes reçut l'ordre de s'emparer de leurs personnes ; mais quand il arriva à Montréal pour exécu-

ter son mandat, les accusés avaient disparu ; l'affaire n'eut pas d'autres suites.

Durant la session de 1805, le parlement avait voté la somme de £1,000 pour les travaux à exécuter aux rapides de Lachine. Dans l'automne de cette année, sir R. S. Milnes passa en Angleterre, et fut remplacé par l'hon. Thomas Dunn, doyen des conseillers exécutifs, qui prit le titre de président.

Mgr Plessis remplaça en 1806, sur le siège de Québec Mgr Denault, décédé. Depuis 1788, M. J. H. A. Roux était supérieur du Séminaire de Montréal ; le curé d'office se nommait C. M. LeSaulnier (1793-1830). Au mois d'octobre 1807, Sir James Henry Craig, le nouveau gouverneur général, arriva à Québec.

Cependant, malgré la défense faite aux Yankees de communiquer par terre ou par eau avec le Canada, un commerce interlope se faisait entre plusieurs marchands de Montréal et des Etats-Unis. Un assez grand nombre d'Américains établis dans cette ville fondèrent le *Canadian Courant*, et ils s'appliquèrent à décrier la langue française, les lois françaises, la tenure des terres, les chemins, les moyens de transport du Canada, etc.

Le gouverneur Craig par son administration tyrannique, qui fut qualifiée de Règne de la Terreur, souleva le mécontentement populaire, et un mouvement de révolte contre son autorité se produisit même à Montréal. Comme Haldimand, il crut bâillonner le peuple et ses représentants ; deux fois il prorogea le parlement, parce que la majorité se refusait à partager ses vues, mais aussitôt un cri général s'éleva ; des articles violents parurent dans les journaux, notamment dans le *Canadien*. Il voulut aller jusqu'au bout : le 12 mars 1810, des soldats et des constables s'emparèrent, sur

l'ordre du gouverneur, de la presse, des caractères et des papiers du *Canadien* ; M. Lefrançois, l'imprimeur, fut arrêté et emprisonné, et quelques jours plus tard, MM. P. Bédard, F. Blanchet, J. T. Taschereau, furent incarcérés à Québec, pendant que Pierre Papineau, Corbeil et Laforce subissaient le même sort à Montréal.

" L'arrestation de quelques autres citoyens notables de cette ville avait été ordonnée aux conseillers exécutifs de l'endroit, ou par eux projetée ; mais elle n'eut pas lieu. Ces citoyens, au nombre desquels étaient M. D. B. Viger et M. Joseph Bédard, eurent vent des basses intrigues qui se tramaient contre eux, et purent les déjouer, grâces à la franchise et à l'honnêteté de James Brown, l'imprimeur dont on avait voulu faire, *préparatoirement,* un instrument de déception." (Bibaud).

Durant leur captivité, les victimes de la persécution de J. Craig eurent à endurer tant de mauvais traitements que l'un d'eux, Corbeil, en mourut quelque temps après son élargissement.

" Quant au major Laforce, dit M. de Gaspé, il était aux portes de la mort et ne dut la vie qu'à son tempérament de fer et à la trempe de son âme. Tant que je ne fus pas malade, nous disait-il, je conservai toute ma gaieté naturelle dans l'affreux cachot dans lequel on m'avait plongé. N'ayant ni livres, ni encre, ni papier, ni plume, je m'amusais à tracer avec du charbon tout ce qui me passait par la tête sur les murs de mon cachot, d'où je ne recevais le jour que par une petite fenêtre grillée. Je charbonnai un jour deux pièces d'artillerie opposées l'une à l'autre avec deux boulets sortant de leur bouche prêts à se heurter ; et j'écrivis en dessous la devise : La force contre la force. Le geôlier en informa aussitôt les autorités, ce qui me

procura le lendemain la visite de deux magistrats. Ces messieurs saisis d'horreur à la vue de ces insignes belliqueux, se regardèrent en secouant la tête en silence, et finirent par me demander ce que signifiait cette menace.

—Quelle menace ? leur dis-je ; il me semble pourtant qu'il ne faut pas être doué d'une grande sagacité, pour pénétrer le sens de ma devise. Rien ne peut mieux peindre la force contre la force, que deux canons et deux boulets, se menaçant réciproquement.

" Mon barbouillage et ma devise ingénieuse, ajoutait M. Laforce, me valurent un surcroît de rigueur de la part de mes bourreaux ; on craignait sans doute que mon parc d'artillerie ne fît sauter la prison."

Le 10 mai 1810, le gouverneur, dans le but de réduire les Canadiens à l'impuissance, écrivit à lord Liverpool, ministre des colonies, une lettre dans laquelle il émettait, entre autres suggestions, l'avis que le Roi devrait nommer les curés en Canada (1) ; il ajoutait qu'il serait bon que la Couronne s'emparât des biens du Séminaire de Montréal. Mais le ministre ne lui accorda pas satisfaction, car l'Angleterre, craignant de nouvelles hostilités de la part des Etats-Unis, voulait rester autant que possible en bons termes avec les Canadiens, et le 19 juin 1811, Sir J. H. Craig, partit pour la Grande-Bretagne, pour ne plus revenir.

A ce despote détesté, succéda, après trois mois d'administration de Thomas Dunn, sir George Prévost, ancien gouverneur de la Nouvelle-Écosse, homme aussi doux et équitable, que son prédécesseur avait été violent et tyrannique.

(1) " Un curé mal choisi, disait-il quelque temps plus tard à Mgr Plessis, peut nuire beaucoup au gouvernement."

En prévision d'une guerre qui paraissait imminente, il leva plusieurs bataillons de volontaires et réorganisa l'armée.

Le 18 juin 1812, le congrès de Washington déclara la guerre à l'Angleterre.

On fit de grands préparatifs militaires dans toute la province, et particulièrement à Québec et à Montréal. Plusieurs miliciens de la Pointe-Claire refusèrent de rejoindre leurs bataillons ; on en arrêta quelques-uns ; aussitôt toute la paroisse se souleva et les insurgés s'avancèrent vers cette ville. A Lachine, ils rencontrèrent les troupes, et, après quelques coups de fusil tirés de part et d'autre, ils retraitèrent. Quelques-uns d'entre eux furent appréhendés le lendemain et envoyés à Montréal.

Cependant les hostilités étaient ouvertes. Le 3 juillet, le commandant Charles Frédéric Rolette, aidé de six hommes embarqués dans une chaloupe, s'empara de la goëlette américaine *Cayuga Packet*, montée par plus de quarante matelots. Le 13 août, le général Hull, assiégé par Brock dans Détroit, se rendit après une faible résistance, et fut conduit à Montréal, où il arriva le 6 septembre, avec ses officiers et ses soldats.

" La rapidité avec laquelle le général Hull arriva jusqu'à Montréal, rapporte ironiquement le *Herald* de ce jour, dépassa toutes les prévisions. Nous avons cependant été heureux de le voir, et nous le recevons avec tous les honneurs dûs à son rang et à son importance."

Le général Dearborn, qui commandait dix mille hommes, s'approchait des frontières du Bas Canada et menaçait de marcher sur cette ville. On organisa en toute hâte deux nouveaux bataillons : *les Chasseurs*

Canadiens et les *Voyageurs Canadiens.* Ce dernier corps fut formé, dit Bibaud, en vertu d'un ordre général dont suit la substance, et dont la légalité nous paraît au moins problématique : " Il a plu à Son Excellence le gouverneur général, d'ordonner à MM. John Macdonell, A. N. McLeod, James Hugues, William Mackay et Pierre de Rocheblave, d'enrôler tous ceux qui sont voyageurs, ou qui l'ont été, et de les faire passer à Montréal, le 1er octobre, pour en former un corps, qui sera nommé le corps des Voyageurs, sous le commandement de William McGillivray, écuyer."

Le 23 août, trente *Voyageurs* furent attaqués par quatre cents soldats, à St-Régis ; trois Canadiens furent tués, et les autres furent faits prisonniers.

Vers le milieu du mois de novembre, on apprit que les troupes du général Dearborn s'avançaient. Le chef des différents corps de milice de Montréal et du district, M. d'Eschambault, se rendit de suite au Séminaire, pour conférer avec M. Roux, le supérieur. C'était un samedi, tard dans la soirée.

" M. Roux, rapporte le R. P. Bonin, était alors couché :

—N'importe, dit M. d'Eschambault, il faut absolument que je voie M. le Supérieur.

On l'introduisit donc dans sa chambre.

—Levez-vous promptement, M. le Supérieur, lui dit le bouillant officier. L'ennemi est à nos portes, et demain il peut être à Montréal. Il n'y a donc pas de temps à perdre. Afin de convoquer les milices, tant de la ville que de la campagne, faites, cette nuit même, une circulaire, et qu'on l'envoie immédiatement dans les paroisses, afin qu'on puisse la lire demain au prône de toutes les églises."

M. Roux se rendit à son désir, et écrivit une lettre dans laquelle il exhortait éloquemment les Canadiens à soutenir le gouvernement.

" Vous êtes, leur disait-il, les enfants de ces héros qui tant de fois ont marché à la victoire. Comme eux, vous avez vos biens à défendre, votre liberté à conserver. Vous avez à soutenir votre honneur et peut-être l'honneur de vos épouses et de vos filles, et surtout l'honneur de votre religion. Le champ de bataille où vous perdriez la vie ne serait que l'escabeau qui ferait monter au ciel le soldat qui mourrait pour son Dieu, sa patrie et son roi."

Ces paroles produisirent l'effet désiré ; nos ancêtres prirent les armes sans hésitation et se tinrent prêts à marcher au combat à la suite des Salaberry, des Rouville, des Cuthbert, des Taschereau, des Panet, etc.

Le 22 novembre, un grand nombre de miliciens de la ville et du district de Montréal se mirent en campagne avec une ardeur remarquable. Intimidé par ce déploiement de forces, cependant bien inférieures aux siennes, Dearborn se replia sur Plattsburgh et Burlington, où il passa l'hiver. La milice rentra dans ses foyers le 27 novembre.

Pendant les campagnes de 1812 à 1815, Montréal fournit un grand nombre d'officiers qui servirent dans la milice et dans les compagnies de volontaires ; J. G. Delisle, L. Charlant et Griffin étaient adjudants d'état-major, et parmi les autres principaux officiers de notre ancien district, nous relevons les noms suivants :

1re division : J. McGill, colonel ; A. Auldjo, lieutenant-colonel ; J. Caldwell, major ; D. David, quartier-maître ; G. Selby, chirurgien.

2ème division : J. Hervieux, lieutenant-colonel ; E.

N. Dizier, major ; L. Guy, P. Leprohon, J. Bouthillier, M. Dumas, T. Pothier, B. Beaubien, J. B. Lefebvre, J. G. Delisle, D. Rousseau, capitaines.

3e division : P. Fortier, colonel ; H. St-George Dupré, lieutenant-colonel ; C. Désery Latour, major ; G. Franchère, P. Hervieux, P. Berthelet, E. Guy, L. Dulongpré, P. Désery, C. L'Arrivée, L. St-Omer, capitaines.

Le capitaine de la cavalerie de cette ville se nommait George Platt ; le lieutenant Robert Gill et le cornette John Molson.

Les officiers des volontaires de Montréal étaient : James Caldwell, major ; James Dunlop, John Richardson, John Forsyth, John Ogilvy, capitaines ; David Ross, Thomas Blackwood, George Gillespie, Hart Logan, Alexander Allison, George Garden, W. Hollowell, Thomas Thain, lieutenants ; John Leslie, enseigne ; Thomas B. Ahern, adjudant.

En janvier 1813, les Américains recommencèrent les hostilités ; leur brigadier, Winchester, fut battu à Frenchtown par le colonel Proctor ; mais dans le mois d'avril, ils remportèrent quelques succès.

Durant une grande partie de l'année, l'armée américaine du Nord, commandée par le général Hampton, demeura inactive. En septembre elle tenta d'envahir le Bas-Canada, mais elle fut repoussée, sur la route d'Acadie, par six cents hommes sous les ordres de M. de Salaberry. Elle se porta alors à Four Corners, près de la source de la rivière Châteauguay, où elle fut surprise par un détachement de Voltigeurs et de Sauvages. Après quelques escarmouches, les Canadiens retraitèrent en semant des obstacles derrière eux, et Hampton, à leur poursuite, mit deux jours à franchir huit lieues sur un terrain embarrassé de branches d'arbres.

Suivant leur coutume, les Canadiens ne comptaient pas leurs ennemis : De Salaberry, avec trois cents hommes, s'était porté sur la rive gauche de Châteauguay, près d'un bois presque impénétrable. Il fit placer ses troupes derrière des abatis d'arbres, et attendit les Américains. Ceux-ci, au nombre de sept mille, étaient pourvus de dix pièces d'artillerie. Durant la nuit du 25 octobre, le colonel Purdy essaya de surprendre les Canadiens par derrière ; mais il s'égara dans le bois. Le 26, Hampton, avec trois mille cinq cents hommes, commence l'attaque. De Salaberry dirige lui-même le feu de ses miliciens, qui, énergiques et calmes, se comportent comme de vieux soldats. Durant l'action, un certain nombre de Canadiens, éparpillés dans le bois, sonnent de la trompette pour donner à l'ennemi l'impression qu'il a en face de lui des troupes nombreuses. Après quatre heures et demie de combat, Hampton ne recevant pas le secours qu'il attend de Purdy, qui avait été repoussé avec perte, et convaincu que les forces de ses adversaires sont supérieures aux siennes en nombre, ordonne la retraite, laissant plus de quarante morts sur le champ de bataille. Le Canada comptait un fleuron de plus à sa couronne !

Sir George Prévost, arrivé de Montréal vers la fin de la lutte, adressa des éloges bien mérités à cette poignée de héros qui venait de repousser des forces vingt fois plus grandes que les siennes.

En apprenant la défaite essuyée à Châteauguay par Hampton, Wilkinson crut prudent de renoncer au projet qu'il avait formé d'attaquer Montréal. Ses soldats s'en retournèrent dans leurs quartiers d'hiver, et le 17 novembre, les miliciens rentrèrent dans leurs foyers.

La guerre n'était pas terminée, cependant ; l'Angle-

terre envoya au Canada, l'année suivante, 15,000 hommes de troupes, qui guerroyèrent principalement dans le Haut-Canada. Enfin, le 1er mars 1815, la nouvelle de la conclusion de la paix fut annoncée aux chambres.

Cette année là, M. Panet ayant été nommé conseiller législatif, Louis Joseph Papineau, élu député de Montréal, lui succéda à la présidence de l'assemblée. Né à Montréal le 7 octobre 1786, Papineau n'avait donc que 28 ans, quand il fut choisi comme président, et déjà il s'était acquis une grande renommée comme patriote et comme orateur. Son père, Joseph Papineau, le chef du parti national, était notaire à Montréal depuis 1780.

En avril 1815, sir G. Prévost partit pour l'Angleterre dans le but de se disculper de certaines accusations portées contre lui par sir James Yeo ; il mourut pendant la traversée.

Sir George Drummond, puis le général Wilson, lui succédèrent comme administrateurs.

Le 12 juillet 1816, sir John Coope Sherbrooke, nommé capitaine général de l'Amérique du Nord, arriva à Québec.

Durant son administration, il acheta l'île Ste-Hélène, pour le gouvernement anglais, de l'honorable Charles William Grant, baron de Longueuil, moyennant la somme de quinze mille louis sterling payable par trois terrains de même valeur ; l'un près de l'église des Récollets, l'autre près de la citadelle qui devint le carré Dalhousie, le dernier plus bas entre la rue Ste-Marie, prolongation de la rue Notre-Dame, et le fleuve. "Sur ce terrain, lisons-nous dans l'*Histoire de Longueuil*, par Jodoin et Vincent, on construisit un grand

édifice, qui servit longtemps de hangar au baron de Longueuil, pour y emmagasiner le blé provenant des rentes seigneuriales de la baronnie. Plus tard, M. W. C. McDonald y installa une manufacture considérable, pour la fabrication du tabac. L'île Ste-Hélène fut cédée par le gouvernement impérial au gouvernement fédéral du Canada, quelque temps après la Confédération."

Vis-à-vis de St-Lambert et de Longueuil émergent de l'eau, au milieu du fleuve, et près de l'île Ste-Hélène, plusieurs petits îlots, dont le plus long porte le nom d'Ile à la Pierre (1), et qui tous appartiennent à la baronnie de Longueuil.

Depuis 1814, les députés avaient accusé de malversations le juge Monk, de Montréal ; mais, en 1816, le prince-régent ayant déclaré que leurs accusations étaient mal fondées, ils ne s'occupèrent plus de cette affaire. En revanche, durant la session de 1817, le juge Foucher, de la Cour du Banc du Roi de cette ville, fut mis à son tour en accusation, et suspendu jusqu'en 1819.

Sherbrooke, sur sa demande, fut rappelé, et remplacé, en 1818, par le duc de Richmond ; celui-ci mourut au mois d'août 1819, et le comte Dalhousie lui succéda en 1820.

Plaçons ici un petit récit fort curieux, formant partie de quelques articles publiés dans la Patrie, sous le titre : *Le bon vieux temps.*

" Le 26 janvier 1819, vers deux heures de l'après-midi, le feu éclatait, dans un grand entrepôt de lard et de farine situé à la Pointe à Callières, et appartenant à M. D. W. Eager. L'incendie avait originé dans l'étage

(1) Ce nom provient d'une carrière de pierre, que les premiers habitants de Ville-Marie y exploitèrent durant plusieurs années.

supérieur du bâtiment, et les flammes commençaient à ravager la toiture en bardeau, lorsque les pompiers arrivèrent sur le terrain. Le service des pompiers fut paralysé par le fait que leurs pompes étaient gelées. Il fut impossible de prendre de l'eau à la rivière, qui était recouverte par un manteau de glace très épais, dont les plis débordaient sur la rive. Il aurait fallu un travail de plus d'une heure pour y creuser des puits. Une foule d'environ mille personnes était témoin de la conflagration, et ne prenait aucun moyen pour arrêter les ravages du feu. La terre était recouverte par une épaisse couche de neige humide, qui se pelottait facilement. Un M. Corse eut une idée lumineuse, qu'il suggéra à la police ; c'était de faire pleuvoir sur le bâtiment en flammes une grêle de boules de neige. Aussitôt dit, aussitôt fait. Chacun s'arme de boules de neige, et s'avance à l'assaut. Le bâtiment fut assailli sur les quatre faces, et en quelques minutes les flammes furent étouffées sous une véritable avalanche de neige. Les octogénaires de Montréal se rappellent tous cet incendie qui fut remarquable par le moyen extraordinaire auquel on eut recours pour l'éteindre. L'entrepôt de M. Eager n'était pas une bicoque, c'était un bâtiment qui contenait au moins 800 barils de lard et plusieurs centaines de sacs de grain."

Cette même année 1819, Mgr Plessis se rendit à Londres pour les affaires de son diocèse ; il était accompagné de M. Turgeon, son secrétaire, et de M. Lartigue, prêtre du Séminaire de Montréal. Il présenta à Lord Bathurst trois mémoires : le premier demandait la division de son diocèse, le second avait trait au Séminaire de Montréal, dont la Couronne avait formé le projet de prendre les biens ; dans le troisième il de-

mandait des lettres patentes d'amortissement pour le collége de Nicolet, fondé en 1804.

Le prélat n'obtint pas satisfaction sur tous les points, cependant le diocèse fut divisé en districts pour des évêques *in partibus* : M. Lartigue, évêque de Telmesse, devint le suffragant auxiliaire de Mgr Plessis, et fut consacré sous ce titre dans l'église paroissiale, le 21 janvier 1821. Lord Bathurst convint qu'il fallait laisser leurs biens aux Sulpiciens, (ce qui n'empêcha pas qu'on leur en prit plus tard une grande partie), et les lettres patentes d'amortissement du collége de Nicolet furent accordées l'année suivante.

Au milieu des préoccupations de la guerre, les Canadiens avaient trouvé le loisir de s'occuper de littérature : le *Spectateur* était né à Montréal en 1813. C'était une feuille presque exclusivement littéraire dans laquelle écrivaient, entre autres, Bibaud, Viger et Mermet. Ce dernier, lieutenant-capitaine et adjudant au régiment de Watterville, a écrit des poésies dont plusieurs ont obtenu un certain succès. Il a chanté la bataille de Châteauguay et l'héroïsme de Salaberry en quelques vers qui méritent d'être conservés, non à cause de leur valeur littéraire, mais parce que, les premiers, ils ont célébré l'un des plus beaux faits d'armes de notre histoire.

On lira certainement cette poésie avec plaisir :

La trompette a sonné : l'éclair luit, l'airain gronde ;
Salaberry paraît, la valeur le seconde,
Et trois cents Canadiens qui marchent sur ses pas,
Comme lui, d'un air gai, vont braver le trépas :
Huit mille Américains s'avancent, d'un air sombre ;
Hampton, leur chef, en vain veut compter sur leur nombre.
C'est un nuage affreux qui paraît s'épaissir,
Mais que le fer de Mars doit bientôt éclaircir.

Le héros canadien, calme quand l'airain tonne,
Vaillant quand il combat, prudent quand il ordonne,
A placé ses guerriers, observé son rival :
Il a saisi l'instant et donné le signal.
Sur le nuage épais qui contre lui s'avance,
Aussi prompt que l'éclair, le Canadien s'élance...
Le grand nombre l'arrête... il ne recule pas ;
Il offre sa prière à l'Ange des combats,
Implore du Très-Haut le secours invisible,
Remplit tous ses devoirs et se croit invincible.
Les ennemis confus poussent des hurlements,
Le chef et les soldats font de faux mouvements.
Salaberry, qui veut que son rival hésite
Dans la horde nombreuse a lancé son élite :
Le nuage s'entr'ouvre ; il en sort mille éclairs ;
La foudre et ses éclats se perdent dans les airs.
Du pâle Américain la honte se déploie :
Les Canadiens vainqueurs jettent des cris de joie !
Leur intrépide chef enchaîne le succès,
Et tout l'espoir d'Hampton s'enfuit dans les forêts.
    Oui, généreux soldats, votre valeur enchante ;
La patrie, envers vous, sera reconnaissante !
Qu'une main libérale, unie au sentiment,
En gravant ce qui suit vous offre un monument :
" Ici les Canadiens se couvrirent de gloire ;
" Oui, trois cents sur huit mille obtinrent la victoire.
" Leur constante union fut un rempart d'airain
" Qui repoussa les traits du fier Américain.
" Passant, admire-les... Ces rivages tranquilles
" Ont été défendus, comme les Thermopyles ;
" Ici Léonidas et ses trois cents guerriers
" Reviennent parmi nous cueillir d'autres lauriers."

Le 1er août, M. Mézière fonda, en cette ville, une revue littéraire et scientifique, nommée l'*Abeille Canadienne* ; elle paraissait deux fois par mois, par livraisons de quarante pages in-8°, et le prix de l'abonnement était de huit piastres par année. Cette publication ne vécut que jusqu'en janvier 1819. Cette même année produisit encore l'*Aurore*, de MM. Bibaud et Delorme,

et le *Montreal Herald*, " d'une rédaction violente, injurieuse, prodiguant d'un côté la louange, et de l'autre le blâme, sans mesure ni ménagement, dit Bibaud. C'était dans cette feuille que s'exhalait, le plus souvent anonymement, la bile noire, la mauvaise humeur des mécontents, des ennemis de sir G. Prevost."

Durant la session de 1821, on s'occupa entre autres questions, du partage des droits de douane entre le haut et le bas Canada ; le haut Canada demandait une plus forte part que par le passé. Vainement nomma-t-on des commissaires qui tinrent plusieurs assemblées en cette ville, on ne put arriver à s'entendre. Le haut Canada envoya, à ce sujet, un agent à Londres, et cette discussion amena pour la première fois sur le tapis le projet de l'union des deux provinces. Le gouvernement de la métropole, d'ailleurs, conseillait cette union comme le seul remède au mal dont se plaignaient les haut Canadiens et espérait par là arriver à réduire à l'impuissance les Canadiens-Français.

Les Anglais de Montréal, qui rêvaient depuis longtemps ce changement, se réjouirent beaucoup ; leurs journaux vantaient les avantages de l'union projetée, et déjà croyaient la chose réglée et chantaient victoire. Le *Spectateur Canadien* entreprit de réfuter leurs assertions et mit sur ses gardes la population canadienne-française. Il n'en fallut pas davantage pour mettre le feu aux poudres ; dès qu'on apprit qu'une loi favorable à cette mesure avait été présentée au parlement, des manifestations et des protestations éclatèrent de toutes parts. Le 7 octobre 1822, les Canadiens Français ennemis de l'union se réunirent à Montréal, sous la présidence de M. Louis Guy ; M. D. B. Viger, député, y fut le principal orateur. MM. Louis Guy, Charles de

St-Ours, P. D. Debartzch, L. R. C. Chaussegros de Léry, C. M. de Salaberry, L. J. Papineau, D. B. Viger, François Desrivières, Jean Bouthillier, Joseph Bedard, J. R. Rolland, A. Cuvillier, H. Heney, F. A. Quesnel, Louis Bourdages, F. A. Laroque, Jules Quesnel, R. J. Kimber furent nommés commissaires.

Le 14 du même mois, les partisans de l'union s'assemblèrent à leur tour en cette ville, sous la présidence de John Richardson. M. J. Stuart y prononça un discours dont le *Spectateur* fit l'appréciation suivante :

" Le discours de M. Stuart, tel que rapporté dans les journaux anglais, n'a rien de bien remarquable, selon nous, que l'assertion suivante, savoir :—que les raisons qu'ont les Canadiens de s'opposer à la réunion des deux provinces, ne peuvent être fondées que sur des préjugés qu'il faut extirper, ou des intérêts locaux qui ne doivent pas entrer dans la considération de la question,—comme si la langue, les lois, les institutions d'un peuple pouvaient être mis au rang des préjugés ; comme si les intérêts particuliers à un pays devaient être comptés pour rien dans ce pays même."

Les Canadiens-Français ne s'endormaient pas ; ils envoyèrent à Londres MM. L. J. Papineau et John Neilson, porter une pétition couverte de soixante mille signatures ; les Anglais en envoyèrent une également. Le conseil législatif se déclara, avec la chambre élective, contre l'union des deux Canadas, et fit parvenir une protestation au roi, au grand mécontentement de la population anglaise.

Le *Canadian Times*, de Montréal, rédigé par M. E. V. Sparhawk et publié par M. Ariel Bowman, se fit le porte-voix des mécontents et publia dans ses colonnes de si violents articles de récriminations, que l'assem-

blée donna à son sergent d'armes l'ordre d'appréhender au corps le rédacteur et l'imprimeur ; mais tous deux réussirent à se soustraire aux recherches dont ils furent l'objet.

Le 6 juin 1825, le comte de Dalhousie s'embarqua pour l'Angleterre, et en attendant son retour qui eut lieu le 16 septembre 1825, le lieutenant-gouverneur Burton prit les rênes de l'administration. Les chambres furent convoquées le 21 janvier 1826.

Depuis plusieurs années déjà des difficultés, qui ne firent que s'aggraver avec le temps, s'étaient élevées entre les députés de l'assemblée législative et le gouvernement, à propos des subsides dont ce dernier voulait avoir exclusivement la distribution. Quelques semaines après l'ouverture de la session suivante, lord Dalhousie prorogea les chambres (le 7 mars) et censura la conduite des députés, parce que les subsides n'avaient pas été votés dans la forme exigée par lui.

MM. L. J. Papineau, Hugues Heney, J. Leslie, Joseph Valois, Joseph Perrault, députés du comté et de la ville de Montréal ; Austin Cuvillier, J. M. Raymond et F. A. Quesnel, publièrent une réponse au discours du gouverneur ; cet acte énergique fut suivi de réunions dans lesquelles on approuva la conduite de la majorité de la Chambre. Les journaux, notamment le *Spectateur Canadien* et la *Minerve*, de Montréal, lancèrent de violents articles, demandant la réélection des anciens députés opposés au gouvernement, et le quartier Est, durant les élections, fut le théâtre de nombreuses scènes de désordre. Presque tous les membres de la majorité furent réélus.

" Les élections sont finies, écrivit M. Walker dans le *Canadian Spectator* de cette ville ; les amis du roi, de la

constitution et du pays ont remporté une victoire complète. Les employés de lord Dalhousie et l'administration elle-même ont été partout et hautement désapprouvés."

L'assemblée convoquée le 20 novembre choisit M. L. J. Papineau pour président. " La voix du pays a désigné le président, et le vote de la chambre sera l'écho de cette voix," avait dit le *Spectator*. Mais lord Dalhousie refusa de sanctionner ce choix, et prorogea encore le parlement (23 novembre).

Les journaux recommencèrent à décrier le gouverneur et ses ministres : le rédacteur du *Canadian Spectator*, fut alors arrêté par ordre du gouvernement, et fut trouvé coupable de libelle, par la Cour du Banc du Roi de Montréal.

Les partisans de la majorité de la chambre d'assemblée se réunirent le 18 décembre à Montréal, sous la présidence de M. Jules Quesnel, et condamnèrent fortement l'administration. Plus tard, deux requêtes couvertes de quatre-vingt mille signatures furent confiées à MM. Neilson, Viger et Cuvillier, qui partirent pour Londres à la fin de janvier 1828 : on demandait le rappel de lord Dalhousie.

M. Gale, chef de police de Montréal, fut chargé de faire parvenir au roi une autre requête contre les " meneurs Canadiens-Français de la Chambre d'Assemblée."

Lord Dalhousie, auquel le gouvernement du pays venait d'être retiré, pour être confié à Sir James Kempt, s'embarqua pour l'Angleterre le 7 septembre 1828. Le nouveau gouverneur convoqua la législature pour le 21 novembre 1828, et reconnut M. L. J. Papineau comme président de la Chambre des députés.

C'est sous son administration, que fut ouverte au culte la nouvelle église de Notre-Dame, dont les frais de construction furent couverts par une souscription.

" Le 5 novembre de la même année, après les vêpres de la paroisse, on fit la procession en l'honneur du Saint-Rosaire ; pendant cette procession, lorsque le clergé fut entré dans le cimetière, Mgr le coadjuteur (Mgr B. C. Panet), fit la bénédiction de la croix nouvelle placée à l'endroit où l'on devait bâtir l'église ; ensuite on acheva la procession et on chanta le salut."

La première pierre du nouveau temple fut bénite le 3 septembre 1824, par M. Henry Roux, en présence de Sir Francis Burton ; le 7 juin 1829, M. Roux bénit l'édifice sacré, et le même jour, M. Jean Richard, P. S. S., offrit pour la première fois le saint sacrifice. Le 15 juillet, la première grand'messe y fut chantée par Mgr Lartigue, et M. Quiblier (1) y prêcha la parole de Dieu, en présence de Sir James Kempt, de son état-major, des juges, des conseillers et de plus de huit mille autres personnes,

A cause de l'inégalité et de l'humidité du terrain, l'architecte M. McDonald dut prendre beaucoup de précautions pour creuser et poser les fondations de cet édifice, qui mesure 255 pieds de l'est à l'ouest et 134 pieds du sud au nord. Il peut contenir de douze à quinze mille fidèles. L'ancien temple fut démoli en août 1830 ; mais la vieille tour et le clocher sud subsistèrent jusqu'en 1843.

Mgr J. J. Lartigue acheva en 1825 la construction du premier palais épiscopal et de la cathédrale, com-

(1) En 1831, M. J. H. A. Roux mourut, et fut remplacé par M. Quiblier. En 1830, M. Fay succéda à M. LeSaulnier comme curé d'office.

mencée en 1822 sur la rue St-Denis, entre les rues Ste-Catherine et Mignonne. Le 22 mai 1822, eut lieu la bénédiction de la première pierre angulaire de la cathédrale ; Mgr Telmesse fit la consécration de l'église le 22 septembre 1825 et le 19 du même mois il prit possession de son palais. Il avait résidé auparavant au Séminaire, jusqu'au 12 février 1821, puis à l'Hôtel Dieu.

L'hôpital général était ouvert depuis 1822 ; on en avait posé la première pierre le 6 juin 1821. Sa construction et l'achat du terrain avaient entraîné une dépense de £5,856, 8 s., couverte par des souscriptions. Avant l'établissement de l'hôpital général, la "Ladie's Benevolent Society" secourait les émigrants pauvres ou affaiblis par leur voyage en mer. En 1818, un fonds de £1,200 fut affecté au soulagement de cette classe d'indigents, et des pauvres de la ville. Plus tard, une espèce de sanitarium fut établie pour les malades pauvres, et enfin l'hôpital général fut fondé, puis incorporé le 30 juin 1823. Les premiers bienfaiteurs de cet établissement furent Thomas Naters, les hon. John Richardson, W. Forsyth et Wm. McGillivray ; MM. Ross, Molson, Gillespie, etc.

Parmi les monuments qui s'élevèrent vers 1830, il faut citer encore : le palais de justice, bel édifice de 144 pieds de façade, où siégeaient les juges pour les causes civiles et criminelles ; devant cette construction s'étendait une pelouse entourée d'une grille. A côté on voyait la nouvelle prison du district, érigée sur l'emplacement de celle qui avait été détruite par le feu, en 1803.

Il existait déjà, à cette époque, bon nombre d'institutions publiques et de charité, telles que l'orphelinat

pour les filles irlandaises, fondé en 1824, par le séminaire de Montréal, l'hôpital des Sœurs Grises, et l'asile de la Providence, " pour le soin des personnes âgées et infirmes, des orphelins, et l'assistance des pauvres et des malades à domicile," établi en 1828, par Mme Gamelin, Sœur Lemaire.

La rue Notre-Dame, qui mesurait 1344 verges de longueur et 30 pieds de largeur, avait été embellie par la démolition de l'église paroissiale, qui interceptait auparavant son parcours, à la hauteur de la Place d'Armes ; un square élégant (square Dalhousie) sur la même rue, à la place de la vieille citadelle, réjouissait la vue.

Les principales rues transversales et latérales communiquaient directement avec les faubourgs, qui occupaient une superficie beaucoup plus grande que celle de la ville elle-même. Au sud-ouest s'étendaient les faubourgs Ste-Anne, des Récollets et St-Antoine ; au nord-ouest ceux de St-Laurent, St Louis et St-Pierre, et au nord-est celui de Québec. Leurs rues, orientées dans la même direction que celles de la ville, étaient bordées par un grand nombre de jolies résidences de pierre.

La rivière St-Pierre, canalisée jusqu'au faubourg Québec, pouvait recevoir les bateaux sans difficulté, et des maisons étaient construites de chaque côté du canal, à treize pieds de distance.

Le Champ de Mars qui, originairement, était de dimensions trop restreintes pour servir de lieu d'exercices, se trouvait agrandi ; on y avait placé des bancs et planté quelques arbres. De cet endroit, on jouissait d'une superbe vue de terrains cultivés, de beaux vergers et de maisons de campagne, dans la direction de la montagne.

Les améliorations continuant progressivement, l'on ne pouvait oublier la partie de la ville qui devait contribuer le plus puissamment à sa prospérité. Le port, vers 1830, n'avait que peu d'importance, parce que la profondeur du Saint-Laurent, en quelques endroits, ne permettait pas aux gros navires d'arriver jusqu'à Montréal. Dès 1826, les marchands de cette ville avaient envoyé à l'assemblée une pétition dans laquelle ils disaient, " qu'en conséquence de la rareté de l'eau dans le fleuve à l'île Platte, et en quelques parties du lac St-Pierre, les vaisseaux venant de la mer éprouvaient des difficultés dans leur voyage, entre Québec et Montréal, excepté durant les deux mois qui suivaient l'ouverture de la navigation. Ils ajoutaient que plus tard dans la saison, ces vaisseaux ne pouvaient venir dans leur port, à moins d'avoir déchargé auparavant la plus grande partie de leur cargaison.

" L'intérêt et la prospérité de la province aussi bien que du haut Canada, disaient-ils encore, demandent que les obstacles qui entravent cette voie de communication soient supprimés, afin qu'elle soit rendue navigable aussi loin que possible pour les vaisseaux océaniques."

Un comité de l'assemblée s'occupa de cette requête, et conclut, après avoir interrogé quelques témoins, que le sujet, étant très important, demandait de plus amples informations. Les marchands recommencèrent à pétitionner ; mais leurs vœux ne furent exaucés qu'en 1838.

En 1830, on commença la construction des quais sur le bord du St-Laurent. Les directeurs de ces travaux étaient l'hon. Jules Quesnel, l'hon. George Moffatt et le colonel Piper. Avant cette époque, les navires qui

arrivaient dans le port étaient obligés de jeter l'ancre à une certaine distance du rivage, pour éviter de s'enliser ; un câble lancé du vaisseau était amarré à terre, puis tous les matelots viraient au cabestan, jusqu'à ce que le navire fût assez près du bord. Les charrettes dont on se servait pour opérer le déchargement devaient alors entrer dans l'eau jusqu'aux essieux, pour s'approcher le plus possible du bâtiment.

En 1830, le *Canada* arriva dans le port ; c'était un joli brick de 330 tonneaux, le plus grand de tous ceux qui étaient employés dans l'intérêt du commerce de Montréal. A bord se trouvait Hugh Allan, le fondateur de la puissante compagnie de navigation Allan.

Le canal Lachine, commencé en 1821, fut terminé en 1825 ; les travaux avaient coûté à peu près $500,000. Sa longueur est de huit milles et un quart ; sa largeur au plafond est de 28 pieds, et de 48 pieds et demi à la surface de l'eau. Il comprenait sept écluses de 100 pieds de longueur et de 20 pieds de largeur, dans lesquelles on pouvait amasser quatre pieds et demi d'eau.

Fière et à juste titre de sa marche rapide et incessante vers les agrandissements et les embellissements matériels, notre belle métropole travaillait également dans la voie du progrès intellectuel.

Au mois d'avril 1828, une partie des avocats de Montréal, sous le patronage du juge en chef du district, l'hon. James Reid, avaient fondé une institution importante, à l'effet de former une bibliothèque composée d'ouvrages de droit. " Cette société, qui compte, disaient les journaux du temps, parmi ses membres M. le juge Pyke, plusieurs des avocats, le shérif, les protonotaires (ou greffiers) du district, a fait des progrès qu'on

aurait pu à peine espérer. Les livres de la société consistent déjà (novembre 1828) en 155 volumes in-folio, 112 in-4º, et 268 d'un plus petit format. La bibliothèque française surtout est précieuse, contenant presque tous les auteurs estimés, tant anciens que modernes. Ce nombre a été augmenté, depuis le terme d'octobre, de plus de 100 volumes in-folio et in-4º."

"Les médecins de cette ville possèdent depuis plusieurs années une bibliothèque de valeur, qu'ils ont formée pour l'avancement de la science médicale à Montréal ; et ils ont de plus institué un collège médical où des hommes de talent, dont les certificats sont maintenant reçus aux universités d'Edimbourg et de Paris, donnent des leçons pendant l'hiver sur différentes branches de la médecine et de la chirurgie."

La bibliothèque de Montréal comptait 8000 volumes dès 1822. M. Viger donnait des lectures ou des leçons de droit civil, afin " d'inspirer aux jeunes étudiants en loi, dit M. Bibaud, le goût de l'étude, l'amour du travail et du savoir nécessaire à la profession qu'ils se proposaient d'embrasser."

Les journaux suivants paraissaient alors dans notre ville : la *Montreal Gazette*, publiée par autorité, bi-hebdomadaire ; le *Montreal Herald*, bi-hebdomadaire ; la *New Montreal Gazette*, hebdomadaire ; le *Canadien Courant*, bi-hebdomadaire ; le *Canadian Spectator*, bi-hebdomadaire ; le *Spectateur Canadien*, bi-hebdomadaire ; la *Minerve*, bi-hebdomadaire ; l'*Irish Vindicator*, bi-hebdomadaire ; la *Bibliothèque Canadienne*, mensuelle ; la *Christian Sentinel*, les *Canadian Miscellany*, le *Montreal Magazine*, mensuel ; le *Canadian Review*, trimestriel, enfin l'*Argus* de M. Mondelet.

Le premier numéro de la *Bibliothèque Canadienne*, ou " Miscellanées Historiques, Scientifiques et Littéraires," publiée et rédigée par M. Bibaud, vit le jour au mois de juin 1825, et la *Minerve* fut fondée au mois de novembre de l'année suivante (1826), par l'hon. A. N. Morin, qui la céda bientôt à M. L. Duvernay.

Dans le même temps florissaient dans notre cité qui commençait à acquérir une grande importance, et dont le recensement de 1827 porte la population à 32000 habitants : les collèges de Montréal et McGill, l'Institut Médical, la Société d'Histoire Naturelle, la Société d'Horticulture, la Bibliothèque, la Bibliothèque des Avocats, la Bibliothèque éclectique, l'Hôpital Général, l'Hôtel-Dieu, l'Orphelinat, la Société des amis de l'Irlande en Canada, la Société de bienfaisance écossaise, l'Ecole nationale, la Société d'école britannique et canadienne, la Société d'agriculture, la Société pour le support d'une maison d'industrie, les clubs de pompiers St-Laurent, Alliance et Montréal, les Banques d'épargnes, des sociétés bibliques, la Montreal Central Auxiliary Society pour l'avancement de l'éducation et de l'industrie en Canada, l'Ecole paroissiale, etc.

La ville, les faubourgs et le district de Montréal formaient, en 1830, huit bataillons d'infanterie, deux troupes de cavalerie volontaire, deux compagnies d'artillerie et deux compagnies de rifles.

La Chambre d'Assemblée avait tenu treize sessions depuis l'année 1792 jusqu'en 1829. Voici la liste des députés choisis à chaque session par la ville et le comté de Montréal, durant ce laps de temps :

SESSIONS	COMTÉ DE MONTRÉAL	MONTRÉAL OUEST	MONTRÉAL EST
1re	Jos. Papineau	James McGill...........	Jas. Frobisher.
	James Walker.........	J. B. Durocher.........	John Richardson.
2e	J. M. Ducharme	Jos. Papineau	A. Auldjo.
	E. Guy....................	D. Viger	L. C. Foucher.
3e	Jos. Papineau	James McGill.	P L. Panet.
	Thos. Walker	Jos. Pérınault.	F. Badgely.
4e	Benj. Frobisher........	Jas McGill...............	John Richardson.
	L. Roi Portelance.....	Louis Chaboillez......	J. M. Mondelet.
5e	J. B. Durocher........	Wm McGillivray......	J. Stuart.
	L. Roi Portelance.....	D. B. Viger.............	J. M. Mondelet.
6e	J. B. Durocher........	Thos McCord..........	J. Stuart.
	L. Roi Portelance...	D. B. Viger.............	Jos. Papineau.
7e	J. B. Durocher........	E. N. St-Dizier.........	Stephen Sewell.
	L. Roi Portelance.....	A. N. McLeod.........	Jos. Papineau.
8e	James Stuart............	L. J. Papineau.........	Saveuse de Beaujeu.
	Aug. Richer.............	James Fraser	Geo. Platt.
9e	J. Stuart.................	L. J. Papineau.........	L. Roi Portelance.
	Aug. Richer.............	F. Souligny............	John Molson.
10e	Jos. Perrault	L. J. Papineau.........	Hugues Heney.
	Jos. Valois..............	Geo Garden............	Thos Busby.
11e	Jos. Perrault............	L. J. Papineau.........	Hugues Heney.
	Jos. Valois..............	Geo. Garden............	Thos Thain.
12e	Jos. Perrault............	L. J. Papineau..........	Hugues Heney.
	Jos. Valois..............	P. de Rocheblave.....	James Leslie.
13e	Jos. Perrault............	L. J. Papineau..........	Hugues Heney.
	Jos. Valois.	Robert Nelson..........	James Leslie.

Le Conseil Législatif était composé de vingt-trois membres, dont seize protestants et sept catholiques ; le Conseil Exécutif comptait neuf membres, dont huit protestants et un catholique, et tous, sauf un, étaient pourvus d'un emploi, et par suite soumis au gouvernement. Cette composition déplaisait à beaucoup de Canadiens-Français, qui voulaient des représentants indépendants et réclamaient énergiquement des réformes.

CHAPITRE XVII.

HOSTILITÉS PARLEMENTAIRES.—INCORPORATION DE MONTRÉAL.—ELECTIONS DE 1832 ET 1834.—CHOLÉRA.—FONDATION DE LA SOCIÉTÉ ST-JEAN-BAPTISTE.—SOULÈVEMENT DE 1837.

Ce n'est pas sans émotion que nous nous décidons à commencer ce chapitre, dans lequel vont se dérouler sous nos yeux les évènements de 1837. Nous ne songeons pas à nous prononcer sur le fond même de cette grave question ; nous ne voulons ni absoudre les *patriotes*, ni les condamner, et nous tenons à laisser nos lecteurs libres de leur appréciation sur ce point. Mais nous ne pouvons nous empêcher d'admirer des hommes qui, dans un siècle de matérialisme comme celui où nous vivons, dans un siècle où chacun recherche l'assouvissement de ses passions ou au moins la satisfaction de ses instincts matériels, à une époque d'égoïsme où la devise de presque tous pourrait être : "Moi d'abord !" ont eu le courage de donner leur vie pour une idée généreuse. Qu'ils aient eu tort ou raison, qu'importe ! Beaurepaire, commandant la place de Verdun, et se faisant sauter la cervelle, au moment où son conseil de

guerre venait de décider qu'il était impossible de se défendre plus longtemps et qu'il fallait rendre la ville aux Prussiens, avait tort, car il n'est jamais permis de s'ôter la vie ; Dollard se sacrifiant pour la colonie, avait raison, et pourtant, faisant abstraction de la légitimité de l'acte même commis par ces deux hommes de cœur, nous admirons dans l'un et l'autre cas leur héroïsme et leur amour de l'honneur !

Lord Aylmer, qui remplaça sir James Kempt en octobre 1830, ouvrit la législature à la fin de janvier de l'année suivante, et poursuivit la politique de ses prédécesseurs. Les ministres de la métropole, cependant, firent des concessions en abandonnant à la Chambre le contrôle de tous les revenus, à la réserve du revenu casuel et domanial, à la condition qu'une liste de £19,500 serait votée pour la vie du roi. Mais les députés, qui tenaient à conserver le privilège de disposer de toute la liste civile, refusèrent d'accorder cette somme. De nouvelles concessions leur furent faites sans plus de succès.

Les journaux favorables à l'assemblée publièrent des articles violents contre le gouvernement. Les rédacteurs de la *Minerve* et du *Vindicator*, MM. Duvernay et Tracey, furent arrêtés et emprisonnés sur l'ordre des membres du comité, pour avoir traité ces derniers de "vieillards malfaisants."

A Montréal, la population canadienne commença à se soulever. Des processions nocturnes eurent lieu dans les rues. On défendait la presse qui, d'accord avec l'assemblée, demandait la réforme du conseil législatif, l'indépendance des juges, l'exclusion des employés publics des deux chambres, etc., etc. Après la prorogation de la législature, les journalistes qui avaient été

arrêtés furent remis en liberté et reçus triomphalement en cette ville.

Par un acte adopté le 31 mars 1831, les juges de paix de Montréal furent autorisés à accepter de la Communauté du Séminaire de St-Sulpice, au nom de la cité " un nouveau contrat de concession, à l'effet de revêtir les dits juges de paix de la propriété de la dite communauté." Après l'incorporation, cette propriété devait appartenir à la cité de Montréal.

Le même jour, un acte pour incorporer cette cité fut " présenté pour la sanction de Sa Majesté et réservé pour signification du plaisir de Sa Majesté sur icelui." Guillaume IV, en conseil, accorda le 12 avril 1832, cette sanction qui fut proclamée le 5 juin de la même année ; il y avait cinq ans déjà que les habitants de cette ville, dans des réunions publiques, avaient manifesté le désir d'être incorporés.

Voici quelques-uns des principaux passages de l'Acte d'incorporation (1 Guillaume IV, ch. 54, 1831) dont la durée était limitée au 1er mai 1836 :

" Vu qu'il est expédient d'incorporer la cité de Montréal, pour pourvoir plus efficacement aux améliorations futures et à l'aisance et commodité de la dite cité : qu'il soit statué.........que les habitants de la susdite cité seront et sont déclarés être un corps politique et incorporé de nom et de fait sous le titre de " La corporation de la Cité de Montréal," et auront comme tels succession, et seront *habiles* en loi à emprunter de l'argent, tel que ci-après mentionné aux présents, prendre, acheter et acquérir par donation, legs ou autrement, tenir et posséder des biens et effets, terre et maisons, biens immeubles et réels pour eux et leurs successeurs pour les fins de cet acte, et aussi pourront donner, con-

céder, vendre, louer et transporter iceux, et seront *habiles* en loi à poursuivre et à être poursuivis, plaider et répondre dans aucune des cours de Sa Majesté en cette province,... pourront avoir un sceau commun, et de temps à autre le détruire, altérer et changer à leur gré."

Cet acte statue " que tout homme âgé de vingt-et-un ans, propriétaire d'une maison et d'un terrain sur lequel elle est bâtie, payant la cotisation, ou d'un terrain vacant payant également la cotisation, dans la cité de Montréal, et qui aura résidé dans la cité pendant douze mois *de calendrier* avant le temps de l'élection... sera tenu et considéré comme membre de la Corporation ;

Que la cité sera divisée en huit quartiers, savoir : les quartiers Est, Ouest, Ste-Anne, St-Joseph, St-Antoine, St-Laurent, St-Louis et Ste-Marie ;

Qu'il sera établi un conseil de ville composé de seize membres de la dite corporation, dont sept formeront un *quorum*, et que le dit conseil aura le pouvoir d'élire un maire chaque année ;

Que le conseil de ville aura les mêmes pouvoirs qu'avaient les juges de paix de la cité ;

Que les juges de paix nommeront le lieu de l'élection des conseillers de ville ; etc., etc."

D'après le même acte, les habitants de Montréal avaient le pouvoir de nommer deux représentants au conseil par quartier.

Les huit quartiers étaient bornés et limités comme suit :

" Quartier Est : au sud-est par le fleuve St-Laurent, depuis la rue Lacroix jusqu'à la rue St-Joseph ; au sud-ouest le centre de la rue St-Joseph jusqu'à la rue Notre-Dame, depuis la rangée de maisons de la place

d'Armes, en continuation jusqu'à la rue St-Jacques, et le centre de la continuation de la rue St-Joseph, depuis la rue St-Jacques jusqu'à la rue Craig, à prendre de la rue St-Joseph, depuis la rue St-Louis jusqu'à la rue Lacroix ; enfin au nord-est, le centre de la rue Lacroix, depuis St-Louis jusqu'au fleuve.

Quartier Ouest : au sud-est par le fleuve St-Laurent, depuis la rue St-Joseph jusqu'à l'embouchure de la Petite-Rivière, et de là le centre de la Petite-Rivière jusqu'au nouveau pont Charland, vis-à-vis la rue McGill ; au sud-ouest par le centre de la rue McGill, de la place des Commissaires et de la rue Ste-Radegonde jusqu'à la rue Craig ; au nord-ouest par le centre de la rue Craig jusqu'à la rue St-Joseph, depuis la rue Craig jusqu'à la rue St-Jacques, puis les trois côtés de la place d'Armes n'appartenant pas au quartier Est ; enfin le centre de la dite rue St-Joseph, depuis la rue Notre-Dame jusqu'au fleuve.

Quartier Ste-Anne, comprenant la Pointe à Callière et le faubourg Ste-Anne, limité au sud-est par le fleuve, depuis l'embouchure de la Petite-Rivière jusqu'aux limites de la cité au-delà de la Pointe St-Charles ; au nord-ouest par le centre de la Petite Rivière, depuis son embouchure jusqu'au nouveau pont Charland, et de là le centre de la rue des Enfants Trouvés, " puis de la rue William dans toute son étendue ouverte et de son prolongement projeté," jusqu'aux limites de la cité ; enfin au sud-ouest les limites de la cité.

Quartier St-Joseph, comprenant tout le faubourg St-Joseph ou des Récollets, limité au sud-est par les limites du quartier Ste-Anne, depuis le centre de la rue McGill, prolongée à la rue des Enfants Trouvés, jusqu'aux limites de la cité ; au nord-ouest par le centre

de la rue St-Bonaventure, dans toute son étendue ouverte et de son prolongement projeté jusqu'aux limites de la cité ; au nord-est par le centre de la rue McGill et partie de la place des Commissaires, comprise entre la rue des Enfants Trouvés et la rue St-Bonaventure ; au sud-ouest par les limites de la cité.

Quartier St-Antoine, comprenant le faubourg de ce nom, limité au sud-est par les limites du quartier St-Joseph ; au nord-ouest par les limites de la cité ; au nord-est par le centre de la partie de la place des Commissaires, à prendre de la rue St-Bonaventure et le centre de la rue St-Radegonde, dans toute son étendue ouverte et de son prolongement projeté, jusqu'aux limites de la cité ; au sud-ouest par les limites de la cité.

Quartier St-Laurent, comprenant la partie du faubourg de ce nom, entre les rues Ste-Radegonde et St-Laurent.

Quartier St-Louis, comprenant le reste du faubourg St-Laurent jusqu'à la rue Sanguinet et tout le faubourg St-Louis.

Quartier Ste-Marie, comprenant tout le faubourg Québec ou Ste-Marie, limité au sud-est par le fleuve St-Laurent, depuis la rue Lacroix prolongée jusqu'aux limites de la cité ; au nord-ouest par les limites de la cité, ainsi qu'au nord-est ; au sud-ouest par celles du quartier est de la ville et du quartier St-Louis."

La première assemblée de la Corporation eut lieu le 5 juin 1833. M. Jacques Viger, fut nommé maire, et il garda cet honorable poste jusqu'en 1836.

On sait que de 1796 à 1833, les affaires municipales avaient été administrées par les juges de paix, siégeant dans ce but en sessions spéciales.

Au mois de mai 1832, eut lieu l'élection d'un représentant pour Montréal-Ouest. Les candidats étaient M. Tracey, rédacteur du *Vindicator*, et M. Stanley Bagg, riche marchand. L'élection fut aussi longue que tumultueuse; durant trois semaines, l'ordre fut troublé par des luttes acharnées et des rixes continuelles. Les Irlandais et les Canadiens-Français firent le 21 mai une démonstration qui se transforma en émeute. L'autorité se vit forcée d'agir : un détachement du 15e Régiment sortit pour rétablir l'ordre, les soldats tirèrent sur le peuple. Trois Canadiens-Français furent tués et deux autres blessés. On peut s'imaginer l'émotion que produisit cette brutale répression, et le pouvoir exécutif, qui savait si bien, disait-on, choisir les victimes, n'en fut que plus détesté.

Il fallut, pour calmer la population indignée, ordonner une enquête sur cette déplorable affaire, mais ce fut avec beaucoup de difficulté qu'on parvint à faire appréhender le colonel Mackintosh et le capitaine Temple, dont les soldats avaient tiré sur le peuple, car personne n'osait signer le mandat d'arrestation. Enfin, il se trouva un citoyen assez courageux pour affronter le ressentiment de la race anglaise : cet homme se nommait Joseph Roy.

Les deux prévenus fournirent chacun un cautionnement de mille louis ; plus tard les juges déclarèrent la procédure illégale, et, finalement, le grand jury rejeta l'accusation.

Rien ne peut mieux dépeindre le degré d'agitation auquel était montée la population à cette époque, que l'indifférence avec laquelle on apprit que le choléra avait pénétré dans le pays. Le choléra asiatique, en effet, l'un des plus terribles fléaux qui aient affligé l'huma-

nité avait éclaté à Québec, apporté par le navire *Carricks.* Ce vaisseau était parti de Dublin avec 192 passagers, dont 59 étaient morts durant la traversée, et abordait le 8 juin, à la Grosse Ile. Le 10 du même mois, l'épidémie commençait ses ravages à Montréal.

Le Dr Tracey, qui avait été élu député pour le quartier ouest par trois voix de majorité, devint la victime du fléau, avant qu'il eût pu occuper son siège en Chambre. On rapporte que, dans la seule journée du 20 juin, la terrible épidémie atteignit cent-soixante-cinq personnes, dont quatre-vingt-huit succombèrent. Le lendemain sur 137 cholériques, 77 moururent.

La table suivante de rapports hebdomadaires indiquant le chiffre des décès dûs au choléra, à Montréal, nous donnera une idée de la violence du fléau :

SEMAINE FINISSANT LE	DÉCÈS
16 juin	261
23 "	632
30 "	166
7 juillet	94
14 "	61
21 "	70
28 "	131
4 août	136
11 "	101
18 "	79
25 "	68
1er septembre	54
8 "	32
15 "	13
22 "	6
Total......	1,904

Soit six pour cent environ de la population.

Les habitants décimés n'en continuaient pas moins à assister aux réunions, et les deux partis opposés y étaient aussi assidus l'un que l'autre.

Convoqués en assemblée par le procureur général et le solliciteur général du Haut Canada, les citoyens de Toronto prièrent le gouvernement métropolitain d'incorporer l'île de Montréal à leur province.

Lord Aylmer, dans le but de noyer la race canadienne-française dans l'élément anglais, demanda à lord Goderich une immigration de six cent mille sujets britanniques. Quelque temps après, une compagnie pour la colonisation des cantons de l'Est fut formée à Londres, ce qui contribua à augmenter encore le mécontentement des Canadiens-Français.

Le 21 février 1834, la chambre d'assemblée adopta une série de propositions, préparées par M. Papineau et proposées par M. Bédard, dans lesquelles étaient énoncés tous les griefs des Canadiens-Français. Ces propositions portèrent depuis le nom des *quatre-vingt-douze résolutions.* Elles furent envoyées à Londres en même temps que des pétitions signées par les marchands anglais de Québec et de Montréal, qui demandaient le maintien de la constitution existante.

Les Canadiens-Français comprenaient la nécessité de l'union ; le 24 juin 1834, M. Ludger Duvernay (1) fonda en cette ville l'association St-Jean-Baptiste ; le banquet d'inauguration fut présidé par le maire Viger. C'est au banquet de l'année suivante qu'un jeune avocat de 21 ans devenu depuis célèbre, George Etienne Cartier, chanta la chanson : *O Canada mon pays !* qu'il avait composée et qui est restée si populaire. Cette année,

(1) Né à Verchères le 22 janvier 1799, M. Ludger Duvernay mourut à Montréal, le 28 novembre 1852.

les élections du quartier ouest durèrent aussi longtemps que celles de 1832. Il y eut encore des coups donnés et reçus de part et d'autre ; mais on n'eut pas à déplorer d'accident aussi fatal que celui dont ce quartier avait été le théâtre deux ans auparavant.

A cette époque, il n'y avait qu'un seul bureau pour la réception des bulletins de vote, et l'officier rapporteur était obligé de le tenir ouvert, tant qu'il ne s'écoulait pas une heure entière sans qu'un vote y fut déposé.

Il y avait trois semaines que ce bureau était ouvert quand l'officier rapporteur, M. Charles André Lusignan, craignant pour sa vie devant l'excitation de la populace, lança la proclamation suivante :

" Proclamation.—Comme il est impossible de continuer l'élection du quartier ouest de la cité de Montréal avec sécurité pour moi-même et les citoyens électeurs, je pense qu'il est de mon devoir de la terminer, et je proclame dûment élus pour représenter, au parlement provincial, le quartier ouest de la cité de Montréal, les citoyens Louis Papineau et Robert Nelson, qui ont obtenu la majorité des votes, comme le prouve le registre du bureau de votation du quartier ouest de la cité de Montréal.

" Signé : CHARLES ANDRÉ LUSIGNAN.
Officier-rapporteur.

Comme s'il eût regretté de n'avoir pas immolé assez de victimes deux ans auparavant, le terrible choléra asiatique revint accompagner les élections de cette année-là ; il sévit avec moins de violence, cependant, que la première fois. Il fit son apparition vers le 11 juin, et, en huit semaines, neuf cent treize personnes,

soit environ 3 pour cent de la population, descendirent dans la tombe.

Les survivants parmi les Canadiens-français ne persévéraient pas moins dans la revendication de leurs droits : des délégués de comité se réunirent en assemblée (4 sept.), et organisèrent un comité central permanent qui devait indiquer les mesures à prendre pour résister efficacement au gouvernement.

Dans le courant du mois de juin 1835, le gouvernement métropolitain créa une commission royale, à laquelle il donna pouvoir de régler sur le champ toutes les questions importantes en Canada. Le nouveau gouverneur, lord Gosford, débarqua à Québec le 2 août en même temps que les trois commissaires Sir James Grey, Sir George Gipps et Fred. Elliot.

Lord Gosford se montra d'abord très bien disposé envers les Canadiens-Français. A l'assemblée du parlement, le 27 octobre 1835, il adressa la parole aux députés, en français et en anglais ; cet acte de courtoisie eut le don de mécontenter les Anglais, comme le témoignèrent alors des articles de la *Gazette de Montréal*.

Les commissaires assurèrent aux membres de l'association constitutionnelle de cette ville que l'esprit de la constitution ne serait pas altéré et qu'ils protégeraient le commerce ; cette association établit des comités de quartier, et forma un corps de carabiniers composé de huit cents hommes, qui fut bientôt dissous, sur l'ordre du gouverneur.

Avant la clôture de la chambre, de longs débats très animés eurent lieu, à propos de finances ; la proposition que fit M. Morin d'accorder des subsides pour six mois fut combattue par quelques membres, mais Papineau se leva pour la défendre.

Cet homme était l'âme de l'opposition ; c'est par sa bouche que s'exprimait le peuple Canadien-Français dont il possédait l'entière confiance. Papineau avait le don de remuer les masses, et par son extérieur imposant, et par son éloquence entraînante. Il réussit à faire voter la liste civile pour six mois ; mais lord Gosford la refusa.

Sur ces entrefaites les commissaires, leurs travaux terminés, remirent au gouvernement impérial leur rapport sur le Canada (2 mars 1837) ; il était tout à fait défavorable aux Canadiens-Français. Il eut pour principal résultat la décision que prit le bureau des colonies d'ordonner le paiement des fonctionnaires sur les deniers publics, sans l'assentiment de la législature. Cette mesure fut vivement commentée par les journalistes qui, cependant, conseillèrent l'union, la fermeté et la persévérance.

Le *Populaire* fut alors créé à Montréal, dans le but d'apaiser les esprits. Mais le mécontentement était général, surtout en cette ville, le centre de l'agitation, où se tenaient sans cesse des réunions publiques. Les membres de l'assemblée constitutionnelle, qui étaient d'avis que la lutte avec l'Angleterre était impossible, se réunissaient aussi fréquemment.

Durant la session de la législature qui, ouverte le 18 août, ne dura que huit jours, les députés refusèrent encore de voter les subsides. Lord Gosford, ayant reçu à cet effet des instructions du gouvernement britannique, puisa dans le coffre public, malgré les protestations des membres de l'assemblée.

Cet acte arbitraire porta à son comble l'indignation des mécontents; les démonstrations hostiles au gouvernement devinrent plus nombreuses encore. Le pouvoir

crut devoir user de sévérité ; il interdit les réunions et destitua un grand nombre d'officiers de milice et de juges de paix ; il enleva à M. Papineau sa commission de major dans le 3e bataillon. Ces mesures rigoureuses, loin de calmer le mouvement populaire, ne firent que l'aiguillonner et le surrexciter. Les ouvriers, les paysans, les jeunes gens surtout se rangeaient sous la bannière des Papineau, des Nelson, des Viger, des Bourdage, etc. Les *Fils de la Liberté*, association des jeunes oppositionnistes de Montréal qui venait de s'organiser, et dont T. S. Brown était le général, publièrent un manifeste menaçant.

Le 23 octobre, une grande assemblée de ceux qui prêchaient la revendication des droits par la force ouverte, eut lieu à Saint-Charles, sous la présidence de Wolfred Nelson : MM. Papineau, Nelson, L. M. Viger, Lacoste, Côté, T. S. Brown et Girod, y prirent la parole. Cependant, Papineau, qui craignait que l'excitation du moment ne conduisît à des actes regrettables, conseilla la modération.

" Eh bien ! moi, s'écria le Dr Nelson, je diffère d'opinion avec M. Papineau ; je crois que le temps est venu de fondre nos cuillers, pour en faire des balles ! "

Des propositions adoptées à cette assemblée, naquit un appel au peuple, qui fut répandu à profusion. Dès cet instant on sentait que, suivant le langage imagé des Indiens, la poudre allait parler. Par l'intermédiaire de Mgr Lartigue, évêque de Montréal (1), le clergé fit

(1) Le 13 mai 1836, le district de Montréal avait été érigé en diocèse, par N. S. P. le Pape Grégoire XVI. Il avait pour évêque Mgr Lartigue, intrônisé le 8 septembre de la même année.

Le 10 mars 1837, Mgr I. Bourget fut nommé évêque de Telmesse et coadjuteur de l'évêque de Montréal. Il devint second évêque de Montréal le 23 avril 1840, quatre jours après la mort de Mgr Lartigue.

entendre sa voix conciliatrice et recommanda la soumission au pouvoir établi.

“ Depuis longtemps, mes très chers frères, disait Mgr Lartigue, nous n’entendons parler que d’agitation, que de révolte même, dans un pays toujours renommé jusqu’à présent par sa loyauté, son esprit de paix et son amour pour la religion de ses pères. On voit partout les frères s’élever contre leurs frères, les amis contre leurs amis, les citoyens contre leurs concitoyens, et la discorde, d’un bout à l’autre de ce diocèse, semble avoir brisé les liens de la charité qui unissaient entre eux les membres d’un même corps, les enfants d’une même Église, du catholicisme, qui est une religion d’unité.

“ Encore une fois, nous ne vous donnerons pas notre sentiment, comme citoyen, sur cette question purement politique ; qui a droit ou tort entre les diverses branches du pouvoir souverain ? (ce sont de ces choses que Dieu a laissées aux disputes des hommes) ; mais la question morale, à savoir, quels sont les devoirs d’un catholique à l’égard de la puissance civile établie et constituée dans chaque Etat, cette question religieuse, dis-je, est de notre ressort et de notre compétence. . .

“ Ne vous laissez pas séduire si quelqu’un voulait vous engager à la rébellion contre le gouvernement établi, sous prétexte que vous faites partie du peuple souverain : la trop fameuse Convention nationale de France, quoique forcée d’admettre la souveraineté du peuple, puisqu’elle lui devait son existence, eut bien soin de condamner elle-même les insurrections populaires, en insérant dans la déclaration des droits, en tête de la constitution de 1795, que la souveraineté réside, non dans une partie, ni même dans la majorité du peuple ; mais dans l’universalité des citoyens... Or, qui oserait

dire que, dans ce pays, la totalité des citoyens veut la destruction de son gouvernement ?..."

Efforts inutiles ! lorsqu'un peuple roule sur la pente de la révolte, il se précipite avec d'autant plus de violence qu'il a été plus lent à se décider à suivre la voie de l'abîme, et alors les obstacles qu'on cherche à opposer à sa course ne peuvent que l'arrêter un instant, pour lui donner plus de force encore dans la vitesse acquise ; ni pouvoir civil, ni puissance religieuse ne sauraient comprimer cet élan.

Tandis que les *Patriotes* étaient assemblés à St-Charles, les *Constitutionnels* de Montréal réunis émirent diverses propositions tendant au maintien de l'ordre, à la protection de la vie et de la propriété, etc. Le gouvernement, sérieusement alarmé, fit venir des troupes du Nouveau-Brunswick.

Avant d'entreprendre le récit des sanglants évènements de 1837-38, voyons quelle était la composition de la milice de l'île de Montréal à cette époque :

Le premier bataillon d'infanterie, formé des habitants du faubourg Ste-Marie, de la division de Ste-Marie et St-Martin, et de celle de la Visitation, était sous le commandement du lieutenant-colonel Charles Grant, qui avait sous lui les majors Benjamin Beaubien et Michael O'Sullivan. Le colonel commandant était Louis Guy.

Les habitants de la partie limitée par le centre de la rue St-Joseph, le square Dalhousie, la Petite Rivière et la rue des Commissaires, la rue Craig jusqu'à la rue Sanguinet, puis la rue St-Louis et ceux des faubourgs St-Louis et St-Michel, formaient le deuxième bataillon, sous le commandement du lieutenant-colonel Louis

Gugy et des majors Samuel Gerrard et Janvier D. Lacroix.

Le lieutenant-colonel J. Bouthillier, les majors Pierre de Rocheblave et L. J. Papineau, étaient à la tête du troisième bataillon, formé des hommes résidant dans la partie de la ville comprise entre les rues St-Joseph, McGill et Craig, la rivière, les Sœurs Grises, la Pointe à Callières, et la division des Tanneries.

Le quatrième bataillon, composé des habitants du faubourg St-Laurent, généralement appelé "Grande rue du faubourg St-Laurent" jusqu'à la rue Sanguinet, et de ceux des divisions Ste-Catherine et de la Côte Notre-Dame des Neiges, était sous les ordres du lieutenant-colonel Toussaint Pothier et des majors F. A. Quesnel et Jos. Shuter.

Le cinquième bataillon, qui se recrutait dans l'ouest du faubourg St-Laurent, le faubourg St-Antoine et les divisions de St-Antoine et de St-Luc, avait pour lieutenant-colonel R. Hervieux, et pour majors F. A. Laroque et Austin Cuvillier.

Les habitants des faubourgs St-Joseph et Ste-Anne, et de la division St-Pierre, St-Paul et île St-Paul, sous le commandement du lieutenant-colonel John Jones et des majors John Molson et L. M. Viger, formaient le sixième bataillon.

Le lieutenant-colonel J. M. Mondelet et les majors Dominique Mondelet et Alexis Berthelot, commandaient le septième bataillon, formé des habitants de Lachine, de la Pointe-Claire, de Ste-Anne et de Ste-Geneviève.

Le huitième bataillon, formé des habitants de la Longue-Pointe, de la Pointe aux Trembles, de la Rivière des Prairies, du Saut au Récollet et de St-Lau-

rent, avait pour lieutenant-colonel Jacques Viger et pour majors John Delisle et Hippolyte St-George Dupré.

Le lieutenant-colonel John Forsyth commandait la milice volontaire, dont les majors étaient George Gregory, John S. McCord et Peter McGill.

Le dimanche 5 novembre, les magistrats de Montréal ayant appris qu'un grand nombre d'hommes se préparaient à parader dans les rues le lendemain, publièrent immédiatement une proclamation défendant cette démonstration. Le lendemain, vers deux heures de l'après-midi, les *Fils de la Liberté* se réunirent dans la cour de la taverne Bonacina, en face de l'église presbytérienne américaine, rue St-Jacques.

" La manifestation — dit le *Montreal Herald* du 6 novembre 1837, qui, naturellement, soutient les amis du gouvernement et leur donne le beau rôle en cette affaire, attira l'attention de quelques *loyaux*, et tout à coup, les *Fils de la Liberté* se précipitèrent vers eux pour les attaquer. Les Canadiens mirent " leurs adversaires en fuite et les poursuivirent sur la rue St-Jacques, brisant les vitres des fenêtres en passant devant les maisons habitées par des loyaux.

" Les membres du *Doric Club* et d'autres hommes vinrent au secours des fuyards. Alors la situation changea de face : les poursuivants durent s'enfuir pêle-mêle en haut de la grande rue du faubourg St-Laurent où ils furent défaits. Les loyaux marchèrent ensuite dans les principaux quartiers de la ville et des faubourgs, à la recherche des *Fils de la Liberté*, mais en vain ; ces derniers semblaient s'être volatilisés..."

Vers six heures, les troupes reçurent l'ordre de sortir des casernes, rétablir l'ordre ; elles se trouvèrent soudain en face d'un certain nombre de loyaux assemblés

devant la maison de M. Papineau, dans l'intention de la saccager.

Après quelques instants de discussion, ils abandonnèrent leur projet et suivirent les soldats qui allèrent camper sur le Champ de Mars ; un détachement du Régiment Royal fut envoyé sur la rue St-Denis, près de la cathédrale.

En retournant le soir à leur caserne, les soldats trouvèrent encore devant la maison de Papineau une foule de loyaux qui, cette fois, étaient en train de se livrer au pillage, mais qui s'enfuirent à leur approche.

Dans la même soirée, des partisans trop zélés du gouvernement pénétrèrent dans l'imprimerie du *Vindicator*, dont ils brisèrent la presse. Le général des *Fils de la Liberté*, T. S. Brown, fut assailli au coin des rues St-Jacques et St-François-Xavier, et maltraité au point qu'il en perdit un œil et dut garder le lit durant plusieurs jours.

" Durant la nuit, dit encore le *Montreal Herald* du 6 novembre, trois magistrats accompagnés d'un certain nombre de soldats, stationnèrent chez Stellars, grande rue du faubourg St-Laurent ; chez Boyd, Place d'armes, et chez Russel, faubourg Québec."

La cavalerie royale de Montréal, sous le commandement de M. David, ainsi qu'un corps nombreux des mécaniciens indépendants du Griffintown, firent la patrouille dans les rues de la ville et dans les faubourgs. Sir John Colborne, qui était à Sorel, vint fixer ses quartiers généraux à Montréal, où il arriva le 9 novembre.

A la suite de ce mouvement de révolte, le gouvernement lança des mandats d'arrestation ; il promit de fortes récompenses pour la capture de vingt six insurgés qui, presque tous, étaient Canadiens-Français. Papi-

neau, Morin, W. Nelson se trouvaient, naturellement, du nombre de ceux qu'on recherchait avec le plus d'activité. A Montréal, les arrestations furent faciles à opérer ; mais dans les campagnes, les troupes eurent à lutter pour accomplir leur mission. Le 16 novembre, le juge de paix Turton Penn signa l'ordre d'incarcération de Charles A. Leblanc, Jean Dubuc, Amable Simard, Georges de Boucherville, André Ouimet et François Tavernier, accusés de haute trahison.

Charles André Leblanc qui, plus tard, devint shérif de cette ville, était le plus jeune des *Patriotes*. Son nom se trouve inscrit en tête du premier mandat d'arrestation de 1837, pour haute trahison. Il resta en prison durant cinq mois. Le 17 novembre, Jean François Bossé Lionais, et le 18, Louis Michel Viger, furent également incarcérés dans la prison de Montréal. Louis Michel Viger, à qui l'on donnait le sobriquet de Beau Viger, avait alors cinquante ans environ. Il était membre du Parlement, président de la " Banque du Peuple " de récente fondation, et père de l'Hon. D. B. Viger. Le 21, Michel Vincent, et le 26, Narcisse Lamothe, franchirent aussi les murs de la prison.

Le 22 du même mois, les Patriotes, armés de quelques vieux fusils, de fourches, de lances, de bâtons, et possédant, en fait d'artillerie, un canon de bois, repoussèrent les troupes régulières dans les plaines de St-Denis. Quelles que puissent être les opinions politiques du lecteur de l'histoire du Canada, lui est-il possible de ne pas admirer l'héroïsme de ces hommes qui, sans armes, osaient affronter des forces dix fois supérieures aux leurs, sachant que ces dernières seraient renforcées, au besoin, par une armée formidable disposant de tous les engins de destruction alors connus ?

La Fortune ne daigna leur accorder qu'un sourire : St-Denis fut leur première, mais aussi leur dernière victoire. Ils s'y attendaient ; le 25 novembre, ils furent mis en déroute à St-Charles ; une centaine des leurs furent tués, et trente environ furent faits prisonniers.

Côme Séraphin Cherrier, avocat de talent, dont la mort remonte à quelques années seulement et Toussaint Peltier, furent emprisonnés. D'autres compagnons d'infortune vinrent les rejoindre, les jours suivants : c'étaient Dillon, André Giguère et Toussaint Merville. Pendant plusieurs mois, les prisons reçurent presque chaque jour un certain nombre de Patriotes. Les autorités ne s'endormaient pas sur leurs lauriers ; la loi martiale fut proclamée dans le district de Montréal (5 déc.), et les banquiers firent transporter dans la citadelle toutes les espèces qu'ils possédaient. On construisit, par mesure de prudence, aux extrémités des rues conduisant hors de la ville, de solides barricades.

Dans le même temps, Sir John Colborne écrasait Chénier à St-Eustache, et en guise de feu de joie pour célébrer sa facile victoire, promenait la torche incendiaire de St-Eustache à St-Benoît.

Les rebelles, accablés de toutes parts, privés de leurs chefs, dont les uns étaient tombés sur le champ de bataille, et dont les autres remplissaient les prisons ou gagnaient en toute hâte une terre d'exil, parurent alors se soumettre, et la paix fut momentanément rétablie.

" Quelle misère, quelle désolation s'est répandue dans nos campagnes, s'écriait Mgr Lartigue, à la suite de ces évènements, depuis que le fléau de la guerre civile a ravagé cet heureux et beau pays, où régnaient l'abondance et la joie, avec l'ordre et la sûreté, avant

que des brigands et des rebelles eussent, à force de sophismes et de mensonges, égaré une partie de la population de notre diocèse ! Que nous reste-t-il de leurs belles promesses ?... Est-ce le vœu de la majorité du pays qui, néanmoins, selon leurs principes, doit régler tout dans un Etat, est-ce cette volonté générale qui a dirigé les opérations militaires des insurgés ? Vous trouveriez-vous libres, lorsqu'en vous menaçant de toutes sortes de vexations, de l'incendie et de la perte de tous vos biens, de la mort même si vous ne vous soumettiez à leur effrayant despotisme, ils forçaient plus de la moitié du petit nombre qui a pris les armes, contre notre auguste souveraine, à marcher contre ses armées victorieuses ? "

Le 27 mai 1838, lord Durham, qui remplaçait lord Gosford, arriva à Québec. Environ un mois après, il lança une proclamation en vertu de laquelle tous les prisonniers furent libérés, excepté R. S. Mouchette, Wolfrid Nelson, B. Desrivières, L. H. Masson, H. A. Gauvin, S. Marchessault, J. H. Goddu et B. Viger, qu'il condamna à la déportation aux îles Bermudes. Il défendait aussi sous peine de mort, à L. J. Papineau, C. H. O. Coté, Ed. B. O'Callaghan, Edouard Etienne Rodier, Thomas Storrow Brown, Ludger Duvernay, Etienne Chartier, père, George Etienne Cartier, John Ryan père, John Ryan fils, Louis Perrault, Pierre Paul Demaray, Jos. F. d'Avignon et Louis Gauthier de rentrer au Canada. Les huit condamnés à la déportation furent conduits, sous escorte militaire, à bord du *Canada*, qui était amarré au Pied du Courant. Transbordés à Québec sur le navire de guerre *Vestal*, ils furent déportés aux îles Bermudes où ils demeurèrent jusqu'à l'annulation de la proclamation de lord Durham. Quatre

mois après leur départ de Montréal, ils arrivaient aux Etats-Unis.

Le gouverneur-général, à la veille de partir pour visiter les différentes cités du Haut-Canada, dans le courant du mois de juillet, fut reçu presque triomphalement à Montréal par les marchands anglais. Il ne devait pas jouir longtemps de sa popularité : froissé d'apprendre que la décision prise par lui à l'égard des rebelles avait été jugée illégale en Angleterre, il demanda son rappel, et, trois mois après, il laissa les rênes du gouvernement à Sir John Colborne, et retourna en Europe. L'administration d'un homme aussi impitoyable que Colborne ne pouvait enfanter que la haine et le mécontentement ; aussi l'agitation ne tarda-t-elle pas à renaître de ses cendres. A Montréal, s'il faut en croire une lettre de Sir John Colborne au marquis de Normanby, plus de trois mille hommes s'étaient engagés par des serments secrets à prendre les armes.

Durant le mois de novembre, il y eut des escarmouches sur plusieurs points du district de Montréal, et les Patriotes furent écrasés par les troupes. Un grand nombre d'entre eux, faits prisonniers, passèrent devant des conseils de guerre en même temps que les principaux Canadiens-Français de cette ville et de la campagne qui avaient été arrêtés, la plupart sans motif. Les Anglais voulaient en finir, cette fois, avec une race qui avait réclamé sa part des privilèges auxquels a droit tout homme libre.

Le passage suivant, extrait du *Herald* de cette époque, peut donner une idée des sentiments dont on était animé envers nos pères :

" Pour avoir la tranquillité, il faut que nous fassions la solitude. Balayons les Canadiens de la face de la

terre !... Dimanche soir, tout le pays en arrière de Laprairie présentait le spectacle funèbre d'une vaste nappe de flammes livides, et l'on rapporte que pas une seule maison de rebelles n'a été laissée debout. Dieu sait ce que deviendront les Canadiens qui n'ont pas péri, leurs femmes et leurs enfants, pendant l'hiver qui approche, car ils n'ont plus devant les yeux que les horreurs du froid et de la faim... Il est triste d'envisager les terribles suites de la rébellion, et la ruine irréparable de tant d'êtres humains, innocents ou coupables. Néanmoins il faut maintenir l'autorité des lois ; il faut que l'intégrité de l'empire soit respectée, et que la paix, la prospérité soient assurées aux Anglais, *même au prix de l'existence de la nation canadienne-française tout entière.*"

Le 19 novembre, le rédacteur du même journal s'écriait dans un transport de joie cynique :

" Nous avons vu la nouvelle potence faite par M. Bronsdon, et nous croyons qu'elle sera dressée aujourd'hui en face de la prison ; de sorte que les rebelles qui sont sous les verrous jouiront d'une perspective qui, sans doute, aura l'effet de leur procurer un sommeil profond avec d'agréables songes. Six ou sept à la fois seraient là tout à l'aise, et un plus grand nombre peut y trouver place dans un cas pressé."

Le 28 novembre, la cour martiale de cette ville, présidée par le major général Clitherow, commença les procès de douze prisonniers et rendit les arrêts suivants :

J. N. Cardinal, peine capitale ;
Jos. Duquette, peine capitale ;
E. L'Ecuyer, déportation à perpétuité ;
J. L. Thibert, peine capitale ;

J. M. Thibert, déportation à perpétuité ;
L. Ducharme, idem ;
J. Guimond, déportation à perpétuité ;
L. Guérin dit Dussault, idem ;
A Coté, idem ;
F. M. Lepailleur, peine capitale ;
Ed. Therrien, non culpabilité ;
L. Lesiège, idem.

Parmi les quatre condamnés à mort, deux furent exécutés : Cardinal et Duquette.

Le 20 décembre, Cardinal faisait en ces termes ses adieux à son épouse :

" Demain, à l'heure où je t'écris, mon âme sera devant son Créateur et son Juge. Je ne crains pas ce moment redoutable. Je suis muni de toutes les consolations de la religion. Oh ! Dieu, ayez pitié de moi, de ma femme et de mes enfants ; je vous les recommande, veillez sur eux, servez-leur d'époux et de père, et ne tardez pas à les réunir tous avec moi dans votre saint paradis."

Le lendemain matin, par un temps sombre et froid, les amis du prisonnier se réunirent autour de la potence où ils récitèrent le *De Profundis.* A neuf heures, le bourreau passait la corde fatale autour du cou de Cardinal... Un cri d'horreur s'échappa de toutes les poitrines... La trappe bascula, et l'âme du Patriote retourna vers son Dieu.

Ce fut ensuite le tour de Joseph Duquette, jeune homme de 21 ans. Le spectacle de son exécution fut horrible : la corde, mal placée autour de son cou, se dérangea, et l'on vit le corps du malheureux se balancer de droite à gauche, frappant violemment contre le bois de la potence. Quelqu'un dans la foule s'écria : " Grâce !

grâce !" Mais l'exécuteur saisit la corde, ramena le corps sur la plateforme, et le relança dans le vide.

Le 10 janvier 1839, Joseph Robert, A. Sanguinet, Charles Sanguinet, F. X. Hamelin, P. Pinsonneau, Th. Robert et Jacques Longtin, s'entendirent condamner à la peine de mort. Ils furent exécutés le 18 du même mois, ainsi que Decoigne, dont l'arrêt avait été prononcé le 24 décembre de l'année précédente. Le 15 février suivant,cinq autres patriotes furent livrés au bourreau : c'étaient Narbonne, Daunais, Nicolas, Hindelang et de Lorimier. Hindelang, dont le procès avait été jugé les 22 et 23 janvier, s'était défendu lui-même. "Peu d'hommes, avait-il dit en cette circonstance, ont comparu devant une cour de justice avec autant de désavantages que moi, un étranger dans ce pays, un soldat de France, cité devant un tribunal composé d'officiers anglais, séparé par le vaste océan de tous ceux que les liens du sang ou de l'amitié pourraient porter à s'intéresser à mon sort..."

La veille de leur exécution, les cinq prisonniers obtinrent la permission de donner un souper à leurs compatriotes enfermés avec eux. A la fin du repas qui, comme on le devine, avait été assez triste. de Lorimier s'écria : " Ma patrie puisse-t-elle ne jamais oublier que nous sommes morts pour elle sur l'échafaud ! Nous avons vécu en patriotes et nous mourrons en patriotes ! A bas les tyrans ! leur règne achève."

Hindelang prononça aussi un discours éloquent au cours duquel il murmura en sanglotant les paroles suivantes : " O France chérie, tu as reçu mon premier soupir ; ton fils, qui va mourir demain sur une terre étrangère, t'aime toujours !"

Au moment où, le 15 février, il se dirigeait vers la potence, de Lorimier lui cria :

" Courage, mon ami, la fin approche !

—La mort n'est rien pour un Français, " répliqua Hindelang.

Arrivé sur la plateforme, il s'adressa à la foule, en ces termes :

" Sur cet échafaud élevé par des mains anglaises, je déclare que je meurs avec la conviction d'avoir rempli mon devoir. La sentence qui m'a condamné est injuste ; mais je pardonne volontiers à ceux qui l'ont rendue. La cause pour laquelle je meurs est noble et grande ; j'en suis fier, et ne crains pas de mourir. Le sang versé pour elle sera racheté par le sang. Puissent les coupables en porter la responsabilité ! Canadiens, en vous disant adieu, je vous lègue la devise de la France : " Vive la liberté ! "

Nicolas prononça aussi une courte harangue : " Je ne regrette qu'une chose, dit-il ; c'est de mourir avant d'avoir vu mon pays libre ; mais la Providence finira par en avoir pitié, car il n'y a pas un pays plus mal gouverné dans le monde."

Narbonne souffrit beaucoup avant de mourir, et deux fois de suite, il réussit à saisir la corde d'une main et à s'y suspendre ; enfin le bourreau arrangea le nœud coulant et mit un terme à ses souffrances.

De Lorimier fut exécuté le dernier. Dès qu'il eut expiré, on détacha son corps de la corde fatale, et on trouva sur son cœur une lettre adressée à sa femme.

" Sois donc heureuse, ma chère et pauvre femme, ainsi que mes chers petits enfants, disait-il en termi-

nant ; c'est le vœu le plus ardent de mon âme. Adieu, ma tendre femme, encore une fois adieu ; vis et sois heureuse.

" Ton malheureux mari,

CHEVALIER DE LORIMIER."

Le capitaine Jalbert fut appelé à subir son procès devant une cour civile le 3 septembre 1839 : il était accusé d'avoir tué le lieutenant Weir, de complicité avec J. B. Maillet, Joseph Pratte et Louis Lussier, qui tous les trois s'étaient enfuis aux Etats-Unis.

Le tribunal était composé des juges G. Pyke, J. R. Rolland et S. Gale. Huit Canadiens-Français et quatre Anglais formaient le jury. Voici leurs noms : Etienne Courville, Charles Lenoir dit Rolland, Pascal Lemieux, Siméon Lecomte, Elie Desève, Benjamin Trudelle, Amable Desautels, J. Cadotte, Edwin Atwater, Daniel McKercher, George Fraser et John Maybell.

Le samedi, 7 septembre, les jurés n'avaient pu encore s'accorder sur le verdict qu'ils avaient à rendre ; ils furent enfermés jusqu'au lundi suivant, en compagnie des constables Daniel Shannon et George Gibson, qui étaient chargés de les garder " sans viande, ni boisson, ni feu, ni lumière, avec défense de leur adresser la parole, et ordre de les empêcher de se parler entre eux, excepté pour se demander s'ils étaient d'accord."

Au dernier jour du terme, à minuit, les jurés ayant déclaré qu'ils n'étaient nullement en voie de s'entendre, furent renvoyés. Jalbert fut reconduit en prison, et, peu de temps après, fut remis en liberté.

Mais l'issue de ce procès important avait créé des mécontents ; une émeute éclata, et plusieurs membres du jury furent attaqués : l'ordre fut promptement réta-

bli par un détachement des Gardes et une partie du 7e Hussards.

Le 27 du même mois J. Word, commandant du navire *Buffalo*, reçut à son bord cinquante-huit prisonniers condamnés à la déportation. Ils furent transportés à Sydney (Australie), d'où ils ne revinrent qu'en 1845.

Parmi les patriotes arrêtés en 1838 et en 1839, nous trouvons les noms de Louis H. Lafontaine, Denis B. Viger, Charles Mondelet, Frs Desrivières, avocats ; L. J. Harkins, D. Chopin, Aug. Racicot, George Dillon, Henry Badeau, Louis Coursolles, F. Pigeon, Cyrille David, Frs Blanchard, Louis Morin, Wm Brown, J. Willing, J. A. Labadie, notaire ; J. B. Choquette, Derome, P. de Boucherville, J. Donegani, M. de Marachand, Félix Goulet, Avila Weilbrenner, Richard Dillon, H. Hamelin, J. B. Houlée, A. Dupère, M. Bourbonnière, Samuel Newcomb, Pierre Lussier, Frs Lauzon, Luc Dufresne, E. A. Dubois, Bouthillier, John Fullum, Frs Contant, Frs Ste-Marie, E. Hauschman, J. E. Coderre, P. Coté, Jérémie Hypolite, Jérémie Barrette, Léandre Ducharme, John McDonald, J. Berthelot, A. Perrault, E. R. Fabre, G. J. Vallée, Jean Dubuc, A. B. Lespérance, Jean Leclaire, chevalier de Lorimier, Frs Cinq Mars, J. P. B. Belleville, S. Reeves, J. S. Ney Smith, Célestin Beausoleil, Louis Dubois, Frs Gadbois, Jérémie Longpré, tous de Montréal.

Un demi-siècle seulement sépare de nous ces terribles années, et cependant l'union des Canadiens-Français et des Canadiens-Anglais est devenue si sincère dans ces derniers temps, grâce aux concessions faites à sa colonie par le gouvernement de la Grande-Bretagne, et à l'acquisition desquelles les Patriotes ne sont pas totalement étrangers, que les évènements de 37 nous semblent

déjà bien éloignés de nous. Quelques esprits brouillons cherchent, il est vrai, depuis quelques mois, à jeter des brandons de discorde entre les deux races : souhaitons ardemment qu'ils échouent dans leurs efforts sataniques. Chacune des deux races se distingue par des qualités éminentes qui, mises en commun pour le bien du pays, finiront par faire de notre contrée une des plus florissantes et des plus enviables de la terre ; mais daigne le Tout-Puissant nous préserver de la guerre civile.

CHAPITRE XVIII.

PROGRÈS DE MONTRÉAL DE 1830 A 1850.—NOUVEL ACTE D'INCORPORATION.—LE GOUVERNEMENT A MONTRÉAL.—INCENDIE DU PARLEMENT.—EXPOSITION PROVINCIALE DE 1850.

De notables progrès furent réalisés dans la ville de Montréal, de 1830 à 1840, malgré les divisions et la guerre intestine qui désolaient le Canada.

En 1830, les membres de la chambre d'assemblée votèrent une certaine somme, pour ériger une prison et pour faire entourer le port de quais en pierre de taille, conformément à un plan dressé par le capitaine Piper du "Royal Engineers." On démolit, dans le courant de la même année, l'ancienne église paroissiale ; sa façade fut transférée à l'église des Récollets et ses décorations et galeries intérieures à l'église Bonsecours.

Les protestants allaient donner à partir de ce moment de nombreuses preuves d'activité et de vitalité. On vit s'élever successivement : en 1831 sur la rue Ste-Hélène, et presque au coin de la rue des Récollets, une chapelle en pierre destinée à la congrégation des *Baptistes* ; elle coûta £1200, et pouvait contenir 400 personnes ; en

1833, sur la rue Wellington, un temple qui contenait des sièges pour 450 personnes, mais qui fut brûlé en 1845 ; puis à l'angle des rues St-Pierre et St-Jacques, une chapelle à l'usage de la secte *Unitarian*, sur un terrain acheté par MM. E. S. Brown et E. Cheney.

En 1834, une église presbytérienne fut construite sur la rue Ste-Hélène, d'après un plan de M. John Wells. C'était un bel édifice de 71 pieds de longueur par 53 de largeur ; il fut démoli en 1867.

En juillet de la même année, les " indépendants " jetaient les fondations d'une église, sur la rue St-Maurice, près de la rue McGill. Elle fut ouverte en janvier 1835 : environ six cents personnes pouvaient y trouver place.

Le 15 de ce même mois, eut lieu le premier voyage d'un nouveau bateau traversier entre Montréal et Longueuil : il avait reçu le nom de l'*Union Canadienne*, et avait été construit par une société de cultivateurs de Longueuil, qui en avait confié la conduite au capitaine Alexis Etienne Préfontaine. Cette première traversée fut attristée par un terrible accident : un des employés, qui était chargé de graisser et de nettoyer les rouages de la machine, voulut, au moment du départ, verser de l'huile sur une pièce du mécanisme. Un cri d'horreur retentit aussitôt à bord : la machine avait été mise en mouvement trop tôt, et le malheureux employé venait d'avoir la tête tranchée par une raie du volant.

Ce bateau fit le service entre Hochelaga et Longueuil en 1834 et 1835 ; un petit bateau à vapeur appartenant au capitaine White, et portant, paraît-il, le nom de *Montréal*, lui fit quelque temps concurrence. " Le système des *horse-boats*, lisons-nous dans l'*Histoire de Longueuil*, remplaça la vapeur, et on continua ainsi la tra-

verse entre Longueuil et Hochelaga jusqu'en 1842, alors que le gouvernement plaça le bateau à vapeur *Longueuil*, premier du nom. Plusieurs anciens nous affirment qu'un *horse-boat*, appartenant au capitaine White, avait fait le service traversier entre Longueuil et Hochelaga, vers les années 1826 et 1827, et que ces traverses par *horse-boat* continuèrent par divers propriétaires jusqu'au commencement des bateaux à vapeur. Le capitaine Ed. Lespérance avait lui-même été propriétaire d'un *horse-boat*, avant d'avoir des bâtiments à vapeur. La compagnie des *horse-boats*, conduite alors sous les auspices de la société Jodoin-Lespérance, soutint pendant quelque temps la rude opposition que lui faisait le *Longueuil*. Mais la victoire devait rester à la vapeur ; et, en 1843, la société Jodoin-Lespérance, fit faire le premier voyage à son nouveau bateau à vapeur le *David-Ames* entre Longueuil et le Pied du Courant."

La société Jodoin-Lespérance, sagement conduite, resta longtemps propriétaire des bateaux traversiers ; elle vint à se dissoudre, et M. Ed. Lespérance s'associant avec M. Isidore Hurteau, la nouvelle *Compagnie de navigation de Longueuil* obtint de la Législature un acte d'incorporation. Le capitaine Lespérance mourut en 1868 ; M. Hurteau resta seul, et fut remplacé en 1879 par M. Ovide Dufresne. Le chemin de fer du Sud-Est, qui avait son terminus à Longueuil depuis quelques années, parvint, en achetant un grand nombre d'actions, à obtenir le contrôle de la *Compagnie de Navigation* ; il fit alors construire le bateau à vapeur le *South Eastern*, qui pendant quatre ou cinq ans transporta les chars entre Longueuil et Hochelaga, jusqu'à ce que en 1887 le chemin de fer le *Pacifique Canadien*, qui administrait la voie ferrée le *Sud-Est*, eût terminé

son pont à Lachine. Depuis 1886, la *Compagnie de navigation du Richelieu* a acheté la majeure partie des actions de la *Compagnie de Longueuil*, et par suite en est devenue la maîtresse presque absolue.

En 1836 la ville acheta des Sulpiciens le terrain qui forme aujourd'hui le Square de la Place d'Armes, et qui, avec sa ceinture de grandioses constructions, semble vouloir offrir une réduction de la Place de la Concorde, à Paris ; cette place fut pavée en blocs de bois, après les évènements de 1837-38.

Il était temps qu'on songeât à améliorer le système primitif de l'approvisionnement d'eau ; une compagnie dirigée par M. J. Hay, se chargea en 1832 d'alimenter d'eau la ville de Montréal, par une machine de la force de quarante chevaux-vapeur. L'eau, amenée du St-Laurent, était mise en réserve dans deux citernes contenant environ deux cent cinquante mille gallons ; mais comme ces citernes n'étaient élevées que de vingt-sept pieds au-dessus du nouveau de la rue Notre-Dame, elles ne pouvaient servir qu'à une faible partie des habitants : les autres citadins devaient recourir aux porteurs d'eau. On construisit quelques années plus tard (1849) dans un autre endroit un réservoir de 25 pieds de hauteur et d'une capacité de 208000 pieds cubes.

Les institutions financières ne suffisaient déjà plus aux besoins toujours croissants de l'industrie et du commerce : la *City Bank* ouvrit ses portes le 1er novembre 1833, rue St-Paul, près de la rue McGill ; son capital était de £200,000, et elle obtint une charte en avril 1838. Plus tard, elle transporta ses bureaux sur la Place d'Armes.

Les Canadiens-Français ne voulaient pas montrer moins d'initiative que les Anglais : MM. Viger, Dewitt

et Cie fondèrent le 11 juillet 1835 la *Banque du Peuple* avec un capital de $300,000. Elle fut installée primitivement dans un édifice situé rue St-François-Xavier, près de la rue St-Sacrement, et subséquemment elle fut transportée dans les anciennes salles de son aînée la *Banque de Montréal*, qui commençait à voguer à pleines voiles vers une ère de succès financiers ; la *Banque de Montréal* en effet venait d'obtenir une nouvelle charte, et son capital était élevé à $500,000.

Ces créations de banques nouvelles étaient un indice certain de prospérité ; aussi le peuple allait-il ressentir de plus en plus le besoin de l'instruction. Les religieux et les religieuses, qui avaient commencé à se livrer en Canada à cette rude tâche de l'éducation des enfants, allaient continuer à ouvrir des écoles, des couvents, des collèges, en attendant que plus tard de dignes et estimables instituteurs laïques vinssent à marcher sur leurs traces. De 1830 à 1840, les Sœurs de la Congrégation ouvrirent les externats Ste-Marie, St-Laurent, St-Antoine, St-Joseph, et de Bonsecours.

Les Frères Aidant, directeur, Adelbertus, Euverte et Rombault ouvrirent de leur côté deux classes vis-à-vis du Séminaire, le 23 décembre 1837, et une troisième en février 1838, sous les auspices et aux frais des Sulpiciens.

Le Séminaire acheta en effet des héritiers Côté, en 1839, au prix de £4500 un bel emplacement carré situé entre les rues Lagauchetière, Vitré, Chenneville et Côté, et y fit ériger aux Frères de la Doctrine chrétienne, au prix de £5000 et pour les fins de l'éducation, la vaste école qui subsiste encore aujourd'hui.

Les Jésuites ne pouvaient manquer de revenir dans une contrée où ils avaient payé de leur sang un droit

d'occupation: en 1839, le P. Chazelle, jésuite, recteur du collège Ste-Marie, dans le Kentucky, fut appelé à Ville-Marie par M. J. V. Quiblier pour y donner les exercices de la retraite pastorale au clergé du diocèse. A cette occasion, les ecclésiastiques et plusieurs citoyens exprimèrent le désir de revoir la Compagnie de Jésus se fixer au Canada.

La ville, dont la population en 1831 était de 27297 âmes, progressait donc rapidement, et tout semblait concourir à sa prospérité ; malheureusement tous ses habitants n'avaient pas conservé les mœurs pures de ses premières années, et l'intempérance surtout, ce fléau des grandes villes, qui a fait, suivant un économiste, plus de victimes que la guerre, exerçait à Montréal de cruels ravages. Dans nos pays, le climat est le complice de ces excès communs chez les peuples du Nord ; le mélange des races et des religions, les progrès subits d'une immense industrie, le développement de la population expliquent ces malheurs sans les justifier. A mesure que les choses prendront un cours plus régulier et plus stable, la ligue contre le fléau pourra devenir plus puissante, nos législateurs ne seront plus débordés par des demandes incessantes et trop appuyées; mais ce serait se faire illusion que de ne pas comprendre que d'ici longtemps encore les amis de la tempérance auront de grands combats à livrer. Notre clergé, uni sur ce point aux ministres des autres cultes, et aux citoyens respectables, chercha de tout temps à opposer des digues à l'ivrognerie. La *Young Men's Temperance Society* fut fondée le 29 novembre 1831; plus tard, elle s'unit avec la première société de ce genre, organisée le 9 juin 1828 sur l'instigation du Rév. M. Christmas. Le 22 octobre 1835 vit naître la *Montreal Society for the*

Promotion of Temperance, qui fut remodelée en 1837 sous le nom de *Montreal Temperance Society*. Enfin l'évêque de Nancy établit le 5 janvier 1841 la *Société de Tempérance* du diocèse de Montréal, qui fut érigée canoniquement par Mgr Bourget.

Cependant la Grande Bretagne n'avait pas perdu de vue son projet de noyer la race française au Canada dans l'élément anglais ; elle avait dû, quelques années auparavant, renoncer à l'union des deux provinces, en face de l'opposition soulevée par cet essai prématuré, mais cette fois elle allait faire un nouvel effort et avec d'autant plus de succès que l'ex-gouverneur Durham apportait toute l'énergie de son caractère à l'accomplissement de cet acte.

Le 11 novembre 1839, M. Poulett Thompson, qui devint dans la suite lord Sydenham, et qui avait été envoyé au Canada avec la mission de réformer l'administration, présenta au Conseil assemblé à Montréal (1) un projet d'union des deux provinces. Seuls MM. Neilson, Cuthbert et Quesnel votèrent contre cette proposition.

Les Canadiens-Français s'agitèrent, et demandèrent en grand nombre le maintien de la constitution de 1791 ; le clergé entra aussi en lice et signa une pétition à cet effet : " Le 21 février 1841, disait " l'Aurore des Canadas ", les citoyens de cette ville s'assemblèrent et adoptèrent, sur la proposition de M. La Fontaine, une adresse au Parlement impérial pour protester contre l'union ; un grand nombre de personnes y apposèrent leurs signatures." L'adresse ne fut pourtant pas envoyée en Angleterre.

(1) De 1837 à 1841, et de 1843 à 1849, les bureaux du gouvernement exécutif occupaient le château de Ramezay et les bâtiments adjacents.

C. Poulett Thompson attacha son nom à un autre acte important : le 25 juin 1840, il signait *l'acte d'Incorporation de Montréal*, qui remplaçait celui de 1832. Cet acte constituait le maire, les échevins et les citoyens en un corps politique, et divisait la ville en six quartiers, savoir : Est, Centre, Ouest, de la Reine, St-Laurent, Ste-Marie.

Il était aussi "ordonné et statué qu'il serait loisible au gouvernement de cette province, pour le temps d'alors, de nommer et constituer une personne convenable, pour être le premier maire de la cité, ainsi que six personnes pour être les premiers échevins, et douze autres personnes pour être les premiers conseillers." (4 Vict., ch. 36).

En conséquence, lord Sydenham nomma aux fonctions de maire l'hon. C. M. McGill, et à celles d'échevins MM. Jules Quesnel, John Donegani, Adam Ferrie, Charles Tait, C. S. Rodier, J. W. Dumscumb, J. G. MacKenzie, Thomas Philips, C. S. de Bleury, Colin Campbell, J. M. Tobin, Stanley Bagg, Olivier Berthelot, Arch. Hume, F. Brennan, D. Handyside, Hippolyte Guy, W. Molson. M. J. P. Sexton était nommé greffier de la Cité.

Depuis neuf ans à peine, la locomotive de chemin de fer, inventée presque en même temps en France, par Séguin, et en Angleterre par Stephenson, fonctionnait de Liverpool à Manchester, quand la première voie ferrée fut menée au Canada, en 1839, de la rive sud du St-Laurent, en face de la ville, jusqu'à St-Jean ; mais ce ne fut qu'en 1847, que la première menée sur la rive nord, celle de Montréal à Lachine, commença à transporter des voyageurs.

Enfin le 23 juillet 1840, au mépris des protestations

qui s'étaient élevées de toutes parts, l'Acte d'Union fut sanctionné par la reine ; il entra en vigueur le 10 février 1841. Lord Sydenham prêta serment le même jour, en qualité de gouverneur de la province unie, à l'hôtel du gouvernement à Montréal, et devant le juge en chef James Stuart. La cérémonie fut suivie de salves d'artillerie, d'une réception et d'un bal.

Les élections de 1841, furent très mouvementées. Les réformistes sortirent vainqueurs de la lutte ; ils firent élire vingt-six députés, tandis que leurs adversaires ne purent compter que seize des leurs honorés des suffrages de leurs citoyens. Le choix de la ville se porta sur l'hon. G. Moffatt, marchand, et sur Benjamin Holmes, caissier de la Banque de Montréal, et le comté élut A. M. Delisle.

A cette époque, la population de notre cité était de 40000 habitants, ce qui représentait une augmentation de 31000 âmes, depuis l'année 1800. Déjà Montréal avait dépassé la vieille cité de Champlain, qui renfermait à peine 35000 habitants.

Une dizaine de journaux s'y partageaient la masse des lecteurs ; L'*Aurore des Canadas*, le *Herald*, le *Courrier*, la *Gazette*, les *Melanges religieux*, le *Morning Courrier*, le *Canada Times*, le *Commercial Messenger*, le *Times and Commercial Advertiser*, le *Transcript*. La *Minerve*, qui avait momentanément suspendu sa publication durant l'agitation, reparut en 1842.

Le 18 janvier 1841, le chapitre de Montréal fut établi " pour le service de la cathédrale et pour aider l'évêque dans le gouvernement du diocèse." La cérémonie de l'installation, présidée par Mgr de Nancy, fut très imposante. Les premiers ecclésiastiques qui composèrent le chapitre furent, MM. A. Mousseau, G. V. H.

Hudon, J. C. Prince, A. F. Trudeau, Etienne Lavoie, et J. O. Paré, chanoines titulaires, et MM. V. Quiblier, Viau, F. Demers, P. Archambault, et J. Z. Caron, chanoines honoraires.

De la même année (2 décembre), date aussi l'arrivée à Montréal de quatre Pères Oblats de Marie Immaculée, dont l'Ordre fut incorporé en 1849 ; c'étaient les Rév. Pères Honorat, supérieur, Telmont, Baudrant et Lagier. En 1848, eut lieu la bénédiction d'une chapelle en bois, élevée dans le faubourg de Québec, et la desserte en fut confiée aux Pères Léonard et Bernard.

Vers ce temps, la société St-Jean-Baptiste fut réorganisée, et l'on célébra avec pompe la fête du patron des Canadiens-Français. Durant la session de cette même année 1843, M. A. Jobin fut élu membre de l'Assemblée Législative à la place de M. A. M. Delisle, pour le comté de Montréal, et M. Pierre Beaubien prit le siège de M. G. Moffatt.

Depuis plusieurs mois, la question du siège du gouvernement, alors fixé à Kingston, occupait les esprits. En considération de l'importance croissante de Montréal, la préférence lui fut donnée, et elle devint la capitale du Canada (1843).

Les élections d'avril 1844, rappelèrent un peu celles de 1832 et de 1834 : les ouvriers du canal Lachine se livrèrent à de nombreux actes de violence et de brutalité, et les troupes furent obligées de parcourir les rues pour rétablir l'ordre. Mais il est bien rare qu'une émeute se termine sans effusion de sang, et que, dans ces moments terribles où fermentent les levains les plus malsains des mauvaises passions, le Destin ne choisisse pas une victime expiatoire de la colère ou de la rancune populaires ; les émeutiers attaquèrent plusieurs

citoyens, et l'un d'eux M. Johnson, fut tué. Environ 2700 personnes, assistèrent aux funérailles de ce jeune homme. Enfin, M. Drummond, libéral, l'emporta de 900 voix sur M. Molson, candidat ministériel.

Les habitants de Montréal devaient être éprouvés cette même année par un autre malheur ; dans la nuit du jeudi au vendredi 17 juillet 1844, vers une heure du matin, le feu se déclara dans les combles du Palais de Justice. Les pompiers accoururent aussitôt sur les lieux, et déployèrent la plus grande énergie pour arrêter les progrès des flammes ; vains efforts ! A tout moment, les braves gens, ne pouvant comprendre pourquoi les boyaux de leurs pompes ne lançaient point l'ennemie naturelle du feu avec leur vigueur accoutumée, les relevaient pour les examiner, et constataient avec stupeur des coupures qui paraissaient avoir été faites par un instrument tranchant. Le Palais de justice fut complètement détruit, mais l'éveil était donné ; on fit une enquête, et on parvint à découvrir l'incendiaire. Le coupable était un jeune homme récemment arrivé de Plattsburg, N. Y. Il se nommait Carolus Lepage ; il fut arrêté le lendemain avec son complice, un marchand de nouveautés appelé Félix Mercure, qui fut acquitté, grâce au talent de son défenseur, M. Drummond. Lepage fut condamné à quinze ans de réclusion, et il subit sa peine au pénitencier de Kingston. Dans la suite, il avoua qu'il avait vissé au talon de ses bottes une lame tranchante en acier, et qu'en feignant d'aider avec ardeur les pompiers dans leur œuvre de dévouement, il coupait les boyaux des pompes à coups de talons.

Quelques mois auparavant (29 mars) Mgr Bourget avait érigé canoniquement en communauté les Sœurs

de l'asile de la Providence, et le 11 juin, quatre religieuses de Notre-Dame du Bon Pasteur étaient venues s'établir parmi nous. C'étaient Mme Marie Tison, dite Marie de Ste-Céleste ; Mme Eliza Chaffaux, dite Marie de St-Gabriel ; Mme Alice Ward, dite Marie de St-Ignace, et Mme Andrews, dite Marie de St-Barthélémy.

A la suite de la dissolution du parlement prononcée par Sir Charles Metcalfe, des brefs d'élections générales furent émanés vers la fin de septembre ; à Montréal, MM. Moffatt et de Bleury, candidats ministériels, l'emportèrent sur MM. Drummond et Beaubien ; M. A. Jobin fut réélu pour le comté. L'ouverture dans cette ville, de la première session du second parlement, (28 nov.) suivit à quatre jours d'intervalle seulement, une cérémonie religieuse fort imposante : la remise du pallium, dans la cathédrale, à Mgr Joseph Signaï, à qui une bulle du Souverain Pontife avait conféré le titre d'archevêque.

Les deux années suivantes n'offrent aucun fait saillant, sinon la construction d'un chemin de fer de Montréal à Portland, l'ouverture du High School, et l'incorporation de la " Compagnie du chemin à lisses du St-Laurent et de l'Atlantique. "

Mais l'année 1847, ouverte par l'arrivée en Canada d'un nouveau gouverneur-général, lord Elgin, devait rappeler les plus mauvais jours du choléra. Les Irlandais, fuyant la famine qui sévissait dans leur pays natal, s'étaient embarqués en grand nombre pour le Canada, devenu pour eux la terre promise. A peine ont-ils perdu de vue les rivages de la verte Erin, que

Du bout de l'horizon accourt avec furie
Le plus terrible des enfants
Que le nord eût portés jusque-là dans ses flancs ;

l'horrible typhus vient de se déclarer parmi ces malheureux entassés dans des entreponts où ils ne peuvent respirer qu'un air méphitique et raréfié ; beaucoup d'entre eux moururent en mer, et la plupart des survivants, comme Moïse sur le mont Nébo, expirèrent sur le rivage, sans avoir pu pénétrer dans ce pays du Canada dont ils avaient si chèrement acheté l'entrée.

Par une mesure de précaution très-sage et absolument indispensable, ils avaient en effet été parqués sur les bords du fleuve, à la pointe St-Charles, où ils furent soignés avec un zèle et un dévouement au-dessus de tout éloge par nos médecins, nos prêtres et nos sœurs de charité. D'après le rapport du comité de l'immigration, 3862 Irlandais périrent victimes de l'épidémie, et furent inhumés non loin de l'endroit où sur la rive gauche, le pont Victoria repose sur des assises inébranlables ; on réunit dans une fosse commune ceux qui, après avoir mis en commun les ennuis, les misères, les souffrances d'une longue et pénible traversée, avaient été fauchés par le même fléau. Une énorme pierre sur laquelle fut gravée une modeste inscription, indique encore aujourd'hui le lieu où reposent ces malheureux.

Les libéraux l'emportèrent dans les élections générales de 1847-48, et MM. LaFontaine et Holmes furent élus à Montréal par une forte majorité, mais la lutte avait été acharnée, et les horreurs des élections précédentes, pourtant si orageuses, s'effacent devant les crimes qui furent commis à cette occasion : " Les émeutiers, dit L. O. David dans sa *Biographie de sir L. H. Lafontaine*, s'étaient emparés dès le matin d'un poll qui se trouvait près des brasseries Molson, sur la rue Ste-Marie. Soixante Canadiens-Français partirent pour

les déloger. MM. Coursol et Euclide Roy, à cheval, marchaient à la tête de la colonne. La troupe cheminait tranquillement, lorsque soudain, en passant devant un hôtel, le Royal Oak Inn, elle fut assaillie par une grêle de balles parties des fenêtres de cette maison. C'étaient les Glengary qui, à l'abri des murs, tiraient à bout portant sur la petite troupe; MM. Coursol, Roy, Papin, et quelques autres, qui étaient armés, firent le siège de l'hôtel, à coups de pistolet, et en chassèrent les Glengary, qui eurent deux hommes tués et plusieurs blessés ".

Villemarie, du temps de M. de Maisonneuve déjà, avait été éprouvée par les débordements du St-Laurent ; elle n'avait jamais été à l'abri des inondations périodiques du fleuve qui contribue pourtant à la richesse des villes placées sur ses bords, quand il ne se laisse pas aller à ses accès de mauvaise humeur. Le 14 janvier 1848, les eaux commencèrent à monter avec une grande rapidité, et dès le 17, envahirent les rues et les maisons des parties basses de la ville ; en certains endroits, la profondeur de l'eau était de deux à six pieds. Les baraques des émigrants à la Pointe St-Charles furent presque submergées. L'inondation dura trois jours, mais ne laissa fort heureusement que des pertes matérielles à déplorer.

Dès ce moment la découverte d'une armure défensive contre ce fléau établi en permanence à nos portes s'imposa à l'esprit de nos édiles, qui nous ont donné dans ces dernières années d'immenses remparts de pierre. La protection sera-t-elle efficace ? il est permis d'en douter, et la prochaine inondation seule répondra victorieusement à cette importante question. Quoi qu'il en soit, pourquoi serait-il impossible de trouver un

remède à cet état de choses, alors que la Hollande, grâce à un ensemble admirable de digues et à un vaste système de canalisation, a pu se défendre contre un ennemi bien plus redoutable, contre l'Océan lui-même ?

Ces épreuves par lesquelles avait passé son troupeau, avaient donné à l'évêque de Montréal des occasions de développer son zèle tout apostolique ; mais son activité dévorante était à la hauteur de sa charité ; le 16 janvier, il érigea canoniquement la communauté des Sœurs de la Miséricorde, dont le but est " de travailler à purifier et à sanctifier de pauvres âmes qui, après avoir eu le malheur de perdre leur innocence, cherchent dans la religion un asile assuré, pour réparer leur faute et cacher en même temps leur déshonneur." Le 18 juin, le prélat bénit le second (1) gros bourdon de l'église Notre-Dame, qui reçut le nom de Jean-Baptiste; M. Ambroise Matte, qui avait déjà dirigé en 1843 l'ascension du premier gros bourdon, fut encore chargé de mettre en place cette cloche du poids de 24780 livres.

Vers la fin de cette année, dont le recensement nous donne pour la ville de Montréal, une population de 55146 âmes, les échevins votèrent la somme de £200 pour l'embellissement du jardin Viger, et autorisèrent le maire à émettre des actions, pour l'achat d'un terrain et l'érection d'un nouveau réservoir à la Côte à Baron ; enfin, le 20 septembre, les Pères Jésuites ouvrirent le collège Ste-Marie.

La seconde arrivée des PP. Jésuites en Canada, avait eu lieu en 1842, mais ce n'est qu'en 1848, que leur

(1) Le premier gros bourdon, donné par les cultivateurs, les artisans et les marchands, avait été bénit par Mgr I. Bourget, le 29 octobre 1843, et avait reçu le nom de Marie Jean-Baptiste. En mai 1845, cette cloche fut brisée et expédiée à Londres pour être refondue.

collège fut fondé par le P. Félix Martin. Les recteurs du collège Ste-Marie, ont été les RR. PP. Vignon, Saché, Vignon (pour la 2e fois), Fleck, Cazeault et Turgeon.

L'année 1849 devait laisser de funèbres souvenirs dans la mémoire des Montréalais, : elle débuta par de nouveaux ravages du choléra, et par des scènes sanglantes, dont notre cité fut encore le théâtre durant la session ouverte le 18 janvier.

La lutte entre les deux partis éclata dans la Chambre de l'Assemblée quand, à la fin d'un discours au sujet de l'indemnité qu'il était question d'accorder aux Canadiens du Bas-Canada, pour les pertes qu'ils avaient subies pendant les évènements de 1837-38, M. Blake prononça les paroles suivantes, à l'adresse des conservateurs : " Je dirai à ces honorables et loyaux gentilshommes, qui se sont si fortement offensés l'autre jour quand on les appela *rebelles*, que je les appelle rebelles moi aussi, et qu'ils ne doivent pas s'attendre à avoir d'apologie de ma part."

A ces mots, sir Allan se lève et s'écrie : " Si l'honorable membre a l'intention de m'appliquer le mot *rebelle*, je dois lui dire que ce n'est rien moins qu'un mensonge." M. Blake refuse de se rétracter ; des applaudissements éclatent dans les galeries, mais des coups de sifflet y répondent, et une rixe violente s'engage.

Une réunion des conservateurs eut lieu le soir même, et sir Allan y prononça des paroles menaçantes contre le parti opposé. Le projet de loi au sujet de l'indemnité, malgré l'opposition qu'il avait rencontré, fut enfin adopté par les deux chambres.

Le jour même (25 avril) où le gouverneur sanctionna cet acte, une nombreuse assemblée se formait

vers huit heures du soir sur le Champ de Mars ; M. Moffatt la présidait. Des discours violents y furent prononcés, et la foule, de plus en plus surrexcitée, après avoir brûlé en effigie M. LaFontaine, se dirigea vers l'édifice du Parlement.

A ce moment les députés discutaient un projet de loi ; soudain les paroles du membre qui avait la parole furent coupées par un fracas insolite et fort peu respectueux pour les représentants du peuple : les vitres venaient de voler en éclats sous une grêle de pierres. Les députés s'empressèrent d'évacuer la salle, et furent assaillis à leur sortie par la populace. Une douzaine d'individus, trouvant le champ libre, pénétrèrent à l'intérieur de l'édifice, et envahirent la salle des séances. L'un d'eux prit place dans le fauteuil présidentiel et proclama la dissolution du Parlement, tandis que les autres brisaient tout ce qui leur tombait sous la main. Tout-à-coup retentit le cri sinistre : "Au feu !" Des gerbes de flamme s'élançaient en effet de toutes les fenêtres de la Chambre, et une demi-heure plus tard, tous les étages étaient embrasés.

Il était inutile de combattre un pareil brasier ; aussi les pompiers ne s'attachèrent qu'à préserver les constructions avoisinantes. Les archives de la province et les deux bibliothèques, qui renfermaient près de trente mille volumes, furent détruites dans cet incendie, et les pertes furent évaluées à $400.000. La masse, qui était en argent, et avait coûté £600 en 1846, fut sauvée, et transportée à l'hôtel Donegani, puis confiée à sir Allan McNab.

L'édifice du Parlement, qui venait d'être la proie des flammes, était à l'origine le marché Ste-Anne ; il mesurait 342 pieds de longueur, et 50 pieds de largeur. Ins-

tallée pour servir de Chambre d'Assemblée, cette construction renfermait, au rez-de-chaussée, une salle publique spacieuse sur laquelle s'ouvraient des corridors conduisant aux bureaux des employés. Au premier étage étaient placés les appartements du sergent d'armes et les salles de rafraîchissement ; dans l'aile gauche, la chambre du Conseil Législatif, les bureaux du président, des commis et la Bibliothèque du Conseil se faisaient suite ; la Bibliothèque de l'assemblée était située au deuxième étage, au centre de l'édifice. Enfin la chambre de l'Assemblée Législative se trouvait dans l'aile sud, et outre les fauteuils occupés par les membres, et les siéges réservés aux dames et aux reporters, cette vaste salle pouvait donner place dans ses galeries à plus de cinq cents personnes.

Profitant du désordre causé par une si grande conflagration, les émeutiers coururent mettre le feu à la demeure de M. LaFontaine ; un certain nombre de braves citoyens parvinrent à maîtriser les flammes, mais non avant qu'une partie de la maison eût été détruite. Les résidences de MM. Hincks, Holmes, Nelson et Wilson subirent le même sort que celle de M. LaFontaine.

Dans la journée du lendemain, le gouvernement fit arrêter MM. Ferris, rédacteur du *Montréal Gazette*, Mack, secrétaire de la *Ligue Britannique*, Howard, Montgomery et Perry ; trois mille personnes les accompagnèrent jusqu'à la prison, et remis en liberté sous caution, deux jours plus tard, ils furent finalement acquittés.

Le 27 avril, un certain nombre de citoyens, assemblés sur le Champ de Mars, votèrent les résolutions suivantes :

" 1° Cette assemblée voit avec beaucoup de regret et de douleur le présent état d'excitation de l'esprit public, ainsi que la destruction récente de la propriété publique et privée de cette cité, et essayera de maintenir l'ordre public par tous les moyens dont elle peut disposer ;

" 2° L'assentiment du gouverneur-général au projet de loi pour le payement des pertes encourues durant la rébellion, selon l'opinion de cette assemblée, a causé, bien qu'il ne puisse la justifier, la récente explosion du mécontentement populaire ;

" 3° En outre de la plainte que nous formulons contre Son Excellence pour avoir permis, par sa sanction et l'influence de son gouvernement, d'introduire le projet de loi en question, nous lui reprochons d'avoir violé une loi fondamentale de notre constitution provinciale, en désobéissant à l'instruction royale de réserver tout projet de loi d'un caractère inusité ;

" 4° Les habitants anglais de cette province ayant demandé d'une façon constitutionnelle au gouverneur-général de ne pas accorder son assentiment au-dit projet de loi, demande qui a été traitée par lui avec indifférence, il est de notre devoir de prier la reine de désavouer cet acte et de rappeler le gouverneur ;

" 5° La pétition suivante à Sa Très-Gracieuse Majesté a été adoptée par cette assemblée ;" (Suit la demande du désaveu de l'acte et du rappel de lord Elgin).

L'Assemblée se réunit dans la salle Bonsecours, le 28 avril, et rédigea une adresse dans laquelle elle donnait au gouverneur l'assurance de son appui pour toute mesure relative au maintien de l'ordre.

Le calme en effet était loin d'être rétabli, et le sang-froid seul d'un officier anglais sauva la ville des hor-

reurs d'une lutte fratricide. Dans la soirée du 28, les émeutiers, après avoir insulté la police et défié les troupes, s'étaient rassemblés devant la résidence du gouverneur, déterminés à l'incendier et à massacrer lord Elgin qui l'occupait. Le gouvernement avait pris ses mesures, et avait fait distribuer des armes à tous ceux qui lui étaient favorables ; et parmi ces derniers se trouvaient un grand nombre de Canadiens-Français, décidés à réprimer les écarts de la population anglaise.

Les émeutiers bien armés également s'avançaient en colonne serrée par la rue Notre-Dame, quand ils vinrent se heurter, à l'entrée de la place Jacques-Cartier, contre une partie des soldats du 71e Régiment, au milieu desquels se dressaient les gueules béantes de deux canons chargés à mitraille et braqués sur la foule. Un mouvement d'hésitation et de recul se produisit d'abord dans les rangs les plus avancés de la multitude, mais les derniers, plus à l'abri du danger derrière une muraille vivante, poussaient en avant ceux qui les séparaient des troupes, et déjà la ligne de démarcation indiquée par l'officier commandant le détachement du 71e Régiment, et qu'il avait défendu de franchir, avait été dépassée, déjà les soldats, obéissant au commandement, épaulaïent et allaient tirer, lorsque le colonel Gugy apparut. S'élançant au-devant de cette foule surrexcitée, il la harangua durant plus de deux heures, et l'adjura d'éviter l'effusion du sang. Son éloquence entraînante obtint l'effet qu'il en attendait : les émeutiers se dispersèrent pour rentrer chez eux, et le brave officier eut le bonheur de sauver la vie à plusieurs centaines de ses concitoyens. Est-il beaucoup de discours qui vaillent mieux que celui-là ?

Le gouverneur courut un autre danger : comme il

se rendait en voiture au marché Bonsecours, où l'assemblée tenait provisoirement ses séances, il fut assailli par une grêle de pierres, cette lâche agression se répéta quand il retourna à sa résidence ; les troupes accoururent, et les assaillants prirent la fuite.

Quelques jours après, on loua pour les réunions des membres de la Législature des bâtiments récemment construits place Dalhousie par M. J. Hayes, en attendant qu'un nouveau Palais fût construit à cet effet, à Montréal ou ailleurs. Au mois d'octobre, il fut convenu que le siège du gouvernement serait transféré à Toronto jusqu'à la clôture du Parlement, puis à Québec pendant les quatre années subséquentes.

A la suite de ces désordres regrettables, plusieurs personnes impliquées dans les troubles furent arrêtées, dans la journée du 15 août ; dans la soirée des émeutiers ayant encore essayé de mettre le feu à la maison de M. LaFontaine, essuyèrent une décharge que firent sur eux les troupes appelées au maintien de l'ordre, et un nommé Mason fut tué. Durant l'enquête du coroner qui s'ensuivit, le feu éclata dans la maison de M. LaFontaine, qui se rendit à l'hôtel du Gouvernement, sous la protection d'une escorte de soldats. Quelques jours auparavant, l'hôtel Donegani était devenu la proie des flammes.

A cette époque déjà une partie de la population désirait voir le Canada englobé par les Etats-Unis, et cette idée, préconisée aujourd'hui par beaucoup, et combattue par d'autres avec autant d'énergie, avait réuni des partisans. Durant l'automne un grand nombre de citoyens, soutenus par les journaux le *Herald*, le *Moniteur Canadien*, l'*Avenir*, et le *Courrier*, rédigèrent une adresse dans laquelle ils demandaient l'annexion aux Etats-Unis d'Amérique.

L'on eût dit que la ville de Montréal était vouée à des élections orageuses ou à de désastreux incendies : les élections municipales de mai 1850 furent accompagnées de scènes de désordre et de querelles sanglantes ; elles venaient à peine d'être terminées, que dans le mois suivant (15 juin), le feu éclata dans la boutique d'un charpentier nommé McNevin, située au coin des rues Nazareth et Gabriel (maintenant Ottawa). Les flammes se propagèrent avec une telle rapidité, qu'il fut impossible de les maîtriser. L'église St-Stephens et plus de deux cents maisons furent détruites soit par le feu, soit par les pompiers qui s'efforçaient de circonscrire le foyer de l'incendie ; les flammèches provenant de la combustion du clocher de l'église, emportées par le vent, avaient été porter le fléau au loin : cinq cents familles se trouvèrent sans abri. Les victimes de cette conflagration se réunirent en assemblée quelques jours plus tard, et d'un commun accord s'adressèrent au parlement provincial, pour obtenir de lui le prêt d'une certaine somme destinée à reconstruire les maisons détruites ; elles profitaient de cette occasion pour solliciter un acte défendant de construire des édifices et des toitures exclusivement en bois.

Comme le phénix, l'incendie à Montréal devait sans cesse renaître de ses cendres ; le 23 août, le feu ravagea une partie des rues Craig, St-Laurent, St-Charles Borromée et Vitré. Il avait éclaté vers dix heures et demie du matin, dans la maison de M. Shepperd, propriétaire d'une écurie de louage située sur la rue Craig ; attisé par une forte brise, il dévora près de cent cinquante maisons en une demi-heure.

Souvent un bien découle du plus grand mal ; ces deux conflagrations firent comprendre aux édiles de ce

temps, que la distribution de l'eau dans les différents quartiers était des plus défectueuses ; ils reconnurent la nécessité d'établir un aqueduc plus grand que celui qui existait alors. Ils ne s'y décidèrent pourtant que deux ans après, à la suite de deux incendies encore plus terribles, qui détruisirent environ mille deux cents maisons, et laissèrent près de neuf mille personnes sans abri. Ce chiffre ne doit pas nous étonner, si nous songeons que la population avait doublé depuis l'année 1831, car elle atteignait 57715 âmes en 1852.

C'était par les mois les plus chauds de l'année. Le 7 juin 1852, le feu partit de l'atelier d'un charpentier de la rue St-Pierre, derrière l'église St-André et presque en face de la rue St-Sacrement, gagna rapidement l'église, et s'étendit en peu de temps à toutes les maisons comprises entre les rues St-Pierre et St-François-Xavier d'un côté, et entre les rues St-Sacrement et St-Paul de l'autre ; il gagna ensuite le square de la Douane, enveloppant les côtés nord et sud des rues St-Paul et Capital, ainsi qu'un certain nombre de magasins de la rue des Commissaires. On ne préserva de ses atteintes l'église Notre-Dame et l'Hôtel-Dieu qu'au prix des plus grands efforts, mais on ne put l'empêcher de franchir la rue St-Joseph au coin sud-est et de s'attaquer aux deux côtés de la rue St-Paul.

A ce moment, la magnificence de cette terrible scène force l'admiration des nombreux spectateurs : une trentaine de grands édifices construits sur trois lignes parallèles, vomissent des flammes par toutes leurs ouvertures, et au milieu des mugissements du feu, du craquement des charpentes, et du fracas produit par l'écroulement des murs, on distingue les appels ou les commandements des pompiers, et les tintements des

cloches d'alarme. De temps en temps, les rangs pressés de la foule s'ouvraient pour donner passage à des malades de l'Hôtel-Dieu, transportés en lieu de sûreté, par des citoyens ou des soldats. Les pertes causées par cette conflagration s'élevèrent à £200,000.

A peine les travaux de reconstruction étaient-ils commencés, que le 8 juillet un autre incendie éclata dans une maison de la rue St-Laurent, s'étendit au nord jusqu'à la rue Mignonne, à l'est jusqu'à la rue St-Denis où il réduisit en cendres le palais Episcopal et la cathédrale, érigée au coin de la rue Ste-Catherine, et atteignit enfin la rue Craig, consumant tout sur son passage.

Vers cinq heures, l'élément destructeur semblait maîtrisé, et l'on faisait déjà l'évaluation approximative des pertes subies, quand une seconde alarme se fit entendre : l'entrepôt de foin, immense construction à trois étages que bordaient les rues du Champs de Mars et Notre-Dame, et le square Dalhousie, était en feu. A dix heures, de toutes les maisons qui ornaient auparavant cette place, il ne restait que des ruines, et les flammes dévoraient la rue Ste-Marie. Du square Dalhousie à la prison, tout fut réduit en cendres durant la nuit. Mille cent maisons brûlées, £200,000 de pertes matérielles, huit mille personnes sans abri, tel était le désastreux bilan de cet incendie.

Une réunion publique se forma aussitôt ; il y fut décidé qu'on offrirait provisoirement aux victimes un asile dans les couvents catholiques, dans les baraquements des émigrants à la Pointe St-Charles, et dans des tentes fournies par les autorités militaires; des souscriptions s'ouvrirent pour aider à la reconstruction des maisons incendiées.

Quelque temps avant cette conflagration, il avait fallu vider le réservoir de la Côte à Baron, pour y poser de nouveaux tuyaux propres à la distribution de l'eau dans la ville ; cette circonstance explique l'impossibilité dans laquelle se trouvèrent les pompiers, d'arrêter les progrès du feu. On allait trouver un remède au mal, car cette même année l'administration de la cité adopta des plans pour la construction du réservoir qui fonctionne encore aujourd'hui, sur le penchant du Mont-Royal : il peut contenir 24 millions de gallons impériaux, et débite journellement 10 millions de gallons d'eau. L'incorporation de la Compagnie du Grand Tronc date de la même époque, et c'est à partir de cette année, qu'on travailla activement à l'établissement des voies ferrées en Canada.

CHAPITRE XIX.

EXPOSITIONS PROVINCIALES DE 1850 ET DE 1855.— L'APOSTAT GAVAZZI. — CIMETIÈRE. — CHOLÉRA. — ÉCOLES NORMALES. — INCENDIE DU STEAMER " MONTRÉAL ".

Les Expositions Universelles Internationales, ces admirables manifestations du génie industriel de l'humanité, dont la dernière qui vient de se fermer à Paris ne saurait être que fort difficilement surpassée, eurent lieu pour la première fois en 1851 dans le Palais de cristal à Londres, et pour la seconde fois à Paris en 1855.

Sur le point d'étaler ses richesses sous les yeux des nations étrangères, la Grande-Bretagne fit appel à ses colonies aussi bien qu'à ses propres enfants : le Canada reçut l'invitation de se faire représenter au concours pacifique de 1851.

Les citoyens de Montréal organisèrent aussitôt dans les salles du marché Bonsecours, dans le but de faire un choix des objets dignes d'être envoyés à Londres, une exposition provinciale qui dura une semaine, et fut visitée par environ vingt mille personnes.

A cette occasion, les fêtes succédèrent aux fêtes ; le maire E. R. Fabre et la corporation donnèrent le 17 octobre, jour de l'ouverture, un grand dîner dans la salle maçonnique du square Dalhousie ; le surlendemain huit cents personnes prirent part à un grand bal, qui fut couronné par une procession aux flambeaux organisée par la *brigade du feu.* Le 20, plus de trente mille personnes assistèrent à un feu d'artifice tiré sur le quai de l'île Ste-Hélène. A la suite de l'exposition provinciale, deux cents colis renfermant les objets que l'on avait jugés dignes de cet honneur, furent expédiés à Londres. Le succès qu'obtint le Canada dépassa toutes les espérances ; notre jeune pays obtint soixante-sept médailles ou mentions honorables.

Il allait être encore plus heureux à l'Exposition universelle de Paris de 1855, où il obtint quatre-vingt-treize médailles d'honneur ; cette fois encore un examen préparatoire et solennel avait d'abord eu lieu à Montréal, devant une affluence accourue de toutes parts ; cette seconde exposition provinciale avait été ouverte le 5 mars dans la Salle de concert de la Cité, par le gouverneur-général sir Edmund Head, et n'avait duré que cinq jours.

Pour donner plus de suite à notre récit, nous avons dû anticiper un peu sur les évènements. Revenons à notre point de départ, c'est-à-dire en 1850. C'est en cette année que fut érigé l'évêché anglican de Montréal ; la reine confia cette charge au Révérend Francis Fulford, ancien ministre de la chapelle Curzon, à Mayfair (Angleterre). La population protestante de la ville s'élevait alors à 16250 âmes. Quelques mois après (1851) on célébra joyeusement l'inauguration du chemin de fer de Longueuil à Richmond (St-Lawrence and

Atlantic Railway). Le peuple ne voyait pas seulement dans ce fait une occasion de réjouissance banale ; il comprenait toute l'importance qu'allaient prendre les chemins de fer pour la prospérité et l'avancement matériel des Etats, et tenait à honneur de fêter dignement cette cérémonie d'inauguration. Des arcs-de-triomphe furent élevés dans plusieurs quartiers de la ville, notamment au coin des rues St-Jacques et McGill ; le square Victoria, ancien marché au foin et square des commissaires, fut décoré aussi et brillamment illuminé.

Aux élections de cette année, l'hon. John Young et William Bagley furent élus députés pour la ville de Montréal.

Le 29 juin, fut bénite par Mgr Bourget la pierre angulaire de la cathédrale St-Pierre. Victor Hugo a dit : " Michel-Ange mort, que fait cette misérable architecture qui se survivait à elle-même à l'état de spectre et d'ombre ? Elle prend St-Pierre de Rome et le calque, et le parodie. C'est une manie. C'est une pitié. Chaque siècle à son St-Pierre de Rome ; au dix-septième-siècle, le Val-de-Grâce ; au dix-huitième, Ste-Geneviève. Chaque pays a son St-Pierre de Rome. Londres a le sien. Petersbourg a le sien. Paris en a deux ou trois. " Le jugement est peut-être sévère. Nous savons que les opinions des critiques sur le plan de St-Pierre de Montréal sont partagées : Hippocrate dit oui, Galien dit non, en un mot les uns admirent sans restriction, les autres assurent que le chef-d'œuvre de Michel-Ange ne saurait être reproduit sur de modestes proportions, sans perdre toute sa beauté et sa majesté. Nous ne nous prononcerons pas, mais nous pensons que, si les avis sur l'œuvre elle-même sont divisés, ils concordent tous pour admirer l'élan que donne à notre race canadienne

toute idée généreuse partant d'un principe chrétien. Au moyen-âge, dans ces temps où la France, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne se couvraient à l'envi de temples au très-Haut, les chrétiens n'apportèrent pas leurs offrandes avec plus d'ardeur que nos concitoyens, heureux et fiers de voir élever dans leurs murs la plus belle cathédrale de l'Amérique du Nord.

Dieu venait d'avoir sa part ; les plaisirs du monde allaient avoir la leur, et l'on vit s'élever le théâtre Royal de la rue Côté. En novembre, un lot de terrain appartenant au Dr McCulloch fut acheté pour être transformé en cimetière (cimetière Mont-Royal). Les bureaux de la corporation et l'Hôtel-de-Ville, qui se trouvaient rue Notre-Dame, furent transférés dans l'édifice du marché Bonsecours ; une salle d'assemblée ou de concert occupait une des ailes de ce bâtiment (City concert Hall).

En 1852 eut lieu la première élection du maire par la voix du suffrage populaire : Mr Charles Wilson, qui occupait depuis un an les fonctions de premier magistrat de la cité, fut réélu.

Le commencement de la seconde moitié du XIXe siècle avait inauguré au Canada une nouvelle ère pour les transports, les excursions et les voyages sur la terre ferme, grâce à la locomotive ; les bateaux à vapeur de plus en plus perfectionnés, devaient apporter des bouleversements aussi profonds dans la navigation maritime. Le 23 mai 1853, la "*Canadian Steam Navigation Company*" fut incorporée ; c'était la première ligne qui fît un service régulier entre l'Angleterre et Montréal pour le transport des passagers, des marchandises, et de la malle. Les membres canadiens de la compagnie étaient MM. Thomas Ryan, Luther H. Holton et J. B.

Greenshields. Le gouvernement leur alloua la somme de £19,000 par année pour le transport des colis postaux entre Montréal et Liverpool. Le bateau à vapeur *Genova* était entré dans le port le 10 mai précédent.

Dans le courant de l'été, un ancien prêtre catholique, le trop fameux Gavazzi, fut la cause d'une bagarre qui ensanglanta le sol de notre ville. L'apostat avait annoncé que le 9 juin, il ferait une conférence dans l'église Zion : il n'en fallut pas davantage pour échauffer quelques têtes. Un certain nombre de personnes s'étaient réunies, pour entendre le transfuge du catholicisme ; d'autres, au contraire, malheureusement guidées par un sentiment vindicatif auquel on ne saurait applaudir, et, désireuses d'imiter ce qui s'était fait à Québec quelques jours auparavant, croyaient noblement venger la Religion en assaillant l'apostat et ses sectateurs. Mais ceux-ci se tenaient sur leurs gardes : ils étaient bien armés, et en outre un certain nombre d'hommes de police et un détachement du 26e Régiment se tenaient prêts à toute éventualité.

Gavazzi livré à toute la fougue de son éloquence, était arrivé au milieu de sa conférence, lorsqu'une bande d'individus, repoussant la police, pénétra dans la salle. Un combat sérieux se livra aussitôt entre les auditeurs et les envahisseurs, et plusieurs personnes reçurent de graves blessures. Les assaillants furent finalement repoussés, et vivement poursuivis, reculèrent jusqu'au pied de la montagne ; au moment d'être atteints par le 26e Régiment, ils firent feu sur les soldats. Le maire Charles Wilson s'avança alors ; après une rapide lecture du *Riot Act*, il commanda aux troupes de faire feu. L'ordre était à peine donné,

qu'une décharge terrible éclata : quarante personnes tombèrent tuées ou blessées.

Cette affaire regrettable accentua la division qui existait entre les catholiques et les protestants. Quelques jours après, le portrait du maire, suspendu dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, fut trouvé tout lacéré, et l'enquête commencée pour découvrir les auteurs de cet acte resta infructueuse.

La ligne ferrée de Montréal à Portland fut inaugurée le 18 juin par des réjouissances publiques, et le 22 juillet eut lieu la pose de la première pierre du pont Victoria.

Cependant la ville s'étendait sans cesse et demandait un cimetière proportionné à sa population : la nature a fait généreusement les choses pour Montréal, sous ce rapport comme sous bien d'autres, car elle a établi à ses portes pour servir de champ de repos à ses trépassés, le plus vaste et le plus magnifique emplacement qu'il soit possible de rêver.

Le 31 juillet 1853, un comité composé de cinq marguilliers, qui avait été chargé de chercher un site convenable pour l'établissement d'un nouveau cimetière catholique, rapporta qu'il avait trouvé un terrain " situé sur le chemin de la Côte des Neiges, à environ vingt arpents de la barrière, appartenant au Dr Pierre Beaubien, ayant cinq arpents de front sur le dit chemin par vingt-trois arpents de profondeur, sur lequel terrain il y a un bocage d'environ vingt-cinq à trente arpents et quatre-vingt-cinq en culture, faisant en tout une superficie de cent quinze arpents. "

Le terrain fut acquis au prix de trois mille livres, mais ne fut ouvert au public qu'en 1855.

Aux élections générales de 1854, MM. A. Dorion,

Luther H. Holton et l'hon John Young furent élus députés de Montréal.

Vers le 24 juin, le choléra asiatique éclata de nouveau en Canada, et enleva 1186 personnes en moins de dix semaines.

Ces épreuves épidémiques successives ne diminuaient point chez les Montréalais leur confiance dans l'avenir de leur cité ; ils savaient que, comme les pluies d'orage purifient l'atmosphère des impuretés qu'elle contient, de même Dieu envoie de temps en temps un fléau pour ramener à Lui par la souffrance les âmes un instant égarées. La Congrégation de Notre-Dame partageait cet espoir ; elle fonda à Villa-Maria, sur le versant sud-ouest du Mont-Royal, dans une situation à la fois pittoresque et salubre, une maison d'éducation dont la renommée n'a fait que s'accroître chaque année. C'est à M. V. Quiblier que revient l'honneur d'avoir suggéré aux filles de Marguerite Bourgeoys un établissement nouveau et vaste, placé à proximité de la ville.

St-Sulpice de son côté poursuivait avec succès la plus coûteuse et la plus ingrate des entreprises, mais non la moins utile : l'établissement d'un grand Séminaire. Après bien des hésitations sur le site d'un nouvel édifice approprié à cette fondation, on se détermina à creuser les fondements sur le terrain de l'ancienne mission des Indiens, et le 8 septembre 1854 on bénit la première pierre.

" On a trouvé en creusant les fondations de ce séminaire, dit le Mémorial de l'éducation, par le Dr Meilleur, des ossements humains qui semblent prouver que ce lieu était autrefois une place de cimetière. Dans tous les cas, les deux épitaphes suivantes, tirées d'une des antiques tours restées debout, en front de cette place,

attestent l'inhumation de deux corps, dont l'un est celui d'un de ces fervents chrétiens dont la piété et le bon exemple faisaient l'admiration des infidèles et la joie des missionnaires.

Ici reposent
les restes mortels
de
François Thoronhiongo,
Huron
baptisé par le Révérend
Père Brébeuf,
Il fut par sa piété et par sa probité l'exemple des chrétiens
et l'admiration des infidèles.
Il mourut
âgé d'environ cent ans,
le 11 avril 1690.

Ici reposent
les restes mortels
de
Marie-Thèrèse Gannensaquoa
de la
Congrégation Notre-Dame.
Après avoir exercé pendant treize ans l'office de Maitresse d'école, à la montagne, elle mourut, en réputation de grande vertu, âgée de 26 ans, le 25 novembre 1695."

La construction alla si bien, qu'en 1857 Mgr Larocque put en faire la bénédiction, et MM. Baile, directeur, Larue, professeur de dogme, et Mercier, professeur de morale, purent souhaiter la bienvenue à cinquante jeunes ecclésiastiques qui venaient suivre leurs leçons.

L'œuvre a grandi ; des centaines de prêtres de tous les diocèses du Canada et de l'Amérique sont venus y puiser le suc des pures doctrines romaines ; aujourd'hui près de 400 ecclésiastiques y suivent les cours de philosophie. La ruche est si complète, qu'une partie a

essaimé vers Boston, et que la maison de Montréal a établi avec l'approbation du St-Père, un autre séminaire dans la capitale du monde chrétien.

On a construit depuis, adossé au grand Séminaire, un édifice destiné aux élèves du petit Séminaire, ou Collège de Montréal ; il a 1440 pieds de long. La bibliothèque du Collège et celle du grand Séminaire renferment ensemble plus de 25000 volumes ; le collège possède en outre un laboratoire et un cabinet de physique et de chimie des plus remarquables.

En 1855, la Banque Molson, fondée deux ans auparavant, obtint sa charte d'incorporation ; elle avait à cette époque un capital payé de $370,000.

Depuis près d'un siècle que la France avait vu sa colonie de l'Amérique Septentrionale lui échapper, elle n'avait fait aucun effort pour s'en rapprocher et resserrer avec elle des liens d'affection et d'intérêt. Au mois de juillet, M. de Belvèze, commandant de la *Capricieuse*, visita le Canada, dans le but d'établir des rapports plus suivis entre ce pays et la France ; il y fut reçu avec tant de cordialité par le conseil municipal de Montréal, qui envoya à sa rencontre une députation jusqu'à Québec, il y trouva, dans le peuple surtout, tant d'attachement à l'ancienne mère-patrie, que les détails de sa visite répandus en France y trouvèrent un grand retentissement et un profond écho. On se demandait comment on avait pu oublier durant de si longues années ces frères que ni l'éloignement, ni l'abandon du gouvernement de Louis XV, ni une bien longue séparation, n'avaient pu détacher de cœur du pays de leurs ancêtres.

Les Canadiens ont donné maintes preuves de fidélité à la Couronne d'Angleterre, mais sont-ils bien nom-

breux parmi eux ceux qui ne sentent pas vibrer une corde dans leur cœur quand le drapeau tricolore français, flottant au-dessus des traits mâles de vieux matelots, et de la casquette à galon d'or de vieux officiers ou de jeunes enseignes de vaisseau, s'avance majestueusement sur les eaux calmes du St-Laurent pour venir saluer les enfants de Québec, de Trois-Rivières, ou de Montréal ? Qui ne se rappelle la visite du vaisseau *La Minerve* dans ces dernières années ? Combien de Canadiens-Français n'ont pas été admirer les carabines et les canons de ce navire, ses ponts et ses entreponts, ses mâts et ses vergues, ses matelots et son état-major, avec cet orgueil instinctif qui porte à se dire en soi-même : " Cela vient de chez nous." Et quel est le marin de l'équipage de *La Minerve* qui ne se soit dit en descendant à terre : " Ici nous sommes chez nous ! " (1)

On comprend aisément avec quels transports de joie les Canadiens-Français, demeurés aussi fidèles à leur affection pour la France qu'à leur serment d'allégeance à la couronne d'Angleterre, accueillirent la nouvelle de la prise de Sébastopol par l'armée anglo-française : on avait vu si rarement depuis plusieurs siècles les armées des deux nations rivales, unies par des intérêts communs, combattre côte à côte sur les champs de bataille ! Toute la ville fut illuminée, et on couronna les réjouissances par une procession aux flambeaux et un feu d'artifice.

Cet enthousiasme eut de nouveau l'occasion de se manifester, lorsque dans le milieu de l'été de l'année

(1) L'auteur a entendu lui-même cette parole échappée à l'enthousiasme d'un vieux Breton de l'équipage, tout heureux d'avoir entendu parler presque exclusivement le français depuis Québec, et d'avoir trouvé tant de cordialité chez les habitants.

suivante, le 39e Régiment, qui s'était vaillamment comporté en Crimée, fut amené dans le port de Montréal par les bateaux à vapeur *John Munn* et *Québec.* Une adresse fut présentée par le maire Henri Starnes ; puis les soldats, au milieu des salves de l'artillerie, et des acclamations de milliers de citoyens, se dirigèrent vers les casernes, en passant par les rues des Commissaires, McGill, St-Jacques, par la Place d'Armes, et la rue Notre-Dame : partout, des arcs de triomphe avaient été élevés.

Vers la fin de l'année 1855, le 19 novembre, eut lieu l'inauguration du chemin de fer du Grand Tronc, de Montréal à Brockville.

Le Canada suivait donc, pas à pas, les progrès de la science moderne, et adoptait avec empressement les nouvelles découvertes faites par le génie humain pour le bien-être général : le gaz, les bateaux à vapeur, les chemins de fer. Mais beaucoup d'inventions utiles renferment en germe un danger : le gaz et les bateaux à vapeur : les explosions ; les trains enlevés par les locomotives : les rencontres, les déraillements : les ballons : l'incendie, les déchirures, les chûtes ; l'électricité : les courants foudroyants. Deux catastrophes successives devaient nous le faire cruellement sentir.

Le 6 avril 1856, à 3 heures du matin, les habitants de Montréal furent réveillés en sursaut par le bruit d'une terrible explosion, suivi presque aussitôt de l'alarme du feu : l'usine à gaz venait de sauter. L'immense gerbe de flamme qui s'était élancée vers les cieux avait communiqué l'incendie à deux maisons voisines, qui ne tardèrent pas à être réduites en cendres. Les premiers qui arrivèrent sur le lieu du sinistre, relevèrent

au milieu des débris plusieurs hommes qui gisaient inanimés sur le sol.

Le 10 juin suivant un déplorable accident répandit la consternation et le deuil dans un grand nombre de familles. Par suite de l'explosion de la chaudière du bateau traversier qui faisait le service entre Montréal et Longueuil, une cinquantaine de personnes périrent dans le St-Laurent. La Minerve du 12 juin 1856 rend compte en ces termes de ce terrible évènement :

" Le steamboat sur lequel il n'y avait pas de nom d'inscrit était sur le point de quitter le débarcadère du Grand-Tronc à Longueuil ; les convois de la section de Québec à Richmond, et de celle de Sherbrooke venaient d'arriver à la station de Longueuil, chargés de passagers ; il était alors une heure de l'après-midi, tout ce monde avait pris place à bord, et surtout sur le devant du steamer Le capitaine était justement au moment de sonner le départ, lorsque tout à coup la chaudière creva (c'était le 10 juin 1856).

" L'explosion se fit avec une telle violence, que l'une des bouilloires pesant plusieurs tonneaux, fut lancée sur le quai à plus de cent pieds de l'eau, toute brisée ; les cheminées et plusieurs autres pièces de mécanisme sautèrent dans l'air à une grande hauteur, et furent précipitées de côté et d'autre à une grande distance. Le bateau lui-même fut tellement brisé et secoué qu'il coula de suite ; son pont disparut sous l'eau. L'autre chaudière fut lancée hors de sa position sur le devant du steamer. Une masse de fer, dont le poids ne peut être moins de six cents livres, fut lancée en l'air, et tomba en passant à travers la couverture de la remise à bagage ; une foule d'autres articles furent répandus ça et là sur le quai et dans les environs.

" Au moment où se fit la terrible explosion, cause de tant de désastres, et dont le bruit se fit entendre au loin comme celui d'un coup de canon, les passagers distribués à l'arrière et à l'avant causaient paisiblement, et d'autres se promenaient sur le pont ; tout était dans un ordre parfait, et personne n'avait l'air de soupçonner qu'il était sur un volcan.

" Beaucoup d'entre eux, croyant échapper à l'ardente vapeur qui les brûlait, et voulant mettre fin aux atroces douleurs qu'ils éprouvaient, sautèrent à l'eau où ils trouvèrent la mort ; d'autres furent précipités dans l'air, broyés sous les coups des projectiles de toutes sortes lancés par l'explosion, d'autres enfin disparurent sous l'eau avec le steamboat.

" Il serait impossible de peindre la scène d'horreur qui se déploya dans un instant sous les yeux des spectateurs qui purent la voir. La surface du fleuve autour du bateau était couverte de lits, de bancs, de débris de toutes sortes. Les mourants et les blessés, horriblement brûlés ou mutilés, faisaient entendre des cris les plus déchirants, et la consternation qui régnait parmi ceux qui échappèrent comme par miracle à ce massacre ajoutait à l'horreur de ce tragique spectacle. Le coup fut porté si rapidement, que les survivants non atteints ne comprenaient rien à ce qui venait d'avoir lieu et doutaient encore de leur situation lorsqu'ils n'avaient plus rien à craindre.

" Une foule de personnes accoururent des bâtisses du Grand-Tronc et du village pour être témoins de cette scène lamentable, et pour porter secours. Tous ceux qui purent être de quelque utilité dans cette occasion s'empressèrent d'offrir leur aide : on recueillit les ca-

davres, et on les déposa dans un des édifices du Grand-Tronc (l'une des remises du fret).

" Les blessés furent d'abord conduits ou portés au village, où ils reçurent dans diverses maisons tous les soins qu'exigeait leur pénible situation. Tous ceux qu'il était possible d'envoyer immédiatement à Montréal y furent transportés aussitôt et rendus à leur famille et à leurs amis, et plusieurs furent envoyés aux hôpitaux ; plusieurs médécins de Montréal et du village s'empressèrent de porter secours aux victimes. "

Mais dans l'histoire des peuples, les jours de joie et d'allégresse succèdent aux jours de deuil et d'affliction : à peine cinq mois s'étaient-ils écoulés depuis la catastrophe, qu'à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer de Montréal et Toronto, quinze mille visiteurs encombraient nos rues ; à une immense procession dont le défilé donna aux quartiers qu'elle traversa une animation extraordinaire, succéda un banquet de 4000 couverts donné à la Pointe St-Charles, et qui fut suivi dans la soirée d'une procession aux flambeaux.

La journée du lendemain fut aussi bien remplie : une visite officielle du nouveau quai de la Pointe St-Charles, des travaux du pont Victoria et des machines servant à effectuer la distribution de l'eau, fut suivie d'une revue militaire sur le terrain de la ferme Logan. A neuf heures, les personnes qui se rendaient sur les quais, pour admirer le feu d'artifice tiré de l'île Ste-Hélène, traversèrent les rues brillamment illuminées ; la voix du canon se mêlait aux applaudissements des spectateurs. Un grand bal termina la série des réjouissances. Le 10 décembre, la Christ Church, située rue Notre-Dame, fut détruite par le feu.

" Une grande énergie a été déployée durant cette

année, a dit un écrivain qui passait en revue les résultats de 1856. Les rues commerciales ont été pavées solidement, les avenues de la ville et les rues des faubourgs ont été cailloutées ou macadamisées ; de jolies fontaines ont été érigées ; on a planté des arbres ; des maisons élégantes sont en voie de construction dans divers quartiers ; un grand nombre de nouveaux magasins de tout genre seront prochainement ouverts. Le grand quai à l'usage des steamers océaniques est terminé, ainsi que les édifices du chemin de fer à la Pointe St-Charles. Hommes de journée, mécaniciens, manufacturiers, marchands, en un mot toutes les classes sont au travail, et les résultats de cette activité se manifestent avec une rapidité surprenante."

L'année 1857, pendant laquelle la partie la plus basse du Griffintown fut de nouveau inondée, a laissé surtout sa marque dans les annales de l'éducation. Le 4 mars eut lieu l'ouverture de l'Ecole Normale Jacques Cartier, dans l'ancienne maison du gouverneur, rue Notre-Dame : cette cérémonie était présidée par l'Hon. P. J. O. Chauveau, Surintendant de l'Instruction publique. Mgr Bourget, sir William Eyre, le maire, d'autres encore, adressèrent la parole à l'assemblée. On écouta avec le plus grand intérêt M. Regnaud, qui avait été envoyé au Canada en 1837 par M. Guizot, ministre de l'Instruction publique en France, pour établir la première école normale ; après avoir expliqué comment, par suite des évènements de 1837 à 38, sa première tentative avait échoué, il fit brièvement l'historique des Ecoles normales, et souhaita à la nouvelle fondation des jours longs et prospères. Son désir s'est réalisé, et l'œuvre n'a pas cessé de fleurir pour le bien du pays, grâce au vénéré principal, l'abbé Verreau, qui a dirigé si

brillamment cette institution, depuis cette époque jusqu'à nos jours.

L'Ecole normale McGill fut inaugurée le même jour ; l'évêque anglican, le professeur Dawson, le général Eyre, et d'autres orateurs, y prononcèrent des discours éloquents.

Le 21 mai, fut posée avec pompe la première pierre de la " Christ Church."

Le 27 juin, un incendie éclata à bord d'un bateau, sur le St-Laurent, et coûta la vie à plus de 250 personnes. Le *Montréal*, chargé de cinq cents émigrants écossais qui venaient d'arriver par le *John McKenzie* et se rendaient à Montréal, avait quitté Québec depuis près d'une heure, quand on aperçut de la fumée qui semblait sortir de la cale ; dix minutes plus tard, le salon brûlait. Il devenait désormais inutile de lutter contre le feu ; les passagers et l'équipage n'avaient qu'un moyen de salut, la fuite. Au milieu d'une confusion extrême, les canots de sauvetage sont mis à l'eau ; dans l'épouvante générale, tous, dédaignant les ordres et les supplications du capitaine, s'y jettent à la fois, et les canots, chargés outre mesure, sombrent immédiatement.

Beaucoup de malheureux furent sauvés par des chaloupes envoyées sur-le-champ à leur aide par le *Napoléon*, qui se trouvait à portée, lorsque l'incendie se déclara. Quand le *Montréal* fut consumé jusqu'à la ligne de flottaison, le *Napoléon* continua sa route vers Montréal, où il était attendu avec une anxiété facile à comprendre. Il présentait en arrivant le plus triste spectacle ; sur son pont, abrités par une tente, gisaient les corps inanimés de douze petits enfants, de trois femmes

et d'un homme. La compagnie du cimetière Mont-Royal donna un emplacement pour la sépulture des victimes du sinistre. On retrouva en tout 253 cadavres.

C'est durant cette année que fut fondée la *Société Historique de Montréal.* Elle donna, le 16 août, une grande soirée dans la salle de concert de la cité, en l'honneur des membres de la Société Américaine pour l'avancement des sciences, qui visitaient notre ville. Dans le courant de septembre, s'ouvrit l'Exposition industrielle et agricole, qui obtint un grand succès.

Le nombre des constructions élevées durant cette année, atteignit le chiffre de 357 ; aussi les revenus se développèrent-ils dans de fortes proportions ; les taxes qui avaient produit £24698 en 1850, donnèrent en 1857 la somme de £51432. Les élections des députés qui allaient siéger dans le sixième parlement eurent lieu en décembre et en janvier : MM. Antoine A. Dorion, John Rose et Thomas McGee furent élus pour Montréal.

L'année 1858 ne nous présente que peu d'intérêt. Vers le printemps, on apprit que le gouvernement impérial avait accepté l'offre qui lui avait été faite de former un régiment au Canada, sous le nom de " 100th Prince of Wales Royal Canadian Regiment." Des officiers de recrutement se mirent à l'œuvre sans retard dans toute la province ; Montréal fournit cent dix soldats qui partirent pour l'Angleterre, au mois d'avril, avec 490 autres jeunes gens. Le 1er septembre, on célébra par une grande procession aux flambeaux et par une illumination générale de la ville, qui comptait alors près de 80000 habitants, la pose du premier câble de l'Atlantique.

Montréal déploya l'année suivante (1859) une grande activité ; on opéra de grandes améliorations dans tous

les quartiers, on construisit un quai pour la Compagnie *Montreal Ocean Steamship*, on érigea un monument sur le lieu où les 6000 victimes de l'épidémie de 1847 avaient été inhumées ; enfin on commença à s'occuper de l'organisation des fêtes qui devaient être célébrées quelques mois plus tard à l'occasion de l'inauguration du pont Victoria, et de la visite du prince de Galles, fêtes pour lesquelles le gouvernement avait voté la somme de $20,000. Le pont, en effet, étant presque achevé, avait été livré au trafic dès le 19 novembre, et dès lors les trains partirent de la pointe St-Charles. Cette année si féconde s'était pourtant ouverte par un désastre ; le feu se charge bien souvent de détruire en quelques heures le fruit de plusieurs mois ou même de plusieurs années de labeurs. Le 4 janvier, les flammes dévorèrent de nouveau la cathédrale de la rue St-Denis, dont la construction était terminée depuis quelques mois seulement, et qui avait coûté $120,000. Elle fut reconstruite l'année suivante par le Séminaire, et de nombreux souscripteurs voulurent contribuer à cette réédification ; la première messe y fut dite par M. D. Granet, supérieur du Séminaire le 8 décembre, par un froid très-grand ; l'hiver en effet fut tout particulièrement rigoureux, et le thermomètre, à Montréal, descendit jusqu'à 42 degrés au-dessous de zéro. Il semble n'en être plus ainsi de nos jours, et la température elle-même paraît subir l'influence de notre civilisation de plus en plus raffinée.

CHAPITRE XX.

VISITE DU PRINCE DE GALLES ET INAUGURATION DU PONT VICTORIA.—DEUX INVASIONS DES FÉNIENS.—L'UNION FÉDÉRALE.— LES ZOUAVES PONTIFICAUX.

Le peuple canadien, fier de l'honneur que lui faisait sa souveraine en lui envoyant son fils aîné pour la représenter, attendait avec impatience un prince que la nature avait comblé de ses dons, et que sa position d'héritier d'un des plus puissants empires du monde environnait d'un éclat prestigieux.

En attendant, on continuait à travailler. Le Conseil des arts et Manufactures prit (mars 1860) la décision de faire élever un édifice où se tiendrait une exposition permanente, sur un terrain situé rue St-Catherine. Les travaux commencèrent immédiatement et furent poussés avec activité. Dans le même temps, on rasa la vieille prison qui se trouvait en face de la colonne Nelson, et sur l'emplacement qu'elle occupait, on érigea le bassin et le jet d'eau que l'on voit encore aujourd'hui entre l'hôtel-de-ville et le palais de justice. Sous la pierre

angulaire de la prison, on trouva les inscriptions suivantes :

✠

Anno I. H. S. 1742
Papa Benedicti, XIII,
Rege Ludovico XV.,
Ep. Henr., M. Pombriant
Pro Rege car. de Beauharnois
Praetore egidio Hocquart,
Residentiæ Socs Jesu
Inchoatiæ An. 1622.
Nunc continuatæ posivit fundamentum
Clars Ds Ds Luds Normand
Supr Semini Sulpi,
Vicarius generalis
Sub. IVr. Episcopis.
Anno Domini 1808.,

Georgii Tertii Regis 48.,
Pro. Rege in America Britannica
Jaco. Heno. Craig O. B. Equite
Primum hujusce carceris lapidem posuere
Pet. Lud. Panet, Isaac Ogden.
Pro Montis Regalis jurisdictione curiæ B. R.
Honorabiles judices,
Necnon et Josephus Frobisher, Armiger,
Ad hoc œdificium, œdificandum præpositi
Hic, olim, in residentia P. P. Societatis jesu.
Ut testatur inscriptio in cum hac deposita,
Prius œdificium, Diruenda, reperta.

Cependant, le prince de Galles allait arriver ; dans une assemblée présidée par l'honorable John Young, on s'occupa des préparatifs à faire pour la réception de cet hôte distingué. Le conseil de ville vota généreusement pour cette occasion une somme de $10000.

On arrêta comme suit le programme des fêtes :

1° Erection de cinq ou six arcs-de-triomphe bien décorés ;

2° Excursion en steamboat à la rencontre du prince sur le fleuve.

3° Présentation d'une adresse par le maire et la corporation, au débarquement du royal visiteur ;

4° Illumination générale, procession aux flambeaux et feu d'artifice.

Le prince arriva à Montréal le 24 août, mais comme il pleuvait à verse, il remit son débarquement au lendemain. Le maire C. S. Rodier, les membres du conseil, le clergé, les magistrats et les principaux citoyens de la ville, allèrent le recevoir à neuf heures du matin ; en quelques mots courtois, il remercia le maire de l'adresse qui lui avait été offerte, et aussitôt après, se forma une longue procession à la tête de laquelle s'avançaient gravement un certain nombre d'Indiens, revêtus de leurs costumes originaux. Les sons joyeux de toutes les cloches de la ville se mêlaient aux acclamations de la foule, pendant le trajet du port à la résidence de l'hon. John Rose, commissaire des Travaux publics, qui avait été mise à la disposition du royal visiteur ; mais presque aussitôt, il la quitta pour aller visiter et ouvrir l'Exposition industrielle. A deux heures de l'après-midi, le prince et sa suite, dans laquelle on remarquait le duc de Newcastle, le comte de St-Germain, lord Stafford, le major-général Bruce, etc., arrivèrent au pont Victoria, pour l'inauguration officielle de cette œuvre immense qui restera, comme la tour Eiffel, un souvenir impérissable des progrès de notre siècle dans l'art de l'ingénieur. Sous un superbe

arc-de-triomphe, le prince de Galles plaça la dernière pierre qui couronne la porte du pont ; il fut ensuite emmené dans un waggon luxueux au centre du pont, où il enfonça le dernier rivet.

Le pont Victoria a été construit par la Compagnie du Grand-Tronc, dont il est la propriété. La première pierre en fut posée le 20 juillet 1854, et le premier train de passagers y passa le 17 décembre 1859. Sa longueur totale atteint 9184 pieds linéaires. Il est entré dans sa construction 3.000.000 de pieds cubes de maçonnerie ; les tubes dont il est formé, sont composés de 8250 tonnes de fer ; 2,500,000 rivets ont été employés. Depuis le printemps de l'année 1858 jusqu'au mois de novembre de la même année, 3040 hommes, disposant de 142 chevaux et de 4 locomotives travaillèrent à ce pont, dont le coût total s'éleva à $6.300.000.

On y compte 25 arches ou travées, dont 24 de 242 pieds, et une seule, celle du milieu, de 330 pieds. La plus grande profondeur de l'eau est de 22 pieds. Il y a 22 piliers, dont la base est de 22½ x 92 pieds, et la partie supérieure de 16 x 33 pieds ; deux piliers ont une base de 30 x 92 pieds, et ont 24 x 33 pieds à la partie supérieure. Le pont est formé de 25 tubes, dont douze de double longueur, c'est-à-dire couvrant deux travées ; au nombre de six de chaque côté, ces tubes doubles partent de chaque extrémité du pont, pour aller se rejoindre au centre même, c'est-à-dire au vingt-cinquième tube ; ils ont 16 pieds de large, et une hauteur moyenne de 19 pieds, dont 18 pieds aux extrémités, et 22 pieds au centre.

Sur l'un des parapets, on lit, gravée sur une pierre, l'inscription suivante :

Erected A. D. MDCCCLIX
Robert Stephenson and Alex. M Ross,
Engineers.

et cette autre à l'entrée du tube ;

Built
by
James Hodges
for
Sir Samuel Morton Peto, Bart.,
Thomas Brassey and Edward Ladd, Betts
contractors.

Quand les travaux furent terminés, on fit un essai de la solidité du pont, en y faisant passer un train de 520 pieds de longueur, dont tous les waggons étaient chargés autant que possible d'énormes blocs de pierre. Pour traîner cet énorme poids, il fallut employer trois locomotives ; malgré cette charge épouvantable, on ne constata qu'une flexion de $\frac{7}{8}$ de pouce au centre du premier tube, lorsqu'il fut couvert par le train, et le tube adjacent s'éleva de $\frac{3}{8}$ de pouce. Tout le poids reposant ensuite sur les deux tubes, le fléchissement devint uniforme, et donna une flexion de $\frac{3}{4}$ de pouces, au centre de chaque tube ; les deux tubes reprirent, aussitôt après le passage du train, la position qu'ils occupaient avant cet essai. L'épreuve fut aussi concluante sur le tube central, qui ne fléchit que de $\frac{7}{8}$ pc. sous la terrible pression, et reprit sa position première, dès que le dernier waggon eut passé.

Dans la soirée du 25, un grand bal auquel prirent part cinq mille personnes, fut donné dans une construction provisoire érigée spécialement dans ce but, rue Ste-Catherine. Enfin, avant son départ pour Ottawa, le fils aîné de la reine Victoria, portant l'uni-

forme de colonel du 100e Régiment, passa en revue les troupes sur la ferme Logan.

Des commissaires furent nommés au commencement de l'année 1861, pour faire le recensement de Montréal, et leurs rapports démontrèrent que la population de cette ville était alors de 91,169 âmes ; elle avait donc augmenté en moyenne de 3650 habitants par an depuis 1852.

En avril, les habitants des parties basses de la ville furent victimes d'une nouvelle inondation, plus désastreuse que toutes les précédentes. C'était le dimanche, vers sept heures du soir (14 avril); l'eau monta soudain avec tant de rapidité qu'il devint impossible de mettre à l'abri les meubles et les divers articles de ménage que contenaient les habitations. Beaucoup de fidèles assistaient en ce moment à des exercices religieux dans l'église St-Stephen, rue Dalhousie, et dans la chapelle Vesleyan, rue Ottawa ; cette crue subite du fleuve les retint prisonnières, car de quatre à six pieds d'eau entouraient les édifices dans lesquels elles étaient réunies. Les trains de Lachine et de l'Ouest ne purent pénétrer dans la ville, dont le quart était submergé ; on eut à déplorer la perte de trois personnes qui avaient tenté d'entrer dans Montréal à l'aide d'un canot, et celle d'un grand nombre d'animaux qui furent noyés.

Comme le serpent qui change de peau chaque fois que la terre, après avoir accompli un nouveau trajet autour du soleil, nous ramène l'équinoxe du printemps, ainsi Montréal semblait vouloir, presque à chaque décade, se dépouiller de constructions dont la vétusté déparait la beauté de ses rues : la vieille prison était déjà tombée sous le pic des démolisseurs, le vieil Hotel-

Dieu eut son tour au mois d'avril ; la faux du temps ne respecte pas plus les monuments que les hommes.

Le 13 juin, le prince Albert visita Montréal. Il y fut accueilli avec beaucoup d'enthousiasme, mais pour se conformer au désir qu'il avait exprimé, on lui fit une réception fort simple.

Dans le courant de juillet, un terrible ouragan et deux légères secousses de tremblement de terre causèrent quelques dommages aux maisons et aux édifices. C'est de cette même année que datent l'inauguration des lignes de tramways, et l'incorporation de la *Banque des Marchands* avec un capital autorisé de $2.000.000, et de la Banque *Jacques-Cartier*. La première commença ses opérations en 1864 avec un capital payé de $100.000, et la seconde en 1861 avec un capital payé de $700.000. Aux élections générales, furent élus pour représenter la cité : Thomas Darcy McGee, dans le quartier ouest ; l'hon. Georges Etienne Cartier, dans le quartier est, et, l'hon. John Rose, dans le quartier centre

A la même époque fut érigé un monument sur la tombe des victimes politiques de 1837-38. Sur la façade de la crypte, qui est surmontée d'un obélisque, sont sculptées les armes du Canada, le castor et la feuille d'érable emblématiques ; sur l'obélisque, on lit les noms des martyrs, et sur le socle sont gravés ces simples mots :

AUX MARTYRS DE 37-38.

Vers la fin de 1861, le zèle imprudent et intempestif d'un marin faillit déchaîner sur le Canada les horreurs de la guerre : le capitaine Wilkes, commandant le navire américain *San Jacinto* opéra l'arrestation de deux délégués du gouvernement américain confédéré et de

leurs secrétaires, qui se trouvaient à bord du paquebot anglais le *Trent*, et par suite sous la protection du pavillon britannique. Cet acte illégal souleva des difficultés sérieuses entre le gouvernement des Etats-Unis et celui de la Grande-Bretagne, et la paix fut un instant compromise. Le gouvernement impérial exigea la mise en liberté des prisonniers, et en attendant la réponse à sa note diplomatique, se prépara à la guerre.

A Montréal, on s'organisa promptement pour la résistance ; on forma des compagnies de volontaires ; chacun s'empressa d'apprendre le maniement du fusil. Un grand nombre de soldats envoyés d'Angleterre vinrent s'entasser dans les casernes de notre ville ; faute d'espace dans les édifices réservés aux militaires, on les logea dans les colléges Molson et de Montréal, et dans les magasins construits sur l'emplacement de l'Hôtel-Dieu.

L'agitation ne pouvait être de longue durée, car les Etats-Unis, plongés alors dans une des guerres civiles les plus meurtrières de l'histoire, ne pouvaient songer à une guerre extérieure : elle tomba comme par enchantement lorsqu'on apprit le 28 décembre que les deux commissaires avaient été remis en liberté.

Du 1er janvier au 3 décembre 1862, 552 bâtiments furent construits dans notre cité ; on travailla au prolongement de plusieurs voies importantes, et l'on construisit un immense égoût dans la rue McGill. Le gouverneur-général lord Monck, reçu avec éclat par la corporation, lorsqu'il visita Montréal pour la première fois au mois de juillet, inaugura le 1er octobre le *William Molson Hall*.

Il ouvrit aussi au mois de septembre de l'année suivante une exposition provinciale, où affluèrent de

toutes les parties du Canada un grand nombre de visiteurs. La dissolution des chambres ayant nécessité de nouvelles élections générales, les honorables Darcy McGee, John Rose et Georges Etienne Cartier furent réélus à Montréal.

L'année 1863 vit sept cent trente-six maisons sortir de terre à Montréal, et l'année 1864 encore plus féconde, vit surgir 1019 habitations et les six églises suivantes : l'église de la *Trinité*, au coin des rues Vitré et St-Denis, dont le plan est dû aux architectes Lawford et Molson ; les trois chapelles *Vesleyan*, l'une, rue Dorchester, l'autre rue Sherbrooke, et la troisième à la pointe St-Charles ; l'église *Knox*, au coin des rues Dorchester et Mansfield ; enfin l'église du *Gésu*, construite sur le modèle de l'église du *Gésu*, de Rome, sur un terrain donné par M. Olivier Berthelet. Le plan de cette dernière, conçu par le P. Schneider, fut exécuté par le P. Berthelet ; elle fut ouverte au public le 3 décembre 1865, et M. Tétreau, l'administrateur du diocèse, en fit la consécration.

Cependant la guerre fratricide entre les états du sud et ceux du nord des Etats-Unis allait prendre fin, et déjà le Canada se réjouissait de n'avoir pas été entraîné par la force des circonstances à prendre part à ce bouleversement, quand un exploit de quelques hardis jeunes gens, enrôlés comme volontaires au service des états du sud, amena de graves complications. Au nombre de vingt-trois seulement, ils avaient pénétré dans la ville de St-Albans (Vermont) et avaient pillé plusieurs banques (1864) dans le but, paraît-il, de venger leur parti de certains actes commis à son préjudice. Leur projet accompli, ils se hâtèrent de passer la frontière et de se réfugier au Canada. Le général américain Dix,

dans un premier mouvement de colère, commanda de les poursuivre jusque sur le sol canadien : cet ordre fut heureusement révoqué avant d'avoir été mis à exécution, mais le gouvernement des Etats-Unis rétablit la loi des passeports et envoya des troupes à la frontière. Le Canada suivit cet exemple.

Les jeunes auteurs de cette équipée n'avaient pas tardé à être arrêtés ; ils furent amenés devant le juge Charles J. Coursol, qui déclina sa compétence en cette cause, et les fit mettre en liberté. Leur acquittement créa une vive agitation aux Etats-Unis. C'est alors que le gouvernement impérial songea à mettre Montréal en état de repousser toute attaque de l'extérieur, et il recommanda la construction de nouvelles fortifications ; le terrain sur lequel elles devaient s'élever fut même acheté, mais quoique les plans fussent arrivés d'Angleterre en mai 1865, les travaux ne furent jamais commencés.

En avril, une inondation vint encore désoler les bas quartiers de Montréal ; elle fut pourtant moins désastreuse que celle de 1861, car tous les habitants avaient eu le temps de déposer leurs meubles en lieu sûr. En septembre, eut lieu la quinzième exposition annuelle du Bas-Canada, qui obtint un succès sans précédent.

Lord Monck étant parti pour l'Angleterre au mois de septembre 1865, sir John Mitchell fut assermenté en qualité d'administrateur ; il devait conserver ces fonctions jusqu'au retour de lord Monck, au mois de février suivant. Sir John Mitchell fixa sa résidence à Montréal, où le conseil exécutif, durant cette administration, s'assembla deux fois par mois pour la transaction des affaires publiques.

En 1866, Mars et Bellone enflammèrent les Féniens

d'une ardeur guerrière, et les poussèrent à interrompre cette longue ère de paix dont jouissait le Canada ; le but de cette association est, on ne l'ignore pas, de délivrer l'Irlande du joug de l'Angleterre. Résolus à arracher le Canada à la Grande-Bretagne, les Féniens avaient préparé aux Etats-Unis leur mouvement révolutionnaire, et comptaient pour la réussite de leur projet, sur le concours des Irlandais établis dans notre pays ; leurs espérances furent déçues par l'opposition énergique du clergé, qui réussit à détourner les enfants de St-Patrick établis au Canada d'une association avec les Féniens. Au reste les autorités avaient dès l'abord dédaigné ces menaces d'invasion, et ne s'étaient décidées à agir que lorsqu'il fallut absolument se protéger.

Le 13 mars, une compagnie du Régiment du Prince de Galles et une batterie d'artillerie furent passées en revue à Montréal, puis dirigées sur la frontière. Comme elles étaient composées exclusivement de volontaires, dont le départ précipité laissait un certain nombre de familles sans ressources, une assemblée publique fut convoquée le 26 mars, dans le but de venir en aide à ces indigents ; une somme de $20,000 fut promptement souscrite, et plus tard on augmenta encore ce montant, qui servit en partie à équiper ceux qui venaient s'offrir comme volontaires.

Les hostilités furent de courte durée ; et, en relisant ces faits, on songe involontairement à cette parole hautaine de Sa Majesté Très-Catholique qui, en apprenant que les généraux de Sa Majesté Très-Chrétienne, Condé et Turenne, s'étaient emparés en trois semaines et en trois mois de la Franche-Comté et de la Flandre, s'écria : " Le roi de France eût dû envoyer ses laquais occuper mes places fortes ! "

Quinze cents Féniens avaient envahi le territoire canadien le 1er juin, s'étaient emparés du fort Erié, qu'ils avaient mis au pillage, et s'étaient enfin réunis à St-Albans, après avoir livré deux escarmouches auprès du fort Erié et à Ridgeway. De là ils se dirigèrent sur Pigeon-Hill, dans le comté de Missisquoi, et en prirent possession. Soudain l'uniforme des volontaires parut dans le lointain ; la rencontre ne pouvait être sérieuse : les Féniens, dès le premier choc, s'enfuirent après une molle résistance. Quinze d'entre eux furent atteints dans leur fuite par le régiment des Guides, et obligés de se rendre ; ils furent emmenés à Montréal, et jetés en prison. Ainsi se termina la première invasion fénienne.

A leur retour à Montréal le 18 juin, les volontaires furent reçus avec enthousiasme ; on décida que la journée du 23 serait chômée en leur honneur, et serait observée comme jour de fête publique. Ils furent passés en revue sur le Champ-de-Mars par le major Lindsay ; l'artillerie et la cavalerie étaient alignés sur la rue Craig. A la suite de la revue, le maire adressa quelques mots de remerciement aux troupes, le major Lindsay y répondit sobrement, et chacun fut renvoyé dans ses foyers.

Le 4 juillet, en creusant au coin des rues St-François-Xavier et de l'Hôpital les fondations de l'édifice destiné à la Compagnie d'Assurance North British, des ouvriers trouvèrent une plaque commémorative sur laquelle étaient gravés ces mots : " Jean-Baptiste Repentigny a fondé cette maison le 29 mai 1729."

Durant l'année 1866, 172 bâtiments furent élevés, trois nouvelles rues furent ouvertes, huit furent prolongées, et sept élargies ; en même temps le commerce

d'importation et celui d'exportation s'accrurent dans de telles proportions, que les débardeurs furent obligés de travailler nuit et jour dans le port.

Vingt-quatre ans seulement s'étaient écoulés depuis la constitution de 1840, et l'organisation défectueuse de l'Acte d'Union n'avait fait que s'accentuer chaque jour davantage, et l'esprit d'antagonisme entre la population du Bas-Canada et celle du Haut-Canada n'avait cessé de s'accroître ; il était impossible que le gouvernement fonctionnât plus longtemps dans les mêmes conditions. Des délégués de toutes les parties du pays se réunirent à Québec en 1865, et, ayant en vue de fonder un système qui conservât à chaque province le maniement direct de ses propres affaires, tout en constituant une nation forte par l'union des diverses provinces britanniques de l'Amérique Septentrionale, ils jetèrent les bases de la nouvelle Constitution fédérative. Le 22 mai 1867, une proclamation annonçait la fin de la Constitution de 1840 et le commencement de l'Union fédérale pour le 1er juillet suivant. Le nom de *Dominion of Canada* (Puissance du Canada) fut donné aux provinces réunies de Québec, d'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse.

L'inauguration de la Confédération fut célébrée avec éclat le 1er juillet. Les principaux édifices furent décorés avec goût ; dans le port, les vaisseaux se couvrirent de pavillons et de banderolles, toutes les maisons arborèrent joyeusement les couleurs britanniques ou le drapeau tricolore, enfin une grande revue fut passée dans la matinée sur la ferme Logan, et la journée se termina par un feu d'artifice tiré sur la montagne.

Dans le mois de mai précédent, le conseil de ville, préoccupé de la nécessité de construire pour les volon-

taires une salle d'exercice convenable, avait accepté les plans de MM. Roy et Fowler, et avait décidé que le nouvel édifice serait construit sur la rue Craig, en face du Champ de Mars.

Les élections de septembre furent accompagnées de scènes de désordre ; un certain nombre de partisans de M. Devlin, apprenant que son adversaire, M. McGee, avait obtenu la majorité des votes, allèrent attaquer le Mechanic's Hall, dans lequel se trouvait le comité central de ce dernier ; ils brisèrent les vitres et tentèrent de pénétrer dans l'édifice. Une lutte s'engagea entre eux et les personnes qui défendaient l'accès des salles du comité ; quelques coups de feu furent même tirés, heureusement personne ne resta sur le carreau. Enfin, un détachement de cavalerie accourut disperser les émeutiers qui brisèrent encore en se retirant un grand nombre de vitres dans des résidences particulières.

Cette période de l'histoire rappelle aux catholiques de douloureux souvenirs : le pape Pie IX, attaqué par des hordes de brigands, enrôlés sous le drapeau de Garibaldi, n'était plus en sûreté dans Rome. Déjà, il est vrai, Kanzler, Allet et Charette avaient repoussé les assaillants ; mais la vaillante petite armée pontificale devait être bientôt écrasée par le nombre, et la protestation par le sang, qui s'élevait de toutes parts, allait finir à Mentana et à Castelfidardo par une hécatombe de martyrs.

La race des Couture et des héros du Long Sault n'était pas éteinte, et les enfants du Canada devaient aux portes de Rome serrer la main à leurs frères de la Bretagne et de la Vendée. Depuis quelque temps déjà M. A. LaRocque était parti pour la Ville Eternelle

offrir ses services à la grande cause catholique ; il y avait été précédé en 1860 par M. B. A. T. de Montigny, et en 1861, par M. Murray. Une blessure que le jeune A. Larocque reçut à la bataille de Mentana, donna à l'évêque de Montréal une occasion de faire un premier appel en faveur du St-Siège ; il le fit, après avoir recommandé le blessé aux prières publiques.

Un mois plus tard, dans une lettre pastorale, le prélat retraça la triste position dans laquelle se trouvait le St-Père ; en exposant l'enthousiasme avec lequel, dans plusieurs pays, des troupes de volontaires étaient en train de s'organiser, l'évêque de Montréal s'adressait aux sentiments chrétiens de ses ouailles et à leur dévouement au Père commun des fidèles. Son appel fut entendu : le 26 décembre 1867, plusieurs citoyens se réunirent dans les salles de l'*Institut Canadien*, sous la présidence de M. Olivier Berthelet, et discutèrent sur les moyens à prendre pour organiser un détachement de volontaires.

Les efforts du comité qui fut nommé quelques jours plus tard furent couronnés de succès, et le 18 février de l'année suivante, au milieu d'une foule énorme rassemblée dans l'église Notre-Dame, Mgr de Montréal bénissait le drapeau du premier détachement de zouaves canadiens. Les braves jeunes gens, au nombre de cent trente-cinq, partirent pour Rome peu de jours après. Leur exemple fut suivi le 14 mai par vingt-deux volontaires ; le 23 du même mois par vingt-huit autres. Quatre détachements de quarante-huit, de quatre-vingt-quinze, de trente-huit, et de cent quinze hommes, partirent plus tard, à différentes époques, pour défendre le Souverain Pontife.

Une nouvelle, qui causa une profonde émotion et

souleva la plus vive indignation, éclata à Montréal, le 7 avril 1868 : en retournant, à Ottawa, du Parlement à sa demeure, l'hon. Thomas d'Arcy McGee, député de Montréal, avait été assassiné dans la matinée par un inconnu ; aussitôt le conseil de ville vota $1,000 pour couvrir les frais des obsèques, et offrit une récompense de $5000 pour la découverte du meurtrier.

Le corps de M. McGee arriva à Montréal le lendemain 8 avril, et fut transporté à sa résidence, rue Ste-Catherine, au milieu d'une double haie de spectateurs émus et recueillis. Les funérailles eurent lieu le 13, et toute la population voulut contribuer à l'éclat de cette triste cérémonie, et montrer ainsi l'horreur qu'elle ressentait pour ce crime ; dans toutes les rues on ne voyait que crêpes, noires tentures, ou drapeaux en deuil. Le corbillard mesurait seize pieds de hauteur et sept pieds de largeur. Deux oraisons funèbres furent prononcées : l'une à l'église St-Patrice, par le Rév. Père O'Farrel, et l'autre à l'église Notre-Dame, par Mgr Bourget.

Pendant ce temps, on menait activement à Ottawa l'enquête commencée sur ce crime mystérieux ; on finit par découvrir un nommé Whelan, sur lequel pesaient les plus graves soupçons. Il fut jugé et condamné à mort.

L'été qui suivit fut exceptionnellement chaud ; durant plusieurs jours le thermomètre marqua de 90 à 100 degrés à l'ombre. Cette chaleur accablante fit périr un assez grand nombre de personnes : le 17 juillet, on enregistrait dix décès par insolation.

Le 1er février 1869, sir John Young, baron Lisgar, arriva à Montréal, et fut assermenté le jour suivant, en qualité de gouverneur-général au Palais de Justice, par le juge Badgley.

Le prince Arthur, troisième fils de la reine Victoria, vint, durant l'automne, rejoindre à Montréal le P. C. O. Rifles. dans les rangs duquel il devait servir comme lieutenant. Il fut reçu par le maire M. Wiliam Workman et le général Windham. Le maire lui lut en anglais une adresse que le greffier de la cité répéta en français ; le prince y répondit en termes flatteurs, puis, accompagné du maire, du général Windham et du colonel Elphinstone, il se rendit à l'ancienne résidence de sir John Rose.

Le nombre des maisons construites en 1869 ne fut pas aussi considérable que celui des années précédentes ; de plus, un incendie détruisit le 24 octobre les églises St-André et du Messie. En revanche, plusieurs institutions furent établies : le collège des Sulpiciens fut, comme nous l'avons dit plus haut, considérablement agrandi ; Mgr Bourget fonda une école dans la rue Lagauchetière, et les commissaires des écoles catholiques en érigèrent trois autres dans les rues Ontario, Fullum et Alexandre. La Société St-Vincent de Paul éleva une maison de charité et d'éducation ; la salle d'asile située rue Ste-Catherine, près de la rue Bleury, fut agrandie, et l'on y ajouta une chapelle. On commença aussi à construire l'église épiscopale St-George.

Le développement de la ville s'accomplissait avec rapidité, et la population commençait à se répandre de tous côtés autour de son enceinte, ce qui permettait de prévoir l'annexion de quelques-uns des villages les plus voisins. A cette époque, la population atteignait 170,000 habitants ; elle s'était accrue de 167,000 âmes depuis l'année 1760.

Vers le 10 avril 1870, le gouvernement fut avisé par le ministre britannique à Washington que les Féniens

se disposaient une deuxième fois à envahir le Canada. Aussitôt, et bien qu'on considérât ces ennemis comme fort peu redoutables, tous les bataillons furent mis sous les armes ; la cavalerie de Montréal fut envoyée à la frontière, et durant une semaine le recrutement des volontaires fut poussé avec activité.

Le 26, deux cents Féniens environ pénétrèrent sur le territoire canadien. Ils furent attaqués à Cook's Corner, et mis en fuite, après une faible résistance ; O'Neil et plusieurs autres de leurs chefs furent faits prisonniers et emmenés à St-Albans. Ainsi échoua la deuxième tentative d'invasion fénienne.

Nous arrêtons ici (1870) le récit des évènements qui se sont déroulés à Montréal. Quelques catastrophes ont éclaté durant les vingt dernières années, comme l'explosion de l'usine à gaz ou l'écroulement du Drill-Shed ; quelques fléaux, comme la petite vérole ou l'influenza ont plongé bien des familles dans le deuil ; quelques décisions de l'autorité judiciaire ou du pouvoir civil ont passionné l'opinion publique, comme la déplorable affaire Guibord ou la question de la vaccination obligatoire ; quelques mesures excellentes ont été prises dans l'intérêt général, mais ces évènements et bien d'autres aussi importants sont encore trop récents et trop présents à la mémoire de nos lecteurs, pour que la narration de ces faits puisse présenter quelque intérêt.

CHAPITRE XXI.

EPILOGUE

Au terme de ce travail sur Montréal, un coup-d'œil général sur l'état actuel de notre métropole ne semblera déplacé à personne, croyons-nous. Ce sera le couronnement naturel de cette succession de faits et de dates, de réflexions et de jugements, qui constituent l'histoire de notre cité.

Les auteurs, parlant de certaines villes de l'antiquité, les désignaient souvent par un titre rappelant les qualités distinctives et prépondérantes des citoyens qui les habitaient ; c'est en vertu de ce principe que l'épithète de *conquérante* a été si souvent ajoutée au nom de Sparte et à celui de Rome ; c'est en vertu de ce principe qu'on a appelé Tyr et Carthage les *reines du commerce* ; c'est en vertu de ce principe qu'Athènes et Alexandrie sont passées à la postérité portant au front l'auréole de la science, et Jérusalem celle de la sainteté.

Montréal ne rêve point ces glorieux titres. S'ensuit-il cependant qu'elle n'y ait aucun droit, du moins dans une certaine mesure ? Nous ne le croyons pas.

Que l'histoire l'appelle ou non *la conquérante*, il n'en

reste pas moins certain qu'elle s'est signalée vingt fois sur les champs de bataille, comme l'atteste chaque chapitre de ses annales. Ses premiers colons, par leurs brillants faits d'armes, leur persévérante résistance dans les conditions les plus défavorables, et leur triomphe définitif sur les premiers occupants du sol dont cependant la valeur était légendaire, prennent place à la suite des plus célèbres guerriers de l'antiquité et des temps modernes.

Plus tard, chaque fois que l'invasion étrangère vint menacer son existence ou troubler la paix de ses habitants, Montréal trouva parmi ses enfants des soldats et des héros. Tels ils furent à Carillon, tels sous les murs de Québec, tels enfin à Châteauguay et ailleurs ; partout couverts de gloire, sinon partout vainqueurs.

Depuis longtemps, il est vrai, les Montréalais se reposent à l'ombre des lauriers de leurs anciennes victoires, mais que le feu de la guerre s'allume de nouveau sur nos rives, et les enfants des braves montreront qu'ils n'ont pas dégénéré, qu'ils sont dignes de leurs ancêtres, et que *bon sang ne peut mentir.*

Quelque nobles et belles que soient les pages guerrières de Montréal, elles ne formeront pas pourtant à notre avis, son principal titre de gloire pour la postérité. Comme le remarque avec beaucoup de justesse dans un discours très élaboré donné il y a vingt ans au Cabinet de Lecture, un conférencier bien connu (1), jamais les Montréalais n'entreprirent une guerre offensive. Lorsqu'ils allèrent semer le carnage sur le territoire ennemi, ce fut uniquement pour assurer par une légitime diversion le repos de leur patrie. En cela d'ail-

(1) M. Rouxel, P. S. S.

leurs ils ne faisaient que suivre fidèlement les vues pacifiques des fondateurs de la cité : " Si par la permis sion du Ciel, écrivaient-ils, nous ne pouvons ni convertir les Iroquois, ni les obliger d'avoir la paix avec nous, nous leur ferons une si juste, si sainte et si bonne guerre, que nous osons espérer que Dieu fera justice de ces petits Philistins qui troublent ses œuvres." (1) Ainsi les Montréalais, désireux de rester unis avec leurs voisins, ne prirent jamais les armes que pour se défendre.

Faut-il porter envie à ces villes altières, dont le regard tombe hautain et dédaigneux sur les nations asservies qu'elles traînent derrière leur char de triomphe ? Non, non, consolons-nous ; console-toi, noble cité, de n'être plus contrainte pour étayer ta gloire de rendre les autres malheureux. Il y a des lauriers qui ne sont pas couverts de sang et qui, tout en rendant célèbres ceux qui s'en couronnent, servent en même temps à ceux qui les voient cueillir. Laisse Rome, Sparte, et leurs belliqueuses rivales se glorifier de leurs victoires sur les champs de bataille : ta première gloire, à toi, sera d'apporter aux humains non l'oppression, mais les lumières de la science ; non le deuil et les larmes, mais les consolations de la Religion ; non la servitude dégradante, mais le bonheur, en prémunissant les peuples contre la misère, et en facilitant leur amélioration morale.

Le grand secret d'arracher un peuple aux besoins de la vie, n'est-ce pas d'offrir du travail aux bras de l'ouvrier, des garanties aux capitaux du riche, et des agréments qui complètent les uns et les autres, en

(1) Vie de Sœur Bourgeoys. Introduction, page XVII.

d'autres termes un commerce étendu et prospère, des industries florissantes, et des délassements variés ?

Or, quelle ville plus que Montréal, toutes proportions gardées, répond mieux à cette triple exigence ? Pour s'en rendre compte, il suffit d'examiner sa situation.

Terminus de la navigation interocéanique, son port est un des riches entrepôts où les nations des deux mondes se donnent rendez-vous pour opérer leurs échanges. Plus de dix bateaux à vapeur le relient à l'ancien continent, et dans un avenir rapproché, alors qu'Hochelaga aura son magnifique bassin à flots projeté, ces lignes seront plus que doublées peut-être. Dans le port de Montréal viennent aussi s'accumuler par les grands lacs et les canaux une énorme quantité des produits de l'ouest américain.

Avec la navigation maritime ou fluviale, les chemins de fer forment le secret du commerce. Mais Montréal, si bien doué sous le rapport des services maritimes et fluviaux, ne l'est pas moins bien par rapport à ces voies de locomotion terrestre. Deux puissantes compagnies, celles du *Pacifique* et du *Grand-Tronc*, y ont établi le centre de leurs immenses opérations. Grâce à la première, la route de l'Asie est diminuée de plus d'un millier de milles, si l'on tient compte de la distance par la ligne de New-York et San-Francisco. Il nous est donc réservé en perspective un avenir beaucoup plus brillant encore que l'état actuel déjà si prospère : la rapidité des transports apportant au succès commercial un appoint considérable, la conclusion s'impose.

Toutefois la situation géographique d'une ville, l'étendue et le facile accès de son port, le nombre des vaisseaux qui s'y succèdent, les lignes ferrées qui la

rattachent aux autres centres d'affaires, ne constituent pas à eux seuls le succès du commerce : il faut des institutions financières qui accumulent les capitaux et facilitent le crédit. Sous ce rapport comme sous les précédents, Montréal est royalement servi. Sans parler de la *Banque de Montréal*, au frontispice monumental et grandiose, que son chiffre prodigieux d'affaires a rendue l'une des premières du monde entier, nous pourrions citer la *Banque des Marchands*, la *Banque du Peuple*, la *Banque Molson*, la *Banque Jacques Cartier*, la *Banque de l'Amérique Britannique du Nord*, la *Banque Ville-Marie*, la *Banque d'Epargne*, la *Banque d'Hochelaga*, etc., toutes prospères quoique à des degrés divers.

La prospérité d'une ville se juge encore à la multiplicité de ses industries : le fer, le coton, le sucre occupent une infinité de bras, sans compter les machines innombrables qui fonctionnent pour livrer au commerce ces matières brutes tirées du pays ou des contrées étrangères. Le bois, le charbon, les cuirs sont aussi l'objet de travaux considérables.

Quand, à ces sources de prospérité, viennent s'ajouter dans une cité la multiplicité, la variété et la richesse des magasins, la beauté des monuments, des parcs et des promenades magnifiques, on peut dire, sans crainte d'erreur ou d'exagération, que cette ville offre à ses habitants le bonheur matériel.

Le voyageur qui traverse les rues St-Paul et Notre-Dame, St-Jacques et St-Laurent, McGill et Ste-Catherine, n'est-il pas frappé par la vue de ces lignes sans fin de magasins, où la majesté de l'architecture, le bon choix des matériaux s'allient à la variété des marchandises et au luxe de leur exposition ? *L'Hôtel de Ville*, le *Palais de Justice*, déjà imposant par son

aspect, et qui le deviendra bien davantage par la mise à exécution des plans déjà tout préparés, le *Marché Bonsecours*, *l'Hotel des Postes*, les gares du *Pacifique* et du *Grand-Tronc* rivalisant de grandeur, de bon goût et de confort, les palais de l'Assurance *Impérial*, de la *New-York Life* et autres, sur la rue St-Jacques, les hôtels *Balmoral* et *Windsor*, et enfin cette œuvre colossale qui s'appelle le *pont Victoria* feraient honneur à n'importe quelle ville de l'Ancien et du Nouveau Monde.

Si maintenant nous parlons des parcs et des promenades publiques, n'avons-nous pas raison de dire que le *parc du Mont-Royal* est à lui seul une merveille par son site pittoresque et ses allées en lacets ? *l'île Ste-Hélène*, véritable émeraude au milieu de notre grand fleuve, offre aux citadins avides d'ombre et de fraîcheur un lieu de repos délicieux. Bornons-nous à faire l'énumération des squares *Dominion*, *Viger*, *St-Louis et Bellerive*, dont les voisins surtout apprécient le charme et l'agrément ; la *ferme Logan*, bien que nos édiles n'aient pu jusqu'à ce jour que la préparer à peine à sa destination de parc public, sera avant peu le lieu d'attraction de la partie Est.

Donc, Montréal, cité guerrière quand ses besoins l'ont réclamé, peut revendiquer avec plus de droits encore le titre de ville industrielle et commerciale, dont la prospérité matérielle déjà si remarquable à tous égards ne peut que grandir avec le temps. Le développement étonnant de sa population, le nombre des constructions qui chaque année ornent ses rues et élargissent ses frontières, en sont une nouvelle et irrécusable preuve.

Mais la ville de Montréal, dans le blason de laquelle nous avons lu successivement ces deux devises : *Opu-*

lence et Commerce, *Bravoure et Victoire*, n'en a-t-elle pas une troisième plus enviable encore que les deux autres ? A première vue, nous en serions surpris, car ce n'est pas tout d'être soldat et marchand : l'épée et le négoce sont deux professions qui ont leur mérite, et il n'est nullement dans nos intentions de le nier ou de l'affaiblir, —notre jugement à leur adresse en fait foi suffisamment pour que nous n'ayons pas à y revenir.—Mais manier le mousquet, mesurer les étoffes, faire valoir les capitaux, jouir de frais ombrages, ce n'est pas ce qui avant tout rend un peuple grand dans l'histoire.

Au-dessus de la valeur guerrière et de l'habileté commerciale, il y a l'enseignement, qui donne la lumière à l'esprit, la charité, qui soulage les misères physiques et morales, et enfin le culte, qui touche à l'âme et répond à ses plus pressants besoins. Ainsi l'avaient compris les fondateurs de Villemarie " qui, disaient-ils, n'étaient pas venus à travers tant de mers pour en rapporter seulement des castors et des pelleteries, " mais pour y établir le règne de Jésus-Christ qui est tout à la fois le foyer de la lumière, la source de la charité, et le centre du culte divin.

Or, où en est à Montréal l'enseignement ? Est-il vraiment digne de cette grande métropole ? Qu'on en juge plutôt.

En dehors des deux universités *Laval et Victoria*, les catholiques de Montréal comptent une foule d'institutions dont le but principal, sinon unique, est de distribuer l'éducation à la jeunesse de la ville et du pays : les Sulpiciens, dans leur immense établissement de la rue Sherbrooke, enseignent simultanément la théologie, la philosophie, les sciences et les lettres avec un dévouement et un succès dont l'éloge n'est plus à faire ; les

Jésuites, dans leur maison de la rue Bleury, continuent les traditions brillantes de leur Institut, dont un des mérites incontestés a toujours été la formation et l'instruction des jeunes gens ; les Frères des Ecoles chrétiennes, avec leur légion d'ouvriers et leur armée d'enfants dans leur *Mont St-Louis*, et leurs nombreuses écoles ; les Frères de la Charité dans leur admirable *maison de réforme ;* enfin, aux portes de la ville, les Pères de Sainte-Croix, avec leur magnifique collége de la *Côte des Neiges.*

Viennent ensuite, pour les jeunes filles, les Dames de la Congrégation qui, depuis le berceau de la colonie, travaillent avec zèle et avec fruit à cette grande œuvre dans leurs pensionnats de *Villa-Maria* et du *Mont Ste-Marie*, et dans leurs autres académies si nombreuses dans cette ville. Les Dames du Sacré-Cœur voient les mêmes résultats couronner le même dévouement et le même zèle au coin des rues Ste-Catherine et Bleury. Ainsi des Dames de Jésus et Marie, à Hochelaga ; des Dames du Bon Pasteur, au pensionnat *St-Louis de Gonzague ;* des Dames Marianites, sur la rue St-Hubert ; des Sœurs Grises, à leurs salles d'asile de la rue Bonaventure ; des religieuses de la Providence, pour leur *Jardin de l'Enfance* de la rue Mignonne, et les autres écoles qu'elles desservent.

Ce serait le lieu de parler aussi de *l'Ecole Normale Jacques Cartier*, de *l'Ecole Polytechnique*, de l'Académie Commerciale du *Plateau*, ainsi que de toutes les écoles de garçons et de filles sous le contrôle des Commissaires Catholiques. L'élément laïque catholique semble rivaliser de travail et de succès avec l'élément religieux ; cette noble émulation, qui les honore tous deux, tourne au bien général ; aussi la cité doit-elle une reconnais-

sance véritable à ces ouvriers modestes qui, pour une modique rétribution, distribuent à force d'efforts, la lumière de la science à des générations entières.

N'oublions pas les *Ecoles du soir*, où le gouvernement et la ville dispensent généreusement les bienfaits de l'instruction à une foule d'ouvriers. Hommage aux hommes de cœur et d'action qui sont parvenus, à force d'énergie, à fonder cette œuvre philanthropique par excellence.

Les protestants ont de leur côté une organisation remarquable pour l'enseignement. *L'Université McGill* mérite une attention spéciale : très richement dotée, cette institution a pu se pourvoir de toutes les améliorations modernes : ses musées et ses bibliothèques, ses salles et leur aménagement, son parc, tout lui permet d'entrer en comparaison avec les établissements analogues d'Europe. On y enseigne le droit et la médecine, les sciences et les arts. Les Anglais ont encore l'École de médecine *Bishop*, ainsi qu'une foule d'institutions spéciales, où l'on distribue telle partie déterminée de l'éducation. Les Commissaires d'Ecoles protestants répondent aux besoins du reste de la population anglaise, qui n'aurait pu suivre les cours des facultés précédemment mentionnées.

Voilà donc Montréal foyer intellectuel et centre de lumières, complétant la cité vaillante et commerciale.

Dans une ville de 200,000 âmes, fût-elle lettrée, prospère et vaillante, de grandes misères physiques et morales se rencontreront forcément. Les plus concluantes démonstrations n'ajouteraient rien à ce que l'expérience apprend à constater chaque jour ; or ces souffrances, de quelque nom qu'on les appelle, réclament du secours, comme notre intelligence aspire à la lumière

et à l'instruction. Cette assistance ne manquera pas plus aux Montréalais éprouvés, que l'enseignement à leur esprit avide de connaître, car le citoyen de Montréal, soldat et négociant, est par-dessus tout disciple de Jésus-Christ. Et, comme son Maître n'est pas seulement lumière, mais encore charité, le disciple marchera sur ses traces, et les infirmités humaines, quelles que soient leurs variétés et leur horreur, trouveront des médecins et des consolateurs. Il y aura des hôpitaux pour les malades, des asiles pour les orphelins, des institutions pour les aveugles comme pour les sourds-muets. Ceux qui seront dépourvus de vêtements pourront s'en procurer ; ceux qui manqueront de chauffage et de nourriture en trouveront aussi. Il n'y a pas jusqu'aux pauvres êtres privés de raison qui n'aient leur maison de retraite.

Ici encore, à côté de nos communautés religieuses qui ont pour mission spéciale de visiter les malades, de protéger les orphelins, de secourir les pauvres, nous voyons l'élément laïque faire noblement son devoir, par la *St-Vincent de Paul*, en particulier. Les protestants sont également dignes d'éloges sous ce rapport : ils ont leurs hôpitaux comme nous avons les nôtres, leurs orphelinats et leurs maisons de refuge, mais ce qu'ils n'auront jamais, ce sont nos sœurs de charité ; le catholicisme est seul capable de créer ainsi des cohortes de vierges se résignant à vivre et à mourir au milieu des délaissés et des malheureux. Nous ne reprochons point cette lacune à nos frères séparés, mais nous nous réjouissons de notre bonne fortune incomparable.

Le vrai disciple de Jésus-Christ n'est pas seulement l'ami des lumières et de leur diffusion, de la charité et de ses œuvres, il est surtout adorateur du Tout-Puissant

en esprit et en vérité. Mais, aux adorateurs, il faut des temples ; leur nombre, leur richesse, et leur fréquentation seront par conséquent des criteriums de la religion du peuple qui vit à leur ombre.

Or, si la cité de Montréal peut à bon droit donner aux étrangers une idée de sa prospérité et de son commerce, en leur montrant avec fierté ses palais et ses hôtels, ses banques et ses marchés, elle peut aussi sans honte énumérer ses temples à l'honneur de son Dieu, déployer les beautés et les richesses qu'ils renferment, et laisser compter les fidèles qui chaque dimanche s'y pressent à l'envi. Le touriste admire et s'étonne que des vaisseaux de l'étendue de *l'église Notre-Dame*, bien qu'elle puisse contenir plus de dix mille personnes, ne sont pas trop vastes,lors de nos grandes fêtes, pour notre catholique population. Et cependant les églises sont nombreuses dans l'enceinte de notre ville ! Pour n'en omettre aucune, il faudrait citer *la cathédrale* en voie d'achèvement, *St-Jacques* et *St-Patrice*, *Ste Brigide* et *Ste Marie*, *St-Joseph* et *Ste Anne*, le *Sacré-Cœur* et l'*Immaculée Conception*, le *Gésu* et *Notre-Dame de Lourdes*, *Nazareth* et *Notre-Dame-de-Pitié*, *Bonsecours* et *Notre-Dame-des-Anges*, *St-Gabriel* et *St-Charles*, *St-Jean-Baptiste* et *St-Antoine*, *Hochelaga* et *St-Louis*, nouvelle paroisse qui n'a qu'une chapelle provisoire.

Et cependant nous n'avons pas parlé des chapelles de communautés, ouvertes au public : chapelles des *Sœurs Grises* et de la *Providence*, du *Bon Pasteur* et de la *Miséricorde.*

Et toutes ces églises sont remplies aux heures de l'office divin ; et toutes ces églises et chapelles, par leur beauté et leur richesse, témoignent encore en faveur de la religion des Montréalais. *Notre-Dame*, la *Cathédrale*

et le *Gésu* sont supérieurs par leur aspect et leur architecture à la plupart de nos autres monuments civils. Nous pourrions citer encore *Notre-Dame de Lourdes* et *Nazareth*, véritables chefs-d'œuvre de délicatesse et de bon goût, dûs tous deux au talent de notre éminent artiste M. Bourassa. Le *Sacré-Cœur* et *Ste Brigide* sont aussi des monuments religieux qui offrent beaucoup d'intérêt.

Nous avons atteint notre but en extrayant de cette Histoire de Montréal les titres les plus glorieux que se soient jamais disputés les villes, même les plus célèbres. Nous sommes mal à l'aise, et l'on nous comprendra, pour parler du zèle de nos frères séparés pour leurs différents cultes : quoique peu compétent pour traiter justement cette matière, nous dirons volontiers que le nombre et la beauté de leurs édifices religieux prouvent en faveur de leur fidélité à leurs croyances. Plusieurs, entr'autres la *Cathédrale anglaise*, au coin des rues Université et Ste Catherine, la nouvelle *Eglise Méthodiste*, au coin des rues Ste Catherine et St-Alexandre, sont remarquables par leur style et leurs ornements.

Pourquoi faut-il que dans cette réunion de familles qui constituent notre cité, il n'y ait pas qu'une religion unique, comme il n'y a qu'une loi civile qui la régit tout entière ? Plaise à Dieu qu'il en soit ainsi, et que les exemples d'honnêteté, de bonnes mœurs, de désintéressement et de charité des catholiques fassent tomber un jour ce mur de séparation, et qu'il n'y ait plus à Montréal, comme jadis, qu'une seule famille et un seul pasteur !

Vogue donc avec confiance vers les rivages de l'avenir, noble cité de Maisonneuve ; tu portes dans ton sein le germe et le secret de toutes les grandeurs. Con-

serve précieusement ta vaillance, qui saura te défendre à l'heure du danger, ton aptitude commerciale, qui maintiendra dans tes entrepôts, tes magasins et tes foyers la prospérité et l'abondance ; cultive sans relâche ton amour de l'étude ; entretiens par la pratique ton zèle et ta charité à secourir l'indigence et le malheur ; et surtout garde-toi de laisser tomber de ta couronne le plus précieux des diamants qu'y aient placés tes fondateurs : ta fidélité à la religion. C'est elle qui te soutint sur les champs de bataille, qui t'encouragea dans ton commerce et ton industrie, qui mit la première main à ton éducation, et t'enseigna par ses exemples le soulagement à tes enfants malheureux.

Qu'elle soit à la gloire après avoir été à la peine ! Elle aidera à ton développement et à ta grandeur future, comme elle a fécondé ton berceau, et béni tes constants efforts. C'est le vœu et l'espérance de celui qui te dédie ces pages trop peu dignes, à son gré, de ton passé, de ton présent et de ton avenir, mais dictées par le désir de te faire mieux connaître et mieux aimer.



GOUVERNEURS DE MONTREAL

d'après une liste publiée par E. Z. Massicotte dans le *Monde Illustré*, et complétée par des notes qu'a bien voulu me fournir Benj. Sulte.

1. *Paul de Chomedey*, sieur de Maisonneuve, arrivé en 1642, n'abandonna définitivement le gouvernement qu'en 1664, par suite des intrigues du gouverneur-général de Mésy.

2. *Etienne Pezard*, sieur de la Touche, n'entra probablement jamais en fonctions, le marquis de Tracy ayant nommé en 1665 M. Zacharie Dupuis pour commander en l'absence de M. de Maisonneuve. Lieutenant dans la garnison de Trois-Rivières en 1662, et assistant du juge Boucher en cour de justice dans la même ville (1663), M. de la Touche assiste le 29 janvier 1663 comme témoin au mariage de Pierre Roland, à Québec. Il reçoit de M. de Mésy, le 8 avril 1664, la seigneurie de Bastican, entre le Cap de la Madeleine et Batiscan. Le 20 juin, il remplace M. de Maisonneuve à Montréal, et, le même jour, épouse dans cette ville Melle Mulois. Le 30 août 1664, nous le retrouvons à Trois-Rivières, et il est mentionné avec sa femme dans les recensements faits en 1666 et en 1667 par Champlain, qu'il ne quitte plus dès lors.

3 *Zacharie Dupuis*, momentanément.

4. *Dominique de Lamotte*, ou Lamothe, sieur de Lucière et de St-Paul, selon l'abbé Tanguay, ou encore, suivant M. Dollier de Casson, Pierre de St-Paul, sieur de la Mothe, garda le commandement de Montréal depuis janvier 1669 jusqu'à 1670. Il n'avait guère que trente ans, et a laissé les meilleurs souvenirs ; il était le seul capitaine du régiment de Carignan, dont la compagnie fût restée dans la Nouvelle-France. Il avait commandé auparavant le fort Ste-Anne élevé par lui sur le lac Champlain. Il ne faudrait le confondre ni avec Jean Duleau, sieur de la Motte, qui se trouvait en 1677 à la tête d'un certain fort St-Louis (Chambly ?) ni avec Louis de la Rue, chevalier de la Motte, lieutenant dans les troupes, qui, d'après l'opinion de B. Sulte, fut tué en 1690 à St-François du Lac.

5. *Le Sieur de la Frédière*, ne fit que passer.

6. *François-Marie Perrot*, neveu par alliance de l'intendant Talon, nommé gouverneur de Montréal le 13 juin 1669, arriva à Québec le 18 août 1670 sur le même vaisseau qui ramenait son oncle. Il abusa tellement de son autorité, qu'il fut interné par M. de Frontenac au château St-Louis à Québec, depuis l'automne de 1673, jusque vers la fin de 1674, puis enfermé en France à la Bastille par ordre du roi. Il fut relaxé, et revint à Montréal, probablement vers le mois de juillet 1675. Le recensement de 1681 et La Hontan, qui se trouvait à Montréal en 1685, donnent à Perrot la qualité de gouverneur de cette ville. Sulte, d'accord avec Rameau, croit que Perrot remplaça durant l'automne de 1684 M. Leneuf de la Vallières comme gouverneur de l'Acadie, et laissa le 5 avril 1687 M. Robineau de Menneval pour lui succéder dans cette charge.

7. Thomas-Xavier *Tarieu de la Naudière*, sieur de la

Pérade, nommé le 10 février 1674 gouverneur de Montréal, conserva ce poste jusqu'au retour de Perrot. Il alla ensuite habiter Québec, où il fit baptiser un enfant le 12 novembre 1677, puis ne quitta plus sa seigneurie de Ste-Anne de la Pérade.

8. *Henault des Rivaux*, arrivé au Canada durant l'été de 1684, fut son successeur immédiat.

9. *Louis-Hector de Callières*, arrivé en même temps que le précédent, prit le gouvernement de la ville en 1685, et fut élevé en 1698 au poste de gouverneur-général.

10. *Philippe de Rigaud*, marquis de Vaudreuil, de 1698 à 1703. En 1703, devint gouverneur-général.

11. *Claude de Ramesay*, en 1704.

12. *Charles Le Moyne*, premier baron de Longueuil, 1724, mourut le 7 juin 1729.

13. *Jean Bouillet de la Chassaigne*, nommé en 1730, mort à Montréal le 31 janvier 1733, avait été auparavant gouverneur de Trois-Rivières.

14. *Dubois Berthelot de Beaucourt* (le chevalier), de 1733 à 1739, avait été auparavant chargé du gouvernement de Trois-Rivières.

15. *J.-Bte. Nicolas Roch de Ramesay*.

16. *Charles Le Moyne*, 3e seigneur de Longueuil et 2e baron de ce nom, de 1749 à 1755. Durant la maladie et après la mort du gouverneur-général M. de la Jonquière (1752), Le Moyne prit en mains les rênes du gouvernement de la Nouvelle-France jusqu'à l'arrivée de M. Duquesne de Menneville ; il conserva ces hautes fonctions durant cinq mois, et pendant ce temps, son oncle Gabriel Le Moyne, sieur d'Assigny, exerça l'intérim à Montréal. Charles Le Moyne, aussitôt après l'arrivée de M. Duquesne, revint occuper son poste de

gouverneur à Montréal où il mourut le 7 janvier 1755.

17. *Pierre de Rigaud* (marquis), de 1757 à la conquête. Frère du gouverneur-général Pierre-François Rigaud de Vaudreuil, Pierre avait d'abord été gouverneur de Trois-Rivières. Au retour d'une mission qu'il avait été remplir en France, il tomba aux mains des Anglais ; il s'échappa, et retourna à Québec, où il annonça l'arrivée de Montcalm à la tête de quelques renforts. Il se distingua à la prise d'Oswego, et fut nommé gouverneur de Montréal vers la fin de l'année 1757.

LE GOUVERNEMENT DE LA CITÉ DEPUIS SON INCORPORATION EN 1840.

Les affaires municipales furent administrées depuis l'année 1796 jusqu'à l'année 1833 par des Juges de paix ou magistrats siégeant à cet effet en sessions spéciales. La Cité, incorporée en 1832 (1er Guillaume IV chap. 59) fut divisée en huit quartiers dont les noms suivent : Est, Ouest, Ste-Anne, St-Joseph, St-Antoine, St-Laurent, St-Louis et Ste-Marie et qui élisaient chacun deux membres. Dans la première réunion qui se tint le 5 juin 1833, Jacques Viger fut élu Maire de la Ville, et il conserva cette charge jusqu'à la nouvelle incorporation en 1840. Les maires qui lui succédèrent furent :

1840. L'hon. Peter McGill
1841. " "
1842. " "
1843. Joseph Bourret
1844. " "
1845. James Ferrier
1846. " "
1847. John E. Mills
1848. Joseph Bourret

1849. E. R. Fabvre
1850. " "
1851. Charles Wilson
1852. " "
1853. Hon. Charles Wilson
1854. Wolfred Nelson
1855. " "
1856. Henry Starnes
1857. " "
1858. C. S. Rodier
1859. " "
1860. " "
1861. " "
1862. J. L. Beaudry
1863. " "
1864. " "
1865. " "
1866. Henry Starnes
1867. Hon. Henry Starnes
1868. William Workman
1869. " "
1870. " "
1871. J. C. Coursol
1872. " "
1873. Frs. Cassidy
1874. A. Barnard
1875. W. Hingston
1876. " "
1877. J. L. Beaudry
1878. " "
1879. S. Rivard
1880. " "
1881. Hon. J. L. Beaudry

1882.	Hon. J. L. Beaudry
1883.	" "
1884.	" "
1885.	H. Beaugrand
1886.	" "
1887.	Hon. J. J. C. Abbott
1888.	" "
1889.	Jacques Grenier
1890.	" "

Le premier Greffier de la Cité fut J. P. Sexton, nommé le 12 septembre 1840 ; il conserva ces fonctions jusqu'en 1859 ; puis Chs. Glackmeyer fut nommé le 15 avril 1859, et il occupe encore aujourd'hui cette position.

ÉVÊQUES DE MONTRÉAL.

Le district de Montréal a été érigé en diocèse par le pape Grégoire XVI, le 13 mai 1836.

1er Evêque : *Mgr Lartigue*, intronisé le 8 septembre 1836.

2e Evêque : *Mgr Ign.Bourget*, nommé le 23 avril 1840.

3e Evêque : *Mgr Ed. Charles Fabre*, né à Montréal le 28 février 1827, ordonné prêtre le 23 février 1850, élu coadjuteur de Montréal le 18 avril 1873, évêque de Montréal le 11 mai 1876, fut nommé premier archevêque de Montréal le 8 juillet 1886, et reçut le pallium le 27 juillet de la même année.

LISTE DES SUPERIEURS DE ST-SULPICE A MONTREAL.

---

1. M. Gabriel de Thubières de Lévis de Queylus, 29 juillet 1657 au 22 octobre 1661.
2. M. Gabriel Souart, 22 oct.1661—automne de 1668.
3. M. Gabriel de Queylus, automne de 1668—1671.
4. M. Fr. Dollier de Casson, 1671—1674.
5. M. Gabr. Souart, 1674—1676.
6. M. Fr. Lefebvre, 1676—1678.
7. M. Fr. Dollier de Casson, juillet 1678—27 sept. 1701.
8. M. Fr. Vachon de Belmont, 28 sept. 1701—22 mai 1732.
9. M. Louis Normant, 25 mai 1732—18 juin 1759.
10. M. Etienne Mongolfier, 21 juin 1759—27 août 1791.
11. M. Jean Brassier, 30 août 1791 - 20 oct. 1798.
12. M. Jean Henri Aug. Roux, 24 oct. 1798—7 avril 1831.
13. M. J. Vincent Quiblier, 12 avril 1831—21 avril 1846.
14. M.Pierre Billaudèle, 21 avril 1846—21 avril 1856.
15. M. Domin. Granet, 26 avril 1856—9 févr. 1866.
16. M. J. Alexandre Baile, 14 mars 1866.
17. M. Louis Colin, supérieur actuel, 1881.

LISTE DES COMMISSAIRES DES ECOLES CATHOLIQUES DEPUIS 1850. (1)

H. Prévost, P.S.S., curé de Notre-Dame, de 1850 à 1864
E. C. Fabre, aujourd'hui Evêque de Montréal, 1850 à 1851,.. 1861 à 1865
A. Pinsonneault, plus tard Evêque de London.. 1851 à 1853
H. Moreau, chanoine et Vicaire-Général, 1850 à 1852,.. 1856 à 1861
A. M. Delisle.. 1850 à 1852
André Ouimet, avocat.. 1850 à 1853
J. U. Beaudry, plus tard juge de la Cour Supérieure.. 1850 à 1862
W. C. H. Coffin, protonotaire.. 1850 à 1851
G. Deschambault, médecin.. 1851 à 1855
P. Garnot, professeur.. 1851 à 1861
J. F. Pelletier, avocat.. 1853 à 1856
Dr L. Giard, ex-sec. du dép. de l'Ins. publ. 1854 à 1867
C. S. Cherrier, avocat.. 1857 à 1859
G. Ouimet, Surint. actuel de l'Ins. publ... 1859 à 1860
H. Kavanagh, Inspecteur des Douanes..... 1860 à 1867

(1) Les documents antérieurs à 1850 font défaut, par suite d'un incendie arrivé le 17 février 1850.

Ed. Murphy, négociant, 1861 à 1864, 1869 à 1880	1884 à 1888
A. Larocque, bourgeois	1862 à 1865
A. Giband, P.S.S	1865 à 1866
L. Leblanc. ptre, chanoine	1865 à 1875
L. Bélanger, plus tard juge de la Cour Sup.	1865 à 1874
P. S. Murphy, bourgeois	1866 à 1884
V. Rousselot, P.S.S,, curé de St-Jacques	1866 à 1888
Dr E. H. Trudel	1868 à 1869
Frs. Cassidy, avocat	1868 à 1869
Narcisse Valois, échevin	1869 à 1870
Sévère Rivard, avocat	1870 à 1878
J. Ald. Ouimet, avocat	1874 à 1879
Edm. Moreau, ptre, chanoine	1875 à 1880
P. C. Dufresne, ptre, chanoine	1879 à 1881
N. Z. Lorrain, actuellement Vicaire apostolique de Pontiac	1881 à 1882
Jacques Grenier, actuellement Maire de Montréal	1878 à 1888
E. C. Monk, avocat	1879 à 1882
L. O. Hétu, notaire	1880 à 1882
L. D. A. Maréchal, vicaire-général	1882 à ......
H. B. Rainville, échevin	1883 à 1888
F. D. Monk, avocat	1883 à ......
A. L. Sentenne, P.S.S. curé de Notre-Dame	1888 à ......
A. S. Hamelin, négociant	1888 à ......
J. H. Semple, négociant	1888 à ......
Raymond Préfontaine, échevin	1888 à ......

TABLE DES MATIÈRES.

Eusèbe Senécal & Fils, imprimeurs-éditeurs, 20 rue St-Vincent, Montréal.

Henri Jonas. **ESTABLISHED 1870.** Jesse Joseph.



Henri Jonas & Co.,

10 DeBresoles St.,

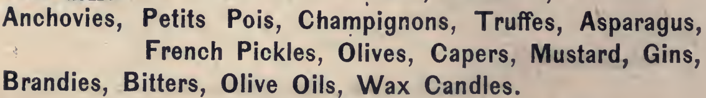
MONTREAL,

Importers of

French Wines, Potted Meats, Pates de Foie Gras, Sardines, Anchovies, Petits Pois, Champignons, Truffes, Asparagus, French Pickles, Olives, Capers, Mustard, Gins, Brandies, Bitters, Olive Oils, Wax Candles.

JONAS' TRIPLE FLAVORING EXTRACTS H. JONAS & Co MONTREAL

SOLE MANUFACTURERS OF


JONAS' CELEBRATED Flavoring Fxtracts, Tomato Catsup, Sauces & Grocers' Sundries



PRICE LISTS FURNISHED ON APPLICATION.

Bell Telephone No. 127.
Federal Telephone No. 145.

Sole Agents for
Dr. REIGGER'S, of Paris,

Eau Anti-Neuralgique

Instantaneous cure for
Headache and Neuralgia.

HUBERT & COMTOIS

IMPORTATEURS ET MANUFACTURIERS
DE RICHES FOURRURES

CHAPEAUX DE FABRIQUES ÉTRANGÈRES

UNE SPÉCIALITÉ

1581 Rue Ste-CATHERINE 1581

MONTREAL

ALF. ROBERGE

AGENT D'IMMEUBLES

41—RUE ST-JACQUES — 41

☞SPÉCIALITÉ : Vente de propriétés de gré à gré, et prêts d'argent sur hypothèques.

F. ED. MELOCHE

(Ancien élève de M. N. Bourassa)

ARTISTE-PEINTRE

Décoration d'édifices publics ou religieux, et de résidences particulières.

43—RUE DES ALLEMANDS—43

ATELIERS : 7, RUE SAINTE-JULIE.


HC
L4465h
h, A
re de Montréal.
NAME OF BORROWER.